

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE 2016-2020
CAHIER TECHNIQUE N°1



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



SOMMAIRE

ACTION 1.1	4
<i>Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE</i>	4
ACTION 1.2	36
<i>Agir par la formation</i>	36
ACTION 1.3	52
<i>Informier et communiquer PRST 3</i>	52
ACTION 1.6	58
<i>Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS</i>	58
ACTION 1.7	75
<i>Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail</i>	75
ACTION 1.8	93
<i>Développer une offre de service en direction des entreprises pour accompagner le vieillissement actif</i>	93
ACTION 1.9	124
<i>Faire face aux enjeux liés à la dégradation de l'amiante présente dans les bâtiments pendant les 40 prochaines années</i>	124
ACTION 1.10A	143
<i>Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective</i>	143
ACTION 1.10B	177
<i>Prévenir l'exposition aux produits phytopharmaceutiques</i>	177
ACTION 1.14/1.15	189
<i>Prévenir les chutes de hauteur</i>	189



ACTION 1.17/1.18	212
<i>RPS</i>	212
ACTION 1.22	233
<i>Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER</i>	233
ACTION 1.24	249
<i>Contrôler et sensibiliser sur la réglementation européenne</i>	249
ACTION 2.2/2.4	263
<i>Qualité de vie au travail</i>	263
ACTION 2.6/2.8	284
<i>Maintien en emploi / mettre en place une offre régionale coordonnée d'accompagnement des travailleurs et des entreprises. Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils contribuant au maintien en emploi</i>	284
ACTION 2.7	302
<i>Elaborer des solutions permettant le maintien en emploi des salariés atteintes de maladies chroniques évolutives</i>	302
ACTION 2.9	316
<i>Transversalité santé travail/santé publique</i>	316
ACTION 2.11	323
<i>Prévention des pratiques addictives en milieu de travail</i>	323
ACTION 3.4	339
<i>Poursuivre l'évolution du rôle du système d'inspection du travail dans le cadre de la réforme « Ministère fort »</i>	339
ACTION 3.7	346
<i>Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE, notamment en mobilisant les branches</i>	346
ACTION 3.13	368
<i>Développer à destination de toutes les régions une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial opérationnel et de l'animer</i>	368



ACTION 1.1

*Accompagner les démarches
d'évaluation des risques et de
planification de la prévention,
notamment dans les PME-TPE*



Diagnostic préalable - PRST3- Action 1.1

Axe : prévention Objectif : culture de prévention Thématique : renforcer et accompagner l'évaluation des risques

Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE

(Co)Pilote(s) :

DIRECCTE **Virginie Nègre Nathalie Vitrat**

Contributeurs :

Aract F Verdier,

Carsat .,

Carsat,

MSA,

OPPBTP S Guillier,

SSTL :

ASTIA S Micoud

SRAS A. Koslow

AMETRA Demon

SIST Narbonne P Roland

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

Les TPE PME emploient une partie importante de l'effectif global salariés en Occitanie où les TPE de moins de 10 salariés sont très largement majoritaires. Néanmoins, la promotion d'une démarche d'évaluation des risques dans ce type d'entreprise n'est pas aisée. En effet, souvent, l'employeur assume concurremment tous les rôles et toutes les responsabilités et se déclare davantage préoccupé par les questions commerciales et financières que par la santé et la sécurité de ses salariés. D'autre part, lorsque qu'aucune représentation du personnel n'y est assurée, les salariés ne disposent d'aucun vecteur pour engager une véritable démarche d'évaluation des risques professionnels.

Il appartient à ce groupe de travail d'investir pleinement cette question. En effet, La promotion de la culture de prévention passe par le renforcement et l'accompagnement de l'évaluation des risques. La démarche de prévention des risques professionnels doit ainsi devenir une évidence et être intégrées dans la pratique de tout acteur de l'entreprise, qu'il s'agisse de l'employeur et des membres de la direction, des représentants du personnel s'ils existent ou de l'ensemble des travailleurs.

Ont été relevées plusieurs problématiques pour ce type d'entreprises :

- ✓ Les TPE PME regroupent une masse d'établissements à effectif très variable dans des secteurs d'activité différents avec une vaste dispersion sur le territoire de la région. Dès lors, comment accompagner une démarche d'évaluation des risques professionnels dans l'ensemble de ces entreprises ?
- ✓ La santé au travail n'occupe pas un rang suffisamment élevé dans l'ordre des préoccupations de





nombreux acteurs de ces entreprises. Seule la moitié des salariés était couverts par un document unique d'évaluation des risques en 2013, signe que la réglementation relative à la protection de la santé et de la sécurité au travail est trop souvent perçue comme une contrainte. Dès lors, comment promouvoir auprès des acteurs de l'entreprise une véritable culture de prévention avec pour point de départ l'évaluation des risques professionnels ?

Il est nécessaire de s'adapter aux situations de TPE PME pour agir au plus près du terrain en s'appuyant sur les pratiques existantes.

Enjeux de l'action

Recenser, évaluer et promouvoir, auprès des entreprises et des acteurs relais de la prévention, les démarches et outils, notamment sectoriels, conçus par les préventeurs et les branches professionnelles, destinés à accompagner les entreprises dans l'évaluation des risques et l'analyse des situations de travail.

Renforcer la traduction opérationnelle de l'évaluation des risques dans la planification d'actions concrètes de prévention, en assurant un meilleur maillage entre fiche d'entreprise, document unique d'évaluation des risques (DUER) et programme annuel de prévention, en mobilisant le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Mettre l'accompagnement des démarches d'évaluation des risques au cœur de l'action du système d'inspection du travail et des services de santé au travail, notamment au sein des TPE-PME.

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

Données nationales : Les TPE PME emploient une partie importante de l'effectif global salariés en France. Les entreprises comptant entre 1 à 9 salariés représentent 20% de l'emploi salarié concurrentiel en France, soit 3 millions de salariés au 31 décembre 2013. Comparativement, les entreprises de 10 à 19 et de 20 à 49 salariés représentent respectivement 9% et 12% de l'emploi salarié en France.

Données pour l'Occitanie : en 2014, l'Occitanie compte 644 836 établissements actifs. C'est dans les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne que se situe le plus grand nombre d'établissements néanmoins, la répartition des salariés par taille d'établissements fait apparaître des disparités selon les départements : près de la moitié des salariés en Haute-Garonne travaillent dans des établissements de 100 salariés et plus, une proportion 2 fois plus forte que dans le Gers et en Lozère.

Le tissu économique de la région se caractérise par une prédominance de petites et moyennes entreprises : près de 82% des établissements régionaux emploient moins de 10 salariés, une proportion plus élevée qu'au niveau national (80%). L'Occitanie compte en tout 144 182 TPE, PME pour un total de 144 553 entreprises.

Répartition des entreprises selon leur taille :

127 163 entreprises de moins de 10 salariés dans lesquelles travaillent 295 636 salariés
14 698 entreprises de moins de 50 salariés dans lesquelles travaillent 287 566 salariés
2321 entreprises de moins de 250 salariés dans lesquelles travaillent 218 086 salariés

Répartition des TPE et PME selon leur secteur d'activité

Dans le secteur du commerce on peut compter 25 491 TPE pour 67 023 salariés et 3504 PME pour 98 550 salariés

Dans le secteur des services on peut compter 65 028 TPE pour 141 333 salariés et 8622 PME pour





272 467 salariés

Dans le secteur de la construction on peut compter 18 171 TPE pour 44 565 salariés et 2111 PME pour 49 916 salariés

Dans le secteur agricole, sylviculture et pêche, on peut compter 10 060 TPE pour 16 872 salariés et 312 PME pour 5965 salariés

Les TPE PME sont largement représentés dans les secteurs des services (et en premier lieu dans le secteur de la restauration pour les TPE), du commerce et de la construction.

De plus l'économie de la région Occitanie a un fort ancrage dans les activités agricoles. Ce secteur essentiellement constitué de TPE emploie de nombreux saisonniers.

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

En cours

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

Sinistralité au niveau national dans les TPE PME : Si l'indice de fréquence des accidents du travail demeure inférieur à la moyenne nationale dans les entreprises de moins de 10 salariés (25,5 en 2013 contre une moyenne nationale de 33,8), cela s'explique par la forte présence des TPE dans de nombreux secteurs peu accidentogènes. Toutefois, il faut noter l'importante concentration de petites entreprises dans des secteurs tels que la construction. En outre, la sinistralité est croissante avec la taille des établissements jusqu'à 49 salariés et atteint son niveau le plus élevé entre 20 et 49 salariés avec un taux de 47,2 en 2013.

Sinistralité en Occitanie à affiner selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.

En 2014, plus de 54 300 accidents du travail avec arrêt se sont produits en Occitanie, près de 3 000 d'entre eux ont occasionné une invalidité permanente et 60 se sont révélés mortels. Le nombre d'accidents du travail augmente sur un an de 2,6%, une hausse sensible après la baisse observée en 2013 (-3,6%). Mais leur gravité diminue, le nombre d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente baisse de 1,6% sur un an. L'indice de fréquence (nombre d'accidents pour 1 000 salariés) s'élève, en 2014, à 39,4 pour la région, soit 1 point de plus qu'en 2013 et 5,4 points de plus que l'indice observé au niveau national.

L'indice de fréquence par département varie de 31 dans la Haute-Garonne à 49 dans les Pyrénées-Orientales. Cette grande variabilité entre les départements de la région est très liée à la typologie des activités économiques locales. En effet, l'indice de fréquence est deux fois supérieur à la moyenne de l'ensemble des activités dans le secteur de la construction et particulièrement bas dans les activités financières, informatiques administratives et éducatives.

En 2014, 2 441 maladies professionnelles sont recensées par les CARSAT sur la région Occitanie. Près de 9 maladies professionnelles sur 10 concernent des troubles musculo-squelettiques et tout particulièrement des affections péri-articulaires. Après une baisse régulière entre 2011 et 2013, le nombre de maladies professionnelles déclarées repart à la hausse (+5,4%) en 2014. Les troubles musculosquelettiques (TMS), qui représentent 88% des maladies déclarées, contribuent mécaniquement à l'évolution globale du nombre de maladies professionnelles : la diminution de l'activité économique constatée en 2012 et 2013 avait en effet entraîné une baisse du nombre de maladies professionnelles déclarées.

QUID DANS LES TPE PME EN OCCITANIE ?

Autres indicateurs pertinents





III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents

Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource	<p>AXE 6 Prst 2 : Renforcer le rôle des services de santé au travail dans la prévention des risques professionnels.</p> <p>Un travail spécifique a été engagé sur la fiche entreprise.</p> <p>Cette réflexion a été menée par le groupe pilote lui-même et a abouti à la rédaction d'un document visant à donner du sens à la rédaction des fiches d'entreprises et d'en faire un outil efficace dans la prévention des risques professionnels.</p> <p>Malheureusement, cette réflexion n'a pas pu être suffisamment diffusée à l'ensemble des professionnels de la région, les moyens alloués à la communication autour du PSRT étant largement insuffisants (pas de site dédié, pas de moyen pour d'autres formes de communication...). En revanche, les remontées de terrain nous ont montré que la plupart des SSTI, dans l'optique de pouvoir déléguer la rédaction des FE à l'équipe pluri, y compris aux assistantes, ont réalisé un travail de fond que la qualité et l'efficacité de leur FE. Des outils 'standardisés', notamment par professions, ont été créés, dans cet objectif.</p>

Les actions significatives réalisées hors PRST

- OPPBTB : doit transmettre informations**
- Outil co développé par la CARSAT MP et la CMA Toulouse**, plusieurs ateliers ont été organisés par les CMA auprès de TPE => outil simplifié qui permet à partir de 17 questions de générer un plan d'actions de prévention / très simple / très visuel

<http://www.diplus.fr/>

- Des outils développés par l'OSHA sur des secteurs dédiés : **OIRA** (On line Risk Assessment), ces outils en ligne permettent de générer une première ébauche de DUER et de Plans d'actions à partir de questions ciblées sur les secteurs concernés

<http://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html>

Outils OiRA disponibles à ce jour

OiRA transport routier, destiné aux entreprises effectuant du transport routier de marchandises conditionnées : contenus issus de la brochure INRS « Transport routier de marchandises, guide pour l'évaluation des risques » (ED 6095)

OiRA restauration, destiné aux restaurants traditionnels : contenus issus de la brochure INRS « La restauration traditionnelle, prévention des risques professionnels » (ED 880)

OIRA garages, destiné aux garages automobiles et poids lourds.

OIRA destiné au **commerce de détail non alimentaire**.





Des ateliers ont été organisés par les CCI avec l'intervention des préventeurs CARSAT.

Un outil simplifié pour l'évaluation du risque chimique utilisable de la TPE au grand groupe : SEIRICH (sera évidemment une des vedettes dans mon chantier 1.10)
<http://www.seirich.fr/seirich-web/index.xhtml>

Le Labā développé par SIST de Narbonne : <http://lab.sist-narbonne.com/> rend accessible la base de données de la cartographie des risques professionnels du territoire couvert (Régime Général). Le Labā est issu d'une Recherche Action encore en cours au SIST de Narbonne appelée « Récolement des expositions professionnelles » dont le Conseil Scientifique est entièrement composé de collaborateurs du SIST. L'étude a entamé sa quatrième année consécutive le 1^{er} novembre dernier avec environ 21 000 salariés couverts (sur 36 000 – seuils statistiques de validité atteint).

Les actions significatives réalisées hors région

Autres régions	Niveau national
•	•

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

- Titre, auteur, usage, lien

Les offres de formation institutionnelles existantes

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

ARACT
CARSAT
MSA,
OPPBTP
SSTI

DIRECCTE





Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

- Structure, compétences sur l'action
- Les SSTI
Les préventeurs
Les entreprises

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

La FE, le DUERP ne sont que des outils permettant à l'entreprise de s'inscrire dans une véritable démarche de prévention. Comment passer d'une approche par obligation, par risque à une approche préventive ?

Comment aider l'entreprise à développer une véritable culture de prévention au plus près des réalités du terrain ?

Les priorités et orientations à donner à l'action

Relais au sein de l'entreprise pour l'accompagner dans une démarche d'évaluation des risques professionnels, fondement de toute action de prévention au plus près de leur préoccupation par le biais de documents obligatoires et déjà existants (FE DU)

Appui aux employeurs avec les pratiques et outils existants (accompagnement dans le cadre d'un autodiagnostic avec les pratiques existantes, réunion de sensibilisation, formation, etc.) pour promouvoir une culture de prévention

Choix d'une entrée par secteur d'activité où les TPE sont le plus représentées et/ou la culture de prévention peu développée en vue d'étendre notre action à d'autres secteurs dans l'ensemble de ces entreprises.

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Variable suivant les actions développées. A affiner

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques





Fiche Action n°1.1 PRST3

Action chapeau : Développer une démarche d'évaluation des risques professionnels et promouvoir une culture de prévention par le biais de la fiche entreprise pour les TPE, PME

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Construire un document transversal à destination des entreprises visant à promouvoir la fiche d'entreprise comme outil nécessaire à une démarche d'évaluation des risques professionnels et à initier une culture de prévention dans les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs de la restauration, du nettoyage et du BTP.

Dans la continuité de la sous action 1, favoriser la construction du document unique d'évaluation des risques professionnel en déployant les pratiques existantes afin de promouvoir une véritable démarche de prévention auprès des entreprises.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Prédominance de petites et moyennes entreprises : **près de 82% des établissements régionaux emploient moins de 10 salariés**, une proportion plus élevée qu'au niveau national (80%).

Les données statistiques de la région Occitanie sont proches du constat opéré au niveau national, il y a 144 182 TPE, PME en Occitanie pour un total de 144 553 entreprises. Les TPE de moins de 10 salariés sont très largement majoritaires. Culture de la prévention peu développée dans ce type d'entreprise.

Ce type d'entreprises est largement représenté dans les secteurs des services (et en premier lieu dans le secteur de la restauration et du nettoyage pour les TPE), du commerce et de la construction. Plus de 54 300 accidents du travail en 2014. Les maladies professionnelles déclarées sont en augmentation.





	Nb Entr.	Nb sal.
Agriculture, sylviculture et pêche	10 060	16 872
Construction	18 171	44 565
Commerce	25 491	67 023
Services	65 028	141 333

Reprenre sinistralité dans ces trois secteurs d'activité.

La création ou la mise à jour de la fiche d'entreprise est le moyen normal de nouer le dialogue entre le service et le chef d'entreprise. Elle constitue en outre le primo diagnostic de la situation en matière de santé et de sécurité permettant une prise de conscience des acteurs de l'entreprise et propose d'établir un partenariat pour suivre une démarche construite et échelonnée pour améliorer les conditions de travail

Aussi les contributeurs à l'action 1.1 ont choisi de faire de la fiche d'entreprise un levier du développement d'une culture de prévention et de l'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise.

et

Deux sous actions vont être mises en œuvre

La première sous action consiste à proposer la fiche d'entreprise comme levier de prévention primaire.

La seconde sous action consiste à accompagner l'employeur dans une démarche de prévention au plus près de l'activité de l'entreprise.

Pour se faire, les contributeurs proposent de déployer les outils, d'expliquer les pratiques leur fonctionnement, leurs avantages et leurs limites

Afin d'être plus efficace et de répondre aux besoins des petites entreprises, les participants ont choisi d'effectuer un ciblage par secteur d'activité et par taille d'entreprise sur un territoire donné :

- Les secteurs du BTP, du nettoyage et de la restauration regroupent une masse importante d'établissements de petite taille. Ils seront visés en premier lieu.
- La notion de PME, TPE est très large et regroupe des établissements de 1 à 200 salariés où les problématiques sont très différentes suivant l'effectif et suivant le département. Les entreprises de moins de 50 salariés seront donc la cible première de cette action.

La région Occitanie est très étendue et compte près de 145 000 PME TPE. Dès lors, les actions retenues seront mises en œuvre, dans un premier temps, sur le territoire des services de santé au travail présents et concernés

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
Version 3 : 18.04	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration. Etablissement de fiches sous actions





<input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les CPOM
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1-1 Accompagner les démarches d'évaluation des risques au sein des PME-TPE	<input checked="" type="checkbox"/> Action 3.7 Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE, notamment en mobilisant les branches	En lien avec l'action Axe 6 Action 2 Renforcer le rôle des services de santé au travail dans la prévention des risques professionnels.	En lien avec l'action du plan	

Date début d'action / Date de fin d'action
Janvier 2017 / Décembre 2020

Calendrier prévisionnel
<i>Mises en place de deux fiches sous actions</i>





II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE Occitanie (responsable d'unité de contrôle V. NEGRE),
Responsables associés
<input checked="" type="checkbox"/> Participation active des SSTI
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> Aract,
<input checked="" type="checkbox"/> Carsat
<input checked="" type="checkbox"/> OPPBTP
Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Secteurs : BTP, restauration, nettoyage





Secteurs géographiques concernés

- Cibler un territoire et déployer

Cible / bénéficiaires de l'action

- Moins de 50 salariés
- Autres: [<Services de santé au travail, médecins du travail, équipes pluridisciplinaires>](#).

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Sous action 1

- Capitaliser les modèles de fiches d'entreprises existants : modèle type, guide à la construction des FE, en répertoriant les risques inhérents aux trois secteurs choisis
- Co construire un document de communication, fondement de la fiche d'entreprise, visant à développer une culture de prévention au sein des TPE de ces trois secteurs. Ce document transversal est à destination des entreprises de moins de 50 salariés des trois secteurs ciblés.
- Déployer ce document auprès des professionnels de santé au travail pour initier une démarche accompagnée dans les entreprises non couvertes

La sous action 2 permettra d'outiller ces entreprises dans le cadre de leur évaluation des risques professionnels

- Recenser les outils et pratiques existantes et déjà développées dans le cadre de l'évaluation des risques professionnelles en vue de les déployer. Capitaliser auprès des contributeurs à l'action 1.1 et recenser dans le cadre d'un document support pour plus de lisibilité.
- Partir des entreprises de moins de 50 salariés dans lesquelles ont été réalisées les fiches d'entreprise des secteurs du BTP, de la restauration et du nettoyage dans le cadre de la sous action 1. La sous-action 2 s'inscrit dans la continuité d'une démarche de prévention auprès des entreprises de moins de 50 salariés.
- Déployer les pratiques et outils existants sur les territoires des services de santé au travail concernés afin de promouvoir une démarche de prévention auprès des entreprises. Pour se faire :
 - Communication autour de ces outils auprès des services de santé concernés
 - Démarche accompagnée auprès des entreprises ciblées.
 - Déployer cette démarche
 - Suivi de l'entreprise
- Cette sous action doit alimenter l'action 3.7 du PRST3.





Modalités d'action en direction des TPE-PME

Voir point 5 ci-dessus

Thématique

Evaluation des Risques Professionnels et développement d'une culture de prévention





Typologie de l'action

- Action collective associant les services de santé au travail
- Groupe de travail : services de santé au travail
- CPOM: [à déployer dans le cadre du CPOM](#)

Outils mis en œuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation SSTI
- Site internet
- Bases de données des SSTI

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet :
- Bases de données : BDD des services
- Autres : Documents existants dans les services : SSTI, OPPBTP etc...

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Comité de pilotage avec réunions plénières, sous - groupe de travail éventuellement sur les branches professionnelles ciblées : BTP, restauration, nettoyage.

Bilan de l'action

Voir fiches sous action 1 et 2





Appréciation qualitative au <u><date à préciser></u> :	
Points forts :	Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Voir sous action 1 et 2

Modalités de communication/valorisation de l'action

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées
Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche. Confère CR réunion 31 mars 2017.





Action 1.1

Action chapeau Promouvoir une culture de prévention et développer une démarche d'évaluation des risques professionnels par le biais de la fiche entreprise pour les TPE, PME

Fiche sous Action n°1

Construire un document de communication à destination des entreprises visant à promouvoir la fiche d'entreprise comme outil nécessaire à une démarche d'évaluation des risques professionnels et à initier une culture de prévention dans les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs de la restauration, du nettoyage et du BTP.

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

A partir des travaux déjà menés construire de manière partagée un document de communication à destination des entreprises, fondement de la fiche d'entreprise, visant à développer une culture de prévention au sein des entreprises de moins de 50 salariés.

Promouvoir ce document auprès des entreprises de moins de 50 salariés des secteurs de la restauration, du nettoyage et du BTP dans un territoire déterminé.

Associer l'employeur dans le cadre de l'élaboration de la fiche d'entreprise. L'entreprise doit s'approprier et utiliser ce document dans le cadre de son évaluation des risques.

Déployer cette action à l'échelle de la région Occitanie.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Le choix des contributeurs à l'action 1.1 de faire de la fiche d'entreprise un levier de l'évaluation





des risques professionnels et du développement d'une culture de prévention au sein de l'entreprise implique les services de santé au travail associés à cette action sur leur territoire.

La construction d'un document de communication à partir des travaux déjà effectués à destination des entreprises permet de présenter la fiche d'entreprise comme un support de la construction du document unique d'évaluation des risques professionnels afin d'accompagner l'employeur dans une démarche de prévention au plus près de l'activité de l'entreprise.

L'action consiste au déploiement des bonnes pratiques existantes en y associant l'ensemble des préventeurs présents dans le cadre de la sous action 2.

Afin d'être plus efficace et de répondre aux besoins des petites entreprises, les participants ont choisi d'effectuer un ciblage par secteur d'activité et par taille d'entreprise sur un territoire donné :

- Les secteurs du BTP, du nettoyage et de la restauration regroupent une masse importante d'établissements de petite taille. Ils seront visés en premier lieu.
- La notion de PME, TPE est très large et regroupe des établissements de 1 à 200 salariés où les problématiques sont très différentes suivant l'effectif et suivant le département. Les entreprises de moins de 50 salariés seront donc la cible première de cette action.
- La région Occitanie est très étendue et compte près de 145 000 PME TPE. Dès lors, les actions retenues seront mises en œuvre, dans un premier temps, sur le territoire des services de santé au travail présents et concernés.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
Version 4. Le 18 avril 2017	<input checked="" type="checkbox"/> Première fiche sous action en cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les CPOM
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1-1 Accompagner les démarches d'évaluation des risques au sein des PME-TPE. Préalable et en complément de la sous action 2	<input checked="" type="checkbox"/> Action 3.7 Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE, notamment en mobilisant les branches	En lien avec l'action Axe 6 Action 2 Renforcer le rôle des services de santé au travail dans la prévention des risques professionnels.	En lien avec l'action <u>du</u> plan	

Date début d'action / Date de fin d'action
Janvier 2017 / Décembre 2020





Calendrier prévisionnel

Premier temps : année 2017 : élaboration d'un document de communication adaptable et simplifié et favoriser son appropriation par les professionnels de santé au travail sur le territoire des services de santé au travail présents et concernés.

Prochaine réunion prévue : le jeudi 15 juin 2017 à Carcassonne, échanges de mails par voie de messagerie entre temps.

II – Acteurs :

Pilote de l'action

DIRECCTE Occitanie

Responsables associés

Participation active des SSTI

Partenaires ou contributeurs

Aract

Secteurs d'activité concernés

Secteurs : BTP, restauration, nettoyage





Secteurs géographiques concernés

- Le territoire géographique des services de santé participants pour un déploiement ensuite sur d'autres territoires.

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises de moins de 50 salariés
- Services de santé au travail, médecins du travail, équipes pluridisciplinaires.

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Sous action 1

- Co construire un document de communication, visant à promouvoir la fiche d'entreprise, comme levier de prévention primaire.
- Favoriser l'appropriation de ce document par les professionnels de santé au travail sur le territoire des services de santé au travail présents et concernés. Expérimenter l'efficacité de ce document dans les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs de la restauration, du nettoyage et du BTP.
- Promouvoir ce document à l'échelle de la région Occitanie
- La sous action 2 permettra d'outiller ces entreprises dans le cadre de leur évaluation des risques professionnels

Modalités d'action en direction des TPE-PME

1. Les travaux déjà réalisés ?

- Modèle conforme à la réglementation
- La FE dans les TPE (PRST2)
- Modèle proposé par les SSTI suivant les secteurs
- Document support : guide INRS pour recenser les risques inhérents aux activités concernées

2. Un document d'aide à destination des entreprises de moins de 50 salariés

3. Déployer ce document auprès des entreprises et favoriser son appropriation par les équipes pluridisciplinaires

4. A partir de ces outils, tendre à couvrir les entreprises des trois secteurs





concernés, chaque service s'engageant selon ses propres objectifs.

Thématique

Evaluation des Risques Professionnels et développement d'une culture de prévention





Typologie de l'action

- Action collective associant les services de santé au travail auprès des entreprises de moins de 50 salariés de trois secteurs d'activité
- Groupe de travail avec participation active des services de santé au travail

Outils mis en œuvre

- X Guide méthodologique
- X Document d'information/sensibilisation SSTI
- Site internet
- Bases de données des SSTI

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet :
- Bases de données : BDD des services
- Autres : Documents existants dans les services : SSTI, OPPBTP etc...

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Comité de pilotage avec réunions plénières,
sous - groupe de travail avec réunions trimestrielles

Bilan de l'action

- Réalisation du document dans le cadre du sous-groupe de travail.
- Promotion de cette démarche par des actions de sensibilisation et de communication auprès des organisations professionnelles de secteur, des organisations patronales, directement auprès des entreprises voir auprès des lycées professionnels, centre de formation des apprentis pour le secteur de la restauration. Au moins une réunion de sensibilisation par secteur d'activité dans les territoires choisis.





Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts : une co construction, une action concrète au plus près du terrain impliquant les SSTI, les acteurs du secteur

Points à améliorer : la concrétisation sur le terrain, aboutir à une vraie démarche ERP participative

Perspectives, évolution de l'action.

Cette démarche est préalable ou un parallèle à la sous action 2 qui doit aboutir à la mise en place du DU et au développement d'une culture de prévention.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Un document guide

Documents en lien avec l'action

Modèles de FE, documents existants dans ce cadre et dans les secteurs concernés.
Document élaboré dans le cadre de l'axe 7 du PRST2,
A suivre la réglementation en vigueur

Modalités de communication/valorisation de l'action

Communiquer via les contributeurs en interne auprès des SSTI concernés

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)





Fiche Action n°1.1 PRST3

Action chapeau : Développer une démarche d'évaluation des risques professionnels et promouvoir une culture de prévention par le biais de la fiche entreprise pour les TPE, PME

Fiche sous action 2

Dans la continuité de la sous action 1, favoriser la construction du document unique d'évaluation des risques professionnel en déployant les pratiques existantes afin de promouvoir une véritable démarche de prévention auprès des entreprises.

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Recenser les outils et pratiques existants en matière d'évaluation des risques professionnels dans les secteurs du BTP, de la restauration et du nettoyage.

Communiquer autour des pratiques et outils recensés auprès des services de santé au travail engagés dans le cadre de la sous action 1

A partir des fiches d'entreprise réalisées dans les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs ciblés dans le cadre de la sous action 1, favoriser la construction du document unique d'évaluation des risques professionnel dans le cadre d'une démarche accompagnée en déployant les pratiques et outils recensés afin de promouvoir une véritable démarche de prévention auprès des entreprises.

Déployer ces outils et pratiques en communiquant auprès des contributeurs à l'action 1.1 et des professionnels du secteur.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Cette action s'inscrit dans la continuité et en complément de la sous action 1 « Construire un document transversal à destination des entreprises visant à promouvoir la fiche d'entreprise comme outil nécessaire à une démarche d'évaluation des risques »





professionnels et à initier une culture de prévention dans les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs de la restauration, du nettoyage et du BTP. »

L'action consiste, à partir des fiches d'entreprise réalisées dans les territoires ciblés à associer l'ensemble des préventeurs présents et à déployer les outils et pratiques existants.

Afin d'être plus efficace et de répondre aux besoins des petites entreprises, les participants ont choisi d'effectuer un ciblage identique à la sous action 1 par secteur d'activité et par taille d'entreprise sur un territoire donné :

- Les secteurs du BTP, du nettoyage et de la restauration regroupent une masse importante d'établissements de petite taille. Ils seront visés en premier lieu.
- La notion de PME, TPE est très large et regroupe des établissements de 1 à 200 salariés où les problématiques sont très différentes suivant l'effectif et suivant le département. Les entreprises de moins de 50 salariés seront donc la cible première de cette action.
- La sous action 2 s'inscrivant dans la continuité de la sous action 1, les actions retenues dans ce cadre, visent, dans un premier temps, les mêmes entreprises pour être déployer ensuite à plus grande échelle

Il apparait nécessaire de faire le lien avec l'action 3.7 du PRST3 « Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE, notamment en mobilisant les branches ».

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
Version 2 – 18 04 2017	<input checked="" type="checkbox"/> En lien direct avec la sous action 1 <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les CPOM
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1-1 Accompagner les démarches d'évaluation des risques au sein des PME-TPE Dans la continuité de la sous action 1 Construire un document transversal à destination des entreprises visant à promouvoir la fiche	<input checked="" type="checkbox"/> Action 3.7 Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE, notamment en mobilisant les branches. La sous action 2 s'inscrit dans ce cadre	En lien avec l'action Axe 6 Action 2 Renforcer le rôle des services de santé au travail dans la prévention des risques professionnels.	En lien avec l'action du plan	





d'entreprise comme outil nécessaire à une démarche d'évaluation des risques professionnels et à initier une culture de prévention dans les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs de la restauration, du nettoyage et du BTP.				
--	--	--	--	--

Date début d'action / Date de fin d'action

Janvier 2017 Décembre 2020

Calendrier prévisionnel

Premier temps : recenser les outils et pratiques existants et communiquer auprès des services de santé au travail ciblés dans le cadre de la sous action 1.

Deuxième temps : A l'aide de ces outils et pratiques accompagner les entreprises engagées dans la démarche de la sous action 1 à mettre en place une véritable évaluation des risques inhérente à leur activité professionnelle.

Troisième temps : déployer cette démarche à plus grande échelle par des actions de sensibilisation

Prochaine réunion le vendredi 13 octobre 2017 à Carcassonne.

II – Acteurs :

Pilote de l'action

DIRECCTE Occitanie

Responsables associés

A déterminer

Partenaires ou contributeurs

- Aract
- Carsat
- OPPBTP
- MEDEF
- SSI





--

Secteurs d'activité concernés

<input checked="" type="checkbox"/> Secteurs : BTP, restauration, nettoyage





Secteurs géographiques concernés

- Dans un premier temps même ciblage que pour la sous action 1

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises de moins de 50 salariés
 Autres : [à partir du recensement des documents](#)

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

- Recenser les outils et pratiques existantes et déjà développées dans le cadre de l'évaluation des risques professionnelles en vue de les déployer. Capitaliser auprès des contributeurs à l'action 1.1 et recenser dans le cadre d'un document support pour plus de lisibilité.
- Partir des entreprises de moins de 50 salariés dans lesquelles ont été réalisées les fiches d'entreprise des secteurs du BTP, de la restauration et du nettoyage dans le cadre de la sous action 1. La sous-action 2 s'inscrit dans la continuité d'une démarche de prévention auprès des entreprises de moins de 50 salariés.
- Déployer les pratiques et outils existants sur les territoires des services de santé au travail concernés afin de promouvoir une démarche de prévention auprès des entreprises. Pour se faire :
 - Communication autour de ces outils auprès des services de santé concernés
 - Démarche accompagnée auprès des entreprises ciblées.
 - Déployer cette démarche
 - Suivi de l'entreprise
- Cette sous action doit alimenter l'action 3.7 du PRST3 « Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE ».

Modalités d'action en direction des TPE-PME

1. Quels sont les outils existants ?

Outils d'aide en ligne

- **DIPLUS à destination des TPE** : La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Midi-Pyrénées et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne, rejoints en 2013 par la DIRECCTE ont réalisé **un outil pour les très petites entreprises nommé « DIPLUS »** ; cet outil est un questionnaire en ligne et a pour objectif de faire réaliser un diagnostic sur le domaine Santé et Sécurité en entreprise, en mode auto-administré. Cet outil met en relief les actions prioritaires à mettre en place afin d'améliorer la prévention des risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles.





- **OiRA restauration/ évaluation des risques pour les TPE secteur restauration. Logiciel en ligne pour aider les petits restaurants à évaluer leurs risques.** L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), en collaboration avec l'Assurance Maladie Risques Professionnels et les organisations professionnelles de la restauration, a élaboré un outil informatique pour aider les petits restaurants à évaluer leurs risques. Gratuit et proposant des mesures de prévention adaptées à ce métier, il permet d'éditer et de mettre à jour le document unique et d'élaborer un plan d'action. L'outil « OiRA Restauration » a été développé sur la base du guide d'aide à l'évaluation des risques professionnels de l'INRS « La restauration traditionnelle 1 » (ED 880). C'est un logiciel en ligne, qui reprend les risques communément rencontrés dans l'activité de restauration traditionnelle et propose des bonnes pratiques de prévention. Disponible en accès libre, il permet d'éditer le document unique de l'entreprise et de définir son plan d'action.
- **E PREVENTION déployé par l'OPPBTB.** L'espace e-prevention est un espace de services en ligne personnalisable et gratuit. Il est conçu pour simplifier la prévention, quelle que soit la taille de votre entreprise. L'espace e-prevention centralise l'ensemble des dossiers de prévention et permet d'accéder à de nombreux outils interactifs qui simplifient la gestion de la prévention au quotidien : évaluation des risques professionnels, suivi des formations, gestion du matériel et de sa maintenance, mise en place des plans de prévention
- e-prevention est un panel d'outils simples et gratuits mis à disposition
- **SEIRICH évaluation du risque chimique.** SEIRICH est une application informatique, mise à disposition et développée par l'INRS en partenariat avec la Direction générale du travail, la Direction des risques professionnels (CNAMTS, CARSAT et CRAMIF) et des organisations professionnelles. SEIRICH a été conçu pour être employé aussi bien par des experts que par des utilisateurs ne disposant pas de connaissances particulières dans le domaine des risques chimiques. SEIRICH comporte de nombreuses fonctionnalités qui permettent de gérer et tracer les produits chimiques dans l'entreprise. SEIRICH fournit également des informations et conseils utiles pour la prévention dans l'entreprise.

Brochures propres aux secteurs concernés

- ED 790 INRS **Aide - mémoire BTP** : prévention AT et MP dans le BTP
- ED 880 INRS **prévention des risques professionnels dans la restauration traditionnelle** (renvoi à OIRA restauration)
- ED 963 INRS **prévention des risques professionnels dans les activités de mise en propreté et secteurs associés**
- **Guide des risques professionnels dans les métiers de la propreté et du nettoyage** édité en Ile de France : équipe pluridisciplinaire associant la CRAMIF, la DIRECCTE, l'ARACT, la METRANEP, CINERGIE et cinq services de santé au travail d'Île-de-France

Offres de formation ?

Aides aux entreprises dans le cadre de leur démarche de prévention ?





Le SIST de Narbonne et l'OPPBTB ont initié une démarche auprès des entreprises du secteur du bâtiment.

AMETRA a initié une démarche auprès des coiffeurs qu'elle déploie aujourd'hui dans le secteur de la propreté.

1. Comment et auprès de qui déployer ces outils ?

- **Auprès des entreprises de moins de 50 salariés concernées : relais SSTI, IT**

- **Auprès des organisations professionnelles**

Pistes :

MEDEF

FFB (fédération française du bâtiment) CAPEB (organisation professionnelle des artisans du bâtiment)

UMIH (union des métiers et des industries de l'hôtellerie)

- **Auprès des lycées professionnels et CFA des secteurs concernés notamment dans le secteur de la restauration**

Thématique

- Evaluation des Risques Professionnels et développement d'une culture de prévention





Typologie de l'action

- Action collective
- Groupe de travail : l'ensemble des contributeurs à l'action 1.1 PRST3
- CPOM: [à déployer dans le cadre du CPOM](#)

Outils mis en œuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation SSTI
- Site internet
- Bases de données des SSTI

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet :
- Bases de données : BDD des services
- Autres : Documents existants dans les services : SSTI, OPPBTP etc...

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Comité de pilotage avec réunions plénières, sous - groupe de travail éventuellement sur les branches professionnelles ciblées : BTP, restauration, nettoyage.

Bilan de l'action

Pistes proposées non validées en réunion en cours d'élaboration :

Recensement des outils existants dans le cadre du groupe de travail et communiquer sur ces outils auprès des services de santé au travail engagés dans le cadre de la sous action 1.

- Capitalisation, échange et réalisation d'un support dans le cadre du groupe de travail qui se réunira une fois par trimestre.
- Mise en cohérence des deux sous action au cours de la réunion plénière action 1.1 qui se réunira deux fois dans l'année.
- Communication autour des outils auprès des SSTI dans le cadre d'au moins une réunion de sensibilisation

- Déployer ces outils dans l'ensemble des entreprises ciblées dans le cadre de la sous action 1 dans lesquelles ont été réalisées les fiches d'entreprise.





- Nombre de DU réalisés dans les entreprises ciblées (?)

Effectuer un suivi de l'action et déployer cette action

Suivi dans l'ensemble des entreprises concernées par au moins une visite dans l'entreprise (?)

- Promotion de la démarche par une ou plusieurs actions de sensibilisation (cible à déterminer)





Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts : action terrain à partir des outils et pratiques déjà développés.

Points à améliorer : aboutir à une vraie démarche d'évaluation des risques

Suivi et déploiement de l'action dont les modalités sont à déterminer

Perspectives, évolution de l'action.

La sous action 1 permet d'initier la démarche et de cibler précisément le public concerné. Elle doit se traduire par la mise en place du document unique et permettre le développement d'une culture de prévention.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Outils, aides et pratiques développés par les contributeurs

Modalités de communication/valorisation de l'action

Communiquer via les contributeurs en interne auprès des SSTI concernés

Communiquer en externe

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)





ACTION 1.2

Agir par la formation





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°1.2 / Nom de l'action : agir par la formation

(Co)Pilote(s) : Pascale HUBER (Carsat Midi-Pyrénées) Françoise CALLET (Carsat Languedoc-Roussillon)
Contributeurs : Elise MARQUINE (AIST Béziers), Christian MAMPOUYA (DIRECCTE Occitanie), Jean-Marc ROYER (DIRECCTE Occitanie), Quentin LESCIEUX (OPPBTB), Caroline RAGAZZI (ARACT Occitanie), Anne CAILLIVE (MSA MP Nord), Marc DELANOE (MSA MP Nord), Bertrand DUPLESSIS (AIST Béziers), Daniel LAVALLEE (MSA Grand Sud) ; Cendrine SALA (DIRECCTE Occitanie) ; Patrice BASCOU (DIRECCTE Occitanie) ; Michel VIGIER (MEDEF Occitanie)

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

La culture de prévention dans les entreprises est insuffisante. Des actions sont possibles par la formation continue et initiale. Les populations de jeunes et nouveaux embauchés et travailleurs précaires sont particulièrement touchées par les accidents graves (voir éléments de sinistralité).

La place de la Santé et Sécurité au Travail dans la formation initiale des futurs salariés et des futurs managers est disparate, voire inexistante.

Les formateurs de certaines filières sont encore insuffisamment formés. L'application des bonnes pratiques de prévention liées aux situations de travail dans les établissements d'enseignement est perfectible.

Il est à noter que d'autres filières ont mis en place des dispositifs structurés d'enseignement et d'accompagnement en S et ST qu'il serait pertinent de partager.

La priorité à donner à la prévention primaire implique l'intégration de la culture de prévention par les formateurs, dans les parcours de formation initiale, notamment dans l'apprentissage du « geste professionnel » et des « pratiques managériales ».

Afin de compléter cette intégration de la S et ST dans l'activité professionnelle, la formation des personnes qui accueillent le jeune en formation ou le nouvel embauché dans les entreprises doit être améliorée ainsi que l'organisation de l'entreprise pour l'accueil du nouvel embauché.

La formation continue est une porte d'entrée pour faire évoluer les pratiques dans les entreprises notamment les TPE/PME

- Les nouvelles organisations des entreprises les amènent de plus en plus à recourir à des entreprises extérieures sous-traitantes. L'intégration de la S et ST dans ces modes d'organisation est trop souvent négligée pour rendre effective l'obligation d'information et de formation des salariés.
- Dans toutes situations, la phase d'accueil (nouvel embauché, nouvelle situation de travail...) est primordiale.
- L'identification de la personne à former en Set ST est importante pour une bonne efficacité de la formation et pour la mise en œuvre de la prévention dans l'entreprise.
- Il existe de nombreuses offres de formation dans ce champ d'origine et de visibilité très diverses.





Enjeux de l'action

- Améliorer la culture de prévention dans les entreprises en renforçant la formation initiale et continue des salariés, des managers et dirigeants, et de leurs représentants.
- Identifier et mieux connaître les actions de formation et les outils réalisés par les différents acteurs de la prévention.
- Promouvoir et orienter des offres de formations (en fonction des besoins ou des attentes) vers des secteurs ou des publics prioritaires : par leur situation, leur exposition ou dont le rôle dans la mise en place de la prévention est stratégique

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

Tout type d'entreprises des territoires Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en ce qui concerne la formation initiale technique et professionnelle.

Dans le champ de la formation continue, on doit noter que les TPE représentent une large fraction des entreprises de la région Occitanie. L'accès à la formation dans les TPE présente plus de freins organisationnels.

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

- Jeunes en formation
- Salariés
- Managers
- Dirigeants
- Préventeurs
- Formateurs et enseignants, maitres de stages, chefs d'établissements d'enseignement agricoles
- Représentants du personnel
- Partenaires sociaux
- Branches professionnelles
- OPCA

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

- **Sinistralité AT/MP régime général** : ameli
<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>
- **Sinistralité AT/MP : régime agricole** : MSA
<http://www.msa.fr/lfr/etudes-statistiques>
- **Sinistralité jeunes et nouveaux embauchés** : près de 15% des AT graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois de l'embauche et ¼ des AT concernent les salariés ayant moins d'un mois dans l'entreprise



**Autres indicateurs pertinents**

Nature des apports réalisés en formation en Santé et Sécurité du Travail :

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents

Ex LR	Ex MP
<p>Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource</p> <ul style="list-style-type: none">• « Amélioration de la qualité de la formation des membres de CHSCT et des DP » : action concernant particulièrement les risques à effets différés. Un module de formation a été conçu, expérimenté auprès de plusieurs groupes, un transfert a été organisé vers des formateurs. Le déploiement a été partiel (intégration de la thématique dans les formations dispensées par ces acteurs vers les IRP) – acteurs ressource : DIRECCTE, SST Carcassonne, Narbonne, ARACT.• « Sensibilisation des jeunes en formation professionnelle au risque routier professionnel » : objectif : sensibiliser les futurs professionnels à prendre en compte le risque routier dans leur déplacement quotidien. Action conduite chaque année dans les lycées techniques agricoles (400 élèves environ chaque année). Acteurs ressources : DIRECCTE MSA Carsat LR.• « Formation des référents risque routier professionnel » : Objectif : sensibiliser les travailleurs à la prise en compte du risque routier dans leurs déplacements (trajet+mission) par le relais de personnes ressources pouvant aider à une réflexion commune dans l'entreprise... Formation réalisée auprès de 12 personnes dans le département des PO. Acteurs ressources : MSA, DIRECCTE, Carsat.• Promotion de la prise en compte du risque de TMS par les apprentis des CFA BTP. L'offre de formation et les outils de l'OPPBT ont été déployés auprès des apprentis des CFA du 3CA BTP notamment celui de Perpignan lors de l'action	<p>Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource</p> <ul style="list-style-type: none">• Risque chimique, formation des vendeurs de coopératives sur les produits phytosanitaires.• Formation liée aux actions de prévention des TMS. A destination des employeurs et représentants des salariés. Acteurs ressources : SAMSI, Carsat, DIRECCTE, MIDACT.• AXE3 : mieux vivre le travail, développement d'une formation pour les préventeurs généralistes. Une grille de compétences à acquérir a été développée. Acteurs ressources : Carsat, OPPBT, AROMSA, MIDACT(ARACT) association régionale des services de santé au travail, CRCI, DIRECCTE.• Action de formation sur les thèmes RPS, QVT : interventions dans des masters RH IAE, et Toulouse Business school, Intervention auprès des médecins conseil et médecins du travail de la MSA. (1/2 à 1 journée).• Sur la prévention des addictions, création d'une formation de 3 jours à destination des équipes pluridisciplinaires des SST interentreprises. DE nombreuses sessions réalisées. Acteurs ressources : DIRECCTE, ARS, ANPAA, Carsat, AR2ST, médecins du travail formés en addictologie.• Formations à la prévention de l'usure professionnelle de représentants de directions et de salariés. 5 journées réalisées. Acteurs ressources : MIDACT en partenariat avec l'unité territoriale de la DIRECCTE et la CPID 09.• Action de formation dans le cadre de l'accompagnement des services de santé au travail pour la construction du projet de service. Acteurs ressources : DIRECCTE, MIDACT, Carsat, IPST (Institut de la promotion Supérieur du travail).





<p>Préventis. Acteur ressource : OPPBTP.</p> <ul style="list-style-type: none">• « Renforcement de la formation des agents de contrôle en matière de santé et sécurité au travail ». Développement de rencontres thématiques en complément aux formations dispensées par l'INTEFP. Acteurs ressources : DIRECCTE, ARACT.• « Sensibilisation des intérimaires à la prévention ». Objectif en matière de formation : promouvoir un référentiel de formation à l'usage des intérimaires accessible en ligne dans les agences. Acteurs ressources : OPPBTP, Carsat, réseau PREV'BTP.• Les « Compagnons du devoir » ont un projet d'organisation d'un pôle multi compétences « santé, sécurité, ergonomie » (SSE) sur leur nouveau site de Baillargues. L'objectif de ce projet faire prendre conscience aux jeunes en formation, en alternance, en tant que professionnels, et aux entreprises qui les accueillent de l'importance de la santé, la sécurité et de penser l'ergonomie et la santé dès la conception des produits. Le site de Baillargues est donc un site de formation et d'expérimentation pour les jeunes et pour les PME régionales en favorisant la clé d'entrée « métiers, santé, sécurité, ergonomie » en complément des approches des institutionnels et organismes de contrôle.• Les partenaires associés à un Comité de Pilotage sont Epsilon (labo de recherche sur santé), CODES 34 et 48, DRJSCP (Dir régionale jeunesse et sports), SFSP (Société Française de santé publique), Carsat, Aract et de l'équipe projet interne des Compagnons.• L'Aract en 2017 va animer le Groupe de travail intitulé « TRANSMETTRE » (transmettre les connaissances des Compagnons à l'extérieur et aux Compagnons) dont les objectifs et modalités de fonctionnement vont être définis prochainement.	<ul style="list-style-type: none">• Elaboration d'un référentiel de formation en vue de l'agrément des cabinets conseil pour la formation des membres de CHSCT. Acteurs ressources : DIRECCTE, Carsat.• Réalisation d'auditions par le Midact en lien avec le projet FAIRE ECOLE (Anact, CNAM-TS, INRS) auprès des entreprises, avec des questions ouvertes visant à mieux apprécier la place du travail, du management du travail, de la qualité de vie au travail, du dialogue social dans les enseignements, pour comprendre les difficultés rencontrées par les écoles et identifier les leviers et les besoins pour une évolution de l'offre de formation (continue et initiale) et des contenus proposés.
--	--

Les actions significatives réalisées hors PRST





- Convention avec l'Education Nationale (Carsat, INRS): poursuivre et amplifier l'enseignement de la S&ST pour les élèves préparant un diplôme professionnel ou technologique (de niveau V à III),
- Formation de tuteur (Carsat): par branche professionnelle : BTP en Midi-Pyrénées,
- Action Enseignement Supérieur (Carsat): définir avec les écoles une introduction ou un renforcement des contenus en S&ST dans les cursus pédagogique (écoles d'ingénieurs et de commerce/management) – année de début d'action : 2016,
- (Carsat) : Implémenter au moins un dispositif Synergie pédagogie et Accueil dans chaque région en 2017,
- 2^{ème} Convention Régionale d'Intégration de la Santé et de la Sécurité dans l'Enseignement Agricole signée entre la DRAAF, la MSA et la DIRECCTE. Cette convention a pour objectif de promouvoir la santé et la sécurité dans l'enseignement agricole et de faire que les stagiaires puissent effectuer leurs stages dans les meilleures conditions possibles. Depuis la première convention signée en 2008 (convention de 4 ans), bon nombre d'actions partenariales ont été menées. On peut citer les travaux sur « les diligences normales » que chaque chef d'établissement d'enseignement se doit de mettre en place dans son établissement (préparation du futur stagiaire, visite du lieu de stage (avant et durant le stage), réunions d'informations destinées aux maîtres de stages, signatures de conventions de stages... organisation des visites médicales). Des réunions d'information auprès des établissements d'enseignement ont également été faites, portant sur des aspects réglementaires tels les procédures de demandes de dérogations. De nombreux outils à disposition des établissements ont été construits suite aux besoins remontés par les établissements d'enseignement : un document d'information sur l'accueil des apprentis et ce que doit faire un maître d'apprentissage lorsqu'il reçoit un apprenti, un document d'information portant sur l'autorisation de conduite souvent apparentée aux vérifications périodiques des machines, un module de formation et un livret d'accompagnement du stagiaire ont été créés et mis à disposition des établissements afin de les aider à répondre à leurs obligations en matière de formation du jeune avant le départ en stages. Un travail de longue haleine a été mené sur les procédures de demandes de dérogations qui sont aujourd'hui de simples déclarations de dérogations : ce travail à consister à élaborer des listes de machines et de travaux dits dangereux, listes bâties par rapport à chaque référentiel de formation,
- Formations assurées par les partenaires sociaux dans le cadre des partenariats avec les Carsat,
- OPPBTP : action pour les CFA, établissements d'enseignement supérieur, pour les enseignants des CFA et Lycées (espace enseignants sur site oppbtp ressources pédagogiques),
- ARACT Master RH IAE formation continue,
- Sur les deux parties du territoire (LR et MP) Formation-action collective sur la mise en place des démarches Qualité de Vie au Travail (Direccte, Agefos PME, Fidal, Aract) : 5 jours de formations inter-entreprises + demies-journées intra entreprise pour 10 entreprises en LR et MP,
- L'évaluation de l'appropriation de la formation « Certificat Référent Prévention Secours » intervenants à domicile sous l'égide de l'INRS proposée aux structures SAP par la Carsat MP. Ce projet conduit conjointement CARSAT MP et Aract (Midact) a permis





l'élaboration d'un état des lieux et la définition d'axes d'amélioration pour cette formation à destination des employeurs, responsables de secteur et personnes en charge de la prévention dans les TPM-PME des SAP,

- Intervention dans le Master RH de l'IAE de Toulouse en formation continue pour réaliser des apports en matière de pilotage de démarche de prévention à des futurs RH, directeurs de structures,
- L'Aract LR MP est sollicitée par des directions d'entreprises ou de structures publiques pour engager une démarche d'amélioration et de prévention avec l'encadrement en s'appuyant sur les leviers du management du travail : la formation est souvent la première étape demandée.

Les actions significatives réalisées hors région

Autres régions	Niveau national
<ul style="list-style-type: none">• Toutes Carsat CGSS et INRS : Développement d'outils et de partenariats relatifs à la formation	<ul style="list-style-type: none">• Assurance maladie risques professionnels : Ligne directrice nationale des actions réalisées en région,• Développement par des groupes de travail nationaux avec l'INRS de référentiels et outils de formation,• Le prochain PST3 a inscrit le renforcement de la culture de prévention chez les cadres. Dans les contrats d'objectifs respectifs sur la période 2014-2017, les 2 réseaux Aract (COP) et Carsat (COG) ont pour ambition chacun d'intervenir en direction de l'enseignement supérieur,• En concertation avec partenaires Cnamts – INRS- ANACT, l'objectif de la priorité réseau "Faire école" est de permettre la prise en compte du travail et des conditions du travail par les managers, actuels et futurs, dans l'exercice de leurs responsabilités, notamment à l'occasion de projets de changement.

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

- Les outils Synergie Pédagogie et Accueil : BTP, logistique, maintenance industrielle et réparation automobile. À venir : transport et aide à la personne
- MOOC "Impact de la décision sur la S&ST" du réseau Mines Télécom : <https://www.canvas.net/browse/minesnantes/courses/impact-health-safety-2>
- Module de formation à la sécurité et livret d'accompagnement du stagiaire : outil élaboré en partenariat avec la DRAAF, la MSA et la DIRECCTE et mis à disposition des





établissements d'enseignement pour former les jeunes avant le départ en stages.

- Aract Occitanie, outillage SAP www.midact.aract.fr - Repris par le site du MISAP: <https://www.ressources-pro-sap.entreprises.gouv.fr/les-outils-de-la-directe-midi-pyrenees>
- Anact, management du travail, www.anact.fr/management-du-travail-la-methode-anact

Les offres de formation institutionnelles existantes

- L'Offre Nationale de formation du réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels et de l'INRS et les offres de formation régionales des Caisses

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

Tous les salariés et futurs salariés, l'encadrement et les dirigeants des entreprises, les stagiaires, les stagiaires mineurs et les apprentis.

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

- Carsat
- MSA
- OPPBTP
- ARACT
- SIST
- DIRECCTE
- Enseignants et formateurs des établissements d'enseignement
- CCI
- CMA
- BRANCHES PROFESSIONNELLES
- Les partenaires sociaux
- OPCA

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Conditions de réussite, freins à lever, etc.

VIGILANCE :

- Très grande étendue du champ d'action possible
- Terminologie à valider, notamment la notion de management du travail
- Qualité de la définition des actions
- Dimensions des actions réalistes, par rapport aux moyens et à la durée du plan
- Définition des critères d'évaluation et indicateurs de résultat en amont des actions





- On définit comme formation toute action visant à une montée en compétence de la personne formée (être capable de)
- Connaissance partielle de l'offre de formation extérieure aux institutions et organismes représentés, rendant difficile une coordination globale dans le champ de la formation en Santé et Sécurité au Travail.
- Faibles moyens d'ingénierie de formation en région pour certains des partenaires
- Peu de pratique de l'évaluation de l'impact et de l'efficacité des formations à long terme.

Les priorités et orientations à donner à l'action

- Connaître l'existant dans la région : c'est-à-dire les actions en formation initiale et continue dans la grande région, des participants au groupe.
- Le faire connaître
- Comment connaître les besoins non couverts (actions existantes (ex: « Faire école ») dans ce sens et d'autres possibilités) ?
- Quelle offre proposer pour couvrir ces besoins ?

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

www.inrs.fr

www.carsat-mp.fr

www.carsat-lr.fr/ dossiers « [Entreprises](#) »

www.ssa.msa.fr

Aract Occitanie, outillage SAP www.midact.aract.fr - Repris par le site du MISAP: <https://www.ressources-pro-sap.entreprises.gouv.fr/les-outils-de-la-directe-midi-pyrenees>

Anact, management du travail, www.anact.fr/management-du-travail-la-methode-anact





Fiche chapeau Action 1.2 PRST3

Agir par la formation

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Connaissance et valorisation des actions déjà réalisées par tous les partenaires dans le domaine de la formation en Santé et Sécurité au Travail

- Cartographie des actions existantes
- Actions vers les futurs professionnels
- Formation continue de tous les acteurs de l'entreprise

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

La culture de prévention dans les entreprises est insuffisante. Des actions sont possibles par la formation continue et initiale. Les populations de jeunes et nouveaux embauchés et travailleurs précaires sont particulièrement touchées par les accidents graves.

On doit noter que les TPE représentent une large fraction des entreprises de la région Occitanie (près de 82% de moins de 10 salariés). L'accès à la formation dans les TPE présente plus de freins organisationnels.

La place de la Santé et Sécurité au Travail dans la formation initiale des futurs salariés et des futurs managers est disparate, voire inexistante.

La formation continue est une porte d'entrée pour faire évoluer les pratiques dans les entreprises notamment les TPE/PME

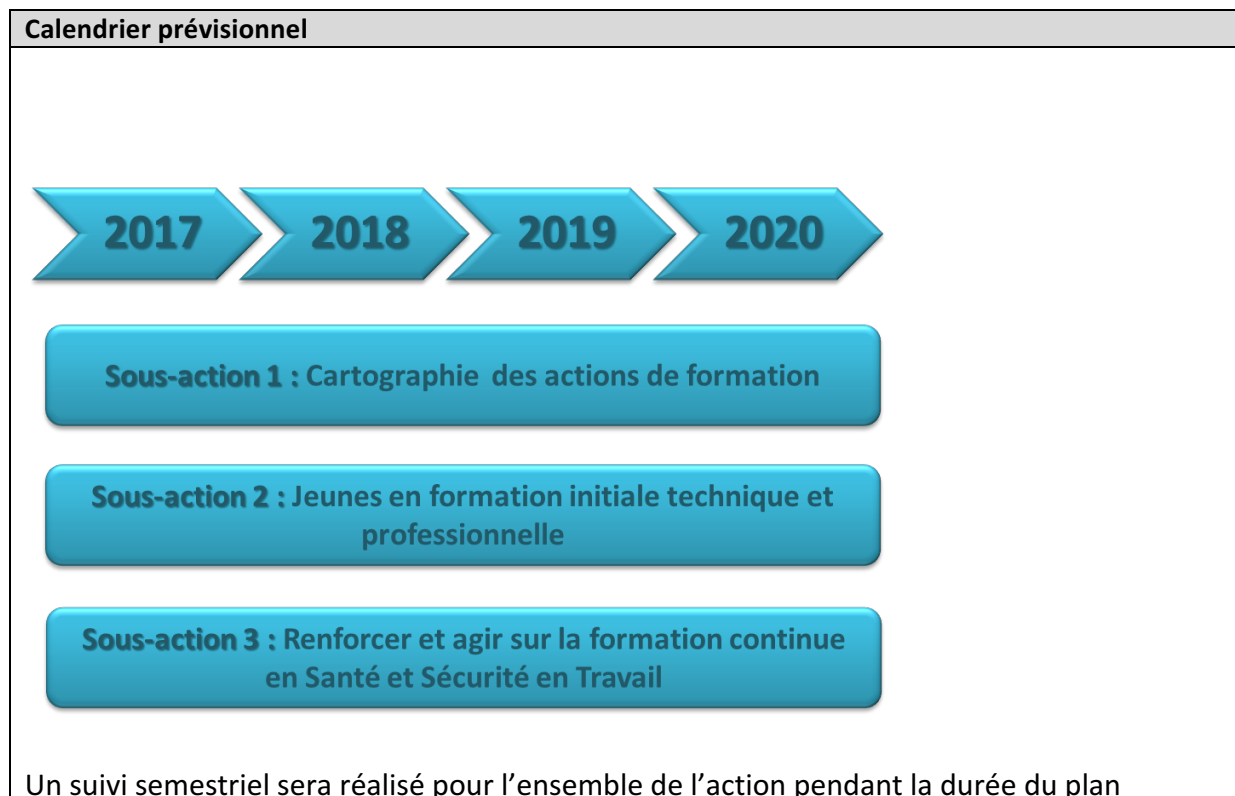
Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
<v.n°1 /23/02/2017 >	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée





Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.2	<input type="checkbox"/> En lien avec l'action \leq 1.1 ; 1.6 ; 1.8 ; 1.9 ; 1.10 ; 1.14 ; 1.15 ; 1.18 ; 1.19 ; 1.22 ; 2.2 ; 2.4 ; 2.6 ; 2.8 ; 2.11 ; 3.7	En lien avec l'action	En lien avec l'action du plan PPSST 2016-2020 MSA COG/CPG 2014-2017 Carsat OPPBTP ARACT SIST	AISMT 30, AIST 34, CSTPO,

Date début d'action	Date de fin d'action
Janvier 2017	Décembre 2020





II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Carsat MP et LR
Responsables associés
<input type="checkbox"/> Sans objet
<input type="checkbox"/> Sans objet
<input type="checkbox"/> Sans objet
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> OPPBTP
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE
<input checked="" type="checkbox"/> ARACT
<input checked="" type="checkbox"/> MSA
<input checked="" type="checkbox"/> AIST Béziers
<input checked="" type="checkbox"/> MEDEF

Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> BTP, SMS, transport logistique, agriculture- filière équine (sous action 2)
<input checked="" type="checkbox"/> Tous secteurs (sous action 1 et sous action 3)

Secteurs géographiques concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Ensemble de la Région Occitanie
<input type="checkbox"/> Département :
<input type="checkbox"/> Territoire :

Cible / bénéficiaires de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Entreprises de toute taille, focus sur les TPE/PME
<input checked="" type="checkbox"/> Salariés et les managers ou encadrants, les représentants du personnel, les préventeurs, relais sécurité, les décideurs, les donneurs d'ordre
<input checked="" type="checkbox"/> Organisations syndicales, institutions :
<input checked="" type="checkbox"/> Branche professionnelle des secteurs cible
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : jeunes en formation initiale enseignement professionnel, enseignants et chefs d'établissements d'enseignement agricoles





III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Connaissance et valorisation des actions déjà réalisées par tous les partenaires dans le domaine de la formation en santé et sécurité au travail

Ss Action 1 : établir un état des lieux des actions de formation initiale et continue en S & ST

- **cartographie** des actions en formation initiale et continue à la Santé et Sécurité au Travail (organismes et institutions représentées dans le groupe).
- communication sur le résultat auprès des partenaires et des entreprises.

Ss action 2 : favoriser l'intégration de la S & ST dans la formation initiale technique et professionnelle,

- Déterminer la part de la S & ST (organisation et conditions de travail) dans la formation
- Faciliter les échanges de pratiques qui peuvent renforcer les apports dans ce domaine,
 - ➔ sur un choix de 4 secteurs
 - dans le secteur SMS - SAP
 - transport et logistique
 - secteur BTP voir courrier CNAMTS CCCA BTP, INRS, OPPBTP – action suivant recommandations de ce courrier)
 - secteur agricole, filière équine
- Utilisation des outils et du module de formation à la sécurité par les enseignants d'établissements d'enseignement agricole pour former les jeunes sur le plan de la S & ST avant le départ en stages (en 2017, phase de transfert de cet outil dans tous les établissements d'enseignement).
- Réunions organisées pour rencontrer les chefs d'établissements d'enseignement agricoles afin de les tenir informés des évolutions et des actualités réglementaires relatives à la santé et la sécurité au travail.

SS action 3 : renforcer et agir sur la formation continue en S & ST.

Promouvoir les actions de formation à destination des publics suivants :

- les décideurs, donneurs d'ordre
- les salariés
- les managers ou encadrants,
- les représentants du personnel
- les préventeurs, relais sécurité

Modalités d'action

Recueillir des données

Mettre en place de bases de données communes, des échanges de pratiques

Etablir un plan de communication par sous-action (rencontres, réunions, création et diffusion de documents...)

Etablir un plan d'action évolutif par sous-action définissant les méthodes de travail, intégrant un suivi et une évaluation

Mettre en place des partenariats





Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- Groupe de travail :
- Colloque :
- Formation :
- Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention : <démarche commune à construire>
- CPOM:
- Autres : échanges de pratiques

Outils mis en œuvre ou à mettre en œuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres ()

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation : documents institutionnels ciblés par filière/thématique
- Site internet : sites institutionnels, inrs, préventionbtp, Carsat, MSA
- Bases de données :
- Autres :





IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

En cours

Bilan de l'action

Résultats attendus :

Les actions existantes (ss action 1) sont répertoriées et connues des partenaires et diffusées aux entreprises. La cartographie est enrichie des actions menées dans le plan et servira d'observatoire.

Sous action 2 : L'amélioration de l'intégration de la S et ST dans les formations initiales ciblées est évaluée.

Sous action 3 : Identification des freins et leviers rencontrés lors de la promotion des dispositifs de formation continue en S et ST.

Indicateurs chiffrés : à définir dans chaque sous-action

Appréciation qualitative au [<date à préciser>](#) :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

A définir lors des réunions de suivi semestriel.

VI – Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

A définir par sous action

Documents en lien avec l'action





A définir par sous action

Modalités de communication/valorisation de l'action

A définir par sous action

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

La CFDT préconise d'inscrire dans la fiche de ne pas se limiter à favoriser l'intégration de la S & ST dans la formation initiale technique et professionnelle, mais Public, privé, général, technique et supérieur, car l'enseignement de la prévention se doit de participer à la formation et à l'éducation des jeunes citoyens en vue de leur intégration dans la société et dans le milieu professionnel. Ses métiers touchent tous les âges, des jeunes en cycle élémentaire aux adultes dans les universités et les instituts de formation continue.

Même si on doit se limiter initialement à la branche technique et professionnelle, il faut l'inscrire dans un projet global à long terme.





ACTION 1.3

*Informer et communiquer
PRST 3*



**Fiche Action PRST3 Occitanie****Fiche action n°1.3 : Informer et communiquer PRST 3****I – Synthèse de l'action :****Objectifs et description synthétique de l'action**

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme de communication sur le PRST 3 et le déroulement de ses actions.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- x Éviter les risques
- x Évaluer les risques
- x Combattre les risques à la source
- x Adapter le travail à l'Homme
- x Tenir compte de l'évolution de la technique
- x Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- x Planifier la prévention
- x Donner la priorité aux mesures de protection collective
- x Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Fusion de deux régions. Communiquer fortement en s'appuyant sur tous les réseaux existants des deux côtés de la nouvelle région.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
x En lien avec l'action 1.3	x En lien avec toutes les autres actions	En lien avec l'action	En lien avec les actions des autres plans	

Date début d'action	Date de fin d'action
1 er janvier 2017	31 décembre 2020

Calendrier prévisionnel

Une grande manifestation pour le lancement du PRST 3 fin juin 2017
Trois news letters par an
Un point presse par an





II – Acteurs :

Pilote de l'action
X La Direccte (le référent régional PRST 3 et le service Communication)
Partenaires ou contributeurs
CARSAT LR : Chargé de communication CARSAT MP : Chargé de communication ARACT : Chargé de communication Représentant AR2ST : directrice de l'ASTIA Représentant PST LR : Directeur adjoint AIPALS
Secteurs d'activité concernés
X Tous secteurs
Secteurs géographiques concernés
X Ensemble de la Région Occitanie
Cible / bénéficiaires de l'action
X Entreprises : employeurs, DRH, responsables QSE, Club, cluster ... X Salariés X Organisations syndicales, institutions : X Branches professionnelles X Autres : Universitaires, consultants, SSTI, société de médecine...

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action
Donner de la lisibilité et de la visibilité sur les actions du PRST 3 au plus large public.
Deux objectifs :
- La communication du lancement du PRST 3 pour la région Occitanie - La communication sur les actions du PRST 3 de 2017 à 2020
1- Concernant la communication du PRST 3 Occitanie :





Enjeux et objectifs du colloque : Promouvoir le Plan Régional Santé Travail numéro 3 : la santé au travail est une dimension encore trop peu prise en compte, le PRST 3 comparativement aux deux précédents, met en avant des concepts plus larges qui incluent la prévention primaire, la performance sociale et économique et le développement d'une culture de la prévention.

Cible : entreprises et salariés

Organisateurs : colloque porté par la Direccte et co-organisé avec l'ARACT, le SIST et la CARSAT (LR et MP).

Lieu et horaires : Palais des congrès Pierre BAUDIS à Toulouse de 9h30 à 16h00

Invités : les partenaires institutionnels, les partenaires sociaux, les chambres consulaires, le conseil régional, SIST-président et Directeur, médecins membres de CA des SIST, grands groupes : AIRBUS, FABRE, SANOFI, IBM, les Branches professionnelles, centres de gestion du personnel des collectivités territoriales, les services autonomes de santé au travail (DRH), les experts comptables, les universités, ANDRH, agents de contrôle de la Direccte, relais organismes de formation professionnelle agréés pour déployer des dispositifs, Rectorat : environ 800 personnes.

Une animation sera assurée par un prestataire compétent.

Une conférence de presse avec un communiqué de presse sera organisée.

2- La communication sur les actions du PRST 3 2017/2020 :

Création d' :

- un site dédié et vivant
- un logo propre au PRST 3 de la région Occitanie
- de lettres d'information PRST 3 (newsletters)

Chaque année un point presse sera réalisé afin de valoriser des actions du PRST 3.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Cible privilégiée dans la campagne de communication

Thématique

- X QVT
- X Evaluation des Risques Professionnels
- X Chutes de hauteur
- X Risque Routier
- X Risque Chimique (dont CMR)





- X TMS
- X Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- X RPS
- X Transversalité santé travail / santé publique

Typologie de l'action

- X Action collective
- X Groupe de travail : un comité de rédaction
- X Colloque : une grande manifestation pour le lancement du PRST 3
- X Elaboration de document : une newsletter

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique
- X Document d'information/sensibilisation
- X Site internet
- Bases de données
- Autres

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- X Document d'information/sensibilisation : Le PRST 3 en cours de construction
- X Site internet dédié
- Bases de données :
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Un comité de pilotage avec les chargés de communication

Bilan de l'action

Résultats attendus :

La tenue de la grande manifestation pour le lancement du PRST 3

La création d'un site internet et la garantie d'un site vivant

La rédaction de trois newsletters par an

La construction de fiche communication à destination des pilotes.

Un point presse chaque année.





Indicateurs chiffrés :

Une manifestation

Trois newsletters par an soit 12 newsletters de 2017 à 2020

Quatre points presse

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Un site internet dédié

Documents en lien avec l'action

- Une news letter PRST 3

- Une fiche communication à destination des pilotes des actions

Modalités de communication/valorisation de l'action

Un logo propre au PRST 3 de la région Occitanie, site internet, newsletters

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.





ACTION 1.6

*Evaluer et diffuser les démarches
et les outils développés
notamment en matière de
prévention des TMS*





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°1.6

< Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS >

Co-Pilotes : D. GOUILLON et S. BERTRAND

Contributeurs : E. ALBERT, P. BOMPIEYRE, P. BOSSI, C. CLARYSSE, D. CROS, E. CROS, H. LEROY, L. RABIAN, P. TERRIDE

I – Problématique de l'action :

Eléments de contexte, problématique

- ⇒ **1^{ère} pathologie professionnelle**, d'usure professionnelle et d'origine multifactorielle.
- ⇒ **2^{de} cause médicale d'invalidité** (1) avec impact important sur le maintien dans l'emploi (2)
- ⇒ **Des enjeux de plus en plus importants** dans un environnement marqué par l'allongement de la durée de travail, le vieillissement démographique et les mutations dans le travail (intensification, densification et effet zapping). Ces éléments augmentent la probabilité de générer des TMS.
- ⇒ **Une sous déclaration** des pathologies professionnelles (liée à une méconnaissance de l'origine professionnelle au niveau des salariés et corps médical)
- ⇒ Une pathologie à effet différé avec difficultés d'identifier les origines d'expositions professionnelles et d'imputer l'exposition à une entreprise et/ou une activité.

- **Au niveau des entreprises :**
 - ⇒ Un risque bien souvent sous-évalué et sous-estimé par les entreprises
 - ⇒ En règle générale, une faible culture de prévention des TMS dans les entreprises (Reconnaissance d'origine professionnelle relativement récente/autres risques)
 - ⇒ Pour les TPE, PME en particuliers : méconnaissance des pathologies, des facteurs de risques, peu outillés pour réaliser des diagnostics et plans d'actions, ne connaissent pas les acteurs pouvant les accompagner (Cultures différentes selon tailles et secteurs des entreprises)
 - ⇒ Une réelle difficulté pour les entreprises d'appréhender cette problématique multifactorielle (mise en place de solutions bien souvent mono factorielles : biomécanique, Geste et postures ...) qui nécessite la mise en place de solutions dans la durée et difficilement évaluable à court terme.
 - ⇒ Une démarche souvent trop cloisonnée dans les grosses structures
 - ⇒ Une implication des différents acteurs peu organisée.





● **Au niveau des partenaires :**

⇒ **Un risque prioritaire pour la majorité des partenaires**

⇒ **Un manque de coordination sur cette thématique entre les partenaires**

⇒ Les IPRP ergonomes sont souvent perçus comme des experts en postures et manutentions (missions très réductrices /compétences + sollicités pour des réponses urgentes à délivrer dans délais très courts) - Les Interventions IPRP ergo sont très variables en fonction des SIST (diagnostic succinct ou approfondi de 1 à 30j)

⇒ Les partenaires sont sollicités en général par les entreprises pour des interventions de prévention secondaire et tertiaire et rarement en prévention primaire (conception lieux de travail, choix d'équipements...)

⇒ Peu d'interventions des agents de contrôle de la Direccte ciblées sur ce risque

⇒ Fortes demandes d'intervention dans les postes informatisés pour certains SIST (incompréhension des employeurs car travail jugé non physique mais équipements souvent non adaptés)

Enjeux de l'action

Finalité : Réduire les expositions aux TMS - Favoriser le maintien dans l'emploi - Prévenir la désinsertion professionnelle-

Enjeux :

En ciblant en particuliers les TPE/PME :

- Améliorer la diffusion des connaissances sur la thématique des TMS
- Faire connaître les démarches et outils de prévention des TMS (avec une aide au choix en fonction des contextes)
- Développer la culture de prévention primaire des TMS

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, tailles, etc.)

Tous les secteurs d'activités sont concernés et toutes les tailles d'entreprises au niveau du Régime Général, et plus particulièrement les petites structures et exploitants agricoles pour la MSA.

Les secteurs d'activités les plus exposants aux TMS (en termes d'Indice de Fréquence) en Occitanie sont notamment :

● **Au niveau du Régime Général :**

- L'industrie alimentaire, le génie civil, gros œuvre et second œuvre dans le bâtiment, l'hébergement médico-social, le commerce de détail, les garages, le secteur de la





logistique

● **Au niveau du Régime agricole :**

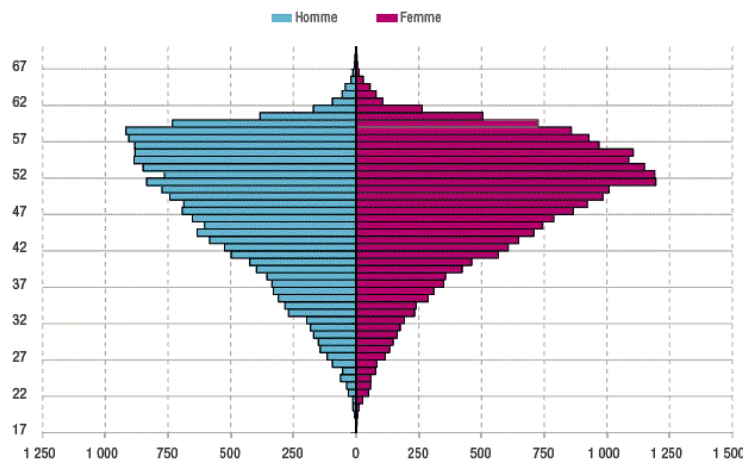
- Les filières bovines lait, viticoles et arboricoles sont des activités prioritaires ciblées dans le PSST 2016-2020

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genres, âges, etc.)

Des études Invs (4), Dares et SUMER ont montré que les seniors (usure professionnelle) les femmes, les ouvriers et en règle générale les métiers peu qualifiés étaient les plus impactés. Ces études ont été corroborées par les chiffres de sinistralité de reconnaissance des TMS de la CNAMTS (Cf pyramide ci-dessous).

Mais il faut noter que les femmes occupent de façon majoritaire des métiers fortement exposés : aides à domicile, agents d'entretiens, aides-soignantes, infirmières, secrétaires, hôtesses de caisses, coiffeuses, ouvrières du textile...

Répartition des nouvelles victimes de TMS par sexe et âge en 2015



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SGE TAPR sur les neuf comités techniques nationaux, compte spécial, bureaux et sièges sociaux et catégories professionnelles particulières

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

En France les TMS arrivent en première position parmi les problèmes de santé ayant des conséquences négatives au travail (1). Ils constituent la seconde cause médicale d'invalidité après les troubles mentaux et ont un impact important sur le maintien dans l'emploi (2).

L'enquête SIP nationale (Santé et Itinéraires Professionnels) (1) montre que les TMS chez les personnes ayant eu des conséquences sur l'itinéraire professionnel entraînent le plus fréquemment un retrait définitif du marché du travail.

10% de la population active affectée par au moins un TMS du membre supérieur. Les TMS des membres supérieurs sont majoritaires (3).

4 TMS sur 10 laissent des séquelles permanentes et 7 affections du rachis sur 10 s'accompagnent d'IPP (3)

Les TMS sont responsables d'un nombre important de restrictions d'aptitude.

L'enquête du LR sur les inaptitudes a révélé qu'une des 1ères causes sont les pathologies





ostéo-articulaires.

Éléments de sinistralité MP pour les salariés du Régime Général :

	Nbre de salariés				
	2011	2012	2013	2014	2015
LR	597 755	589 217	593 007	589 984	600 830
MP	771 378	770 918	785 764	787 472	793 387
Occitanie	1 369 133	1 360 135	1 378 771	1 377 456	1 394 217
France	18 878 784	18 675 540	18 649 775	18 615 687	18 775 282
Poids Occitanie	7,3%	7,3%	7,4%	7,4%	7,4%

	Nbre TMS reconnus					Nbre IP* TMS
	2011	2012	2013	2014	2015	
LR	1 016	968	970	947	887	488
MP	1 177	1 196	1 159	1 259	1 377	664
Occitanie	2 193	2 164	2 129	2 206	2 264	1 152
France	42 852	41 958	40 234	40 852	40 281	
Poids Occitanie	5,1%	5,2%	5,3%	5,4%	5,6%	

*IP : Incapacité Permanente

	IF* TMS				
	2011	2012	2013	2014	2015
LR	1,70	1,64	1,64	1,61	1,48
MP	1,53	1,55	1,47	1,60	1,74
Occitanie	1,60	1,59	1,54	1,60	1,62
<i>Evolution IF Occitanie</i>		-1%	-3%	4%	1%
France	2,27	2,25	2,16	2,19	2,15
<i>Evolution IF France</i>		-1%	-4%	1%	-2%

*IF = Indice de Fréquence = Nbre de TMS pour 1 000 salariés

A noter que les taux de reconnaissance des TMS diffèrent d'une région à l'autre XXX

Autres indicateurs pertinents

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents

Ex LR	Ex MP





• Cf. Bilan PRTS2 Annexe 1	• Cf. Bilan PRST2 Annexe 2
----------------------------	----------------------------

Les actions significatives réalisées hors PRST

- **Carsat LR** : Programme TMS PROS (150 établissements à forte sinistralité ciblées et accompagnées pendant 4 ans) - Mise en place d'une session de formation à l'accompagnement de démarche de prévention des TMS à destination des équipes pluri des SST- Interventions école architecture de Montpellier- Participation CLACT avec ARS : action TMS prioritaire.
- **Carsat MP** : Programme TMS PROS (200 établissements à forte sinistralité ciblées et accompagnées pendant 4 ans) - Mise en place d'une liste de consultants ergonomes et projet d'animation d'un réseau.
- **ARACT** : Animation de sessions techniques auprès d'organisations d'employeurs sur les TMS
- **SAMSI** : Animation de sessions techniques pour des organisations d'employeurs sur les TMS
- **OPPBTP** : Formation action ADAPT Métiers - Sessions de sensibilisation TMS (Modules de 2 heures soit avec OP soit en entreprises) - Contrat d'accompagnement TMS pros
- **SIST/CARSAT LR/DIRECCTE** : 6 CPOM EN LR concerne les TMS actuellement sur 12 signés
- **SIST/CARSAT MP/DIRECCTE** : 2 CPOM en MP concerne les TMS actuellement sur 8 signés

Les actions significatives réalisées hors région

Autres régions	Niveau national
<ul style="list-style-type: none">• Stratégie de prévention SOBANE TMS en Belgique• Expérimentation d'une ristourne AT pour la mise en place d'une démarche de prévention TMS à la CARSAT PL.	<ul style="list-style-type: none">• Les trophées TMS Pros 2016, Assurance Maladie Risques Professionnels• Etude conception de travail des Etancheurs, OPPBTP, Chambres syndicales des étancheurs d'Ile de France, APST BTP RP https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Conditions-de-travail-des-etancheurs• Prévention des TMS posters Archive des maladies professionnelles et de l'environnement 2010 ; 71 :438-452• En cours : À la demande du syndicat professionnel des entreprises générales françaises de BTP (EGF.BTP), de l'OPPBTP et des services de santé au travail (Sist-BTP), une étude sur les conditions de travail des coffreurs bancheurs est en cours.

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

Ce travail de recensement fera l'objet d'un approfondissement dans une sous action





- Troubles musculo squelettiques – Tableau général des outils – CISME- Groupe ASMT Ergonomie – Juin 2015
<http://www.cisme.org/wpFichiers/1/1/Ressources/File/ASMT/ERGONOMIE/TABLEAU%20BIBLIOGRAPHIQUE%20GENERAL%20-%202019-06-2015.pdf>
- Liste des documents du réseau Assurance Maladie Risques Professionnels et INRS sur le site www.tmspros.fr
- Dossier TMS Prévention BTP <https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Troubles-musculo-squelettiques-TMS>

Les offres de formation institutionnelles existantes

- INRS - Formation de formateurs : PRAP IBC, PRAP 2S, Démarche de prévention des TMS (www.inrs.fr)
- Réseau ANACT - Formation catalogue Construire une démarche de prévention durable des TMS (www.anact.fr)
- OPPBTP : Dispositif Formation/Action ADAPT Métiers, ADAPT Info, ADAPT PRAP (<https://www.preventionbtp.fr/Formation/Formation-professionnelle-continue/Sante-au-travail>)
- AFOMETRA - Formation Afometra (<http://www.afometra.org>)
- Carsat LR - Formation Equipes pluri SIST Accompagner une démarche de prévention des TMS (www.carsat-lr.fr) - Formations salariés analyse de la charge physique au Travail sectorielles : Sanitaire et Social / Secteur Alimentaire
- MSA : Module de formation sur l'affûtage des sécateurs – secteur viticulture, Module de formation sur l'affûtage des couteaux démarche –APB, Module de formation sur la sensibilisation des TMS en élevage Bovins Lait
- DIRECCTE : Module de formation national TMS pour les Inspecteurs et Contrôleurs du Travail (3+2j)

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

- **Les acteurs internes de l'entreprise**

Les employeurs

Les IRP (DP/CHSCT)

Les référents sécurité/Charges de prévention/Personnes compétentes/Acteurs et moniteurs PRAP

Les salariés

- **Les organismes de prévention en entreprise**





Les SIST : équipe pluri
La Direccte : CT et IT
Les Carsat : IC et CS
La MSA : les conseillers en prévention et médecin de prévention
L'OPPBTP : les conseillers et ingénieurs en prévention
ARACT : les chargés de mission
AGEFIPH/OETH
IPRP et Consultants
Organismes de contrôles

● **Les relais d'informations/formations pour les employeurs et salariés :**

CCI
CMA
Les experts comptables
Organisations syndicales
Syndicats professionnels
Organisations professionnelles
ARS
Médecin Traitant/kiné/ Corps médical...
Mutuelles
Architecte
Ecole Ingénieurs/Management
Universités (formation ergo)
Organismes de formation (PRAP, ...)
OPCA

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

Voir ci-dessus

La cartographie des compétences des ressources mobilisables sera traitée dans une sous action

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Conditions de réussite, freins à lever, etc :

Par rapport au pilotage de l'action

- Obtenir la mobilisation des partenaires sociaux
- Définir des points d'étapes de validation notamment avec les partenaires sociaux

S'assurer de l'opérationnalité des acteurs de l'action

Nécessité de se coordonner avec d'autres actions du PRST et notamment : vieillissement





actif (lien E. Albert), Usure professionnelle/conception (lien P. Bompieyre)

Cette rubrique sera complétée dans la fiche action





Les priorités et orientations à donner à l'action

- Capitaliser sur les ressources, démarches et outils **existants** (synoptiques, cartographies)
- Identifier des relais pour diffuser, faire connaître ces ressources, démarches et outils
- Organiser le déploiement et l'appropriation de ses outils avec les relais

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

A définir dans la fiche action

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

- (1) A.Leclerc, J-F.Chastang. Conséquences des troubles musculo-squelettiques sur l'itinéraire professionnel, résultats d'une enquête nationale Archive des maladies professionnelles et de L'environnement 2015 ;76 :245-254
- (2) Serazin C, Ha C, Bodin J et al. Employment and occupational outcomes of workers with musculoskeletal pain in a french region. Occup Environ Med 2013 ;70 : 143-8
- (3) Bernon J, Escriva E, Schweitzer J-M, La prévention durable des TMS, ANACT
- (4) Les troubles musculo-squelettiques du membre supérieur en France INVS
- (5) Troubles musculo squelettiques – Tableau général des outils – CISME- Groupe ASMT Ergonomie –Juin 2015
- (6) Etude TMS et Femmes 2017 - A. Marlet- S. Bertrand- Carsat -LR





Fiche Action PRST3

Fiche action n°1.6

< Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS >

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Finalité : Contribuer à réduire les expositions aux TMS - Favoriser le maintien dans l'emploi - Prévenir la désinsertion professionnelle-

Objectifs :

En ciblant en particuliers les TPE/PME :

1. Améliorer la diffusion des connaissances sur la thématique des TMS auprès des employeurs et salariés
2. Leur faire connaître les démarches et outils de prévention des TMS (avec une aide au choix en fonction des contextes)
3. Développer leur culture de prévention primaire des TMS

Métiers ciblés :

(Sinistralité importante, partage des priorités entre les partenaires, outils disponibles cf fiche Diagnostic)

- Peintres, plaquistes et coffreurs dans le BTP
- Aides – soignant(e)s, Agents Services Hospitaliers et lingères dans les EHPAD
- A définir dans l'agriculture

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

⇒ 1^{ère} **pathologie professionnelle**, d'usure professionnelle et d'origine multi





factorielle.

⇒ **2^{de} cause médicale d'invalidité** (1) avec impact important sur le maintien dans l'emploi (2)

⇒ **Des enjeux de plus en plus importants** dans un environnement marqué par l'allongement de la durée de travail, le vieillissement démographique et les mutations dans le travail (intensification, densification et effet « zapping»). Ces éléments augmentent la probabilité de générer des TMS.

⇒ **Une sous déclaration** des pathologies professionnelles (liée à une méconnaissance de l'origine professionnelle au niveau des salariés et corps médical)

⇒ Une pathologie à effet différé avec difficultés d'identifier les origines d'expositions professionnelles et d'imputer l'exposition à une entreprise et/ou une activité.

● **Au niveau des entreprises :**

⇒ Un risque bien souvent sous-évalué et sous-estimé par les entreprises

⇒ En règle générale, une faible culture de prévention des TMS dans les entreprises (Reconnaissance d'origine professionnelle relativement récente/autres risques)

⇒ Pour les TPE/PME en particuliers : méconnaissance des pathologies, des facteurs de risques, peu outillés pour réaliser des diagnostics et plans d'actions, ne connaissent pas les acteurs pouvant les accompagner (cultures différentes selon tailles et secteurs des entreprises)

⇒ Une réelle difficulté pour les entreprises d'appréhender cette problématique multi factorielle (mise en place de solutions bien souvent mono factorielles : biomécanique, geste et postures ...) qui nécessite la mise en place de solutions dans la durée et difficilement évaluable à court terme.

⇒ Une démarche souvent appréhendée de façon trop cloisonnée dans les grosses structures

⇒ Une implication des différents acteurs peu organisée.

● **Au niveau des partenaires :**

⇒ **Un risque prioritaire pour la majorité des partenaires**

⇒ **Un manque de coordination sur cette thématique entre les partenaires**

⇒ Les IPRP ergonomes sont souvent perçus comme des experts en postures et manutentions (missions très réductrices /compétences + sollicités pour des réponses urgentes à délivrer dans délais très courts) - Les Interventions IPRP ergo sont très variables en fonction des SIST (diagnostic succinct ou approfondi de 1 à 30j) ou des consultants.

⇒ Les SIST sont sollicités en général par les entreprises pour des interventions de prévention secondaire et tertiaire et rarement en prévention primaire (conception lieux de travail, choix d'équipements...)

⇒ Peu d'interventions des agents de contrôle de la Direccte ciblées sur ce risque

⇒ Fortes demandes d'intervention dans les postes informatisés pour certains SIST (incompréhension des employeurs car travail jugé non physique mais équipements souvent non adaptés)





Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
<v.n°0_/31/01/17 >	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input type="checkbox"/> En lien avec l'action	<input type="checkbox"/> En lien avec l'action	En lien avec l'action <u>TMS Pros</u>	En lien avec l'action du plan	En lien avec 7 CPOM sur les TMS en LR En lien avec 7 CPOM sur les TMS en MP

Date début d'action	Date de fin d'action
01/04/2017	31/12/2020

Calendrier prévisionnel	
DATES	TACHES
1 ^{er} et 2 ^{ème} semestre 2017	ORGANISATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET ETAT DES LIEUX
1 ^{er} semestre 2018	IDENTIFICATION RELAIS ET ANALYSE BESOINS
2 ^{ème} semestre 2018	PROPOSITION OFFRE DE SERVICE
1 ^{er} et 2 ^{ème} semestre 2019	EXPERIMENTATION ET BILAN
1 ^{er} et 2 ^{ème} semestre 2020	DEPLOIEMENT

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input type="checkbox"/> CARSAT : Sadrina BERTRAND (CARSAT LR) / Dimitri GOUILLON (CARSAT MP)
Responsables associés
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE : Patrick. BOMPIEYRE
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE UC 34 : Dominique CROS
<input checked="" type="checkbox"/> ARACT : Emanuel ALBERT
<input checked="" type="checkbox"/> OPPBTP : Christophe CLARYSSE
<input checked="" type="checkbox"/> CMIST ALES : Philippe BOSSI





AIST BEZIERS : Elodie Cros

SAMSI :

MSA

Secteurs d'activité concernés

MEDICO SOCIAL : aides-soignantes, agent de service hospitalier et personnel de la lingerie dans les EHPAD

BTP : Peintres, plaquistes, coffreurs

AGRICULTURE : à définir

Secteurs géographiques concernés

Ensemble Occitanie

Territoire : des SIST Partenaires pour la phase expérimentation

Cible / bénéficiaires de l'action

Entreprises : employeurs des secteurs ci-dessus

Salariés : IRP, référents sécurité, chargés de prévention, acteurs et moniteurs PRAP et autres salariés

Organisations syndicales et syndicats professionnels des professions ciblées

Institutions : ARS

Branche professionnelle

Autres : [CCI](#), [CMA](#), [experts comptables](#), [Mutuelles](#), [Corps médical](#), [Architecte](#), [Ecoles...](#)

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

L'action décrite ci-dessus pourra se décomposer en 3 sous-actions (3 fiches sous-action) détaillée ci-dessous :

1. ETAT DES LIEUX DANS LE GROUPE DE TRAVAIL

- Partager un langage commun entre les partenaires sur les notions d'usure professionnelle et de prévention des TMS
- Identifier les besoins des partenaires participants à l'action en termes de compétences et proposer des actions d'information/formation si nécessaire.
- Recenser, analyser et caractériser les démarches et outils existants en matière de





prévention des TMS dans les secteurs ciblés

- Réaliser une cartographie de l'offre de service en région Occitanie

2. IDENTIFICATION DES RELAIS ET ANALYSE DES BESOINS

- Identifier et analyser avec les partenaires sociaux, les besoins des « relais » pertinents (en fonction de leur mission et rôle potentiel auprès des entreprises et/ou salariés) qui seront en capacité de diffuser ces démarches, outils et offres de service
- Leur proposer une offre de service

3. EXPERIMENTATION ET DEPLOIEMENT DES OUTILS ET DEMARCHES

- Expérimenter l'offre de service sur chacune des cibles, sur un territoire avec les relais identifiés
- Faire le bilan de cette expérimentation : bénéfices et limites et adapter si besoin.
- Organiser le déploiement et la communication et accompagner à l'appropriation des outils et démarches auprès des relais de la Région Occitanie.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Cf Ci-dessus (L'action cible en priorité les TPE/PME)

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective : réunion avec les partenaires institutionnels, partenaires sociaux et les relais identifiés
- Groupe de travail :
- Colloque :





- Formation : des partenaires, des relais
- Elaboration de document : cartographie de l'offre de service
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM:
- Autres :

Outils mis en oeuvre

Le choix des outils à mettre en oeuvre fera l'objet d'une sous action à partir des outils recensés (Cf Fiche Diagnostic)

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet : proposition d'une page d'information sur le site du CROCT Occitanie
- Bases de données
- Autres ()

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation : recensement de toute la documentation connue des partenaires du groupe de travail de l'Action 1.6
- Site internet :
- Bases de données :
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- Les livrables : l'offre de service des partenaires
- L'appropriation par les relais de l'offre de service et le déploiement auprès des entreprises
- La connaissance et l'utilisation de l'offre de service dans les entreprises des secteurs ciblés

Indicateurs chiffrés :

- Nombre de partenaires du PRST 3 impliqués/Nombre de partenaires identifiés
- Nombre de relais qui promeuvent les outils, les démarches et l'offre de service au niveau de la cible et modalités de promotion/Nombre de relais approchés
- Définir avec les relais un ou des indicateurs relatifs à l'impact de l'action au niveau des entreprises des secteurs ciblés (mise en oeuvre de l'offre de service)

Appréciation qualitative au <date à préciser> :





Points forts :	Points à améliorer :
----------------	----------------------

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action
--

Modalités de communication/valorisation de l'action
--

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées
Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.





ACTION 1.7

*Agir en amont sur la conception
des équipements et des lieux de
travail*





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche diagnostic n°1.7

Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail

(Co)Pilote(s) : DIRECCTE

Contributeurs : MSA, CARSAT, SIST, OPPBTP, CROCT

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

Conception des équipements et locaux de travail souvent cause de difficultés pour l'exécution du travail.

Déficit de connaissance par les employeurs des aides (appui technique, financement) possibles en région dans le domaine de la conception des bâtiments, lignes de production et postes de travail. Initiatives locales existantes sur cette thématique à faire connaître.

Maîtrises d'ouvrage qui subissent les décisions des maîtrises d'œuvre.

Des solutions pertinentes peuvent être étudiées par les fournisseurs à partir d'une étude détaillée des besoins des utilisateurs pour réaliser le travail demandé mais les cahiers des charges à destination des architectes, cabinets d'ingénierie et fournisseurs sont peu détaillés sur les réels besoins de la maîtrise d'ouvrage.

Les maîtrises d'œuvre s'enrichissent peu des expériences passées lorsque la maîtrise d'ouvrage s'est fait accompagner par des ergonomes ou des personnes institutionnelles compétentes.

Difficultés à faire prendre en compte par les instances nationales et européennes les remontées de terrain dans l'intégration de la prévention et de ses évolutions.

Enjeux de l'action

Améliorer les conditions de travail en agissant sur les déterminants le plus en amont possible.





II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

Toutes, en particulier dans les services à la personne, le BTP et l'industrie et l'agriculture.

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

Potentiellement les ouvriers et employés sont les plus exposés (exécution de tâches répétitives, âge des populations)

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

Trois équipements impliqués dans des AT mortels en région ont été retenus :

- Systèmes de retenue des charges sur les appareils de levage (Machine)
- Echelles coulissantes (Matériel)
- Portails coulissants (Installation)

Cela permet de brosseur l'ensemble du champ couvert par le PST (ne se limitant pas aux seules machines).

Autres indicateurs pertinents





III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents	
Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource• Deux CPOM Carcassonne et Alès-Marvejols consacrés à la prévention des TMS dans les structures de soin aux personnes âgées.• CPOM relatif aux conditions de travail dans les salons de coiffure.• Pilotage ARACT – DIRECCTE du FACT, consacré essentiellement à l'accompagnement de projets d'aménagements d'entreprises• Déclinaison de la charte nationale en faveur de l'industrie agroalimentaire (conception / aménagements)• Prévention des TMS dans les garages (UPA)	<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource• CPOM réduction du bruit dans l'industrie,• Actions « Prévenir les risques musculo-squelettiques » et « Agir sur la gestion des âges et les conditions de travail » qui ont donné lieu à des réflexions sur la pénibilité dans les secteurs notamment de l'automobile, des entreprises de paysage, le secteur sanitaire et social, le BTP.

Les actions significatives réalisées hors PRST
<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource <p>Prévention des TMS dans les structures du sanitaire et social en LR (URIOPSS, DIRECCTE, Carsat, ARACT).</p> <p>Pour l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none">• accompagnement des maîtrises d'ouvrage (exploitant) pour la réalisation de cahier des charges dans la construction de bâtiments agricoles,• convention avec des filières professionnelles (caves coopératives, ...) pour agir très en amont lors de projets d'investissement (conception, aménagement)• intégration dans des projets et assistance de la maîtrise d'ouvrage puis réalisation de journées de valorisation à destination des décideurs ayant des projets d'investissements• réalisation de films à destination des décideurs sur des thématiques spécifiques de conception (circulation et déplacement, intégration des critères concernant les interventions humaines lors du choix de l'acquisition d'un matériel)• formation nationale du réseau MSA (médecins du travail, conseillers de prévention) à partir de la démarche développée dans la région.• formation de consultants en ergonomie à la conduite de projet d'investissement en agriculture





Les actions significatives réalisées hors région	
Autres régions	Niveau national
<ul style="list-style-type: none">Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource	<ul style="list-style-type: none">Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource <p>Surveillance du marché (MADEIRA)</p> <p>Action de normalisation (DGT / BSST)</p>

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)
<ul style="list-style-type: none">Titre, auteur, usage, lien <p>Guides INRS : ED829, ED950, ED2257, ED6096, ED6099, ND 2257</p>

Les offres de formation institutionnelles existantes
<ul style="list-style-type: none">Intitulé, thème, modalités, acteur ressource

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action
Entreprises, concepteurs

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action
<ul style="list-style-type: none">Structure, compétences sur l'action <p>Syndicat des fabricants de machines, ordre des architectes, services instructeurs de permis de construire</p>

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable





Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Conditions de réussite, freins à lever, etc.

Les priorités et orientations à donner à l'action

Recueillir les pratiques de chacun et les porter à la connaissance des tous les partenaires du groupe

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Nombre d'entreprises sensibilisées

Nombres d'entreprises accompagnées / visitées

Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche

Saisie des autorités de surveillance

VI – Bibliographie / Sitographie utile

Références bibliographiques

Code du travail

L.4531-1 à L.4535-1

R.4532-1 à R.4532-98

R.4211-1 à R.4217-2

Livre (Editions Octarès - Toulouse)

Maîtrise d'ouvrage - Maîtrise d'œuvre, construire un vrai dialogue

Guides téléchargeables

ED950 Conception des lieux et situations de travail

ED829 Maintenance et prévention des risques

professionnels dans les projets de bâtiment

ND2257 Outil d'aide à l'élaboration du programme

ED773 Conception des lieux de travail - Réglementation

ED6096 Création de lieux de travail – Démarche

CRAMIF dte-135-conception-ouvrage-prevention-risque

CRAMIF dte-189-guide-manutention-approvisionnement-batiment

Site internet

www.agrobat.fr





Fiche Action PRST3

Fiche action n°1.7

Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Au regard de l'accidentologie locale, outiller les instances nationales et/ou européennes pour faciliter leur action.

Mener des actions pour inciter les concepteurs et utilisateurs à tenir compte des conditions de travail.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- x Éviter les risques
- x Évaluer les risques
- x Combattre les risques à la source
- x Adapter le travail à l'Homme
- x Tenir compte de l'évolution de la technique
- x Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- x Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- x Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Déficit de connaissance par les employeurs des aides (appui technique, financement) possibles en région dans le domaine de la conception des bâtiments, lignes de production et postes de travail.

Initiatives locales existantes sur cette thématique à faire connaître.

Faible intégration des interventions humaines dans les démarches de conception ou aménagement.

Difficultés à faire prendre en compte par les instances nationales et européennes les remontées de terrain dans l'intégration de la prévention et de ses évolutions.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
04/12/2016 V1	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée





Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
x En lien avec l'action 1.7	x En lien avec les actions : - 1.14 et 1.15 Travaux en hauteur - 1.3 Informer et communiquer	En lien avec plusieurs actions de manière transverse, notamment travaux en hauteur	En lien avec le PSST du Ministère de l'agriculture	- Ventilation coiffure - Nuisance sonore - Travaux en hauteur

Date début d'action	Date de fin d'action
01 décembre 2016	2020

Calendrier prévisionnel
Mise en place des partenariats au premier semestre 2017, puis mise en œuvre des sous-actions jusqu'à fin 2020

II – Acteurs :

Pilote de l'action
x DIRECCTE
Responsables associés
<input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
x CARSAT x MSA x OPPBTP x SIST x Partenaires sociaux du CROCT

Secteurs d'activité concernés
x Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés
x Ensemble de la Région Occitanie

Cible / bénéficiaires de l'action
x Entreprises : toutes
x Salariés: tous
x Organisations syndicales, institutions : OS, OP
x Branche professionnelle : syndicat de constructeurs de machines, ordre des architectes
x Autres : partenaires institutionnels (administrations hors PRST)





III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Informer et/ou sensibiliser les acteurs et partenaires

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Brochures et réunions
Outils médias à définir (brochures, films...)
Base de données commune
Sites internet

Thématique

- x QVT
- x Evaluation des Risques Professionnels
- x Autres : conception des équipements et lieux de travail

Typologie de l'action

- x Action collective : Recueil d'information, construction et diffusion des livrables
- x Groupe de travail : pilotage
- x Colloque : auprès des entreprises
- x Formation : à la conduite de projets d'investissements
- x Elaboration de document : oui
- x Méthodologie d'intervention : grille d'analyse pour les équipements ciblés
- CPOM: non
- Autres :

Outils mis en œuvre

- x Guide méthodologique
- x Document d'information/sensibilisation
- x Site internet
- x Bases de données
- Autres

Outils existants en lien avec l'action :

- x Guide : brochures INRS, guide DRTEFP MP (1994)
- x Document d'information/sensibilisation :
- x Site internet : ceux des participants...
- x Bases de données : EPICEA
- x Autres : aides financières Carsat et MSA nationales ou régionales





IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Par le groupe de travail

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- Information des entreprises
- Outillage des acteurs institutionnels
- Information des autorités nationales et/ou européennes

Indicateurs chiffrés :

Nombre d'entreprises sensibilisées

Nombres d'entreprises accompagnées / visitées

Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche

Saisie des autorités de surveillance

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Intervention en amont

Complémentarité des partenaires

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI – Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)





Fiche Sous-Action PRST3

Fiche sous-action n°1.7.1

Agir en amont sur la conception des équipements de travail

I – Synthèse de la sous-action :

Objectifs et description synthétique de la sous-action

Recueillir des informations à partir de l'accidentologie locale et outiller les autorités de surveillance du marché au sujet d'équipements s'étant avérés dangereux.

Faire profiter les utilisateurs de ces enseignements pour améliorer la prévention dans les entreprises.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- x Éviter les risques
- x Évaluer les risques
- x Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- x Tenir compte de l'évolution de la technique
- x Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- x Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- x Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de la sous-action

Difficultés à faire prendre en compte par les instances nationales et européennes les remontées de terrain dans l'intégration de la prévention et de ses évolutions.

Trois équipements impliqués dans des AT mortels ont été retenus :

- Systèmes de retenue des charges sur les appareils de levage (Machine)
- Echelles coulissantes (Matériel)
- Portails coulissants (Installation)

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche sous-action
04/12/2016 V1	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
x En lien avec la sous-action 1.7	x En lien avec les actions : - 1.14 et 1.15 Travaux en hauteur - 1.3 Informer et communiquer	En lien avec plusieurs actions de manière transverse, notamment travaux en hauteur		Travaux en hauteur





Date début de sous-action	Date de fin de sous-action
01 décembre 2016	2020

Calendrier prévisionnel
Mise en place des partenariats au premier semestre 2017 Définition des objectifs et moyens, construction d'outils communs 2017 Analyse de terrain, accidentologie, statistiques 2017-2018 Déploiement des enseignements envers les entreprises 2018 Rendu compte aux autorités de contrôle 2018-2019

II – Acteurs :

Pilote de la sous-action
x DIRECCTE
Responsables associés
<input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
x CARSAT x MSA x OPPBTP x SIST x Partenaires sociaux du CROCT

Secteurs d'activité concernés
x Tous secteurs, essentiellement BTP et industrie

Secteurs géographiques concernés
x Ensemble de la Région Occitanie

Cible / bénéficiaires de la sous-action
x Entreprises : toutes x Salariés: tous x Organisations syndicales, institutions : OS, OP x Branche professionnelle : syndicat de constructeurs de machines x Autres :





III – Construction et déploiement de la sous-action

Description des objectifs concrets de la sous-action

Dresser un état des lieux de l'utilisation de ces équipements
Informier et sensibiliser les entreprises
Outiller les autorités de surveillance

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Visites pour analyser l'existant.
Information sur les dangers de ces équipements (media à définir : brochure, réunions films, sites internet...)
Rapport aux autorités de surveillance du marché.

Thématique

- x Evaluation des Risques Professionnels
- x Autres : conception des équipements de travail

Typologie de la sous-action

- x Action collective : Recueil d'information et diffusion des dérivables
- x Groupe de travail : pilotage
- x Colloque : auprès des entreprises
- Formation : non
- x Elaboration de document : oui
- x Méthodologie d'intervention : grille d'analyse pour les équipements ciblés
- CPOM: la sous-action PRST complète celles des CPOM
- Autres :

Outils mis en œuvre

- x Guide méthodologique (grille de visite)
- x Document d'information/sensibilisation
- x Site internet
- x Bases de données pour comparaison avec l'accidentologie nationale
- Autres

Outils existants en lien avec la sous-action :

- x Guide : brochures INRS, recommandation Carsat
- Document d'information/sensibilisation
- x Site internet : ceux des participants
- x Bases de données : EPICEA
- Autres





IV – Suivi et bilan de la sous-action

Suivi de la sous-action

Par le groupe de travail

Bilan de la sous-action

Résultats attendus :

- Recueil d'informations sur l'existant dans les entreprises
- Sensibilisation des entreprises
- Information des autorités nationales et/ou européennes

Indicateurs chiffrés :

Nombre d'entreprises visitées

Nombres d'entreprises sensibilisées

Saisie des autorités de surveillance

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Vaste terrain d'investigation

Complémentarité des partenaires

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de la sous-action.

VI – Production, Documents et Communication en lien avec la sous-action.

Produits de la sous-action

Documents en lien avec la sous-action

Modalités de communication/valorisation de la sous-action

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)



**Fiche Action PRST3***Fiche sous-action n°1.7.2**Agir en amont sur la conception des lieux de travail***I – Synthèse de la sous-action :****Objectifs et description synthétique de la sous-action**

Mener des actions pour inciter les concepteurs et utilisateurs à tenir compte des interventions humaines dans le travail.

Faire connaître les aides mobilisables par les entreprises.

Inciter à la prise en compte des interventions humaines le plus en amont possible des projets d'investissements (conception, aménagement).

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de la sous-action

Déficit de connaissance par les employeurs des aides (appui technique, financement) possibles en région dans le domaine de la conception des bâtiments, lignes de production et postes de travail. Initiatives locales existantes sur cette thématique à faire connaître.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche sous-action
04/12/2016 V1	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec la sous-action 1.7	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec les actions : - 1.14 et 1.15 Travaux en hauteur - 1.3 Informer et communiquer	En lien avec plusieurs actions de manière transverse, notamment travaux en hauteur	En lien avec le PSST du Ministère de l'agriculture	- Ventilation coiffure - Nuisance sonore - Travaux en hauteur





Date début de sous-action	Date de fin de sous-action
01 décembre 2016	2020

Calendrier prévisionnel
Mise en place des partenariats au premier semestre en 2017. Recensement des aides disponibles en région en 2017. Elaboration d'un guide des incontournables dans l'aménagement des situations de travail en 2018. Sensibilisation des entreprises (futur utilisateur) et des financeurs en 2018. Sensibilisation des services instructeurs de permis de construire (bâtiments) et des concepteurs, fabricants ou installateurs de matériels de production en 2019.

II – Acteurs :

Pilote de la sous-action
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE
Responsables associés
<input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT <input checked="" type="checkbox"/> MSA <input checked="" type="checkbox"/> OPPBTP <input checked="" type="checkbox"/> SIST <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires sociaux du CROCT

Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Ensemble de la Région Occitanie

Cible / bénéficiaires de la sous-action
<input checked="" type="checkbox"/> Entreprises : toutes <input checked="" type="checkbox"/> Salariés: tous <input checked="" type="checkbox"/> Organisations syndicales, institutions : OS, OP <input checked="" type="checkbox"/> Branche professionnelle : syndicat de constructeurs de machines, ordre des architectes <input checked="" type="checkbox"/> Autres : partenaires institutionnels (administrations hors PRST instruisant les permis de construire)





III – Construction et déploiement de la sous-action

Description des objectifs concrets de la sous-action

Informer les entreprises sur les aides disponibles.

Sensibiliser les entreprises sur les bonnes pratiques d'intégration de la prévention.

Sensibiliser les concepteurs et les financeurs sur les bonnes pratiques de conception.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Diffusion de l'information au cours de visites (support à construire en commun),

Rencontres collectives par secteurs d'activité,

Outils médias à définir (brochures, films...)

Sites internet

Contact avec les partenaires de l'acte d'aménagement (architecte, concepteur, constructeur, fournisseur...)

Formation à la conduite de projets d'investissements.

Thématique

x QVT

x Evaluation des Risques Professionnels

x Autres : conception des lieux de travail

Typologie de la sous-action

x Action collective : Recueil d'information, construction et diffusion des livrables

x Groupe de travail : pilotage

x Colloque : auprès des entreprises

x Formation : à la conduite de projets d'aménagements

x Elaboration de document : guide (aides disponibles + bonnes pratiques)

x Méthodologie d'intervention : diffusion de l'information au cours des visites

CPOM: non

Autres :

Outils mis en œuvre

x Document d'information/sensibilisation

x Site internet

Autres

Outils existants en lien avec la sous-action :

x Guide : brochures INRS, guide DRTEFP MP (1994), recommandations Carsat (aménageurs)

x Document d'information/sensibilisation :

x Site internet : ceux des participants

x Autres : aides financières Carsat et MSA nationales ou régionales





IV – Suivi et bilan de la sous-action

Suivi de la sous-action

Par le groupe de travail

Bilan de la sous-action

Résultats attendus :

- Information des entreprises
- Outillage des acteurs du projet

Indicateurs chiffrés :

Nombre d'entreprises sensibilisées

Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Intervention en amont

Complémentarité des partenaires

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de la sous-action.

VI – Production, Documents et Communication en lien avec la sous-action.

Produits de la sous-action

Documents en lien avec la sous-action

Modalités de communication/valorisation de la sous-action

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)





ACTION 1.8

*Développer une offre de service
en direction des entreprises pour
accompagner le vieillissement
actif*





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°1.8 – Développer une offre de service en direction des entreprises pour accompagner le vieillissement actif

(Co)Pilote(s) : Emmanuel ALBERT (Aract Occitanie)

Contributeurs : Carsat LR MP – AIST Béziers / Alès – MSA et P. Bompieyre (Direccte).

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

Les entreprises sont confrontées à des contextes multiformes et évolutifs :

- vieillissement démographique,
- allongement de la vie professionnelle,
- mutations au travail (introduction des technologies de l'information et de la communication, dématérialisation, numérique, organisation en flux tendus, lean, des changements de plus en plus fréquents...) qui modifient les contraintes professionnelles (intensification, densification, effet zapping, travail dans l'urgence, pluri-exposition...),
- problématique de désinsertion professionnelle.

Pour les entreprises, il s'agit ainsi de :

→ avoir une réflexion plus large sur le vieillissement actif et en bonne santé (l'OMS donne une définition plus large du vieillissement actif que la simple participation des personnes âgées au marché du travail : « Vieillir en restant actif est le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse. ... Un vieillissement actif permet aux personnes âgées de réaliser leur potentiel de bien-être physique, social et mental tout au long de la vie et de s'impliquer dans la société selon leurs besoins, leurs souhaits et leurs capacités, tout en jouissant d'une protection, d'une sécurité et de soins adaptés lorsqu'elles en ont besoin »).

→ permettre de maintenir dans leurs organisations les compétences utiles à leur bon fonctionnement,

→ maintenir des collectifs de travail inter générationnels.

Pour les salariés, il s'agit de rester dans une entreprise qui leur donne la possibilité de faire un travail de qualité, dans des conditions (Qualité de Vie au travail) permettant l'engagement.

Enjeux de l'action

- Permettre aux acteurs des entreprises de mener des actions d'amélioration de leurs conditions de travail par la mise en place de démarches de promotion de la santé au travail (analyse des situations de travail, définitions des actions et **déclinaisons opérationnelles des actions proposées**)
- Combiner les réflexions sur la Qualité de Vie au Travail et la performance à tous les âges

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

Dans un contexte national de reprise, l'économie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées se redresse. Encore portée par le secteur tertiaire, la région bénéficie de la plus forte progression de l'emploi salarié dans le secteur marchand non agricole depuis 2008. Le taux





de chômage diminue légèrement, affectant cependant encore 12 % de la population active fin 2015. Que ce soit sur le front de l'emploi ou du chômage, des disparités territoriales, sectorielles et générationnelles persistent.

Données INSEE sur Occitanie :

- Démographie des entreprises - Baisse des créations et des défaillances (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=32&ref_id=24282). En 2015, les créations d'entreprises sont en repli en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées comme en France. Ce recul est dû à la chute des demandes d'immatriculations de micro-entrepreneurs. Tous les secteurs sont impactés par la baisse des créations d'entreprises. Dans le même temps, les défaillances d'entreprises diminuent dans la région alors qu'elles progressent en moyenne nationale. La Haute-Garonne et l'Hérault font partie des départements qui bénéficient de cette baisse des dépôts de bilan.
- Les entreprises implantées en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=1&ref_id=23758) (http://www.insee.fr/fr/insee_regions/languedoc/themes/insee-analyses/la_ina_21/la_ina_21.pdf). En 2012, 362 400 entreprises sont implantées en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Elles emploient plus d'un million de salariés, dont 40 % dans le commerce et les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien. Bien que le secteur industriel soit moins représenté dans la région, certains territoires s'animent autour d'industries comme la fabrication de matériels de transport ou les industries alimentaires. D'autres territoires se caractérisent par des activités plus présentes comme le commerce, la restauration et l'hébergement ou la santé et l'action sociale. L'ancrage des entreprises dans le tissu productif régional, c'est-à-dire leur implantation quasi-exclusive dans la région est légèrement plus important en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en raison du nombre important d'entreprises de petite taille, notamment dans le commerce et de la quasi-absence de grandes entreprises régionales.

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

Données INSEE sur Occitanie :

- Emploi salarié - L'emploi salarié se redresse en 2015 (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=32&ref_id=24292). En 2015, l'emploi salarié progresse dans les secteurs marchands non agricoles de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, après trois ans de quasi-stabilité. La hausse (+ 1,2 %) est bien plus marquée que pour l'ensemble de la France métropolitaine (+ 0,5 %). Le secteur tertiaire est le moteur de l'emploi régional : les services marchands, l'intérim et le commerce augmentent leurs effectifs. L'emploi industriel diminue légèrement. La baisse se poursuit dans le secteur de la construction, mais à un rythme moindre. Les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault concentrent l'essentiel des créations d'emploi régionales.
- Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2013 : comparaisons régionales et départementales (http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=TCRD_016)
- Evolution et structure de la population en 2013 pour LR MP (http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-evol-struct-pop-2013)
- Populations légales au 1er janvier 2013 : 5 683 878 habitants en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=32&ref_id=23849). Au 1er janvier 2013*, la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP) compte 5





683 878 habitants. C'est la cinquième des treize régions métropolitaines par l'importance de sa population. Entre 2008 et 2013, LRMP gagne en moyenne 52 800 habitants chaque année (+ 1,0 %). Ce taux d'accroissement, deux fois plus élevé qu'en moyenne en métropole, est le plus fort après celui de la Corse. Il est dû pour l'essentiel à l'arrivée de nouvelles populations dans la région, l'une des plus attractives du pays.

Atout Métiers LR MP :

- Analyse et prospectives - Fiches stat par métier (<http://observatoire.atout-metierslr.fr/fr/dossiers-thematiques/metiers/fiches-statmetiers-edition-2016/c-10-155.html>)

Dircccte Occitanie – Escales Mars 2016 : Les « seniors de 50 ans et plus » en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (<http://occitanie.dircccte.gouv.fr/sites/occitanie.dircccte.gouv.fr/IMG/pdf/escales12-seniors.pdf>). Les seniors de 50 ans et plus représentent près d'un tiers de la population en âge de travailler. Le taux d'activité des 55-64 ans s'élevait en 2012 à 45,2 dans la région occitanie (contre 46,5 en France Métropolitaine). Le taux d'emploi s'élève à 40,5 contre 42,1 en France Métropolitaine. Les taux d'activité et d'emploi des seniors sont inférieurs aux taux observés en France métropolitaine mais le différentiel diminue.

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

Ameli :

- Sinistralité AT/MP (<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>). En 2014, plus de 54000 accidents de travail avec arrêts ont eu lieu en Occitanie, ce qui constitue une augmentation sur un an de plus de 2,5%. Mais leur gravité diminue avec un nombre d'AT ayant entraîné une incapacité permanente de -1,6% sur un an. L'indice de fréquence s'élève en 2014 à 39,4 pour la région, soit 5,4 points de plus que le niveau national. Il existe néanmoins une disparité régionale forte (de 31 à 49 selon les départements) principalement liée à la typologie des activités économiques locales. Concernant les MP, 2440 MP ont été recensés au niveau la région en 2014 constituées à 88% de TMS. Pathologie qui notamment touche majoritairement les seniors.

Sécurité sociale :

- Les chiffres clés en 2014 (http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/chiffres_cles_2015_web.pdf). Au niveau national en 2014, Les 4 principaux secteurs d'activités concernés par les AT avec arrêt étaient les activités de services 2 (santé, nettoyage, travail temporaire...) (24% des AT), le service, commerces et industries de l'alimentation (18%), BTP (16%) et les transports, EGE, livre et communication (14%).

INRS :

- 16% des AT concernent les seniors (32% des incapacités permanentes de plus de 50 ans, accidents mortels : 41% des plus de 50 ans) pour une représentation de 13,2 % de plus de 55 ans en 2011.

Autres indicateurs pertinents

Dares / Dares Analyse :

- Surveillance médicale aux risques professionnels (Sumer) : édition 2010 (<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes-de-a-a->





[z/article/surveillance-medicale-des-expositions-aux-risques-professionnels-sumer-edition](#)). Parmi les facteurs de pénibilité auxquels sont soumis les salariés, on retrouve les agents chimiques et gestes répétitifs. Les ouvriers et employés de commerces sont les plus exposés aux facteurs de pénibilité et les salariés des secteurs construction et industrie manufacturière sont les plus concernés.

- La prévention des risques professionnels (<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/la-prevention-des-risques-professionnels>). Près de 60 % des employeurs publics et privés ont pris des mesures de prévention des risques professionnels en 2013. Ces mesures n'ont pas toujours fait suite à une démarche formalisée d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de leurs salariés puisque seuls 46 % des employeurs ont élaboré ou mis à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels, pourtant obligatoire pour toutes les entreprises depuis 2001. Globalement, les politiques de prévention des risques professionnels ont été moins actives dans la fonction publique et dans les petits et moyens établissements du secteur marchand et associatif. Les grands établissements du secteur marchand ont plus souvent mis à disposition des équipements de prévention, formé à la sécurité du personnel, modifié l'organisation du travail en vue de prévenir les risques. Ils ont notamment plus recouru à la substitution d'un produit dangereux par un autre moins dangereux en cas de risque chimique. Ils ont recouru aussi davantage aux certifications sur la santé-sécurité au travail et ont souvent fait appel à des experts externes en santé-sécurité, tout comme les établissements hospitaliers du public ou du privé. Concernant les risques psychosociaux, 24 % des établissements ont pris des mesures de prévention à dimension collective, et 22 % des mesures d'ordre individuel. Dans les établissements du secteur marchand, le télétravail a été plus répandu quand l'employeur jugeait ses salariés exposés à des risques psychosociaux.
- Dares Analyse : (<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-010.pdf>) (http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/Hors_collection/dares-analyses102.pdf) (<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2012-023.pdf>).
- Données des Direccte LR et MP sur le nombre d'accords signés sur les objets traitant de l'AVP (Seniors, CG et pénibilité) / nombre d'entreprises concernées.
-





III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents	
Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">• Pas d'action régionale correspondant à l'action 19 « Seniors » définie comme étant priorité nationale dans le PNST 2010-2014.	<ul style="list-style-type: none">• Axe 5 : « Agir sur la Gestion des âges et les conditions de travail ». Au départ centrée sur les actions en faveur de la l'emploi des seniors, réorientation sur les démarches de prévention de la pénibilité (en lien avec l'évolution réglementaire) → éclairer les acteurs d'entreprises, des branches et des territoires sur les démarches d'amélioration des conditions de travail et de l'organisation favorisant l'emploi des seniors, la prévention de la pénibilité et de l'usure professionnelle. Ont été réalisés :<ul style="list-style-type: none">- Des analyses des accords et plans d'action sur l'emploi des seniors et sur les questions de pénibilité (Transport...).- Des actions d'information aux entreprises sur l'emploi des seniors et la pénibilité (13 réunions d'informations et de sensibilisation).- Des accompagnements collectifs d'entreprises ou des branches professionnelles pour aider à réaliser des accords ou plans d'action sur l'emploi des seniors (CNPA, CCI) et sur la prévention de la pénibilité (secteur jardins Espaces verts, secteur sanitaire et social, un CBE (des formations)) <p>Partenaires : OPP BTP, MSA, Midact, Direccte, Carsat, SST (référent régional SST MP).</p>

Les actions significatives réalisées hors PRST
<p>Aract LR : Projet Parcours professionnels et populations au travail → 2 actions : prévention de la pénibilité et de l'usure professionnelle / Emploi de qualité des jeunes et des seniors.</p> <p>Les objectifs de l'action : Faire un état des lieux des pratiques des entreprises, outiller, accompagner et capitaliser. Ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">- des analyses des accords et des plans d'action sur l'emploi des seniors, le contrat de génération et la prévention de la pénibilité,- des actions de sensibilisation/formation sur la démarche de prévention des risques, de l'usure professionnelle à destination des entreprises, des partenaires sociaux et des acteurs-relais (DUE, Contrat de génération et prévention de l'usure professionnelle) (colloque, atelier, journée de formation...) [l'objectif : L'objectif étant de leur donner des repères sur les termes/des définitions et des éléments de démarche (réaliser un diagnostic par analyse démographique et analyse des situations de travail, définir des actions d'amélioration et des fiches-actions pour favoriser la déclinaison des actions)].<ul style="list-style-type: none">○ A ce titre, des journées de sensibilisation sur le CG ont été co-animée par la Direccte et l'Aract à destination des entreprises (dans chaque département LR)○ A ce titre, une journée de formation sur la prévention de la pénibilité co-





- animée Direccte/Aract a été organisée à destination des acteurs-relais.
- Un atelier organisé par l'Aract avec la Direccte (information et témoignage entreprise...).
 - Des supports d'animation, fiche-action et outil d'analyse démographique.

Les actions significatives réalisées hors région	
Autres régions	Niveau national
<ul style="list-style-type: none">• Une action regroupant plusieurs Aract afin d'alimenter le volet prévention de la pénibilité de l'accord d'entreprise sur les seniors au sein du groupe Saipol.• Une action regroupant plusieurs Aract afin d'enrichir et d'expérimenter une action d'accompagnement d'entreprise proposée par Malakof Mederic sur l'allongement de la vie professionnelle.	<ul style="list-style-type: none">• Une action partenariale Cnamts/Anact réalisée dans plusieurs régions visant à faire de la co-intervention sur des problématiques de prévention de la pénibilité.

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)
<ul style="list-style-type: none">• Octobre 2014 - Prévenir l'usure professionnelle, guide pour l'action, réseau Anact-Aract (pilote Aravis), donner des repères aux entreprises pour bâtir une politique de prévention de l'usure (leur permettre de se positionner et d'avoir une grille de progression).• Aract - Octobre 2014 - Document de 4 pages : Contrat de génération, l'analyse des accords et plans d'actions en région LR – Quels sont les démarches et engagements proposés par les entreprises ?• Aract - Octobre 2014 - Document de 4 pages – La négociation sur la pénibilité – Une étude sur les pratiques des entreprises en région LR.• Aract - 2015 – La pénibilité – Transports interurbains de marchandises et de voyageurs – Informations et grille d'autodiagnostic.• Aract - 2015 – Repères pour prévenir la pénibilité – Recommandations issues de l'étude sur la prévention de la pénibilité dans les établissements d'enseignement privés et publics.

Les offres de formation institutionnelles existantes
<ul style="list-style-type: none">• Aract Occitanie - La prévention de la pénibilité et de l'usure professionnelle<ul style="list-style-type: none">○ à destination des partenaires sociaux○ à destination des acteurs-relais.• INRS : « Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail ».

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action
<p>Cible finale / prioritaire</p> <ul style="list-style-type: none">- Les entreprises (Dirigeants et les personnes en charge des conditions de travail) <p>Cible intermédiaire</p> <ul style="list-style-type: none">- Les branches professionnelles- Les organisations syndicales d'employeurs et les organisations syndicales des salariés- Les acteurs-relais- Certains acteurs ressources mobilisables pour l'action : SST, Direccte.





Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

- Carsat LR
- Carsat MP
- MSA
- Opp-btp : « plan régional de prévention Horizon 2010 » → Programme prioritaire n°1 : Développer la culture de prévention / Programme prioritaire n°3 : Améliorer les conditions de travail (mais pas présent dans l'action)
- Services de santé au travail
- Aract Occitane
- Direccte
- Partenaires sociaux

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Différentes actions ont été menées – des actions de sensibilisation visant à informer les acteurs des entreprises et les acteurs-relais et des actions d'accompagnement, de formation pour les aider à structurer des démarches traitant de l'AVP.

L'analyse diachronique des accords notamment seniors et CG montrent que les entreprises ont progressé dans la mise en œuvre de certaines actions notamment celles consacrées au tutorat.

Une alerte a été renvoyée lors de l'évaluation du précédent PRST en Midi-Pyrénées = créer de la transversalité entre les différentes actions traitant de l'usure professionnelle (TMS, offre de service ...).

Pour l'Aract (sur la façon dont l'offre de service doit être construite),

- les conditions de réussite :
 - la volonté politique (l'entreprise a compris l'intérêt de travailler sur ces questions),
 - la mise en place d'une conduite de projet (porteur, étapes, temps),
 - la mise en place d'une démarche pluridisciplinaire (en associant différents acteurs),
 - une démarche globale intégrée dans tous les projets de l'entreprise`
 - l'importance de conduire un diagnostic préalable,
 - l'importance de décliner opérationnellement les actions,
 - avoir des actions globales qui touchent l'organisation du travail, les parcours professionnels...
- les freins :
 - pas de volonté politique (le dirigeant ne perçoit pas toujours les enjeux pour travailler sur ces questions).
 - La confrontation des temps (le temps de l'entreprise (agir vite) percute le temps de la prévention (comprendre pour agir))
 - pas d'acteur référent
 - pas toujours les compétences en termes de conduite de projet
 - pas toujours les compétences en termes de méthodologie.
 - Pas la possibilité d'agir sur l'organisation du travail.

Les priorités et orientations à donner à l'action

2 priorités d'action :

- faire preuve de pédagogie pour inciter les entreprises à agir (Pourquoi faire ?)
- donner les outils, les éléments méthodologiques pour leur permettre d'agir





(Comment faire ?)

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

Indicateurs micro

Indicateurs quantitatifs : nombre de productions à visée de transfert, nombre d'actions de transfert (sensibilisation, formation, diffusion de documents de transfert), nombre d'entreprises concernées par les actions

Indicateurs qualitatifs : capitalisation sur les actions réalisées (accompagnements, transfert, etc.)

Indicateurs macro

Indicateurs quantitatifs :

- Sur les pratiques de négociation, augmentation du ratio accords signés sur les objets traitants de l'AVP / nombre d'entreprises concernées.
- Evolution du Taux d'emploi des seniors
- ...

Indicateurs qualitatifs

- lors de l'analyse des accords et plans d'action, augmentation des actions traitant des questions d'organisation du travail (???).

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

DARES Analyse

Anact

Carsat

Direccte

INRS

...





Fiche Action PRST3

Fiche action n°1.8 – Développer une offre de service en direction des entreprises pour accompagner le vieillissement actif

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'enjeu global de l'action est double :

- montrer que le travail et notamment la façon dont il est organisé, pensé, constitue un levier d'action stratégique pour favoriser le bien-être physique, mental et social des salariés et par conséquent il vise activement à favoriser le vieillissement actif.
- Montrer que les mesures, les actions, les démarches visant à accompagner le vieillissement actif concernent toutes les strates de la population. Il s'agit par conséquent de proposer des actions qui permettent de créer des emplois de qualité pour favoriser le bien-être des salariés tout au long de la vie professionnelle afin d'éviter des problématiques de désinsertion professionnelle des jeunes et de permettre aux seniors de rester dans l'emploi dans de bonnes conditions.

Pour cela, 2 objectifs vont structurer la définition des actions (sous-actions).

- Favoriser la prise de conscience des entreprises, des salariés, sur l'importance de travailler sur des politiques de gestion active des âges.
- Permettre aux entreprises, établissements de mettre en place des démarches proactives (qui favorisent la soutenabilité du travail et la prévention de l'usure professionnelle) et pérennes sur le vieillissement actif.

Les sous-actions proposées seront structurées autour de 4 objets :

- développer des actions d'informations et de communication vers les entreprises, les acteurs-relais et les salariés sur les enjeux du vieillissement actif et sur l'intérêt pour les entreprises de mettre en place des démarches proactives de gestion des âges tout au long de la vie professionnelle.
- Développer de la connaissance et valoriser des pratiques d'entreprises sur ces questions par l'animation de groupes d'échanges ou d'acteurs de branches professionnelles ou de territoires. Une attention particulière sera mise sur la structuration de parcours professionnels pour les TPE/PME avec la nécessité d'avoir une réflexion par branche ou par territoires pour favoriser des passerelles entre métiers.
- Outiller les acteurs-relais et les partenaires sociaux sur des méthodes, démarches et outils afin d'aider les entreprises à mieux appréhender les questions autour du vieillissement actif.
- Elaborer des outils pour les entreprises afin de les aider à mettre en place des démarches pérennes et proactives d'accompagnement du vieillissement actif.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés



**Contexte régional de l'action**

La région Occitanie est marquée par 2 éléments importants : des taux d'emploi et d'activité des plus de 55 ans inférieurs à la moyenne nationale même si l'écart se rétrécit au cours de ces dernières années.

Tout comme le niveau national, en région Occitanie :

- les maladies professionnelles ont tendance à augmenter surtout dans les secteurs des services à la personne. Ces MP concernent toutes les strates d'âges même si les seniors sont plus concernées (problématique d'usure professionnelle), avec à la clé des problématiques de désinsertion professionnelle.
- la problématique du vieillissement actif n'est pas toujours considérée comme prioritaire par les entreprises. Cela peut notamment s'expliquer par la persistance de stéréotypes/de représentations sur les seniors (coûte cher, moindre réactivité...) qui peut être considérée comme un frein pour le développement des entreprises.
- les entreprises régionales (voire les secteurs d'activité) ont des pratiques très disparates sur ces questions. Certaines ont déjà réfléchi, avancé sur ces questions. D'autres sont sur des prémisses de réflexion, d'autres n'ont rien fait. Cette disparité peut s'expliquer par le fait que certaines entreprises n'ont pas perçues les enjeux, d'autres ne savent pas comment traiter de ces questions.

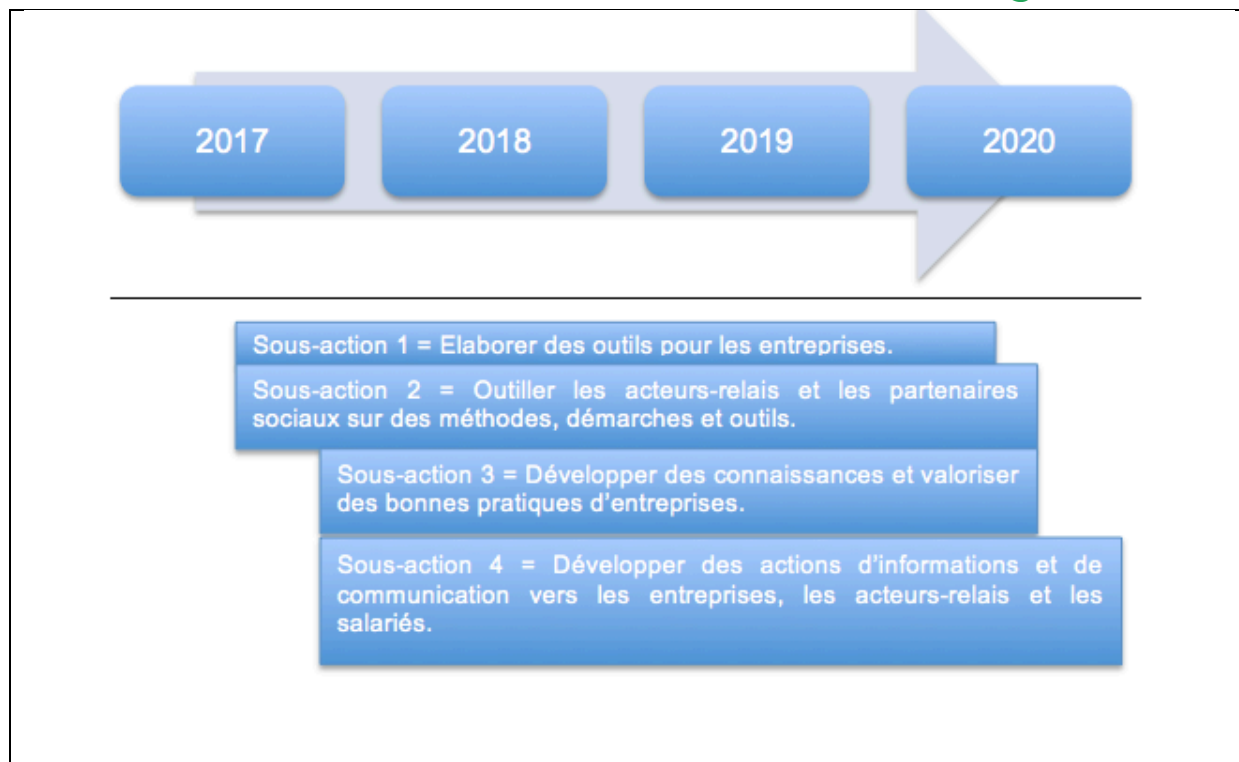
Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
V n°1 du 25 janvier	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.8	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec les actions 1.6 et 1,7	En lien avec l'action	En lien avec l'action du plan	

Date début d'action	Date de fin d'action
01 janvier 2017	31 décembre 2020

Calendrier prévisionnel





II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Aract Occitanie
Responsables associés
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT LR
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT MP
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE
<input checked="" type="checkbox"/> MSA
<input checked="" type="checkbox"/> AIST BEZIERS
<input checked="" type="checkbox"/> PARTENAIRES SOCIAUX
Secteurs d'activité concernés
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Tous secteurs
Secteurs géographiques concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Ensemble de la Région Occitanie





Département : .

Territoire : .

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises : toutes tailles
- Salariés : tous âges
- Organisations syndicales :
- Branche professionnelle / tous secteurs
- Autres : Les organismes consulaires, les Services de Santé au travail, les services déconcentrés de l'état, les consultants.

III – Construction et déploiement des sous-actions

- **Sous-action n°1** : Elaborer des outils pour les entreprises afin de les aider à mettre en place des démarches pérennes et proactives d'accompagnement du vieillissement actif.
- **Sous-action n°2** : Outiller les acteurs-relais et les partenaires sociaux sur des méthodes, démarches et outils afin d'aider les entreprises à mieux appréhender les questions autour du vieillissement actif.
- **Sous-action n°3** : Développer de la connaissance et valoriser des pratiques d'entreprises sur ces questions.
- **Sous-action n°4** : développer des actions d'informations et de communication vers les entreprises, les acteurs-relais et les salariés.

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Lettre d'information semestrielle sur le projet

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- favoriser la mise en place de démarches d'accompagnement du vieillissement actif.

Indicateurs chiffrés : (cf fiche sous-action).

Pour l'action globale :

Remarque des Partenaires sociaux :

Une évolution de la prise de conscience et des démarches d'accompagnement du vieillissement actif basée sur des indicateurs d'impacts

→ taux d'emploi des seniors

→ taux d'inaptitude des seniors

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :





Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Newsletter PRST.

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)



**Fiche Sous-action Action PRST3**

Fiche action n°1.8 – Développer une offre de service en direction des entreprises pour accompagner le vieillissement actif

Fiche Sous-action n°1 : Elaborer des outils pour les entreprises afin de les aider à mettre en place des démarches pérennes et proactives d'accompagnement du

I – Synthèse de la sous-action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'enjeu global de l'action est double :

- Réaliser un inventaire des outils existants
- Construire de nouveaux outils

Les outils proposés vont se structurer autour de 3 objectifs :

- Favoriser la prise de conscience des entreprises, des salariés, sur l'importance de travailler sur des politiques de gestion active des âges.
- Permettre aux entreprises, établissements de mettre en place des démarches proactives (qui favorisent la soutenabilité du travail et la prévention de l'usure professionnelle) et pérennes sur le vieillissement actif.
- Avoir une idée des aides possibles pour travailler sur cette question, soit en termes d'appui technique, soit en termes de financement d'actions possibles.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Cf fiche générique

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
V n°1 du 25 janvier	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.8	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec les actions	En lien avec l'action	En lien avec l'action du plan	





	1.6 et 1,7			
--	------------	--	--	--

Date début d'action	Date de fin d'action
01 janvier 2017	31 décembre 2020

Calendrier prévisionnel

2017 : Identification des livrables, outils, documents existants.

2018 et 2019 : Réalisation de nouveaux outils.

2019 : Expérimentation de ces nouveaux outils (sous-action 2 et 3).

2020 : Diffusion des outils (sous-action 4) → par contre, quel support de diffusion ? (centralisé ou chaque institution).

II – Acteurs :

Pilote de l'action

Aract Occitanie

Responsables associés

-
-
-

Partenaires ou contributeurs

- CARSAT LR
- CARSAT MP
- DIRECCTE
- MSA
- AIST BEZIERS
- PARTENAIRES SOCIAUX

Secteurs d'activité concernés

Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

Ensemble de la Région Occitanie

Département : .

Territoire : .

Cible / bénéficiaires de l'action

Entreprises : toutes tailles

Salariés : tous âges

Organisations syndicales :

Branche professionnelle / tous secteurs

Autres : Les organismes consulaires, les Services de Santé au travail, les services déconcentrés de l'état, les consultants.





III – Construction et déploiement de la sous-action

- Elaborer des outils pour les entreprises afin de les aider à mettre en place des démarches pérennes et proactives d'accompagnement du vieillissement actif.

Description des objectifs concrets de l'action

Elaborer des outils pour les entreprises afin de les aider à mettre en place des démarches pérennes et proactives d'accompagnement du vieillissement actif.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Réalisation d'outils (grille d'autodiagnostic) pour aider les entreprises à se positionner sur cette question.

Création d'une bibliothèque de référence de tous les outils existants pour l'entreprise.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- Groupe de travail :
- Colloque :
- Formation :
- Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM:
- Autres :

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres ()





Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet :
- Bases de données :
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Information dans la Lettre d'information semestrielle sur l'action 1.8

Bilan de l'action

Résultats attendus :

Favoriser la mise en place de démarche pro-active.

Permettre aux entreprises d'avoir une approche plus large qui intègre à la fois les questions d'amélioration de la situation de travail et à la fois les questions de structuration de parcours professionnel de santé.

Indicateurs chiffrés :

Nombre d'outils réalisés.

Nombre de téléchargements des outils

Questionnaire d'utilisation des outils (en option).

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Des documents, outils

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Site internet centralisé ou sites internet de chaque acteur du PRST.

Newsletter PRST

[Avis du CROCT sur la fiche action](#)





Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)



**Fiche Sous-action Action PRST3**

Fiche action n°1.8 – Développer une offre de service en direction des entreprises pour accompagner le vieillissement actif

Fiche Sous-action n°2 : Outiller les acteurs relais et partenaires sociaux sur des méthodes, démarches, outils afin d'aider les entreprises à mieux appréhender les questions autour du vieillissement actif.

I – Synthèse de la sous-action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'enjeu global de l'action est double :

- Outiller les acteurs-relais afin de mieux pouvoir accompagner les entreprises sur les questions du vieillissement actif.
- Outiller les partenaires sociaux afin de favoriser la négociation sociale et les approches mises en œuvre autour des questions du vieillissement actif.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Cf fiche générique

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
V n°1 du 25 janvier	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.8	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec les actions 1.6 et 1,7	En lien avec l'action	En lien avec l'action du plan	

Date début d'action	Date de fin d'action
01 janvier 2017	31 décembre 2020

Calendrier prévisionnel



2017 : Réalisation d'actions de formation/appui technique auprès des adhérents Medef co-animées par l'Aract et des SST.

2017 : Réalisation d'un appui technique auprès des adhérents CFDT co-animé par l'Aract et la FGMM CFDT.

2017 : Réalisation d'une action de formation auprès des consultants co-animée par l'Aract et la Direccte.

2018 – 2019 et 2020 : à définir.

II – Acteurs :

Pilote de l'action

Aract Occitanie

Responsables associés

-

Partenaires ou contributeurs

- CARSAT LR
 CARSAT MP
 DIRECCTE
 MSA
 AIST BEZIERS
 PARTENAIRES SOCIAUX

Secteurs d'activité concernés

- Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

- Ensemble de la Région Occitanie
 Département : .
 Territoire : .

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises : toutes tailles
 Salariés: tous âges
 Organisations syndicales :
 Branche professionnelle / tous secteurs
 Autres : Les organismes consulaires, les Services de Santé au travail, les services déconcentrés de l'état, les consultants, les OPCA.

III – Construction et déploiement de la sous-action





- Outiller les acteurs-relais et les partenaires sociaux sur des méthodes, démarches et outils afin d'aider les entreprises à mieux appréhender les questions autour du vieillissement actif.

Description des objectifs concrets de l'action

Outiller les acteurs-relais et les partenaires sociaux afin de mieux pouvoir accompagner les entreprises sur le vieillissement actif.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Organisation de réunions d'échanges entreprises ou acteurs de branches professionnelles ou de territoire.

Document de Capitalisation sur les leviers d'actions et les bonnes pratiques d'entreprises

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- Groupe de travail :
- Colloque :
- Formation :
- Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM:
- Autres :

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres ()

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :





- | |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Document d'information/sensibilisation : |
| <input type="checkbox"/> Site internet : |
| <input type="checkbox"/> Bases de données : |
| <input type="checkbox"/> Autres : |

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Information dans la Lettre d'information semestrielle sur l'action 1.8

Bilan de l'action

Résultats attendus :

Former des consultants sur la problématique du vieillissement actif.

Outiller techniquement les acteurs du dialogue social (partenaires sociaux) sur les questions du vieillissement actif.

Indicateurs chiffrés :

Nombre de formations réalisées.

Nombre de consultants, de partenaires sociaux touchés.

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Newsletter PRST

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.



**Fiche Sous-action Action PRST3**

Fiche action n°1.8 – Développer une offre de service en direction des entreprises pour accompagner le vieillissement actif

Fiche Sous-action n°3 : Développer de la connaissance et valoriser des pratiques d'entreprises sur ces questions.

I – Synthèse de la sous-action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'enjeu global de l'action est triple :

- Travailler avec les acteurs/entreprises d'une branche ou d'un territoire.
- Valoriser les leviers d'actions favorables à la mise en place de démarches visant à accompagner le vieillissement actif.
- Travailler avec la branche ou le territoire sur la structuration de parcours professionnels de branches ou de territoires (favoriser des passerelles entre métiers).

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Cf fiche générique

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
V n°1 du 25 janvier	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.8	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec les actions 1.6 et 1,7	En lien avec l'action	En lien avec l'action du plan	

Date début d'action	Date de fin d'action
01 janvier 2017	31 décembre 2020

Calendrier prévisionnel



2017 : Repérage des critères de l'action collective (branches ou territoires).
2018 – 2019 : Réalisation d'une action collective (branche ou territoire).
2020 : Capitalisation sur les leviers d'action favorables à la mise en place de démarche d'accompagnement du vieillissement actif.

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Aract Occitanie
Responsables associés
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT LR
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT MP
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE
<input checked="" type="checkbox"/> MSA
<input checked="" type="checkbox"/> AIST BEZIERS
<input checked="" type="checkbox"/> PARTENAIRES SOCIAUX
Secteurs d'activité concernés
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Tous secteurs
Secteurs géographiques concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Ensemble de la Région Occitanie
<input type="checkbox"/> Département :
<input type="checkbox"/> Territoire :
Cible / bénéficiaires de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Entreprises : toutes tailles
<input checked="" type="checkbox"/> Salariés : tous âges
<input checked="" type="checkbox"/> Organisations syndicales :
<input checked="" type="checkbox"/> Branche professionnelle / tous secteurs
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Les organismes consulaires, les Services de Santé au travail, les services déconcentrés de l'état, les consultants.

III – Construction et déploiement de la sous-action

- Développer de la connaissance et valoriser des pratiques d'entreprises sur ces questions





Description des objectifs concrets de l'action

Identifier les leviers d'actions favorables en entreprise pour la mise en place d'une politique active des âges.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Organisation de réunions d'échanges entreprises ou acteurs de branches professionnelles ou de territoires.
Document de Capitalisation sur les leviers d'actions et les bonnes pratiques d'entreprises

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- Groupe de travail :
- Colloque :
- Formation :
- Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM :
- Autres :

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres ()

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet :
- Bases de données :





Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Information dans la Lettre d'information semestrielle sur l'action 1.8

Bilan de l'action

Résultats attendus :

Favoriser la mise en place de démarches pour accompagner le vieillissement actif.

Indicateurs chiffrés :

Nombre d'entreprises participant à l'action.

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Newsletter PRST

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)



**Fiche Sous-action Action PRST3**

Fiche action n°1.8 – Développer une offre de service en direction des entreprises pour accompagner le vieillissement actif

Fiche Sous-action n°4 : Développer des actions d'informations et de communication vers les entreprises, les acteurs-relais et les salariés.

I – Synthèse de la sous-action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'enjeu global de l'action est double :

- Présenter les enjeux pour les entreprises de mieux travailler sur la question du vieillissement actif.
- Alimenter techniquement les entreprises afin qu'elles puissent mieux travailler sur ces questions.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Cf fiche générique

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version

V n°1 du 25 janvier

Etat de la fiche action

- En cours d'élaboration
- Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.8	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec les actions 1.6 et 1,7	En lien avec l'action	En lien avec l'action du plan	

Date début d'action

01 janvier 2017

Date de fin d'action

31 décembre 2020

Calendrier prévisionnel



2017 : Eventuellement des ateliers courts petits-déjeuners.
2018 – 2019 : Des ateliers départementaux.
2020 : Un colloque de synthèse.

II – Acteurs :

Pilote de l'action

Aract Occitanie

Responsables associés

Partenaires ou contributeurs

CARSAT LR

CARSAT MP

DIRECCTE

MSA

AIST BEZIERS

PARTENAIRES SOCIAUX

Secteurs d'activité concernés

Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

Ensemble de la Région Occitanie

Département : .

Territoire : .

Cible / bénéficiaires de l'action

Entreprises : toutes tailles

Salariés : tous âges

Organisations syndicales :

Branche professionnelle / tous secteurs

Autres : Les organismes consulaires, les Services de Santé au travail, les services déconcentrés de l'état, les consultants.

III – Construction et déploiement de la sous-action

- Développer des actions d'informations et de communication vers les entreprises, les acteurs-relais et les salariés

Description des objectifs concrets de l'action

Donner de l'information sur les enjeux du vieillissement actif et sur l'intérêt pour les entreprises de mettre en place des démarches proactives de gestion des âges tout au long de la vie professionnelle.

Donner de l'information sur des méthodes, outils, démarches auprès des entreprises afin de





mieux pouvoir mettre en place des démarches d'accompagnement au vieillissement actif l'information ainsi que sur des méthodes, outils, démarches auprès des entreprises afin de mieux pouvoir mettre en place des démarches d'accompagnement au vieillissement actif.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Rédaction et diffusion de fiche synthétique d'information
Organisation d'ateliers départementaux
Diffusion d'outils (grille d'autodiagnostic) pour aider les entreprises à se positionner sur cette question.
Diffusion d'une bibliothèque de référence de tous les outils existants pour l'entreprise.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- Groupe de travail :
- Colloque :
- Formation :
- Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM :
- Autres :

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres ()

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :





- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Site internet : |
| <input type="checkbox"/> Bases de données : |
| <input type="checkbox"/> Autres : |

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Information dans la Lettre d'information semestrielle sur l'action 1.8

Bilan de l'action

Résultats attendus :

Favoriser la mise en place de démarches pour accompagner le vieillissement actif.

Indicateurs chiffrés :

Nombre d'entreprises participant aux ateliers.

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Newsletter PRST

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)





ACTION 1.9

*Faire face aux enjeux liés à la
dégradation de l'amiante
présente dans les bâtiments
pendant les 40 prochaines
années*





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°1.9 - Amiante

(Co)Pilote(s) : DIRECCTE (Fabienne STANG-MARTIN – Marie-Laetitia FOURNIÉ)

Contributeurs : CARSAT LR et MP, OPPBTP, SANTE BTP34, SRAS, ARS, DREAL, CFTC

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

L'amiante est un cancérigène puissant qui a été très utilisé dans le secteur du BTP. Le délai entre l'exposition et l'apparition d'une pathologie est particulièrement élevé (de quelques années à dizaines d'années).

Les salariés exposés aujourd'hui (intervenant dans le désamiantage, la rénovation de bâtiments, d'équipements industriels, de route) sont les possibles malades de demain.

La réglementation a fortement évolué depuis 2012 ; ce qui nécessite l'accompagnement des entreprises et la coordination des services préventeurs.

Le précédent PRST 2 comprenait déjà des actions de prévention sur l'amiante.

Il s'agit de prolonger celles-ci (notamment en SS3) et d'en développer de nouvelles (en particulier en SS4).

Le périmètre de l'action est réduit à l'immeuble bâti.

Enjeux de l'action

- Soutenir l'activité de désamiantage conforme et efficace
- Sortir du déni de l'exposition aux fibres d'amiante pour les entreprises relevant de la SS4 et tous les acteurs associés (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, SST)
- Agir sur des secteurs cibles en particulier (plombiers-chauffagistes, charpentiers-couvreurs, électriciens, maçons)
- Inscrire l'action dans le cadre d'une démarche globale d'évaluation des risques et combinée avec certains risques prioritaires dans le BTP (chute de hauteur)
- Mobiliser les employeurs exploitant des bâtiments contenant des matériaux amiante afin de prévenir l'exposition des salariés en cas de dégradation ou d'intervention sur ceux-ci.

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

- Le secteur en Occitanie regroupe près de 52 300 établissements dans le bâtiment et 5 050 dans les travaux publics.
 - La filière bâtiment a généré en 2015 un chiffre d'affaires de 9,7 milliards d'euros (7,5% du CA national), stable par rapport à 2014
- Source DIRECCTE « Escales hors-série- le panorama socio-économique de l'Occitanie –





édition 2016 »

En SS3 :

- 102 entreprises au 01/11/2016
- Environ 2000 plans de retrait reçus par les services IT/CARSAT
- 80% du marché régional réalisé par des entreprises régionales
- 60 % des opérations classées en niveau 1 d'empoussièremment (inférieur à 100fibres/l)

Source CARSAT-DIRECCTE : Exploitation Plans de retrait

- 30 Organismes de Formation certifiés au niveau national disposant de 46 plateformes pédagogiques ayant formé 30 à 35 000 salariés en 3 ans
- 3 OF certifiés en Occitanie
- 112 Organismes Accrédités effectuant les mesurages sur l'amiante en France dont 9 OA en Occitanie

Source DGT-DIRECCTE

En SS4 :

- Métiers cibles : TPE, PME du BTP
- Entreprises réparties sur tout le territoire régional
- Environ 240 modes opératoires reçus par les services IT/CARSAT

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

- A la fin du 2ème trimestre 2016, le secteur de la construction continue de subir les effets de la crise
- Mais les effectifs salariés ont tendance à se stabiliser, avec une baisse de -0.9% sur un an, moins marquée qu'au niveau national (-1,2%).
- Cette baisse modérée représente encore plus de 1 000 emplois détruits sur un an. Le secteur a perdu plus de 21 000 emplois depuis 2008.

Source DIRECCTE « Escales hors-série- le panorama socio-économique de l'Occitanie – édition 2016 »

- Une différence importante de connaissance du risque est attendue entre la population des salariés relevant de la SS3 et celle de la SS4; la 1^{ère} bénéficiant d'une formation dont les règles sont plus strictes avec le recours à un organisme de formation certifié et exerce une activité dans une entreprise certifiée.

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

En Occitanie, 3% des maladies professionnelles sont liées à l'amiante (environ 70 maladies nouvelles par an) alors qu'elles représentent environ 23% du coût total des MP.

En Occitanie, le coût d'une MP amiante est d'environ 360 k€ alors qu'il est de 18k€ pour une MP TMS.





La sinistralité est une donnée qui n'est pas directement exploitable car la sinistralité actuelle est le reflet des expositions passées (compte-tenu des temps de latence entre l'exposition et l'apparition de la maladie).

Les mesures de prévention réalisées aujourd'hui auront un impact mesurable sur la sinistralité demain.

Autres indicateurs pertinents

- Chiffres logement à compléter (cf. OPPBTP)
- Données issues des contrôles IT ?

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents

Ex LR	Ex MP
<p>Dans le cadre du groupe de travail Risques Chimiques du PRST2</p> <p>1. Amélioration des repérages de l'amiante élargie à l'accompagnement de la réforme réglementaire 2012</p> <ul style="list-style-type: none">. Constitution d'un groupe de travail (CARSAT- ARS- DIRECCTE) pour établir un diagnostic partagé et définir un plan d'actions. Conception d'une plaquette d'information et de sensibilisation sur les repérages amiante. Diffusion de la plaquette auprès des publics/secteurs cibles. Réunion d'information avec l'ordre des architectes, diffusion d'information sur leur site internet. Présentation de l'action lors de la journée régionale Santé au Travail 2012 (plus de 300 participants). Organisation d'un colloque à l'attention des donneurs d'ordre, L'amiante dans tous ses Etats Repérer pour agir. Plus de 150 participants. <p>2. Amélioration de la prévention des interventions sur les canalisations enterrées (amiante)</p> <ul style="list-style-type: none">. Constitution d'un groupe de travail réunissant FRTP, Maître d'ouvrage public, entreprises, CARSAT, OPPBTP, DIRECCTE. Rédaction concertée d'une plaquette d'information visant à guider l'ensemble des acteurs concernés par la prévention du risque amiante ; plaquette élaborée par la FRTP avec	<p>Dans le PRST initial, l'action amiante n'était pas prévue mais la nouvelle réglementation issue du décret 2012-639 a créé un besoin de mettre en place des actions par les préventeurs.</p> <p>Un groupe de travail composé de la DIRECCTE (pôle T), la CARSAT, l'OPPBT et le SRAS a été constitué à partir de janvier 2012. Il se réunit environ 4 fois par an (11 réunions entre janvier 2012 et mars 2015).</p> <p>Une feuille de route a été élaborée.</p> <p>Une publication régulière a été mise en place « Amiant'express » (11 numéros).</p> <p>Des actions particulières ont été mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none">- Action bailleurs sociaux USH- Problématique des matériaux amiantés dans les installations hydrauliques- Cas de l'amiante naturel dans les carrières- Sensibilisation des services de santé au travail ayant des entreprises SS3- Publication d'une plaquette sur la gestion des déchets avec la DREAL <p>Une mobilisation importante des partenaires a été réalisée pour la construction d'un atelier ouvert sur la problématique de l'amiante pour le salon PREVENTICA du mois de juin.</p> <p>Les membres du groupe inter-CTR amiante de la CARSAT ont organisé une conférence avec le soutien de la DIRECCTE qui a vu une importante participation du public et a créé une vraie dynamique au sein des partenaires sociaux de la CARSAT.</p>





<p>l'appui technique de la DIRECCTE, OPPBTP, CARSAT</p> <ul style="list-style-type: none">. Information de l'ensemble des canaliseurs de la région (adhérente ou non à la FRTP) et des médecins du travail par diffusion de la plaquette.. Aide à la définition de méthodes de travail à mettre en œuvre, les EPI à utiliser en fonction de la nature de l'intervention. Organisation d'une journée technique par la FRTP et l'Association des Ingénieurs Territoriaux en collaboration avec la CARSAT, l'OPPBT, et la DIRECCTE. Information de 120 personnes (maîtres d'ouvrage, donneurs d'ordre, entreprises intervenantes sur les réseaux enterrés)	<p>Composition du groupe de travail amiante : CARSAT (Caisse Assurance Retraite & Santé Au Travail Midi-Pyrénées), SRAS (Service de santé au travail régional du BTP), OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics), DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).</p>
---	--

Les actions significatives réalisées hors PRST

- Action canaliseurs FBTP 12
- Action USH Midi-Pyrénées
- Réunion d'information et d'échanges en 2015 dans les Pyrénées Orientales à destination des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bailleurs sociaux, opérateurs de repérage, coordonnateur SPS, entreprises de désamiantage organisée par la DIRECCTE en partenariat avec le CFA BTP, la CAPEB, la FFB, les services de santé au travail et l'OPP BTP.
- Réunions d'information en Lozère : en 2016 organisée par la CAPEB avec DIRECCTE et OPP BTP et en 2014 organisée par la FFB 48 avec DIRECCTE et CARSAT
- Réunion d'information Amiante dans les enrobés et les canalisations, organisée par la FRTP en 2014 avec la participation de la DIRECCTE et de l'OPPBT

Les actions significatives réalisées hors région

Autres régions	Niveau national
<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource	<p>OPPBT :</p> <ul style="list-style-type: none">- Campagne nationale d'information « pas formé, pas toucher », courriers, flyers, autocollants, affiches....- Projet CARTO amiante- Animation de réunions d'information en direction des OP

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

En Occitanie :

- Plaquette LR sur le repérage
https://www.carsat-lr.fr/telechargements/pdf/pdf_entreprises/amiante_2013.pdf
- Plaquette LR sur les canalisations enterrées
https://www.carsat-lr.fr/telechargements/pdf/pdf_entreprises/canalisation_amiante_2010.pdf
- Plaquette La gestion des déchets en Midi-Pyrénées





http://occitanie.direccte.gouv.fr/sites/occitanie.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_dechets_amiante_midi_pyrenees.pdf

Hors Région :

- Plusieurs publications en région Pays de la Loire :
<http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/amiante,3968>
- Guide Bourgogne Franche-Comté destiné aux donneurs d'ordre
<http://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr/AMIANTE-Un-guide-destine-aux-donneurs-d-ordre>

Les offres de formation institutionnelles existantes

- Formation INRS
 - Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3
 - Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 4
 - Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3
 - Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère
- Formations OPPBTP
 - Formations SS4, les 4 qualifications
 - Formation « Piloter un chantier contenant un lot amiante sous-traité »
 - Formation « Gérer un projet contenant un lot amiante (Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre, Coordonnateurs SPS) »
- Formations INTEFP à destination des agents du système d'inspection du travail

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

- Entreprises BTP : métiers (plombiers-chauffagistes, charpentiers-couvreurs, électriciens, maçons)
- Organismes formation, opérateurs repérage, organismes accrédités
- Maîtrise Ouvrage, maîtrise d'œuvre
- Employeurs occupant un immeuble bâti
- Fédérations professionnelles
- Syndicats salariés
- Services de santé au travail
- Acteurs relais tels que chambres consulaires

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

- Services santé au travail
- CARSAT
- OPPBTP
- DIRECCTE
- ARS
- DREAL





V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

- La thématique de l'amiante se décline en plusieurs volets : santé publique, santé au travail, environnement, ce qui crée une complexité.
- La pluralité des acteurs et des situations rencontrées s'ajoute aussi aux exigences réglementaires et normatives.
- L'évolution des connaissances scientifiques, de la technologie disponible ont pour conséquence de compléter, modifier la réglementation ce qui occasionne une veille permanente
- La technicité attendue des opérations relevant de la SS3 a tendance à masquer la mise en œuvre de mesures relevant de la SS4.
- Existence d'une spécificité d'un tissu de petites voire très petites entreprises plus difficiles à toucher pour la SS4

Les priorités et orientations à donner à l'action

Poursuivre l'information auprès des publics concernés sur les dangers de l'amiante et les risques d'exposition

Multiplier les relais d'information et d'actions

Faciliter l'appropriation des exigences réglementaires

S'inscrire dans la démarche globale d'évaluation des risques

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

<http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques/amiante/>

<http://www.inrs.fr/risques/amiante/prevention-risque-amiante.html>

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Le-risque-amiante>

Ministère de l'environnement (à venir)

Ministère de la santé (à compléter)





Fiche Action PRST3

Fiche action 1.9 : Amiante

Faire face aux enjeux liés à la dégradation de l'amiante présente dans les bâtiments pendant les 40 prochaines années

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'objectif est de renforcer la prévention du risque d'exposition à l'amiante des travailleurs.

L'action vise à

- Améliorer la connaissance et la compétence des différents acteurs sur le risque amiante
- Améliorer les repérages de l'amiante dans les matériaux, produits et équipements susceptibles d'en contenir.
- Favoriser et accompagner les démarches d'évaluation du risque amiante et la planification de la prévention lors d'interventions susceptibles d'émettre des fibres d'amiante (secteurs d'activités ciblés relevant de la sous-section 4)
- Inciter les entreprises à adopter une démarche globale de prévention des risques en particulier lors des travaux sur toiture amiante (risque combiné de chute de hauteur)

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Confer fiche diagnostic

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
V5 document de travail du 21 04 2017	<input checked="" type="checkbox"/> Finalisée





Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.9	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.14 et 1.15 (Chute de hauteur)	En lien avec l'action Axe 1 Risque chimique (MP), et Actions 11 (sous action 47) et action 26 (sous action 100) (LR)	En lien avec le PRSE 3 Amiante naturel	- SRAS

Date début d'action	Date de fin d'action
Novembre 2016	Décembre 2020

Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none">- Novembre 2016 : mise en place du groupe Amiante PRST3- Décembre 2016 - 1^{er} trimestre 2017 :<ul style="list-style-type: none">▪ Élaboration du diagnostic préalable▪ Détermination des enjeux, des axes d'intervention, des priorités d'action- 2016-2020 :<ul style="list-style-type: none">▪ Construction des sous actions▪ Mise en œuvre des sous actions▪ Suivi et évaluation intermédiaire des sous actions : semestriel- Fin 2020 : Evaluation finale des actions menées dans le cadre du groupe Amiante PRST3

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE Occitanie
Responsables associés
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT LR et MP <input checked="" type="checkbox"/> OPPBTP <input checked="" type="checkbox"/> Santé BTP 34 et SRAS <input checked="" type="checkbox"/> ARS, DREAL <input checked="" type="checkbox"/> CFTC

Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> BTP principalement mais pas exclusivement <input type="checkbox"/> Tous secteurs





Secteurs géographiques concernés

- Ensemble de la Région Occitanie
- Département
- Territoire

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises : certifiées Sous-section 3 (désamianteurs) et entreprises sous-section 4 (intervenant sur matériaux susceptibles d'émettre des fibres d'amiante)
- Salariés: susceptibles d'être exposés à l'amiante.
- Organisations syndicales, institutions: chambres consulaires (CCI, chambre des métiers)
- Branches professionnelles
- Autres: donneurs d'ordre, services de santé au travail, diagnostiqueurs immobiliers

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

1. Améliorer la connaissance et la compétence des différents acteurs

- décideurs : maîtres d'ouvrages, donneurs d'ordre, entreprises utilisatrices
- intervenants : entreprises certifiées sous-section 3, entreprises intervenant en sous-section 4, organismes accrédités, organismes de formation, services de santé au travail, coordonnateurs SPS, diagnostiqueurs immobiliers, architectes
- publics exposés : salariés en situation d'exposition passive

2. Améliorer les repérages de l'amiante dans les matériaux, produits et équipements dans le cadre d'un usage courant du bâtiment ou de travaux, démolition

3. Amener les entreprises susceptibles d'émettre des fibres d'amiante (Sous-section 4), par secteurs d'activités ciblés, à intégrer le risque amiante dans leur évaluation des risques et à réaliser un plan d'action amiante (secteurs d'activités pré-ciblés : maçonnerie, plomberie- chauffage, électricité)

4. Inciter les entreprises à adopter une démarche globale des risques en particulier lors des travaux sur toiture amiante (risque combiné de chute de hauteur)

Modalités d'action en direction des TPE-PME

1. Pour améliorer la connaissance et la compétence des différents acteurs sur le risque amiante :

information de ces acteurs par des

- colloques entreprises certifiées sous-section 3
- colloque à l'attention des donneurs d'ordre
- réunions d'information organisées par les services de santé (petit déjeuner ...)
- réunions avec les organisations professionnelles et les partenaires sociaux





- réunions « inter- institutionnelle Amiante »
- information et promotion de la démarche d'habilitation des organismes de formation sous-section 4
- outils d'information : guide gestion des déchets amiante ...

2. Pour améliorer les repérages de l'amiante dans les matériaux, produits et équipements : construction d'outils de communication pour partager les bonnes pratiques et accompagner les évolutions réglementaires (repérages avant travaux et nouvelles certifications des diagnostiqueurs immobiliers), information des donneurs d'ordre et propriétaires.

3. Pour favoriser et accompagner les démarches d'évaluation du risque amiante et la planification de la prévention lors d'interventions (sous-section 4) susceptibles d'émettre des fibres d'amiante (secteurs d'activités pré -ciblés : maçonnerie, plomberie- chauffage, électricité) :

Repérage des entreprises cibles, préparation de l'action avec l'organisation professionnelle concernée et les structures relais (RSI, Chambre des métiers, ...) , élaboration de documents d'information et de sensibilisation, organisation de réunions d'information, accompagnement des services de santé au travail (action en milieu de travail, action de sensibilisation lors des visites médicales)

4. Pour Inciter les entreprises à adopter une démarche globale de prévention des risques en particulier lors des travaux sur toiture amiante (risque combiné de chute de hauteur) : Identification des entreprises, des chantiers concernés, préparation de l'action, élaboration de documents d'information et de sensibilisation, organisation de réunions d'information, visite sur chantiers, accompagnement des services de santé au travail (action en milieu de travail, action de sensibilisation lors des visites médicales)

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres





Typologie de l'action

- Action collective : métiers ciblés en sous-section 4
- Groupe de travail : repérage de l'amiante
- Colloque : entreprises certifiées SS3, donneurs d'ordre
- Formation : service de santé au travail
- Elaboration de document : guide gestion des déchets amiante, publication Amiante Express
- Méthodologie d'intervention : travaux sur toiture amiante
- CPOM
- Autres : animation de réseau de formateurs habilités SS4, animation d'un groupe inter institutionnel amiante

Outils mis en œuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet :
- Bases de données :
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Suivi et évaluation intermédiaire des sous actions : semestriel

Bilan de l'action

Résultats attendus – finalité de l'action :

- Participation
 - Au développement de la culture de prévention du risque amiante
 - A l'amélioration de la prévention primaire
- Contribution
 - à la réduction du nombre de travailleurs exposés au risque amiante
 - à la réduction du nombre de maladies professionnelles liées à l'amiante





Indicateurs chiffrés:

en fonction des sous actions menées

- nombre de colloques, réunions, formations organisés
- nombre d'entreprises, de travailleurs, de donneurs d'ordre ..., médecins... participants, informés, formés ...
- nombre d'accompagnements terrain, d'aides financières, de visites, de contrôles
- nombre de documents (plaquettes, guide ...) élaborés
- nombre de documents reçus (mode opératoires ...)
- nombre de matériels achetés

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Guide Déchets

Document d'information sur les repérages amiante

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

Remarques du CROCT :

La diffusion de Modes opératoires types ne serait-il pas utile ?

Réponse des pilotes :

Sans doute, mais c'est l'entreprise qui doit réaliser son analyse de risques et des modes opératoires, adaptés à son activité et son organisation afin de s'en emparer.





Fiche Action PRST3

Fiche action 1.9 : Amiante

Sous action 1 : Réunion des entreprises certifiées pour le traitement de l'amiante en Occitanie

I – Synthèse de la sous action :

Objectifs et description synthétique de la sous action

L'objectif est de faire monter en compétence les entreprises certifiées pour le traitement de l'amiante (sous-section 3) afin d'améliorer la prévention du risque d'exposition à l'amiante des travailleurs et la protection de l'environnement lors de travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante

La sous action consiste à réunir toutes les entreprises certifiées sous-section 3 d'Occitanie ainsi que leur service de santé au travail, afin de les informer sur la prévention du risque amiante et la réglementation.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de la sous action

Le décret du 4 mai 2012 relatif au risque d'exposition à l'amiante a introduit une évolution réglementaire concernant la compétence des entreprises pouvant intervenir pour le traitement de l'amiante (sous-section 3). Tous les travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, et de matériaux, d'équipements et de matériels ou articles en contenant,





doivent être réalisées par une entreprise certifiée quel que soit le type d'intervention (immeubles bâtis, génie civil, installations industrielles ...). Cette évolution s'est traduite par une hausse du nombre d'entreprises certifiées SS3.

Le contrôle de la mise en œuvre effective de la réglementation amiante constitue un axe prioritaire des services d'inspection du travail depuis plusieurs années. Ces contrôles s'effectuent sur pièces avec l'examen des plans de retrait amiante mais aussi sur site lors des chantiers de désamiantage.

Depuis 2015, des actions spécifiques de contrôles aux sièges des entreprises certifiées ont été décidées. Ces contrôles terrains (sièges et chantiers) ont mis en évidence la nécessité de réunir ces entreprises pour échanger sur les différents constats réalisés.

Les services de prévention Carsat LR et MP, l'Oppbtp, les services de santé au travail mènent différentes actions d'accompagnements et d'appuis auprès de ces entreprises et leurs donneurs d'ordre nécessitant d'être expliqué.

La région Occitanie compte 102 entreprises certifiées pour le traitement de l'amiante au 30 septembre 2016.

Plus de 80% du marché du traitement de l'amiante est régional (plus de 80 % des plans de retrait reçus par l'inspection du travail sont établis par des entreprises certifiées d'Occitanie).

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
V3 document de travail du 23 01 2017	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.9	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.14 et 1.15 (Chute de hauteur)	En lien avec l'action Axe 1 Risque chimique (MP), et Actions 11 (sous action 47) et action 26 (sous action 100) (LR)	En lien avec le PRSE 3 Amiante naturel	- SRAS

Date début d'action	Date de fin d'action
Juin 2016	Février 2017

Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none">- Début 2016 : identification du besoin de mener une action spécifique entreprises certifiées amiante SS3- Juin 2016 : suite aux partenariats LR et MP construits dans le cadre du PRST 2 en LR et MP, mise en place d'un partenariat LRMP Amiante spécifique pour cette action Entreprises certifiées SS3. Organisation de la 1ere réunion du comité de pilotage, définition des objectifs et des moyens. Décision d'organiser 2 rencontres régionales (sous le même format) sur le périmètre de la nouvelle région LRMP- Août 2016 : lancement des pré-invitations d'entreprises, de leurs médecins et de représentants





d'équipes pluridisciplinaires. Envoi de questionnaires sur les attentes, questions et thèmes souhaitant être abordés.

- Septembre 2016 : construction de l'ordre du jour et du contenu des présentations sur la base des retours très nombreux.

- Octobre 2016 : confirmation des invitations, relances et envoi du programme

- 17 novembre 2016 : organisation de la réunion sur Toulouse

- 1^{er} décembre 2016 : organisation de la réunion sur Montpellier

- 8 décembre 2016 : 1^{er} bilan sur les taux de participation

- Fin janvier 2017 : évaluation qualitative de l'action

II – Acteurs :

Pilote de l'action

DIRECCTE Occitanie

Responsables associés

Partenaires ou contributeurs

CARSAT LR et MP

OPPBTP

AIST Béziers et SRAS

Secteurs d'activité concernés

Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

Ensemble de la Région Occitanie

Département

Territoire

Cible / bénéficiaires de la sous action

Entreprises certifiées Sous-section 3 (désamianteurs)

Salariés : susceptibles d'être exposés à l'amiante.

Services de santé au travail





III – Construction et déploiement de la sous action

Description des objectifs concrets de la sous action

- Améliorer la connaissance des entreprises certifiées sous-section 3 et des services de santé au travail sur ce qui est attendu des services d'inspection du travail et des préventeurs
- Renforcer les exigences et l'exploitation des repérages amiante par les entreprises certifiées SS3
- Amener les entreprises certifiées SS3 à améliorer leur évaluation du risque amiante et les risques hors amiante.
- Inciter les entreprises à développer des techniques innovantes pour réduire l'empoussièremment
- Amener les entreprises à mettre en place des moyens de protection amiante adaptés et à adopter une démarche de prévention globale des risques
- Améliorer la connaissance des entreprises certifiées sur les accompagnements et appuis possibles (services de santé au travail, Carsat, oppbtp)
- Répondre aux questions que se posent les entreprises et les services de santé en matière de prévention du risque amiante

Modalités d'action en direction des TPE-PME

- Compte tenu de l'étendue de la région Occitanie et du nombre d'entreprises concernées, décision d'organiser 2 rencontres (une demi-journée) sur la région Occitanie, l'une secteur Est, l'autre secteur ouest sur un format identique.
- Construction du programme et du contenu des interventions en fonction des objectifs des organisateurs mais aussi des attentes et thèmes proposés par les participants.
- Volonté de consacrer un large temps aux échanges et questions durant chacune des rencontres.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres

Typologie de la sous action

- Action collective
- Groupe de travail
- Colloque : les entreprises certifiées SS3 d'Occitanie et leurs services de santé (médecins et équipes pluridisciplinaires)
- Formation
- Elaboration de document





- Méthodologie d'intervention
- CPOM
- Autres

Outils mis en œuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Sites internet des organismes certificateurs Qualibat, Afnor certification et global certification
- Bases de données : Tableau de suivi des entreprises certifiées SS3 en Occitanie
- Autres

Outils existants en lien avec la sous action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet :
- Bases de données :
- Autres :

IV – Suivi et bilan de la sous action

Suivi de la sous action

- Suivi du nombre d'entreprises certifiées en région par la Direccte ;
- Evaluation quantitative et qualitative de la sous action à la fin des rencontres 2016 par le Copil.
- Evaluation de l'impact de la sous action au travers des contrôles et visites réalisés par les services d'inspection du travail et les préventeurs sur le terrain.
- Le besoin de reconduire une sous action similaire sera défini par le groupe PRST 3 Amiante.

Bilan de la sous action

Résultats attendus :

- Amélioration de la prévention amiante sur le terrain
- Coordination des acteurs rendue visible pour les entreprises

Indicateurs chiffrés :

- 102 entreprises certifiées invitées
- 73 entreprises inscrites à l'une des deux réunions
- 57 entreprises ont participé avec 80 personnes physiques

- 61 personnes hors entreprises ont participé dont 37 faisant partie d'un service de santé au travail.





Appréciation qualitative au 10 01 2017 :

Points forts :

- Nombreuses attentes et questions transmises par les entreprises et les services de santé au moment de leur inscription à la manifestation traduisant un réel besoin d'échanges
- Richesses des débats lors des manifestations
- Satisfaction exprimée spontanément par des entreprises en fin de réunions ou quelques jours après
- Actions construites et menées en partenariat mettant en avant au travers des présentations la diversité des accompagnements possibles

Points à améliorer :

- Une enquête de satisfaction à organiser dès la fin de la manifestation
- Choix de lieu de manifestation facile d'accès
- Choix d'un horaire adapté

Perspectives, évolution de la sous action.

Le besoin de reconduire une sous action similaire sera à préciser par le groupe PRST 3 Amiante au regard des nouveaux constats terrain réalisés en 2017 et des évolutions scientifiques et réglementaires à venir.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec la sous action.

Produits de la sous action

Documents en lien avec la sous action

Modalités de communication/valorisation de la sous action

- Article dans la lettre interne de la DIRECCTE Occitanie
- Valorisation de la sous-action auprès du ministère du travail et des réseaux amiante des autres Direccte

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)





ACTION 1.10A

*Accompagner les entreprises
dans la mise en place d'une
prévention efficace et effective*





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°1.10

< Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective >

(Co)Pilote(s) : Nadège PASCAUD, Armelle MARLET

Contributeurs : Marie Laetitia FOURNIE – DIRECCTE ; Fabienne STANG MARTIN – DIRECCTE ; Daniel SAURAT – OPPBTP ; Jérôme REY - SMTI82 ; Bernard LATTES - SMTI82 ; Irena HOLECKOVA - CSTG32 ; Sylvie DELAGRANGE - BTP34 ; Julien KREMER - MSA MP nord ; Chantal MARTY - MSA MP Nord ; Gérard BERNADAC - MSA LR ; Fulvio INCORVAIA - DIRECCTE ; Carole LIGUORI - CNPA LR ; Florent BAYLE – CNPA MP ; Jean-François LABAQUERE - UIMM ; Hervé CHERAMY - DREAL LR ; Nicole COT – UIC ; Laurence GUILLAT – CCIR ; Aymeric MARTY – AIPALS ; Christophe MERUEY – UIMM ; Catherine PALAYRET – DREAL LR

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

Contexte Européen :

REACH est un règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE.

REACH est l'acronyme de « Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals » (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).

Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Le règlement REACH impute la charge de la preuve aux entreprises.

Pour l'appliquer, les entreprises doivent identifier et gérer les risques liés aux substances qu'elles fabriquent et commercialisent dans l'UE.

Elles doivent montrer à l'ECHA (European Chemical Agency) comment la substance peut être utilisée en toute sécurité et communiquer les mesures de gestion des risques aux utilisateurs.

Si les risques ne peuvent être gérés, les autorités peuvent restreindre l'utilisation des substances de plusieurs manières.

Sur le long terme, les substances les plus dangereuses doivent être remplacées par des substances qui le sont moins.

Le règlement CLP (règlement n°1272/2008) a pour objet d'assurer que les dangers que présentent les substances chimiques soient clairement communiqués aux travailleurs et aux consommateurs de l'Union européenne grâce à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques.

Contexte National :

En 2011, le nombre de nouveaux diagnostics de cancer en France métropolitaine est estimé à 207 000 chez l'homme et 158 500 chez la femme. Le nombre de décès par cancer est estimé à 84 500 chez l'homme et 63 000 chez la femme. Ces chiffres sont confirmés dans le nouveau plan cancer 2014-2019.





Depuis 2008, les cancers représentent la 1^{re} cause de mortalité en France (avec environ 30 % des décès) devant les affections cardiovasculaires. C'est la première cause de mortalité chez l'homme et la seconde chez la femme.

S'agissant de pathologies plurifactorielles, il est difficile d'évaluer précisément la part des cancers ayant une origine professionnelle. Des chiffres parfois très différents sont avancés selon les auteurs. Une fourchette de 4 à 8,5 % des cas est retenue dans plusieurs rapports. Ainsi, le plan cancer 2014-2019 mentionne que 14 à 30 000 des cancers dépistés en France seraient d'origine professionnelle. De plus, ces chiffres varient en fonction de la localisation des cancers ; ainsi, pour le cancer du poumon, certains auteurs avancent le chiffre de 15 %.

En 2010, le Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT) a décidé de conduire une campagne d'information et de contrôle sur les risques d'exposition des salariés aux agents chimiques dangereux.

En France, cette campagne a été organisée conjointement par les ministères chargés du travail (direction générale du travail) et de l'agriculture (service des affaires financières sociales et logistiques) et la CNAMTS (direction des risques professionnels) avec le soutien technique de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

La campagne de contrôle centrée sur les petits et moyens établissements a été menée dans des entreprises des secteurs de la propreté et de la réparation de véhicules.

Au total 2880 établissements ont été visités dans le secteur de la réparation de véhicules et 1049 dans le secteur des entreprises de propreté.

Globalement, la campagne met en évidence une prise en compte très contrastée et paradoxale de la réglementation relative à la prévention des agents chimiques dangereux.

Le contraste concerne essentiellement la taille des entreprises.

Le respect de la réglementation s'améliore sensiblement avec la taille de l'entreprise notamment lorsque celle-ci emploie plus de 50 salariés.

Ainsi, le risque chimique n'est pris en compte, dans le document unique, que par environ 40% des établissements.

Les dispositions concernant la formation des travailleurs, la traçabilité des expositions sont insuffisamment respectées.

Les effets généralement différés de l'exposition aux agents chimiques rendent par ailleurs ce risque difficile à appréhender par les employeurs et les travailleurs.

En conséquence, la prise en compte du risque chimique dans l'évaluation des risques et l'élaboration de mesures de prévention adaptées est peu développée notamment pour les très petites entreprises (TPE).

Afin de faciliter l'évaluation du risque chimique, l'INRS, la CNAMTS, la DGT et les organisations professionnelles (notamment le CNPA et l'UIMM...) ont développé un nouvel outil de référence : SEIRICH (Système d'Evaluation et d'Information sur les RISques CHimiques en milieu professionnel) <http://www.seirich.fr/seirich-web/index.xhtml>

L'OPPBTP propose également des outils adaptés aux professionnels du BTP sur son site <https://www.preventionbtp.fr/>

Ces nouveaux outils présentent des interfaces logicielles nettement plus conviviales que leurs prédécesseurs.

Néanmoins pour les TPE ces outils ne sont pas « autoportés » et l'accompagnement des entreprises par les acteurs de la prévention via les institutionnels (CARSAT, MSA, Services de Santé au Travail, OPPBTP, DIRECCTE...), les organisations professionnelles ou autres consultants reste nécessaire.





Enjeux de l'action

- Agir, faire agir les acteurs / entreprises en prévention primaire
- Développer l'expertise des acteurs sur cette thématique
- Se coordonner entre partenaires pour agir plus efficacement auprès des entreprises
- Poursuivre les efforts de substitution en amont sur les produits chimiques les plus dangereux
- Sensibiliser employeurs et salariés / favoriser la prise de conscience des effets sur la santé de l'exposition aux produits chimiques
- Promouvoir un outil d'évaluation du risque chimique qui soit accessible aux TPE et mieux adapté à son activité
- Déployer la démarche d'évaluation du risque chimique dans les entreprises, notamment les TPE en adoptant un message d'approche pragmatique qui permette de se concentrer véritablement sur les produits les plus nocifs (sans omettre les agents chimiques émis)
- Mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées pour protéger efficacement les salariés
- Assurer une meilleure traçabilité des expositions des salariés lors de leur parcours professionnel
- Intégrer la prise en compte du risque chimique dans la formation professionnelle

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

Toutes les entreprises utilisent des produits chimiques.

Certains agents chimiques ont, à moyen ou long terme, des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

De nombreux secteurs d'activité sont concernés. En France, près de 10 % de la population active (soit 2,2 millions de salariés) déclare être exposée dans son travail à au moins un agent chimique cancérigène (enquête Sumer 2010).

D'après un inventaire réalisé par l'INRS en 2005, ce sont 4,8 millions de tonnes d'agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction qui ont été utilisées en France, dont les principaux sont des halogénés chlorés (solvants), des composés aromatiques et aliphatiques.

De nombreux secteurs d'activité sont concernés par les risques liés aux produits CMR. Cependant, certains secteurs peuvent présenter des risques particuliers d'exposition (liste non exhaustive et non hiérarchisée) :

- le secteur du bâtiment et des travaux publics,
- la construction ferroviaire et navale,
- la métallurgie, l'industrie du verre et des métaux,
- l'industrie chimique, pharmaceutique,
- l'industrie du cuir et du caoutchouc,
- l'industrie pétrolière,
- l'industrie du bois,
- l'agriculture,





- les laboratoires de recherche,
- les services (maintenance, nettoyage...).

Un peu moins d'un tiers des salariés agricoles est exposé à au moins un produit chimique (SUMER 2010 - au cours de la semaine écoulée). Hormis les produits phytopharmaceutiques, les expositions principales en agriculture sont le fait des carburants (en exposition directe ou indirecte via les gaz d'échappement). Ces expositions sont le plus souvent de faible importance (moins de deux heures hebdomadaires).

Concernant les expositions à des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), un peu moins de 10 % des salariés agricoles sont exposés (SUMER 2010 - au cours de la semaine écoulée), essentiellement aux gaz d'échappement diesel, aux huiles minérales entières, aux poussières de bois et à la silice cristalline, avec des expositions longues pour les deux dernières.

Par ailleurs, près de 25 % des salariés agricoles sont exposés à au moins un produit phytopharmaceutique sur les douze derniers mois, avec une répartition quasi homogène entre les herbicides, les fongicides et les insecticides. Les secteurs les plus représentés sont les cultures - élevages, les travaux agricoles et les jardins - espaces verts.

Exemples d'agents chimiques CMR ou procédés cancérigènes rencontrés en milieu professionnel et secteurs d'activité ou métiers concernés

AGENT OU PROCÉDÉ		SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS
Chrome hexavalent (composés)	Agent cancérigène	<ul style="list-style-type: none">• Construction métallique• Chaudronnerie• BTP• Transformation de matières premières• Moulage par injection de polyacétal• Fabrication de stratifiés / moulage par injection / autres procédés de fabrication à partir de résines phénoliques ou aminées
Travaux exposant aux poussières de bois inhalables	Procédé cancérigène	<ul style="list-style-type: none">• Transformation du bois (menuiserie, ébénisterie, charpente, scierie, ameublement...)
Isocyanurate de triglycidyle (TGIC)	Agent mutagène	<ul style="list-style-type: none">• Fabrication et utilisation de peintures en poudre à base de polyester• Industrie du PVC, des encres, pigments ou adhésifs• Fabrication de circuits imprimés
Phtalate de dihexyle	Agent toxique pour la reproduction	<ul style="list-style-type: none">• Industrie du PVC et des autres matières plastiques
Composés du plomb	Agents toxiques pour la reproduction	<ul style="list-style-type: none">• Bâtiment• Fabrication et réparation des accumulateurs au plomb• Récupération des batteries et des vieux métaux• Découpage au chalumeau des tôles et charpentes• Poterie et faïencerie• Soudage à « l'étain »• Traitement de surface• Verrerie au plomb...





Rencontrés en milieu professionnel : utilisés sur le lieu de travail ou susceptibles d'être émis lors de certains procédés ou opérations (INRS dossier Web agent chimique CMR)

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

L'enquête SUMER 2010 (Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels) diligentée par la DARES (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) a permis de mesurer l'exposition à 28 produits chimiques CMR.

Les données sont disponibles sur le site : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes-de-a-a-z/article/surveillance-medicale-des-expositions-aux-risques-professionnels-sumer-edition> notamment les données sur les risques professionnels par sexe, ou sur les expositions aux produits CMR par secteur...

Le tableau de synthèse par sexe, tranche d'âge, catégorie professionnelle, secteur d'activité, statut et taille d'établissement a été publié dans l'analyse DARES n° 74 d'Octobre 2015.





Tableau 1 • Proportion et nombre de salariés exposés à au moins un produit chimique cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR) en 2010

En %

	Proportion de salariés exposés											
	Au moins un produit CMR	Au moins un produit cancérigène	Au moins un produit mutagène	Au moins un produit reprotoxique	Gaz d'échappement diesel	Huiles minérales antérieures	Poussières de bois	Silice cristalline	Formaldéhyde	Plomb et dérivés	Ambiante	Plomb
Effectifs	2 247 000	2 181 000	184 000	234 000	798 000	537 500	369 600	204 900	139 400	115 300	81 400	58 100
Ensemble	10,4	10,1	0,9	1,1	3,7	2,5	1,7	1,4	0,6	0,5	0,4	0,3
Sexe												
Hommes.....	16,4	16,1	1,3	1,5	6,4	4,4	3,0	2,4	0,6	0,9	0,6	0,2
Femmes.....	3,1	2,8	0,3	0,6	0,4	0,1	0,2	0,2	0,7	0,1	<0,1	0,3
Tranche d'âge												
Moins de 25 ans.....	15,8	15,7	1,3	0,9	5,7	3,5	3,1	3,3	0,9	0,6	0,6	0,2
De 25 à 29 ans.....	11,9	11,7	1,3	1,3	4,4	3,6	2,4	1,4	0,7	0,9	0,4	0,2
De 30 à 39 ans.....	9,9	9,6	0,8	1,1	3,4	2,4	1,4	1,0	0,8	0,6	0,4	0,2
De 40 à 49 ans.....	10,3	10,0	0,9	1,3	3,7	2,4	1,7	1,3	0,6	0,5	0,5	0,3
50 ans et plus.....	7,8	7,4	0,5	0,9	2,7	1,8	1,0	0,9	0,4	0,2	0,2	0,3
Catégorie sociale												
Cadres et professions intellectuelles supérieures.....	2,3	2,3	0,4	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3	0,6	0,1	<0,1	<0,1
Professions intermédiaires.....	7,3	7,0	0,8	1,1	2,1	1,7	0,7	0,7	0,8	0,5	0,2	0,3
Employés administratifs.....	1,6	1,6	<0,1	<0,1	1,3	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Employés de commerce et de service.....	5,0	4,4	0,2	0,8	1,4	0,5	0,6	<0,1	0,9	<0,1	0,2	0,5
Ouvriers qualifiés.....	28,5	28,1	2,4	2,6	11,1	8,2	5,1	4,1	0,8	1,6	1,4	0,2
Ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles.....	19,2	18,9	1,2	1,6	6,7	4,4	4,3	3,7	0,5	0,9	0,5	0,4
Secteur d'activité												
Agriculture.....	13,1	13,5	0,1	-	9,9	3,3	2,0	1,3	0,3	-	<0,1	-
Industrie.....	18,6	17,7	2,3	2,5	3,3	6,0	2,6	2,0	1,0	1,4	0,3	0,4
Construction.....	31,2	31,9	2,3	2,1	6,3	4,0	11,3	10,3	0,5	1,8	2,1	<0,1
Tertiaire.....	6,6	6,4	0,4	0,7	3,4	1,6	0,6	0,4	0,6	0,2	0,3	0,3
Domaine professionnel												
Agriculture, marine, pêche.....	13,4	13,4	0,1	-	9,8	3,1	2,2	1,4	0,4	-	0,3	-
Bâtiment, travaux publics.....	32,4	32,3	2,3	2,3	8,7	4,0	10,1	11,7	0,5	1,9	2,1	0,1
Électricité, électronique.....	17,8	16,2	0,4	3,8	0,5	3,0	0,9	0,9	0,3	2,1	0,7	1,7
Mécanique, travail des métaux.....	32,0	31,4	4,8	4,4	8,7	13,8	1,2	1,5	1,0	2,8	0,3	0,6
Industries de process.....	21,7	20,6	2,8	4,7	2,7	4,2	1,2	4,3	2,5	1,9	0,4	0,5
Matériaux souples, bois, industries graphiques.....	31,3	30,3	0,6	1,8	1,1	1,2	26,1	0,4	0,5	0,5	-	0,2
Maintenance.....	42,9	42,6	3,4	3,3	26,9	23,4	2,4	1,6	2,1	2,1	2,7	0,3
Ingénieurs et cadres de l'industrie.....	7,3	7,3	1,1	0,7	2,0	1,2	1,4	0,5	0,7	0,5	0,3	-
Transports, logistique et tourisme.....	9,8	9,7	0,3	0,2	2,6	1,1	1,1	0,7	<0,1	0,1	<0,1	0,3
Artisanat.....	30,1	29,1	0,3	2,1	3,1	-	7,5	1,8	1,0	1,1	0,7	-
Gestion, administration des entreprises.....	0,9	0,9	0,1	<0,1	0,6	0,2	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	-
Informatique et télécommunications.....	0,4	0,4	0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	-	-	<0,1	-
Etudes et recherche.....	8,1	7,4	2,2	2,2	0,3	0,3	-	1,3	3,7	0,5	-	0,5
Administration publique, professions juridiques, armée et police.....	1,9	1,9	<0,1	0,1	1,2	<0,1	0,1	0,1	0,2	<0,1	<0,1	<0,1
Banque et assurances.....	0,1	0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	-	-	-
Commerce.....	2,5	2,5	0,1	0,2	0,7	0,3	0,7	<0,1	0,3	0,1	<0,1	-
Hôtellerie, restauration, alimentation.....	1,2	1,0	<0,1	0,2	0,7	0,1	0,2	<0,1	<0,1	-	-	-
Services aux particuliers et aux collectifs.....	6,7	6,2	0,4	0,9	2,1	0,9	0,8	0,3	0,9	0,2	0,3	0,4
Communication, information, art et spectacle.....	2,5	2,4	0,5	0,1	0,3	<0,1	0,3	0,1	<0,1	-	-	-
Santé, action sociale, culturelle et sportive.....	7,0	5,6	1,0	1,8	0,1	-	0,3	0,9	1,8	0,1	-	1,5
Enseignement, formation*.....	5,7	5,4	0,3	0,9	3,5	<0,1	0,4	0,6	<0,1	0,6	-	-
Autres (politique, religion et non classés ailleurs).....	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Statut												
Apprenti, stagiaire.....	24,0	24,0	0,9	0,9	5,9	4,4	7,7	3,2	1,7	0,7	0,3	-
Intérimaire.....	14,5	14,2	1,0	1,6	5,8	1,6	2,8	3,2	0,2	1,4	0,7	0,2
CDI.....	7,2	7,1	0,7	0,5	2,2	1,8	1,4	0,5	0,8	0,3	0,1	0,2
CDI.....	10,9	10,7	1,0	1,1	3,9	2,8	1,7	1,6	0,6	0,6	0,4	0,1
Agent à statut*.....	15,3	15,3	0,2	0,9	7,8	4,2	2,0	1,7	1,0	0,3	0,8	0,3
Fonctionnaire.....	6,5	5,6	0,4	1,4	2,3	0,7	0,7	0,3	0,7	0,3	0,3	0,1
Taille d'établissement												
De 1 à 9 salariés.....	13,4	13,3	1,0	0,8	4,6	2,9	3,3	2,4	0,8	0,6	0,6	<0,1
De 10 à 49 salariés.....	10,1	9,8	0,6	0,9	4,1	2,9	2,1	1,7	0,3	0,5	0,5	0,1
De 50 à 199 salariés.....	10,2	9,8	0,8	1,0	3,9	2,2	1,5	1,1	0,6	0,3	0,3	0,3
De 200 à 499 salariés.....	9,4	9,0	1,3	1,7	3,0	2,2	0,8	1,0	0,7	0,9	0,2	0,3
500 salariés ou plus.....	8,8	8,3	0,8	1,4	2,7	2,1	0,6	0,5	0,8	0,5	0,2	0,6

NS : non significatif (pas assez de salariés interrogés dans ce domaine).

Données nationales, tous secteurs

Le tableau suivant est issu du dossier d'information sur les cancers d'origine professionnelle disponible sur le site ameli <http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/les-cancers-d-origine-professionnelle/cancers-d-origine-pro-et-agents-cancerogenes.php>

Il permet de visualiser les agents cancérigènes les plus fréquents par secteur d'activité présentant un risque élevé.





Agents cancérogènes les plus fréquents	Secteurs d'activité présentant un risque élevé (liste non exhaustive)	Nombre de salariés exposés*	Principaux sièges des cancers associés aux expositions
Amiante	cf. fiche "À propos de l'amiante"		
Gaz d'échappement diesel	Mécanicien, garagiste...	> 798 000	Vessie poumon
Huiles minérales	Usinage des métaux Tourneur fraiseur...	> 537 000	Vessie Peau
Poussières de bois	Charpentier Menuisier Ébéniste...	> 369 600	Fosses nasales et sinus
Silice cristalline	Travailleur de carrières Prothésiste dentaire Maçon fumiste Ouvrier de fonderie...	> 294 900	Poumon
Formaldéhyde	Fabrication de panneaux de particules de bois Laboratoires d'histologie...	139 400	Naso-pharynx
Trichloréthylène	Mécanique, peinture, bâtiment (dégraissant, diluant)...	64 200	Rein
Chrome et dérivés	Traitement électrolytique des métaux, fabrication et application de peintures...	> 96 100	Poumon Fosses nasales

Données nationales Régime général

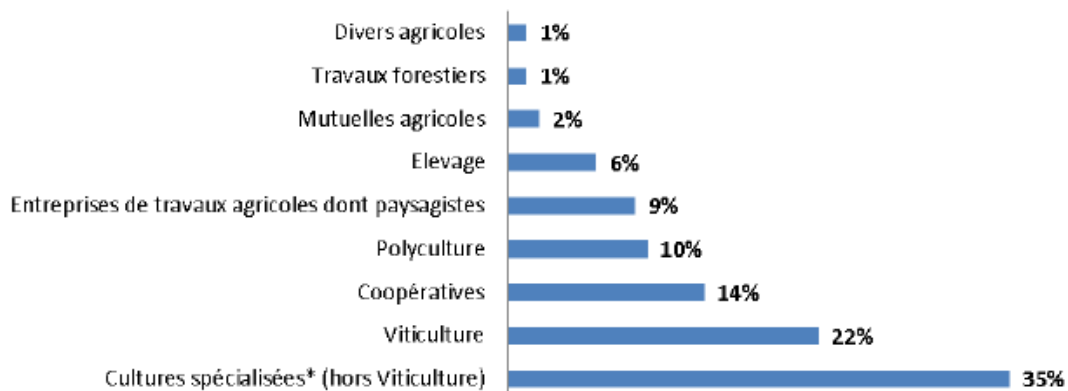
* source : enquête SUMER 2010 - DARES

Données de la MSA basées sur les signalements issus du réseau de vigilance des effets sanitaires liés aux expositions professionnelles aux produits phytopharmaceutiques et aux produits chimiques en milieu agricole (226 signalements « aigus ou subaigus » avec de 2011 à 2014)





Secteurs d'activité



66% des signalements concernent des entreprises du secteur des cultures spécialisées (céréales, floriculture, maraîchage, endives, pépinières, arboriculture, champignonnières et autres cultures spécialisées), la viticulture et la polyculture.





La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

Données Nationales issus du Rapport de gestion 2015 de l'Assurance maladie Risques Professionnels :

Dénombrement des maladies professionnelles en 1er règlement pour les principaux tableaux de MP (en italique, part représentative dans la colonne)

N° tableau et intitulé		2011	2012	2013	2014	2015	
57 / Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Nombre de syndromes	43 359 <i>78,8%</i>	42 148 <i>78,0%</i>	40 613 <i>78,9%</i>	40 936 <i>79,3%</i>	40 220 <i>78,9%</i>	
	Nombre de victimes	38 812 <i>77,1%</i>	37 639 <i>76,4%</i>	36 252 <i>77,4%</i>	36 779 <i>77,8%</i>	36 236 <i>77,5%</i>	
98 / Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Nombre de syndromes	3 042 <i>5,5%</i>	3 209 <i>5,9%</i>	2 892 <i>5,6%</i>	3 022 <i>5,9%</i>	2 926 <i>5,7%</i>	
	Nombre de victimes	<i>3 038</i> <i>6,0%</i>	<i>3 194</i> <i>6,5%</i>	<i>2 867</i> <i>6,1%</i>	<i>2 995</i> <i>6,3%</i>	<i>2 891</i> <i>6,2%</i>	
30 / Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	Nombre de syndromes	3 869 <i>7,0%</i>	3 501 <i>6,5%</i>	3 168 <i>6,2%</i>	2 816 <i>5,5%</i>	2 720 <i>5,3%</i>	<i>Amiante</i>
	Nombre de victimes	<i>3 731</i> <i>7,4%</i>	<i>3 364</i> <i>6,8%</i>	<i>3 042</i> <i>6,5%</i>	<i>2 705</i> <i>5,7%</i>	<i>2 606</i> <i>5,6%</i>	
30 bis / Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante	Nombre de syndromes	1 008 <i>1,8%</i>	1 031 <i>1,9%</i>	897 <i>1,7%</i>	857 <i>1,7%</i>	976 <i>1,9%</i>	
	Nombre de victimes	<i>1 008</i> <i>2,0%</i>	<i>1 031</i> <i>2,1%</i>	<i>897</i> <i>1,9%</i>	<i>857</i> <i>1,8%</i>	<i>976</i> <i>2,1%</i>	
42 / Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	Nombre de syndromes	973 <i>1,8%</i>	1 017 <i>1,9%</i>	844 <i>1,6%</i>	822 <i>1,6%</i>	799 <i>1,6%</i>	
	Nombre de victimes	<i>973</i> <i>1,9%</i>	<i>1 016</i> <i>2,1%</i>	<i>844</i> <i>1,8%</i>	<i>822</i> <i>1,7%</i>	<i>799</i> <i>1,7%</i>	
C79 / Lésions chroniques du ménisque	Nombre de syndromes	517 <i>0,9%</i>	533 <i>1,0%</i>	552 <i>1,1%</i>	513 <i>1,0%</i>	556 <i>1,1%</i>	
	Nombre de victimes	<i>486</i> <i>1,0%</i>	<i>494</i> <i>1,0%</i>	<i>508</i> <i>1,1%</i>	<i>486</i> <i>1,0%</i>	<i>524</i> <i>1,1%</i>	
97 / Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	Nombre de syndromes	379 <i>0,7%</i>	488 <i>0,9%</i>	459 <i>0,9%</i>	470 <i>0,9%</i>	501 <i>1,0%</i>	
	Nombre de victimes	<i>379</i> <i>0,8%</i>	<i>486</i> <i>1,0%</i>	<i>459</i> <i>1,0%</i>	<i>462</i> <i>1,0%</i>	<i>495</i> <i>1,1%</i>	
65 / Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	Nombre de syndromes	274 <i>0,5%</i>	295 <i>0,5%</i>	267 <i>0,5%</i>	280 <i>0,5%</i>	260 <i>0,5%</i>	<i>Eczémas</i>
	Nombre de victimes	<i>274</i> <i>0,5%</i>	<i>295</i> <i>0,6%</i>	<i>267</i> <i>0,6%</i>	<i>280</i> <i>0,6%</i>	<i>260</i> <i>0,6%</i>	
66 / Rhinite et asthmes professionnels	Nombre de syndromes	222 <i>0,4%</i>	225 <i>0,4%</i>	241 <i>0,5%</i>	211 <i>0,4%</i>	236 <i>0,5%</i>	<i>Rhinites Et asthmes</i>
	Nombre de victimes	<i>215</i> <i>0,4%</i>	<i>219</i> <i>0,4%</i>	<i>230</i> <i>0,5%</i>	<i>200</i> <i>0,4%</i>	<i>221</i> <i>0,5%</i>	





N° tableau et intitulé		2011	2012	2013	2014	2015	
25 / Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille	Nombre de syndromes	248 0,5%	275 0,5%	204 0,4%	224 0,4%	210 0,4%	Poussières minérales
	Nombre de victimes	247 0,5%	273 0,6%	201 0,4%	222 0,5%	209 0,4%	
69 / Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	Nombre de syndromes	144 0,3%	160 0,3%	164 0,3%	138 0,3%	146 0,3%	
	Nombre de victimes	137 0,3%	145 0,3%	148 0,3%	130 0,3%	135 0,3%	
76 / Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile	Nombre de syndromes	89 0,2%	136 0,3%	107 0,2%	139 0,3%	112 0,2%	
	Nombre de victimes	89 0,2%	136 0,3%	106 0,2%	139 0,3%	112 0,2%	
16 bis / Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon	Nombre de syndromes	76 0,1%	76 0,1%	62 0,1%	72 0,1%	83 0,2%	Houille et charbon
	Nombre de victimes	76 0,2%	75 0,2%	62 0,1%	71 0,2%	82 0,2%	
47 / Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	Nombre de syndromes	90 0,2%	84 0,2%	79 0,2%	93 0,2%	82 0,2%	Poussières De bois
	Nombre de victimes	89 0,2%	84 0,2%	76 0,2%	92 0,2%	82 0,2%	
Autres tableaux de MP	Nombre de syndromes	767 1,4%	837 1,5%	903 1,8%	1 038 2,0%	1 133 2,2%	
	Nombre de victimes	760 1,5%	837 1,7%	900 1,9%	1 035 2,2%	1 130 2,4%	
Ensemble des maladies professionnelles	Nombre de syndromes	55 057 100%	54 015 100%	51 452 100%	51 631 100%	50 960 100%	
	Nombre de victimes	50 314 100%	49 288 100%	46 859 100%	47 275 100%	46 758 100%	

Données nationales Régime général 2015

Données Régionales de sinistralité Maladies Professionnelles de Midi Pyrénées en 2014 : source CARSAT Midi Pyrénées

Tableau MP		2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013	% des MP en 2014
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	925	1096	1097	1073	1129	5,2%	81,5%
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutentions manuelles de charges lourdes	48	63	66	58	90	55,2%	6,5%
30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	37	28	36	33	35	6,1%	2,5%
79	Lésions chroniques du ménisque	10	5	11	12	21	75,0%	1,5%
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	25	37	40	21	19	-9,5%	1,4%
25	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des Affections dues à l'inhalation de poussières de silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite)	16	13	15	10	8	-20,0%	0,6%
76	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile	8	4	4	3	8	166,7%	0,6%
66	Affections respiratoires de mécanisme allergique	11	5	9	7	6	-14,3%	0,4%
47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	4	2	0	1	6	500,0%	0,4%
69	Affections dues aux vibrations, chocs de machine-outils, outils et objets et aux chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	3	5	3	6	5	-16,7%	0,4%
	Autres MP	40	32	25	38	30	-21,1%	2,2%
	TOTAL MP	1141	1305	1334	1280	1385	8,2%	100,0%





Données Régionales de sinistralité Languedoc Roussillon :

Tableau MP		2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014	% des MP en 2015
057A	Affections périarticulaires	829	898	855	847	825	748	-9,3%	75,3%
098A	Lombalgies (port de charges)	59	85	78	89	86	91	5,8%	9,2%
030A 030B	Amiante	31	40	42	38	38	33	-13,2%	3,3%
079A	Ménisque	8	14	12	17	10	23	130,0%	2,3%
097A	Lombalgies (vibrations)	17	10	19	14	19	22	15,8%	2,2%
042A	Surdité	18	16	20	19	21	19	-9,5%	1,9%
066A 066B	Asthmes	4	8	5	8	5	8	60,0%	0,8%
025A	Silice	3	2	8	1	3	3	0,0%	0,3%
069A	Vibrations	6	9	4	3	7	3	-57,1%	0,3%
076A	Agents infectieux	2	3	6	5	2	2	0,0%	0,2%
047A	Poussières de bois	3	3	1	1	3	1	-66,7%	0,1%
	Autres MP	37	45	42	31	37	41	10,8%	4,1%

Données de sinistralité pour la MSA

Les études de sinistralité ne traduisent pas réellement l'importance des expositions aux produits chimiques. Globalement, le risque chimique n'apparaît pas significativement élevé, tant pour les accidents du travail (AT - 1% environ en nombre et en coût) que pour les maladies professionnelles (MP - 3 à 6 % environ en nombre et en coût) et aussi bien chez les salariés que chez les exploitants agricoles.

Mais ces chiffres doivent être relativisés : traduisant probablement la réalité des faits pour les effets aigus (AT), les effets différés perçus au travers des déclarations des maladies professionnelles ne peuvent être que parcellaires du fait des temps de latence, des connaissances limitées sur les effets et du nombre réduit de tableaux liés aux expositions à des produits chimiques habituellement présents ou utilisés en agriculture.

Cette sinistralité faible, notamment au regard des effets différés, ne doit pas occulter les risques des expositions aux produits chimiques de toutes natures et notamment celles liées aux effets adverses des produits CMR. »

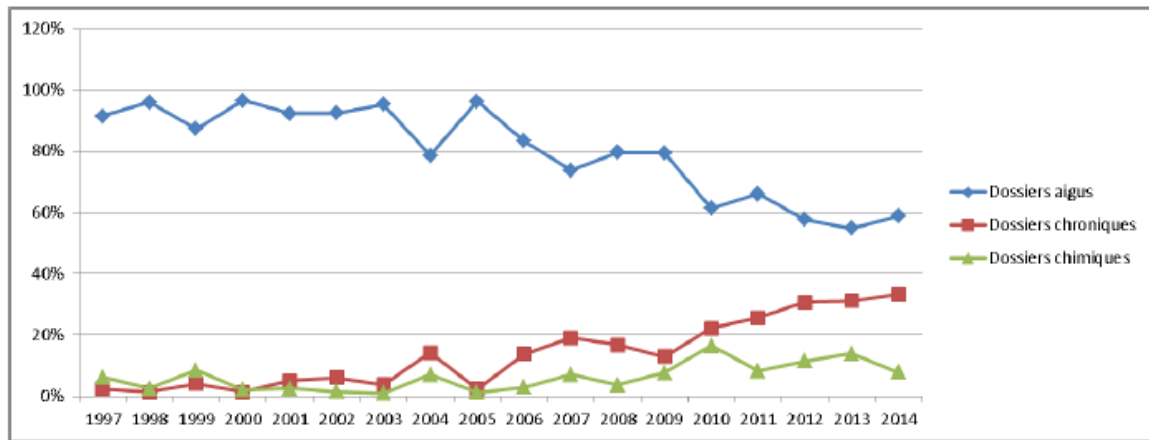
Depuis 1991, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a établi puis structuré un réseau de vigilance des effets sanitaires liés aux expositions professionnelles aux produits phytopharmaceutiques en milieu agricole : le réseau Phyt'attitude, étendu à l'ensemble des produits chimiques à l'origine d'exposition professionnelle en milieu agricole.

Lorsqu'une symptomatologie est suspectée être en lien avec la manipulation ou le contact avec un produit, le cas fait l'objet d'un signalement anonymisé par un médecin du travail de la MSA au moyen d'un dossier standardisé. Les informations recueillies comportent non seulement des données médicales et les noms des produits suspectés, mais également des précisions relatives aux





modalités de l'exposition, spécifiques au milieu agricole, incluant les moyens de prévention.

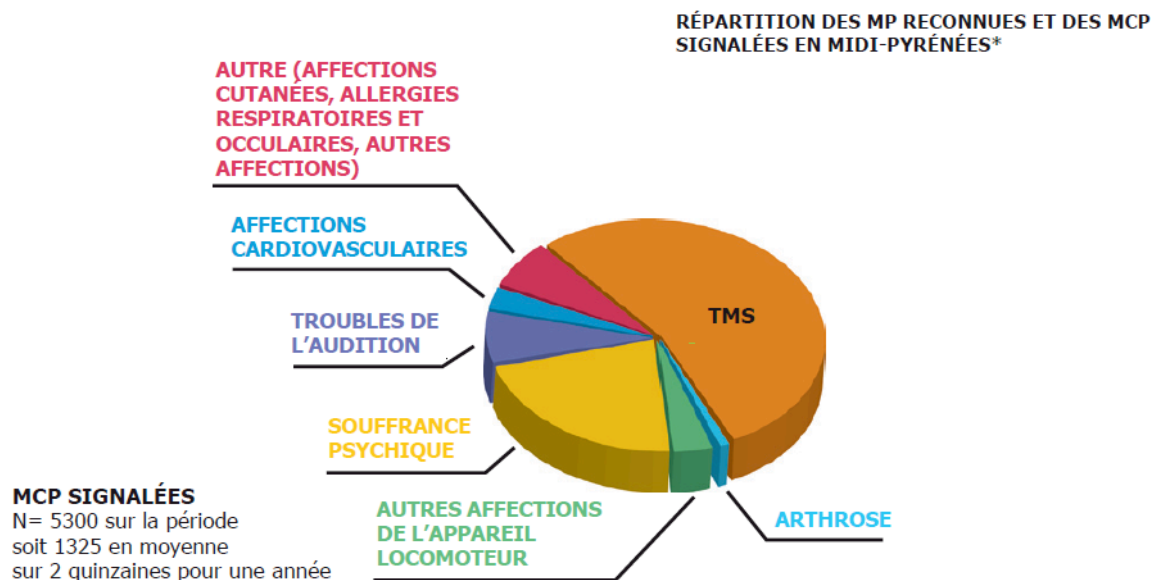


Graphique 1 : Evolution des dossiers reçus

Graphique issu du Bilan des observations du Réseau Phyt'Attitude du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Autres indicateurs pertinents

Les maladies à caractère professionnel en Midi Pyrénées Période 2005/2010 : disponible sur <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel/Publications>



Non disponible en Languedoc-Roussillon





III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents	
Ex LR	Ex MP
<p>Il s'agissait principalement de</p> <ul style="list-style-type: none">-améliorer le repérage et la substitution des CMR-optimiser la réponse aux signalements d'événements sanitaires inhabituels grâce à un Groupe d'Alerte en Santé au Travail.- inciter et aider à la substitution de résine MDA dans l'agriculture, des CMR dans les garages, du perchloréthylène dans les pressings- réduire les risques liés aux fumées de soudage- aider à la compréhension des fiches de données de sécurité-informer les prothésistes dentaires sur les risques chimiques- aider à comprendre le règlement REACH et ses enjeux-améliorer la qualité de la formation et de l'information des membres de CHSCT et DP sur les risques à effet différés <p>Le détail des actions menées dans le cadre du précédent PRST sont synthétisés dans le document suivant : PRST2 LR bilan 15 avril 2016 .pdf</p>	<p>Prévention des risques chimiques dans l'aéronautique : recensement des produits, possibilités de substitution, diffusion des informations et des solutions</p> <p>Création de partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none">• Groupe d'Alerte en Santé au Travail• Groupe régional SEVESO : coopération avec la DREAL (Installations Classées) Participation au Club SEVESO animé par UIC et CCI régionale• Groupe régional REACH (DREAL, Directe Pôles T et C) Réunions d'informations avec la CCI <p><u>Groupe de travail Phytosanitaires (cf. fiche Phyto)</u> <u>Groupe de travail Amiante (cf. fiche amiante)</u></p> <p>Le détail des actions menées dans le cadre du précédent PRST sont synthétisés dans le document suivant : BILAN PRST 2 MP .pdf</p>

Les actions significatives réalisées hors PRST
<p><u>UIMM :</u> <u>Au niveau Régional :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Actions de communication menées auprès des adhérents (touche 450 entreprises et 68.000 salariés)2. Participation aux actions CARSAT sur les fumées de soudage et au lancement régional de l'outil SEIRICH3. Accompagnement individuel d'entreprises (environ 10 entreprises / an) <p><u>CNPA :</u> <u>Au niveau local :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Convention signée entre la DIRECCTE et le CNPA pour promouvoir et accompagner les TPE/PME dans l'évaluation du risque chimique avec SEIRICH.2. Accompagnement individuel d'une dizaine d'entreprises. <p><u>OPPBTB :</u> <u>Actions Régionales :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Mettre les entreprises en capacité d'évaluer leur risque chimique à partir de l'application spécifique BTP sur www.preventionbtp.fr.2. Session pratique auprès de chefs d'entreprise du BTP réalisée dans le Tarn (6 participants), à





reproduire en Janvier avec la CAPEB et la FFB.

MSA :

Nouveau plan national PSST 2016-2020 :

1. Axe risque chimique plus global (au-delà du risque phytosanitaire) :
Des catégories de métiers comme les bucherons, les maraichers, le travail des espaces verts sont exposés à des produits chimiques très divers (solvants, peintures, poussières de bois ...)
1. Axe sensibilisation sur le risque chimique et l'évaluation du risque chimique avec SEIRICH => objectif chiffré de 20 dossiers minima par an où l'EvRC est réalisée avec SEIRICH et l'entreprise accompagnée sur la maîtrise du risque chimique

CARSAT MP :

Actions inscrites au CPG :

1. Fumées de soudage : réduire les émissions et les expositions des salariés aux fumées de soudage / 113 entreprises ciblées en MP / aide financière adossée
2. Pressing / interdiction d'utilisation du perchloréthylène promotion de l'aquanettoyage/ aide financière adossée
3. Centres de Contrôles Techniques / mise en œuvre de système d'extraction de gaz d'échappement au niveau local + action au national avec les réseaux

Au niveau local :

1. Sur 2016 : Formation des partenaires relais (environ 100) sur l'outil SEIRICH => SIST, CMA, CCI, UC, CDG, MSA ect....
2. De 2012 à 2014 : action sur la prévention du risque chimique dans les métiers de la réparation automobile => évaluation et mise en œuvre d'un plan d'actions dans 150 garages
3. Participation aux journées sécurité du CNPA sur thématique RC

CARSAT LR :

Actions inscrites au CPG :

1. Fumées de soudage : réduire les émissions et les expositions des salariés aux fumées de soudage / 150 entreprises ciblées en LR / aide financière adossée
2. Perchloréthylène Pressing / 250 entreprises ciblées en LR / interdiction d'utilisation du perchloréthylène / promotion de l'aqua-nettoyage/ aide financière adossée
3. Styrène / : réduire l'exposition des salariés pour les activités de fabrication de piscines, activités de nautisme et fabrication de pièces plastique / amélioration de l'aspiration et utilisation de moules fermés (nautisme)

Au niveau local :

1. Coiffeurs : Action CPOM avec 2 SIST sur la réduction de l'exposition des salariés lors de la préparation et de l'utilisation des produits capillaires (peau et voies respiratoires)
2. Risque chimique dans les garages => évaluation du risque sur logiciel CLARISSE
3. Cuves vinicoles : Remplacement des amines aromatiques par des amines aliphatiques. 100% de substitution réalisée

SMTI82 :

Actions réalisées dans le cadre du CPOM :

1. Action dans les Centres de Contrôles Techniques : 26 centres de contrôle concernés pour un effectif salarié de 40
Réalisation de la fiche d'entreprise et aide à la réalisation du DUER et de l'EvRC
Réalisation d'un diagnostic et accompagnement sur la mise en œuvre de moyens de protections collectives





Sensibilisation des salariés au risque d'exposition lors de la visite médicale + éventuellement examens complémentaires

2. Action sur la prévention des expositions aux fumées de soudage : 22 entreprises ciblées
Réalisation d'un diagnostic et accompagnement sur la mise en œuvre de moyens de protections collectives
16 entreprises visitées
2 entreprises équipées de torches aspirantes
Convocation des salariés pour une sensibilisation couplée à la visite médicale
3. Evaluation atmosphérique de l'exposition sur les agents chimiques dangereux
Tous secteurs confondus. 17 interventions auprès d'entreprises variées
Expositions à la silice cristalline et aux poussières de bois au-dessus des VLEP

Actions réalisées hors CPOM :

1. Suivi Individuel : Environ 10 entreprises (de la TPE à celle de plus de 200 salariés) ont été accompagnées dans leur démarche d'évaluation du risque chimique.
L'accompagnement réalisé par le SMTI82 se fait à la demande => repérage des CMR, aide à la substitution, aménagement de poste....
Les résultats sont très disparates selon la taille de l'entreprise.
Les entreprises de plus de 200 salariés ont en général un outil intégré préexistant à SEIRICH.
Pour les PME dotée d'un QSE, une personne référente sur la thématique d'évaluation du risque chimique est identifiée.
2. Productions
Communication sur site Internet smti82.com
Réalisation d'une formation « type » sur le risque chimique
Réalisation de plaquettes spécialisées, disponibles sur le site internet :
 - Nouvel étiquetage : "Qu'est-ce que la nouvelle classification européenne CLP ?" (PDF - 164 ko)
 - Plaquette d'informations pour les "Centres de contrôle technique" (PDF - 742 ko)
 - Réduction de l'exposition aux fumées d'échappement diesel dans les centres de contrôle technique :
 - Réduction de l'exposition aux fumées de soudure

CSTG32 :

Actions réalisées dans le cadre du CPOM :

1. Fumées de soudage : tous secteurs d'activité (environ 40 entreprises)
Réunion de sensibilisation collective avec les métiers de la Métallurgie.
Plusieurs partenariats mis en place pour toucher davantage d'entreprises :
 - ⇒ Chambres consulaires (CMA32)
 - ⇒ Organisations professionnelles (UIMM et CNPA, AFIM, SEDIMA...)Réunion d'information collective à l'initiative du partenaire qui invite les entreprises.
Les sollicitations des entreprises se font ensuite sur un mode individuel.
2. Evaluation atmosphérique de l'exposition sur les agents chimiques dangereux
Tous secteurs confondus. Une dizaine interventions auprès d'entreprises variées
Exposition qui pose le plus de problème à la silice cristalline, fumées de soudage et aux poussières de bois (au-dessus des VLEP)

Actions réalisées hors CPOM :

1/3 ETP dédié à l'accompagnement des entreprises sur l'évaluation du risque chimique et la définition, ainsi qu'à la mise en place des mesures de prévention adaptées (sur une dizaine





d'entreprise)

Mesures aérauliques d'efficacité des systèmes de ventilation sur une dizaine d'entreprises

AIPALS

Actions réalisées dans le cadre du CPOM :

1. Action polluants atmosphériques dans les garages
Etudes des taches polluantes et mesures de polluants en temps réels (CO-COV) dans 23 garages (auto, poids lourds, motos et contrôles techniques)
Organisation d'une réunion d'information et de sensibilisation avec présentation des résultats de l'étude et des mesures de prévention
Elaboration de 2 plaquettes de sensibilisation (employeurs et salariés)
L'étude a mis en évidence l'exposition lors de certaines phases de l'activité, et l'influence de l'aménagement des lieux de travail dans l'exposition.
Site aiplas.com ; <http://www.aipals.com/risques-professionnels/risques-cancerogenes/garages/>

Actions réalisées hors CPOM :

1. Sensibilisation de 44 apprentis mécaniciens et carrossiers sur le risque chimique, le bruit et port des EPI.
2. Action Risque Silice chez les prothésistes dentaires
24 entreprises. Mesures aérauliques réalisées
Restitution individuelle à chaque entreprise, puis restitution collective et préconisations avec un guide disponible sur le site
3. Action sur CMR et COV dans les imprimeries, sur une dizaine d'entreprises. Métrologie des polluants (COV). Action en cours
4. Femmes enceintes : Information sur le risque reprotoxique et la conduite à tenir. Brochure en cours de réalisation.

DREAL :

Contrôles portant notamment sur :

- REACH/CLP (enregistrement, autorisation, restriction, intermédiaires, FDS, étiquetage)
- Fluides frigorigènes fluorés (gaz à effet de serre, couche d'Ozone)
- Biocides

Les actions significatives réalisées hors région

CARSAT autres régions:

1. Fumées de soudage : réduire les émissions et les expositions des salariés aux fumées de soudage / 2500 entreprises ciblées
2. Pressing / interdiction d'utilisation du perchloréthylène promotion de l'aquanettoyage/ aide financière adossée
3. Centres de Contrôles Techniques / mise en œuvre de système d'extraction de gaz d'échappement au niveau local + action au national avec les réseaux / 12 CARSAT/CGSS
4. Styrène / : réduire l'exposition des salariés pour les activités de fabrication de piscines, activités de nautisme et fabrication de pièces plastique / amélioration de l'aspiration et utilisation de moules fermés (nautisme) / 8 CARSAT





Niveau national

UIMM :

UIMM partenaire clé dans le lancement de SEIRICH

CNPA : Groupe de travail National :

- Fiches de poste réalisées en collaboration avec la CARSAT Bretagne et téléchargeable sur site INRS
- Groupe de travail « Garages sans CMR » SST Strasbourg / CNPA / CNAMTS/Constructeurs, Fabricants
Substitution des produits les plus dangereux utilisés dans le secteur de la réparation automobile.
Travail en cours pour modifier la composition des produits et en exclure les substances CMR.

OPPBTP :

1. Mise à disposition de plusieurs outils sur plateforme de l'OPPBTP (DU, EvRC, FAQ, Solutions chantier,...)
2. Formations :
 - Formation plomb
 - Session d'information auprès des apprentis des CFA, « 100 mn pour la vie », sensibilisation multi risques notamment sur le risque chimique et le port des EPI
 - Journée technique « enseignants » pour CFA, lycées professionnels

MSA :

Dernier plan national lié aux actions de prévention sur les produits phytosanitaires.

1. Certiphyto : formation obligatoire pour les utilisateurs et les prescripteurs.
2. Formation de formateurs Certiphyto par la MSA sur la partie santé et sécurité au travail
3. N° vert « Phyt'attitude » permet de signaler tout cas d'intoxication aigue ou chronique et de renvoyer vers le contact local MSA

DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

La DGPR organise régulièrement un mardi par mois sur le site de la Défense, une réunion d'information sur un thème d'actualité réglementaire.

Destinés en priorité aux représentants des organisations professionnelles concernées par la réglementation, les Mardis de la DGPR sont d'accès gratuit sur invitation. Les supports des présentations sont librement téléchargeables après la réunion.

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

Logiciels d'évaluation du risque chimique :

- SEIRICH (Système d'Evaluation et d'Information sur les Risques Chimiques en milieu professionnel) <http://www.seirich.fr/seirich-web/index.xhtml>
- L'OPPBTP propose également des outils adaptés aux professionnels du BTP sur son site <https://www.preventionbtp.fr/>





Site Web : Seirich web avec aide au repérage

<http://www.seirich.fr/seirich-web/comprendrelesrisqueschimiques.xhtml>

Fiches de postes pour la réparation automobile <http://www.inrs.fr/metiers/commerce-service/garage/fiches-de-poste.html>

Malette pédagogique pour l'utilisation des gants de protection dans les garages

[https://www.carsat-](https://www.carsat-nordest.fr/telechargements/pdf/entreprises/maitrisez_vos_risques/0028_f5_contenu_malette.pdf)

[nordest.fr/telechargements/pdf/entreprises/maitrisez_vos_risques/0028_f5_contenu_malette.pdf](https://www.carsat-nordest.fr/telechargements/pdf/entreprises/maitrisez_vos_risques/0028_f5_contenu_malette.pdf)

Site INRS dossier Risques Chimiques

<http://www.inrs.fr/risques/chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

de nombreuses brochures disponibles sur le site de l'INRS

ED 6004 - La substitution des agents chimiques dangereux 10/2011

ED6150 - Travailler avec des produits chimiques. Pensez prévention des risques !

ED697 - Réactions chimiques dangereuses

ED6207 - Mémento du règlement CLP

Fiches Toxicologiques : <http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox.html>

SMTI 82 : <https://www.smti82.fr/info-sante-au-travail/plaquettes-conseils-informations>

- Réalisation d'une plaquette spécialisée sur l'étiquetage des produits, les EPI adaptés
- Réalisation d'une formation type axée sur le risque chimique

MSA : <http://ssa.msa.fr>

- Supports de formation et plaquettes disponibles
- Autres plaquettes disponibles hors site

ASTIA : <https://www.astia.fr/publications>

- Réglettes qui référencent les substances CMR présentes dans les produits utilisés dans les garages automobiles

AIPALS : <http://www.aipals.com/entreprise-sante-travail/brochures-outils-prevention/>

- Salariés : Brochures CMR et ACD, risque chimique et gants chez les mécaniciens, polluants dans les garages
- Pour employeur : polluants dans les garages et risques chimiques ; FDS ; stockage pneumatiques et risque chimique ; guide silice chez les prothésistes dentaires

CARSAT LR : <https://www.carsat-lr.fr/>



[T70 : Prothésistes dentaires](#) Produits chimiques : Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques



[T90 : Réduire l'exposition - Produits chimiques : installer une bonne ventilation \(laboratoire\)](#)

Les Centres de Mesures Physiques contribuent à développer et à faire connaître des pratiques éprouvées dans les entreprises afin de prévenir, réduire ou maîtriser au quotidien les effets délétères pour la santé des nuisances physiques et chimiques.



[T92 : Réduire l'exposition - Produits chimiques : installer une bonne ventilation \(verrerie\)](#)

Prévenir, réduire ou maîtriser au quotidien les effets délétères pour la santé des nuisances physiques et chimiques.





 [T93 : Prémédia - Durée d'utilisation des cartouches de protection respiratoire](#)

Prémédia est un outil de calcul prédictif qui permet d'estimer le temps d'utilisation des cartouches des appareils de protection respiratoire (APR) en fonction des conditions rencontrées et spécifiées par l'utilisateur.

 [T94 : Mixie - Un logiciel pour évaluer les multi-expositions aux substances chimiques](#)

Mixie est un outil qui permet d'évaluer le potentiel additif ou non des substances chimiques et de situer les niveaux d'exposition cumulés par rapport aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP).

 [T95 : Fumées de soudage - Réduire l'exposition : Substitution et captage à la source](#)

Créée en 1989, la Société de Montages Industriels du Languedoc (SMIL) a pour vocation initiale de proposer une prestation de montage et de levage.

 [Fumées de soudage en chaudronnerie](#)

Dans un atelier qui présente différentes situations de travail à traiter, l'analyse doit être faite poste par poste.

 [La coiffure en 5 points](#)

L'activité coiffure met en œuvre des produits chimiques qui peuvent être responsables d'affections respiratoires ou cutanées (rhinite – asthme – irritations – allergies...). Des règles de prévention sont suivies pour préserver la santé de tous.

DREAL

- Produits chimiques, [les fiches de données de sécurité http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/13150-1_Reach_mode-d-emploi_plaquette_DEF_Web.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/13150-1_Reach_mode-d-emploi_plaquette_DEF_Web.pdf)
- Scénario d'exposition – mode d'emploi http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/13150-Reach_fiches-scenario_10-01_DEF_Web.pdf
- Informez vous sur les substances candidates à l'autorisation dans REACH <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Gestion-des-produits-chimiques-.html>

DIRECCTE

<http://occitanie.direccte.gouv.fr/>

Les offres de formation institutionnelles existantes

Formations INRS :

C@1501 Acquérir les notions de base sur les produits chimiques

- Autoformation en ligne 4 heures

C@1502 Évaluer les risques liés aux agents chimiques

- Formation accompagnée à distance 7 heures (réparties sur 6 semaines) / 2 sessions par an

CC1503 Prévenir les risques liés aux agents chimiques

- Formation de 2 jours en présentiel / 2 sessions par an

FF1530 Devenir formateur en prévention des risques chimiques

- Formation de 4 jours en présentiel / 1 session par an

Webinaires : Séminaires en ligne SEIRICH du 10/01/2017 au 21/02/2017 selon niveau





Formations CARSAT MP :

Identifier les produits chimiques dangereux et évaluer les risques à l'aide du logiciel SEIRICH

- Formation action de 2 jours en présentiel / 2 sessions par an

Prévenir les risques liés aux atmosphères explosives

- Formation action de 2 jours en présentiel / 2 sessions par an

Formation OPPBTP : (Formations en présentiel)

Formation Plomb :

- Prévenir et maîtriser le risque plomb - Encadrement 2j
- Se protéger du risque plomb - Opérateur 1j
- Les risques de la peinture au plomb 0,5j

Risque chimique

- Le risque chimique (dirigeants) 0,5 j
- L'évaluation des risques chimiques (personne ressource) 1j

A destination des CFA

- Session d'information auprès des CFA, « 100 mn pour la vie », sensibilisation multi risques notamment sur le risque chimique et le port des EPI
- Journées techniques enseignants des lycées et des CFA 1j

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

Toutes les catégories d'acteurs concernés par les risques professionnels dans diverses organisations :

- Les entreprises relevant du régime général et de la MSA, les collectivités publiques et territoriales
- Les branches professionnelles, les organisations professionnelles
- Les organisations syndicales, les organisations patronales
- Les institutionnels : INRS, CARSAT, MSA, OPPBTP, DIRECCTE, Services de Santé au Travail, INERIS, ..
+ La DREAL (volet environnemental)
- Les chambres consulaires (CCI, CMA)
- Les Centre de Gestion (CNRACL)
- Les acteurs de la formation initiale (CFA, lycées techniques, enseignement supérieur ...)
- Les organismes de formation, les OPCA
- Fabricants et fournisseurs

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

Dans un premier temps :





- Les branches professionnelles, les organisations professionnelles, les organisations syndicales
- Les institutionnels : INRS, CARSAT, MSA, OPPBTP, DIRECCTE, Services de Santé au Travail,..
 - + La DREAL (volet environnemental)
- Les Centres de Gestion (CNRACL) (collectivités territoriales et publiques)

Dans un second temps :

- Les chambres consulaires (CCI, CMA)
- Les acteurs de la formation initiale
 - CFA, lycées techniques, enseignement supérieur ...
- Les organismes de formation, les OPCA

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Conditions de réussite, freins à lever, etc.

Levier : Il est nécessaire de s'appuyer sur les différents acteurs relais, notamment les organisations professionnelles.

Freins :

- Il y a globalement une méconnaissance sur le risque chimique et ses effets délétères sur la santé (Risque « invisible » et à effet différé dans le temps, différent de AT immédiat)
Le risque chimique reste difficile à appréhender pour les petites entreprises.
- L'évaluation du risque chimique est perçue comme chronophage et complexe, elle nécessite au préalable une formation/sensibilisation pour que l'entreprise puisse s'approprier la démarche.
- Les outils à disposition ne sont pas totalement autoportés, une approche plus pragmatique est nécessaire au déploiement de la démarche dans les TPE
- La mise en œuvre de mesures de substitution ou de mesures de prévention collectives sont onéreuses (par exemple validation du nouveau procédé ou produit, mise en œuvre d'une ventilation / aspiration)
L'axe EPI est souvent privilégié par l'entreprise mais ces EPI peuvent ne pas être adaptés.





Les priorités et orientations à donner à l'action

Les axes qui semblent se dégager :

- Développer l'expertise des acteurs sur cette thématique => former les partenaires qui le souhaitent afin de pouvoir accompagner les entreprises
- Sensibiliser employeurs et salariés / favoriser la prise de conscience des effets sur la santé de l'exposition aux produits chimiques
 - Réunions d'informations collectives
 - Communication ciblée par les partenaires ayant un rôle de conseil auprès des entreprises (Services de Santé, organisations professionnelles, chambres consulaires, OPPBTP, organisations syndicales, organisations patronales...)
- Poursuivre les efforts de substitution en amont sur les produits chimiques les plus dangereux => secteurs automobile, agricole, aéronautique, vinicole, ...
Travail amont avec les fournisseurs de produits, les donneurs d'ordre ...
- Promouvoir un outil d'évaluation du risque chimique qui soit accessible aux TPE et mieux adapté à son activité
Développer des bases de produits de référence utilisables par les professionnels pour éviter l'étape fastidieuse de la saisie dans l'outil => par métier, volonté du CNPA, piste évoquée par les SIST, MSA (construction en cours)
- Déployer la démarche d'évaluation du risque chimique dans les entreprises, notamment les TPE en adoptant un message d'approche pragmatique qui permette de se concentrer véritablement sur les produits les plus nocifs (sans omettre les agents chimiques émis)
Accompagnement collectif et/ou individuel selon les partenaires
- Mettre en œuvre des mesures de prévention collectives et individuelles adaptées pour protéger efficacement les salariés
Des activités ou secteurs spécifiques exposent particulièrement les salariés aux CMR => pertinence d'une action ciblée ? par exemple : secteur aéronautique (chromates, huiles minérales, solvants, fumées de soudage ...), activités agricoles, exposition à la silice
- Intégrer la prise en compte du risque chimique dans la formation professionnelle initiale et continue

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action





Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Nombre de sessions de sensibilisation, de réunions d'information collectives, nombre de participants

Nombre de « formations actions » déployées, nombre de stagiaires

Nombre d'entreprises accompagnées en collectif, en individuel

Nombre d'évaluations du risque chimique réalisées en entreprise

Nombre de substitutions réalisées en entreprise

Nombre de mesures de protection collective adaptées mises en œuvre en entreprise

Nombre de mesures de protection individuelle adaptées mises en œuvre en entreprise

Nombre d'intervenants formés ou de stagiaires/élèves formés dans le cadre de la formation initiale

Nombre de formations professionnelles intégrant une sensibilisation au risque chimique suite à notre action

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

Institutions :

CARSAT Midi Pyrénées <http://www.carsat-mp.fr/>

CARSAT Languedoc Roussillon <https://www.carsat-lr.fr>

Ameli <http://www.ameli.fr/>

INRS <http://www.inrs.fr/>

Ministère du Travail <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/>

Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail <https://osha.europa.eu/fr>

OPPBTP <https://www.preventionbtp.fr/>

MSA Midi Pyrénées :

<http://www.msa-mps.fr/lfr>

<http://www.msa-mpn.fr/lfr>

MSA Languedoc Roussillon :

<http://www.msalanguedoc.fr/lfr>

AIPALS <http://www.aipals.com/>

SMTI82 <https://www.smti82.fr/>

Enquêtes SUMER

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes-de-a-a-z/article/surveillance-medicale-des-expositions-aux-risques-professionnels-sumer-edition>

Analyses DARES, publication de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques de Octobre 2015 « **Les expositions aux cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques** » Un zoom sur huit produits chimiques

dossier d'information sur les cancers d'origine professionnelle disponible sur le site ameli

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/les-cancers-d-origine-professionnelle/cancers-d-origine-pro-et-agents-cancerogenes.php>

Site Ameli

Risque Maladie professionnelle : Sinistralité de l'année 2015 par CTN, code NAF, tableau de





MP et syndrome

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp/dossier/nos-statistiques-sur-les-maladies-professionnelles-par-ctn.html>

Statistiques Risques professionnels en Midi-Pyrénées Accidents du travail Maladies professionnelles 2014

<http://www.carsatmp.fr/entreprises/documentation/nos-documents.html>

Statistiques Risques professionnels en Languedoc Roussillon Accidents du travail Maladies professionnelles 2014

<https://www.carsat-lr.fr/entreprises/les-risques-professionnels/statistiques-atmp.html>

Surveillance des maladies à caractère professionnel disponible sur

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel/Publications>

MSA

[Bilan Phyt-Attitude 2011-2014](#)

[Enquête AGRICAN : Agriculture et cancer](#)

Environnement de vie et du travail : risques sanitaires complexes

<https://www.anses.fr/fr/system/files/RSC-Co-140520MATRAT.pdf>

Pour accompagner les entreprises dans leurs démarches, la France a mis en place un Service gratuit d'aide et d'assistance national : le Helpdesk

<http://reach-info.ineris.fr/>

<http://clp-info.ineris.fr/>

Site du ministère (Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer):

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Gestion-des-produits-chimiques-.html>

Mardi de la DGPR (Reach 2018 : mardi 15 novembre 2016)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Supports-de-presentation-des.html>

Ensemble des brochures :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/REACH,30375.html>





Fiche Action PRST3

Fiche action 1.10 : Risque Chimique

« Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention effective et efficace »

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'objectif est de renforcer la prévention des expositions des travailleurs aux produits chimiques.

L'action vise à

- Développer l'**expertise** des acteurs sur cette thématique, développer la coordination entre partenaires pour agir plus efficacement auprès des entreprises
- **Sensibiliser** employeurs et salariés afin de favoriser la prise de conscience des effets sur la santé de l'exposition aux produits chimiques
- Poursuivre les efforts de **substitution** en amont sur les produits chimiques les plus dangereux
- Déployer et accompagner les démarches d'**évaluation du risque chimique** dans les entreprises, notamment les TPE
- Mettre en œuvre des **mesures de prévention collectives et individuelles** adaptées pour protéger efficacement les salariés
- Intégrer la prise en compte du risque chimique dans la **formation professionnelle** initiale et continue

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Confer fiche diagnostic du 09/02/2017





Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
<v.n°1 /19-04-2017 >	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.10		<input checked="" type="checkbox"/> (MP) Axe 1 Risque chimique (LR) Action 5 : Améliorer la connaissance sur les expositions Action 6 : améliorer la connaissance sur les pathologies Action 11 : Risque chimique. Renforcer la prévention en direction de certains risques Action 26 : Améliorer la diffusion des outils d'aide à la mise en place de démarches de prévention en entreprise Action 29 : Améliorer le rôle des IRP	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec le PPSST 2016-2020 (Plan Pluriannuel de Santé Sécurité au Travail) de la MSA <input checked="" type="checkbox"/> En lien avec le PNSE3	<input checked="" type="checkbox"/> (MP) CSTG32/SMTI82 (LR) AIPALS

Date début d'action	Date de fin d'action
Novembre 2016	Décembre 2020

Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none">- Novembre 2016 : mise en place du groupe Risque Chimique PRST3- Décembre 2016 – 2^{ième} trimestre 2017 :<ul style="list-style-type: none">▪ élaboration du diagnostic préalable▪ détermination des enjeux, des axes d'intervention, des priorités d'action- 2017-2020 :<ul style="list-style-type: none">▪ Construction des sous actions▪ Mise en œuvre des sous actions▪ Suivi et évaluation intermédiaire des sous actions : semestriel- Fin 2020 : Evaluation finale des actions menées dans le cadre du groupe risque chimique PRST3

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT LR et MP





Responsables associés
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE Occitanie
<input checked="" type="checkbox"/> DREAL
<input checked="" type="checkbox"/> OPPBTP
<input checked="" type="checkbox"/> MSA
<input checked="" type="checkbox"/> SST : AIPALS, SMIT82, CSTG32, BTP34
<input checked="" type="checkbox"/> UIC, UIMM, CNPA
<input checked="" type="checkbox"/> Chambres consulaires

Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Ensemble de la Région Occitanie
<input type="checkbox"/> Département
<input type="checkbox"/> Territoire

Cible / bénéficiaires de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Entreprises
<input checked="" type="checkbox"/> Salariés: susceptibles d'être exposés au risque chimique.
<input checked="" type="checkbox"/> Branches professionnelles
<input checked="" type="checkbox"/> Services de santé au travail,
<input checked="" type="checkbox"/> Organisations syndicales, institutions: chambres consulaires
<input checked="" type="checkbox"/> fournisseurs, formateurs

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action
1. Développer l'expertise des acteurs sur cette thématique et renforcer la coordination entre partenaires <ul style="list-style-type: none">▪ Former les partenaires qui le souhaitent pour mieux accompagner les entreprises sur cette thématique complexe▪ Mutualiser les connaissances et les outils pour gagner en efficacité▪ Développer et animer le réseau des partenaires▪ Faciliter la mise en œuvre de partenariats opérationnels sur le territoire
2. Sensibiliser employeurs et salariés pour favoriser la prise de conscience des effets sur





la santé de l'exposition aux produits chimiques

- Opérer une campagne de communication ciblée en utilisant les canaux les mieux adaptés
 - Par les partenaires ayant un rôle de conseil auprès des entreprises (Services de Santé, organisations professionnelles, chambres consulaires, OPPBTP, organisations syndicales, organisations patronales...)
 - Par branche et /ou par public (ex : femmes enceintes)

3. Poursuivre les efforts de substitution en amont sur les produits chimiques les plus dangereux

- Travail amont avec les fournisseurs de produits, les donneurs d'ordre ...
- Axe veille, échange de bonnes pratiques, informations sur les évolutions de la réglementation, les solutions de substitution

4. Déployer et accompagner les démarches d'évaluation du risque chimique dans les entreprises, notamment les TPE

- Favoriser le développement de bases produits de référence utilisables par les professionnels d'un secteur donné (exemple : agriculture, réparation automobile...) pour éviter l'étape fastidieuse de la saisie dans l'outil
- Accompagner collectivement et/ou individuellement les entreprises

5. Mettre en œuvre des mesures de prévention collectives et individuelles adaptées pour protéger efficacement les salariés

- Actions ciblées à mener sur des activités ou secteurs spécifiques exposant particulièrement les salariés aux CMR. Les secteurs et les modalités d'actions seront définis dans la fiche sous action.

6. Intégrer la prise en compte du risque chimique dans la formation professionnelle initiale et continue

- Intégrer les aspects prévention du risque chimique dans les formations « métiers » et non sur des modules dédiés

Modalités d'action en direction des TPE-PME

1. Développer l'expertise des acteurs sur cette thématique

Non applicable

2. Sensibiliser employeurs et salariés

Pour sensibiliser et améliorer la connaissance des différents acteurs des TPE-PME sur le risque chimique, les modalités d'action suivantes sont envisagées :

- Réunions d'informations collectives
- Communication ciblée par les partenaires ayant un rôle de conseil auprès des entreprises (Services de Santé, organisations professionnelles, chambres consulaires, OPPBTP, organisations syndicales, organisations patronales...)
- Proposer une sensibilisation par branche

3. Poursuivre les efforts de substitution en amont sur les produits chimiques





les plus dangereux

A définir par le groupe

4. Déployer et accompagner les démarches d'évaluation du risque chimique dans les entreprises, notamment les TPE

Accompagnement collectif et/ou individuel selon les partenaires

5. Mettre en œuvre des mesures de prévention collectives et individuelles adaptées pour protéger efficacement les salariés

Les modalités d'action en direction des TPE-PME restent à définir collectivement, lors de l'élaboration de la fiche sous-action.

6. Intégrer la prise en compte du risque chimique dans la formation professionnelle initiale et continue

Non applicable

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective
- Groupe de travail
- Colloque
- Formation : service de santé au travail, salariés, entreprises
- Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM
- Autres : animation de réseau, ...

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation





- Site internet
- Bases de données
- Autres

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :

Ouvrages OPPBTP (17)

- Machines portatives et poussières de bois
- Interventions sur sols pollués - Prévention du risque chimique
- Traitement des peintures au plomb
- Peintre - Livret du nouvel arrivant
- La sécurité dans les travaux souterrains
- ...

Site INRS dossier Risques Chimiques

- ED 6004 - La substitution des agents chimiques dangereux 10/2011
- ED6150 - Travailler avec des produits chimiques. Pensez prévention des risques !
- ED697 - Réactions chimiques dangereuses
- ED6207 - Mémento du règlement CLP

- Document d'information/sensibilisation :

Fiches prévention OPPBTP (49)

- La fiche de données de sécurité
- Cabines de peinture
- Les travaux de peinture au pistolet - Les appareils de pulvérisation sous haute pression sans air
- Décapage des surfaces en acier produisant des poussières
- ...

Affiches OPPBTP

Fiches de postes pour la réparation automobile (INRS)

Fiches Toxicologiques (INRS)

Malette pédagogique pour l'utilisation des gants de protection dans les garages (CARSAT)

SMTI 82 : <https://www.smti82.fr/info-sante-au-travail/plaquettes-conseils-informations>

- Réalisation d'une plaquette spécialisée sur l'étiquetage des produits, les EPI adaptés
- Réalisation d'une formation type axée sur le risque chimique

MSA : <http://ssa.msa.fr>

- Supports de formation et plaquettes disponibles =>
- Autres plaquettes disponibles hors site

ASTIA : <https://www.astia.fr/publications>

- Réglettes qui référencent les substances CMR présentes dans les produits utilisés dans les garages automobiles)
-

AIPALS : <http://www.aipals.com/entreprise-sante-travail/brochures-outils-prevention/>

- Salariés Brochures CMR et ACD, risque chimique sur les mécaniciens, Polluants dans les garages
- pour employeur Polluants dans les garages FDS (), stockage pneumatiques et risques chimiques

CARSAT :

- T70 : Prothésistes dentaires Produits chimiques : Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques
- T90 : Réduire l'exposition - Produits chimiques : installer une bonne ventilation (laboratoire)
- T92 : Réduire l'exposition - Produits chimiques : installer une bonne ventilation (verrière)





T93 : Prémédia - Durée d'utilisation des cartouches de protection respiratoire
T94 : Mixie - Un logiciel pour évaluer les multi-expositions aux substances chimiques
T95 : Fumées de soudage - Réduire l'exposition : Substitution et captage à la source
Fumées de soudage en chaudronnerie
La coiffure en 5 points

DREAL

- Produits chimiques, les fiches de données de sécurité
- Scénario d'exposition – mode d'emploi
- Informez vous sur les substances candidates à l'autorisation dans REACH

Site internet :

- www.PreventionBTP.fr (257 références risque chimique)
- [Outil d'évaluation du risque chimique en ligne](#)
- <http://occitanie.directe.gouv.fr/>

Bases de données :

[Solutions chantiers OPPBTP \(19\)](#)

- Unité fixe pour nettoyer les outils de peinture
- Centrale d'aspiration pour machines portatives
- Table aspirante pour fumées de soudage
- Décapant de peinture sans dichlorométhane
- ...

Autres :

Vidéos OPPBTP :

- Outil d'évaluation du risque chimique 100 % BTP
- Des professionnels ont testé l'**outil d'évaluation du risque chimique** développé par l'OPPBTP. Ils témoignent
- Une station de nettoyage des rouleaux écologique.

Logiciels d'évaluation du risque chimique :

- SEIRICH (Système d'Évaluation et d'Information sur les Risques Chimiques en milieu professionnel) <http://www.seirich.fr/seirich-web/index.xhtml>
- L'OPPBTP propose également des outils adaptés aux professionnels du BTP sur son site <https://www.preventionbtp.fr/>

Formations

• Formations INRS :

C@1501 Acquérir les notions de base sur les produits chimiques

C@1502 Évaluer les risques liés aux agents chimiques

CC1503 Prévenir les risques liés aux agents chimiques

FF1530 Devenir formateur en prévention des risques chimiques

Webinaires : Séminaires en ligne SEIRICH du 10/01/2017 au 21/02/2017 selon niveau

• Formations CARSAT MP :

Identifier les produits chimiques dangereux et évaluer les risques à l'aide du logiciel SEIRICH

Prévenir les risques liés aux atmosphères explosives

• Formation OPPBTP : (Formations en présentiel)

Formation Plomb :

- Prévenir et maîtriser le risque plomb - Encadrement
- Se protéger du risque plomb - Opérateur
- Les risques de la peinture au plomb

Risque chimique





- Le risque chimique (dirigeants)
 - L'évaluation des risques chimiques (personne ressource)
- A destination des CFA
- Session d'information auprès des CFA, « 100 mn pour la vie »,
 - Journées techniques enseignants des lycées et des CFA

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- **Développer** la culture prévention du risque chimique
 - **Sensibiliser** les travailleurs et les chefs d'entreprise aux effets sur la santé de l'exposition aux produits chimiques
 - **Former** dans le cadre de la formation initiale et continue les futurs utilisateurs de produits
- **Réduire** le nombre de travailleurs exposés au risque chimique
- **Evaluer et Maîtriser** les risques liés à l'utilisation de produits chimiques en entreprises

Indicateurs chiffrés :

en fonction des sous actions menées

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI – Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action





Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées
Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.





ACTION 1.10B

*Prévenir l'exposition aux produits
phytopharmaceutiques*





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°1-10 Prévenir l'exposition aux produits phytopharmaceutiques

(Co)Pilote(s) : Hélène Fourcade, Alexandre Gherardi – DIRECCTE Pôle travail
Contributeurs : Natacha Trani – DIRECCTE Pôle C ; Matthieu Nouvel, Christine Villa – DRAAF ; Marc Delanoe, Julien Kremer - MSA.

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

Selon les données disponibles dans la base SIENE (données 2016), la région Occitanie compte près de 130 000 établissements relevant du secteur agricole. L'emploi salarié agricole représente de 1,5% de l'ensemble des salariés en région, un poids supérieur à celui observé au niveau national (1%) (Source INSEE Clap 2013).

La nouvelle région compte près de 100 000 actifs pour 76 000 exploitations agricoles. La main d'œuvre familiale est importante : avec 70 000 actifs, elle correspond à 7 actifs sur 10. Le secteur emploie près de 30 000 salariés (Source AGRESTE 2014).

La région Occitanie est un utilisateur important de produits phytosanitaires : pour la période 2010-2014, les volumes de ventes de substances actives se partagent ainsi :

- Herbicides : 26 %
- Fongicides : 66%
- Insecticides ou acaricides : 4%
- Autres substances actives : 3%

En 2014, 10 000 tonnes de substances actives ont été commercialisés en Occitanie. En moyenne, pour les 5 années, les ventes se situent à 8 800 tonnes en région, soit entre 0.9 et 1.2 kg de substances actives/hectare (source BNVD/SRISET). A noter la répartition entre les deux anciennes régions : environ 40% en ex-MP et 60% en ex-LR, élément révélateur de la part importante de la viticulture (90% sur ex-LR) dans l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Par ailleurs certaines activités de stockage ou industrielles mobilisent des produits phytosanitaires : l'enrobage de semences, le stockage de grandes cultures ...

Cette utilisation de produits phytopharmaceutiques peut générer des risques importants pour les travailleurs, pour les populations et pour l'environnement.

Enjeux de l'action

De nombreux acteurs interviennent pour prévenir les risques éventuellement liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : DRAAF (contrôles intrants, Ecophyto, formations), DIRECCTE (pôle travail et pôle C), MSA, les structures représentatives des professionnels.

L'un des enjeux du PRST 3 est de coordonner les efforts de ces structures afin d'améliorer l'action de prévention.

Le PRST peut également permettre de construire des actions partenariales, associant ces institutions dans des actions dépassant leur champ de compétence respectif (protection des travailleurs, du public, de l'environnement et des cultures).





II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques concernent principalement les entreprises du secteur agricole ; dans une certaine mesure, elle concerne également des structures relevant du secteur public, notamment les collectivités territoriales et les particuliers. Cependant des évolutions réglementaires (loi Labbé et LTECV) devraient réduire fortement ces consommations hors agriculture à partir de 2017 et 2019.

Parmi les productions importantes en région, on identifie des secteurs qui recourent de manière significative aux produits phytosanitaires :

La viticulture :

La région Occitanie est la 1^{ère} région viticole de France. Elle représente 35% du vignoble et 29 % des exploitations viticoles françaises. 86 % des surfaces en vigne sont concentrés dans les 4 départements côtiers : Hérault, Aude, Gard et Pyrénées-Orientales. Parmi les autres départements, seul le département du Gers présente une surface en vigne importante : 7,3 % de la surface régionale. La région compte près de 20 000 exploitations viticoles sur 8 % de la surface agricole utilisée et emploie près de 25 000 actifs, dont 36% sont salariés.

Les Fruits et légumes :

Particulièrement présente dans le Gard, les Pyrénées-Orientales et le Tarn et Garonne, la production de fruits et légumes compte 5 740 exploitations et 12 720 actifs sur 1,5% de la surface agricole utilisée. La part des salariés dans les exploitations de ce secteur est importante : 57 % des actifs sont salariés, souvent occasionnels, particulièrement dans les exploitations fruitières.

Les grandes cultures :

Au niveau de la région, l'orientation technico-économique « grandes cultures » concerne 32 % de la surface agricole utilisée et 21 % des exploitations. La zone de cultures céréalières s'étend sur plusieurs départements situés à l'ouest de la nouvelle région : Gers, Haute-Garonne, Tarn et Tarn et Garonne. La région compte 16 700 exploitations et emploie plus de 14 400 actifs, dont 16% sont salariés.

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

Le secteur agricole se caractérise par des structures de petites tailles, occupant majoritairement une main d'œuvre familiale (7 actifs sur 10).

Les chefs d'exploitations, les salariés, les aides familiaux, les travailleurs saisonniers, les femmes et enfants d'exploitants peuvent être exposés aux risques découlant de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Énormément de caractéristiques sont à prendre en compte concernant l'exposition, chacune variant en fonction de la culture, du matériel utilisé, de la façon dont il est utilisé, de l'attention portée à la protection etc.

Selon l'INSERM, la phase d'application représente environ 50% de la contamination, les phases de préparation et de nettoyage respectivement 30% et 20%. Cependant l'expertise ANSES de juillet 2016 élargit les contextes d'exposition professionnelle, notamment lors de la re-entrée dans les parcelles traitées. Cette expertise souligne aussi les informations lacunaires en la matière et le besoin d'études.

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

L'enquête SUMER 2010 (surveillance médicale des expositions aux risques professionnels) fournit des informations sur 2 familles professionnelles (FAP) relevant du domaine agricole.

FAP : Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons (Source : *synthèse Stat. – Dares – n°5, mai 2014*) :

L'enquête SUMER a révélé que les travailleurs relevant de cette famille professionnelle étaient exposés plus fortement que l'ensemble des salariés aux produits chimiques : 56,1 % des travailleurs exposés à un ou plusieurs produits chimiques contre 33,2 % pour l'ensemble des travailleurs.

Parmi les agents chimiques auxquels les salariés sont les plus exposés :





- Les carburants et gaz d'échappement : 62,5 % des salariés exposés
- Les herbicides et fongicides : 18,3 %
- Eau de javel : 8,3 %
- Huiles synthétiques : 7,5%
- Insecticides : 7,4%
- Fumées de soudage : 7,3%
- Poussières de bois : 3,9 %

FAP : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs (Source : synthèse Stat. – Dares – n°5, mai 2014) :

L'enquête SUMER a révélé que les travailleurs relevant de cette famille professionnelle étaient exposés aux produits chimiques à un niveau similaire à celui de l'ensemble des salariés : 31,2 % des travailleurs exposés à un ou plusieurs produits chimiques contre 33,2 % pour l'ensemble des travailleurs.

Parmi les agents chimiques auxquels les salariés sont les plus exposés :

- Les carburants et gaz d'échappement : 32,6 % des salariés exposés
- Les herbicides et fongicides : 22 %
- Insecticides : 8,4%

S'agissant de la région Occitanie, les dernières données disponibles relatives aux maladies professionnelles concernent l'année 2012.

83 maladies professionnelles ont été déclarées dans le secteur agricole en 2012 : 42% dans le secteur de la culture de la vigne et 17 % dans le secteur des fruits à pépins et noyaux.

93 % des maladies professionnelles déclarées sont des TMS, principalement du canal carpien et de l'épaule.

Autres indicateurs pertinents

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents	
Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">• Absence d'action spécifique – prise en compte dans le cadre de l'action risque chimique	<ul style="list-style-type: none">• Absence d'action spécifique – prise en compte dans le cadre de l'action risque chimique

Les actions significatives réalisées hors PRST

- DIRECCTE Occitanie Pôle travail – Contrôle de la prévention des risques liés aux produits phytopharmaceutiques : action de contrôle 2016-2017 : action de contrôle des services de l'inspection du





travail

- DIRECCTE Occitanie Pôle C – Plan de contrôle annuel de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques – Plans de contrôle et de surveillance annuels des résidus de pesticides dans et sur les fruits et légumes.
- DRAAF Occitanie – Animation et mise en œuvre du plan Ecophyto ; actions de contrôle du SRAL ; cadrage des formations initiale et professionnelle en agriculture
- MSA – Plan Pluriannuel Santé et sécurité au travail 2016-2020 : axe II – Risque chimique

Les actions significatives réalisées hors région

Autres régions	Niveau national

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

- Plaquette d'information relative à la démarche de prévention des risques phytopharmaceutiques de la DIRECCTE Occitanie
- Guide juridique DGT : les produits phytopharmaceutiques
- Bilan des contrôles DGCCRF 2015 relatifs à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques
- Fiche expologie IRSTEA

Les offres de formation institutionnelles existantes

- Formation institut national du travail : les produits phytopharmaceutiques
- Formation ENCCRF (école nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : les produits phytopharmaceutiques)

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

DIRECCTE – DRAAF - MSA

Organismes relais du secteur professionnel (CPHSCT, Chambre d'agriculture, OPCA)

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

IRSTEA

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Les contributeurs partagent les premiers éléments de diagnostic suivants pour la région Occitanie :





- Niveau de formation et de compétence insuffisant des acteurs professionnels
- Utilisation fréquente d'équipements de travail inadaptés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : EPI, tracteurs équipés de cabines ne garantissant pas une protection suffisante, zones de stockage des produits inadaptées...
- Exposition forte des exploitants eux-mêmes (une particularité par rapport au régime général)
- Médiocrité de l'évaluation des risques et des démarches de prévention mises en œuvre dans les exploitations
- Faiblesse relative des actions de contrôle en direction de certains utilisateurs (collectivités territoriales), hormis les formations certiphyto et « zéro phyto ».





Les priorités et orientations à donner à l'action

Les actions à construire et à mettre en œuvre dans le cadre du PRST 3 doivent avoir pour objectif :

- De favoriser les échanges et la coordination entre les différents services de contrôle
- De favoriser la prévention des risques auxquels sont exposés les exploitants et les salariés
- D'accroître le niveau de compétence des utilisateurs
- D'atteindre une meilleure adéquation entre les produits et les équipements de travail mis en œuvre dans les exploitations
- D'amélioration de la qualité de l'évaluation des risques réalisée dans les exploitations
- De construire ou consolider le partenariat avec les professionnels autour de la prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques





Fiche Action PRST3

Fiche action n°1-10/ Prévenir l'exposition aux produits phytopharmaceutiques des utilisateurs professionnels

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'action « prévenir l'exposition aux produits phytopharmaceutiques » mise en œuvre au titre du PRST 3 portera sur 3 axes principaux :

- la coordination de l'action des services de contrôle et de prévention
- l'information et la sensibilisation des professionnels, notamment employeurs et salariés et personnes en formation
- le développement des compétences des acteurs professionnels et de la culture de la prévention des risques

La mise en œuvre concrète de l'action envisagée passe par un partenariat fort avec les partenaires sociaux.

Il convient toutefois de préciser que les actions retenues dans le cadre du PRST sont des actions nouvelles, et complètent les actions déjà menées par les différents services de l'administration (DRAAF, DIRECCTE pôle c et T) et de la MSA

Pour exemple, l'action prioritaire menée par les services de l'inspection du travail en région, concernant la prévention des risques des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques, a notamment pour objectif de travailler sur la **substitution des produits** le plus en amont possible (lien avec le plan Ecophyto et le réseau des fermes DEPHY) et sur **l'amélioration de la qualité de l'évaluation des risques**. Les constats relevés lors des contrôles sur ces thématiques seront bien entendu pris en compte pour la mise en œuvre des actions du PRST3.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés





Contexte régional de l'action
<ul style="list-style-type: none">▪ Utilisation des produits phytopharmaceutiques de manière relativement importante par le secteur agricole. (Région Occitanie, 2^{ème} région agricole tant en surface agricole qu'en nombre d'exploitations)▪ Intervention des différents services de contrôle et de prévention : DRAAF, DIRECCTE, MSA▪ La région compte 12 CPHSCT départementales qui ont pour objectifs d'associer les partenaires sociaux dans la prévention des risques professionnels

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
1-10 19/04/17	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input type="checkbox"/> En lien avec l'action Action 1.10	<input type="checkbox"/> En lien avec l'action Action PRST 1-2	En lien avec l'action	En lien avec l'action Plans régionaux des services de l'Etat , PSST 2016-2020 de la MSA	

Date début d'action	Date de fin d'action
01/01/2017	31/12/2020

Calendrier prévisionnel
Construction des suios actions par le groupe de travail PRST 1-10 en 2017 Mise en œuvre des sous actions validées : 2017-2020

II – Acteurs :

Pilote de l'action
Action cadre : DIRECCTE Occitanie – pour chacune des sous actions un pilote sera désigné
Responsables associés
DIRECCTE pôle C DRAAF MSA
Partenaires ou contributeurs
Organisations professionnelles et syndicales IRSTEA CPHSCT





Chambres consulaires

Secteurs d'activité concernés

Secteur agricole

Secteurs géographiques concernés

Ensemble de la région Occitanie

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises
- Salariés:
- Organisations syndicales, institutions:
- branche professionnelle
- Enseignement agricole

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Compte tenu du diagnostic établi, les actions à construire et à mettre en œuvre dans le cadre du PRST 3 ont pour objectif :

- De favoriser les échanges et la coordination entre les différents services de contrôle
- De favoriser la prévention des risques liés à l'exposition aux produits chimiques auxquels sont exposés les exploitants et les salariés
- D'accroître le niveau de compétence des utilisateurs des produits chimiques et phytopharmaceutiques
- D'atteindre une meilleure adéquation entre les produits et les équipements de travail mis en œuvre dans les exploitations
- D'amélioration de la qualité de l'évaluation des risques réalisée dans les exploitations
- De construire ou consolider le partenariat avec les professionnels autour de la prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Dans ce cadre, l'orientation des sous actions envisagées pourront porter sur :

- La mise en place de journées techniques régionales des services de l'Etat
- L'appui aux actions d'information et de sensibilisation des professionnels des organismes et organisations professionnels (syndicats, chambre agricole, etc...)
- L'information, la sensibilisation et ou la professionnalisation des concessionnaires de matériel agricole
- La participation à l'information et sensibilisation des élèves de l'enseignement agricole supérieur (en lien avec l'action PRST 1-2)

L'appui à l'amélioration de la formation des utilisateurs

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Les TPE-PME sont majoritaires dans le secteur agricole

L'action est essentiellement dirigée vers ces entreprises





Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective : coordination des services
- Groupe de travail : organisation des échanges entre les services concernés
- Colloque :
- Formation : appui à l'amélioration de la formation des utilisateurs
- Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM:
- Autres : information et sensibilisation des professionnels, y compris des distributeurs de matériels agricoles, et des personnes en formation

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide : outils DRAAF, DIRECCTE, MSA
- Document d'information/sensibilisation : outils DRAAF, DIRECCTE, MSA
- Site internet : Sites institutionnels des services de contrôle et de prévention
- Bases de données :
- Autres :





IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

[Groupe PRST 3- 1-10](#)

Bilan de l'action

Résultats attendus :

Sensibilisation des professionnels à l'importance de la prévention des risques

Amélioration des démarches d'évaluation et de prévention des risques mises en œuvre

Accroissement des compétences de l'environnement professionnel des exploitants (syndicats professionnels, chambres consulaires, distributeurs de matériels agricoles)

A déterminer par sous actions

Appréciation qualitative au [<date à préciser>](#) :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI – Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Fiche axée sur la formation , un des derniers principes généraux de prévention, à mettre en relation avec la remarque dans la partie « contexte de l'action ». La substitution et l'incitation aux techniques alternatives est prise en compte dans le cadre de l'action prioritaire de la DIRECCTE.](#)

[Action sur l'enseignement agricole est en cours de reflexion.](#)

[Prochaine réunion du groupe le 29 mai 2017](#)





ACTION 1.14/1.15

Prévenir les chutes de hauteur





Diagnostic préalable - PRST3

Fiches action n°1.14 – 1.15 – Prévenir les chutes de hauteur

(Co)Pilote(s) : OPPBTP (David Decourtye – Bertrand Guizard) – DIRECCTE (Jean-Marc Royer – Marianne Le Moing)

Contributeurs : CARSAT LR et MP, MSA, SRAS, SANTE BTP34, ASTIA, THAU SANTE TRAVAIL

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

L'engagement partenarial renforcé entre les ministères chargés du travail et de l'agriculture, la CNAMTS, l'INRS, la MSA, le RSI, la CNRACL et l'OPPBTP a permis la relance au niveau national de la campagne de communication autour des travaux en hauteur sur la fin de l'année 2015 et le courant de l'année 2016, particulièrement ciblée sur les entreprises de petite taille, ainsi que des interventions sur les salons PREVENTICA 2016.

Au regard des signalements transmis par les services déconcentrés du ministère du travail, les chutes de hauteur, notamment dans le bâtiment, continuent leur évolution inquiétante. Pour mémoire, en 2015, 240 chutes de hauteur ont été signalées dont 65 mortelles.

Les chutes de hauteur constituent un risque considéré comme prioritaire dans les grandes orientations du PST3, la COG 2014-2017 de la branche AT/MP, le plan Horizon 2020 de l'OPPBTP et le plan santé et sécurité au travail de la CCMSA.

Ce risque concerne non seulement le secteur du BTP, mais également tous les secteurs d'activité relevant du régime général ou agricole. Ainsi les situations de travail en cause renvoient-elles par ordre de fréquence aux interventions sur les toitures fragiles, sur les toits avec protections défectueuses ou inexistantes, aux travaux mettant en œuvre des moyens d'accès et des échafaudages très souvent non conformes.

Le périmètre de l'action est réduit aux chutes de hauteur (chutes de plain-pied non prises en compte dans le GT)

Enjeux de l'action

- Agir sur des secteurs, populations, entreprises ou activités cibles (TPE/PME, pose de panneaux photovoltaïques et solaires, exploitations agricoles, intérimaires)
- Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs :
 - Mobiliser les employeurs sur la prévention du risque de chute de hauteur (bonnes pratiques, formation, achat de matériel...)
 - Mobiliser les MOA (conception des bâtiments, anticipation des interventions ultérieures, prise en compte du « coût » de la sécurité dans les devis...)
- Inscrire l'action dans le cadre d'une démarche globale d'évaluation des risques combinée avec certains autres risques dans le BTP (désamiantage de toitures)

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)





Les entreprises du secteur du BTP sont principalement concernées par le risque de chute de hauteur, y compris les entreprises de désamiantage. Les différentes données disponibles nous amènent à attirer l'attention sur les travaux effectués sur toitures fragiles, chez les particuliers, dans les exploitations agricoles, mais aussi sur les interventions de maintenance et de rénovation et sur l'importance d'une prise en compte des activités des TPE.

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

Les chutes de hauteur concernent prioritairement la population masculine. Toutes les catégories de populations intervenant en hauteur sont touchées par le risque, quel que soit l'âge ou l'ancienneté dans l'emploi. Charpentiers-couvreurs, étancheurs, désamianteurs, façadiers, pose et entretien de panneaux photovoltaïques, agriculteurs...

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

En 2015, dans l'ex région Midi-Pyrénées, 20% des AT sont des glissades ou trébuchement avec chute de personne dont :

- 8% des chutes de plain-pied
- 5% des chutes de hauteur, soit 1418 chutes de hauteur en 2015, tous secteurs confondus, avec 122 IPP (ce qui représente 7.3% du total des IPP).

(source statistiques régionales CARSAT MP 2015)

Autres indicateurs pertinents

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents

Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">• Actions transversales<ol style="list-style-type: none">1. Secteur BTP : sensibiliser les MOA sur les obligations de coordination en conceptionRédaction d'un dépliant de synthèse à destination des « futurs » exploitants de la filière photovoltaïque et propriétaires de toitures retraçant les principales problématiques à anticiper lors du montage de l'opération. Séances de réflexion entre DIRECCTE, CARSAT, OPPBTP, Ordre des architectes et de nombreux MOA publics et privés (Promoteurs Constructeurs)	<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource





<p>2. Sensibilisation des intérimaires du BTP à la prévention</p> <p>Relance du partenariat (national) OPPBTP – PRISME (+ partenaires intéressés)</p> <p>Promotion d'un référentiel de formation à l'usage des salariés intérimaires, accessible en ligne dans les agences</p> <p>Sensibilisation des MOA pour leur participation à la promotion de la formation des intérimaires</p>	
---	--

Les actions significatives réalisées hors PRST

- COG 2014-2017 branche AT/MP
 - Plan Horizon 2020 OPPBTP
 - Campagne nationale OPPBTP – CARSAT « chutes de hauteur » déclinée en région :
Réunions départementales pour les TPE animées par l'OPPBTP, la CARSAT et la DIRECCTE (MP)
Conférences TPE/PME « chutes de hauteur » lors du salon PREVENTICA 2016
 - Action IT : organisation de « journées chantiers »
 - CPOM SRAS : 2 actions
- Chutes de hauteur « charpentiers – couvreurs »
- Amiante (dont toitures)
- MSA LR : fiches travaux en hauteur en agriculture (formation + interventions sur toiture)
 - MSA MP : Programme de formation « travaux en hauteur et risques de chute »
 - Charte d'échanges d'informations CARSAT – DIRECCTE :
- Accompagnement des entreprises ayant fait l'objet d'un PV de l'IT « chute de hauteur » dans la bonne démarche de prévention (CARSAT et OPPBTP) ou proposition de majoration de cotisations.
- Information des agents de l'IT concernant cette charte

Les actions significatives réalisées hors région

Autres régions	Niveau national
<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource	<ul style="list-style-type: none">• Campagne nationale « chutes de hauteur » OPPBTP - CARSAT

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

- Titre, auteur, usage, lien

Les offres de formation institutionnelles existantes

- Formations OPPBTP
Maîtriser les risques de chute de hauteur
Anticiper les risques de chute de hauteur
Se protéger des risques de chute de hauteur
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, la gestion des travaux en hauteur
Mettre en œuvre des banches en sécurité
- Formations INTEFP « chutes de hauteur » à destination des agents du système d'IT





IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

- Entreprises BTP (TPE) : charpentiers/couvreurs - désamianteurs
- Agriculteurs (désamiantage et/ou pose de panneaux photovoltaïques)
- Entreprises de pose et/ou entretien de panneaux photovoltaïques
- MOA grande distribution pour pose panneaux photovoltaïques
- Intérimaires du BTP

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

- SST
- MSA
- CARSAT
- OPPBTP
- DIRECCTE
- CAPEB
- FFB
- PRISME

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

- Forte « volatilité » des entreprises du secteur « photovoltaïque » : chantiers difficiles à identifier, TPE difficilement mobilisables. Ces entreprises ne pourront être approchées que si possibilité de les cibler via la CAPEB, la FFB et le label RGE.
- Plus facile de toucher les propriétaires qui mettent à disposition leur toit pour la pose de panneaux photovoltaïques ?
- Action partenariale : chacun des partenaires peut prévenir les autres sur sa connaissance de chantiers ou opérations, pour pouvoir intervenir en amont. Peut-on échanger les informations au sujet des entreprises avec les SST ?
- Pour mener une action, il faut identifier une cible, et si on ne peut pas partager l'information avec les SST : difficultés de mettre en place une action partenariale. Limite, dans les textes, pour l'échange d'informations concernant les entreprises.
- Actions communes limitées par les CPOM déjà existants.

Les priorités et orientations à donner à l'action

Poursuivre les actions d'information et de formation déjà engagées (OPPBTP – CARSAT – MSA – DIRECCTE)

Multiplier les relais de formations et d'action

Développer des centres de formation (plateformes pédagogiques) pour les intérimaires (travaux sur « toiture école » par exemple)

S'inscrire dans la démarche globale d'évaluation des risques

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

Nombre de formations dispensées (MSA)





A compléter...

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

<http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques/autres-dangers-et-risques/article/chutes-de-hauteur>

<http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/metiers-et-activites>

<http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/outils-et-guides>

<http://www.inrs.fr/risques/chutes-hauteur/>

https://www.preventionbtp.fr/oppsearch/search?mot_clef=chute



**Fiche Action PRST3****Fiche action n1.14-1.15/ Nom de l'action « prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied »****I – Synthèse de l'action :****Objectifs et description synthétique de l'action**

L'objectif est de renforcer la prévention du risque de chute de hauteur et de plain-pied

L'action vise à

1. accompagner les TPE et PME à :
 - mettre en place les bonnes pratiques pour toutes les interventions sur toitures, en particulier les toitures fragiles
 - acheter le matériel adapté et réglementaire
 - former les salariés
2. inciter les MOA (particuliers, agriculteurs, propriétaires de toits mis à disposition...) à prendre en compte le risque de chute de hauteur lors des interventions ultérieures
3. améliorer la formation des intérimaires du BTP

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Voir fiche diagnostic

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
V2 - 21/04/2017	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec	aucun	En lien avec	SRAS





les actions 1.14- 1.15	l'action 1.9 (amiante)		l'action : COG 2014-2017 Plan Horizon OPPBT Plan Santé et Sécurité au travail CCMSA	
---------------------------	---------------------------	--	---	--

Date début d'action	Date de fin d'action
Novembre 2016	Décembre 2020

Calendrier prévisionnel
<p>Sous-action TPE/PME :</p> <ul style="list-style-type: none">- diagnostic initiaux (siège et chantier(s)) : février 2015 à septembre 2016- accompagnement des entreprises volontaires : septembre 2015 à 2017- diagnostic finaux juin 2017 à décembre 2017 <p>Sous-action « travaux en hauteur en agriculture » (MSA) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etat des lieux des actions de formation engagées par les quatre caisses MSA de l'Occitanie et présentation des fiches réalisées : 1^{er} semestre 2017- Adaptation des formations selon les supports disponibles : 2^{ème} semestre 2017- Déclinaison des formations : 2017-2019- Bilan : fin 2020 <p>Calendrier en cours d'élaboration pour les sous-actions « phoyovoltaïque » et formation « intérimaires BTP »</p> <p>Prochaine réunion du GT : 21/06/2017 à 14h00</p>

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> OPPBT - DIRECCTE
Responsables associés
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT MP et LR
<input checked="" type="checkbox"/> SRAS, Santé BTP34, ASTIA, Thau Santé Travail
<input checked="" type="checkbox"/> MSA
Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Principalement BTP mais pas exclusivement
<input type="checkbox"/> Tous secteurs





Secteurs géographiques concernés

- Ensemble de la Occitanie
- Département : .
- Territoire : .

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises : TPE
- Salariés : intervenant sur toitures ou poste de travail en hauteur
- Organisations syndicales, institutions : chambres consulaires, chambres agriculture, CCI
- branche professionnelle : CAPEB, FFB
- Autres : MOA, particuliers, agriculteur

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Sous-action « accompagnement TPE/PME (OPPBTB) :

- Sensibiliser les entreprises ciblées par l'évaluation de leur niveau de prévention dans la préparation et la réalisation de leurs chantiers.
- Conseiller et accompagner les entreprises pour les faire progresser vers un meilleur niveau de prévention des chutes
- Faire baisser la sinistralité des chutes de hauteur.

Sous-action « travaux en hauteur en agriculture » (MSA) :

- Sensibiliser, former et informer les adhérents MSA à la prévention lors de réalisation des travaux en hauteur dans les exploitations agricoles.

En cours d'élaboration pour les fiches sous-actions « photovoltaïque » et « formation intérimaires BTP »

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Sous-action « accompagnement TPE/PME (OPPBTB) :

- Programme chute de hauteur orientée spécifiquement entreprises 20-49 salariés.
- Diagnostics réalisés par les CARSAT (MP et LR) et l'OPPBTB.
- Pour les entreprises de moins de 20 salariés, des actions de sensibilisation sont menées conjointement par les Carsat, la Direccte, les SIST et l'OPPBTB avec le concours des Organisations Professionnelles.

Sous-action « travaux en hauteur en agriculture » (MSA) :

- Formation collective lors de sessions réunissant plusieurs TPE PME, par les conseillers en prévention des 4 caisses de MSA.
- Diffusion des fiches lors de rencontres personnalisées, notamment par les conseillers en prévention MSA et les agents de l'inspection du travail.

En cours d'élaboration pour les fiches sous-actions « photovoltaïque » et « formation intérimaires BTP »

Thématique





- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective : réunions d'information organisées par les partenaires en priorité pour les entreprises de moins de 20 salariés (correspondant aux 4 codes risque ou pas). Formations, sensibilisation
- Groupe de travail : réalisation de fiches de prévention, modules de formation intérimaires
- Colloque :
- Formation : formations et information agriculteurs, fiches de formation, modules de formations intérimaires
- Elaboration de document : plaquette d'information MOA
- Méthodologie d'intervention : voir fiches sous-actions
- CPOM : SRAS action « charpentier-couvreur » + « amiante »
- Autres :

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique : Grille d'évaluation « chute » pour alimenter la base de données / Document d'information/sensibilisation
- Document d'information/sensibilisation : affiches + dépliants + fiches + Memento
- Site internet : diffusion de fiches sites MSA / DIRECCTE - Le site www.chutesdehauteur.com permet de tester son niveau de prévention sur le thème des chutes de hauteur en moins de 10 minutes
- Bases de données : base de données nationale gérée par l'OPPBTP à partir des informations transmises par la CNAM-TS / statistiques AT MSA
- Autres : supports de formation

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide : guides nationaux MSA : plateformes de récolte et de taille en arboriculture
- Document d'information/sensibilisation : à destination des entreprises de -20 salariés
- Site internet : www.chutesdehauteur.com
- Bases de données : base de données nationale gérée par l'OPPBTP à partir des informations transmises par la CNAM-TS / statistiques AT MSA
- Autres :



IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

En cours de définition

Bilan de l'action

Résultats attendus : Comité de pilotage CARSAT et OPPBTP / Bilan intermédiaire pluriannuel par le groupe du PRST annuellement

hausse du niveau moyen de prévention dans les entreprises cible (évaluation diagnostics de fin / diagnostics du début);

Diminution de la sinistralité.

Indicateurs chiffrés :

audits et sensibilisation auprès de 200 entreprises.

Nombre de sessions de formation.

Nombre de personnes formées (agriculteurs / intérimaires)

Nombre de fiches créées

Nombre de MOA (propriétaires de toits) sensibilisés

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Formations, plateformes pédagogiques ? sensibilisation, réunions

Documents en lien avec l'action

Cf outils mis en œuvre + fiches de prévention

Modalités de communication/valorisation de l'action

Sites internet, réunions avec entreprises, rencontres salariées par SST et MSA



Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées
Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.



**Fiche Action PRST3**

Fiche sous-action 1.14-1.15 n°1/ Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied : Renforcer nos actions de prévention auprès des TPE et PME

I – Synthèse de l'action :**Objectifs et description synthétique de l'action**

Améliorer la prévention du risque de chute de hauteur auprès des entreprises les plus concernées TPE PME.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Cf fiche diagnostic (en cours de construction)

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
N°2 - 21/04/2017	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'axe stratégique n°1 » donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture prévention	<input type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.1 Culture de prévention	En lien avec l'action néant	Plan H2020 OPPBTP « risques prioritaires COG/CPG (P3C3)	CPOM SRAS (Midi Pyrénées)





Objectif « risques prioritaires »	n°3				
---	-----	--	--	--	--

Date début d'action	Date de fin d'action
Janvier 2015 (lettre du ministre du travail de mai 2014)	Fin 2017 pour la campagne travaux en hauteur pour le BTP.

Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none">- Diagnostics initiaux : (siège et chantier(s)) : février 2015 à septembre 2016- Accompagnement des entreprises volontaires : septembre 2015 à octobre 2017- Diagnostics finaux : juin 2017 à décembre 2017- Prochaine réunion du GT : 21/06/2017 à 14h00

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> OPPBT
Responsables associés
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT MP
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT LR
<input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> Organisations professionnelles, SIST interpro, SIST BTP , DIRECCTE

Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> BTP
<input type="checkbox"/> Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Ensemble de la Région Occitanie

Cible / bénéficiaires de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Entreprises : ensemble des entreprises dont l'effectif est compris entre 20 et 49 salariés relevant des codes risques suivants: 452 BD ; 452 JD ;454 CE ;454 DD.
<input checked="" type="checkbox"/> Salariés: des entreprises définies ci-dessus





branche professionnelle : actions complémentaires sur Maitres d'Ouvrage et Coordonnateurs CSPS.

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

- Sensibiliser les entreprises ciblées par l'évaluation de leur niveau de prévention dans la préparation et la réalisation de leurs chantiers.
- Conseiller et accompagner les entreprises pour les faire progresser vers un meilleur niveau de prévention des chutes
- Faire baisser la sinistralité des chutes de hauteur.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Programme chute de hauteur orienté spécifiquement entreprises 20-49 salariés.

Diagnostics réalisés par les CARSAT (MP et LR) et l'OPPBTB.

Pour les entreprises de moins de 20 salariés, des actions de sensibilisation sont menées conjointement par les Carsat, la Direccte, les SIST et l'OPPBTB avec le concours des Organisations Professionnelles.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique

Typologie de l'action

- Action collective : réunions d'information organisées par les partenaires en priorité pour les entreprises de moins de 20 salariés (correspondant aux 4 codes risque ou pas).
- Groupe de travail :
- Colloque :
- Formation :
- Elaboration de document :





Méthodologie d'intervention :

1- Un contact téléphonique avec l'entreprise expliquant le programme de prévention est réalisé et une prise de rendez-vous avec le chef d'entreprise ou d'établissement est convenue. Quelque temps après, un courrier type confirmant le rendez-vous et décrivant la démarche lui est adressé.

2- En compagnie du chef d'entreprise ou de son représentant, le préventeur de la CARSAT ou de l'OPPBTP mène une enquête au siège de l'entreprise ou de l'établissement et procède à une première étape du diagnostic en utilisant une grille d'évaluation. Cette étape du diagnostic considère notamment les aspects organisationnels (préparation des interventions), techniques (choix des matériels et équipements) et humains (qualification des salariés et formation à leur poste de travail).

3- L'enquête se poursuit par la visite d'au moins un chantier de l'entreprise, le préventeur de la CARSAT ou de l'OPPBTP étant éventuellement accompagné du chef d'entreprise ou d'établissement ou du même représentant, et la deuxième étape du diagnostic est faite en complétant la même grille d'évaluation.

4- Grâce aux deux étapes du diagnostic réalisées par le préventeur, un état des lieux initial du niveau de prévention de l'entreprise ou de l'établissement pour le risque de chute est formalisé à travers la grille d'évaluation qui est alors répertoriée dans une base de données.

5- Une fois l'état des lieux initial réalisé, un débriefing sur le diagnostic, voire une restitution des résultats de l'enquête, est fait au chef d'entreprise ou d'établissement et/ou aux salariés de l'entreprise et celui-ci est invité à définir et mettre en œuvre un plan d'action pour prévenir les risques de chute en particulier et mieux maîtriser ses risques en général. Les entreprises n'ayant pas réalisé leur DUER sont incitées à le rédiger après consultation du site www.preventionbtp.fr.

6- **Particularité en Occitanie :**

L'entreprise reçoit une offre de services conjointe CARSAT-OPPBTP (proposition d'action de conseils, de préconisations, d'aides techniques, de conseils en formation et d'incitations financières adaptées aux situations rencontrées).

Elle choisit de réaliser tout ou partie des éléments de l'offre de services.

7- Un état des lieux final du niveau de prévention de l'entreprise ou de l'établissement pour le risque de chute sera réalisé en 2017 selon la même méthode (audit chantier(s) et audit entreprise) et par le même préventeur (CARSAT ou OPPBTP) et sa progression sera valorisée.

CPOM: Service SRAS

Outils mis en œuvre

Guide méthodologique : Grille d'évaluation « chute » pour alimenter la base de données

Document d'information/sensibilisation : affiches + dépliants + fiches + Memento

Site internet : Le site www.chutesdehauteur.com permet de tester son niveau de prévention sur le thème des chutes de hauteur en moins de 10 minutes

Bases de données : base de données nationale gérée par l'OPPBTP à partir des informations





transmises par la CNAM-TS

Outils existants en lien avec l'action :

- Document d'information/sensibilisation : à destination des entreprises de -20 salariés
- Site internet : www.chutesdehauteur.com
- Bases de données (voir ci-dessus, outils mis en œuvre)

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Comité de pilotage Carsat et OPPBTP

Bilan de l'action

Résultats attendus : hausse du niveau moyen de prévention dans les entreprises cible (évaluation diagnostics de fin / diagnostics du début);

Diminution de la sinistralité.

Indicateurs chiffrés:

audits et sensibilisation auprès de 200 entreprises .

Appréciation qualitative a fin 2017:

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action





Documents en lien avec l'action

Cf outils mis en œuvre

Modalités de communication/valorisation de l'action

En lien avec les moyens de communication produits au niveau national.

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)





Fiche Sous-Action PRST3

Fiche sous-action 1.14 et 1.15 n°2 :

Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied.

Travaux en hauteur en agriculture.

I – Synthèse de la sous action :

Objectifs et description synthétique de la sous action

Objectifs nationaux :

Poursuivre et élargir la campagne d'information en faveur de la prévention du risque de chutes de hauteur en l'orientant prioritairement vers les TPE-PME. Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs.

Objectifs régionaux :

Sensibiliser, former et informer les adhérents MSA à la prévention lors de réalisation des travaux en hauteur dans les exploitations agricoles.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de la sous action

Préexistence en région d'un groupe de travail qui produit des fiches de sensibilisation.
Plan santé travail de la CCMSA visant à déployer des formations sur les travaux en hauteur.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche sous action
n°2 - 21/04/2017	x En cours d'élaboration

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom





x En lien avec l'action 1.14 1.15	x En lien avec l'action 1.3 (Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme de communications pluriannuelles coordonnées entre les principaux acteurs de la prévention) et 1.7 (Intégration de la prévention dans la construction des lieux de travail)	En lien avec l'action de contrôle coordonné « Travaux en hauteur de l'inspection du travail »		
--	--	---	--	--

Date début de la sous action	Date de fin de la sous action
2016	2020

Calendrier prévisionnel
Etat des lieux des actions de formation engagées par les quatre caisses MSA de l'Occitanie et présentation des fiches réalisées : 1 ^{er} semestre 2017 Pour 2017, il doit être réalisée 12 formations par les MSA (3 par MSA) Adaptation des formations selon les supports disponibles : 2 ^{ème} semestre 2017 Déclinaison des formations : 2017-2019 Bilan : fin 2020 Prochaine réunion du GT : 21/06/2017 à 14h00

II – Acteurs :

Pilote de la sous action
x MSA Languedoc
Responsables associés
Partenaires ou contributeurs
x MSA région Occitanie
x DIRECCTE
x partenaires sociaux agricoles du CROCT

Secteurs d'activité concernés
x Agriculture

Secteurs géographiques concernés





x Ensemble de la Région Occitanie

x Département : [Tous](#)

Cible / bénéficiaires de la sous action

x Entreprises : [Non-salariés agricoles et/ou employeurs de main d'œuvre agricoles](#)

x Salariés: [Salariés agricoles, saisonniers](#)

x Branche professionnelle :

x Autres :

III – Construction et déploiement de la sous action

Description des objectifs concrets de la sous action

Sensibiliser, former et informer les adhérents MSA à la prévention lors de réalisation des travaux en hauteur dans les exploitations agricoles.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Formation collective lors de sessions réunissant plusieurs TPE PME, par les conseillers en prévention des risques professionnels des 4 caisses de MSA.

Diffusion des fiches lors de rencontres personnalisées, notamment par les conseillers en prévention MSA et les agents de l'inspection du travail.

Thématique

x Evaluation des Risques Professionnels

x Chutes de hauteur

x Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

x Autres :

Typologie de la sous action

x Action collective : [formation, sensibilisation](#)





- x Groupe de travail : [réalisation de fiches de prévention](#)
- x Formation : [à destination des TPE agricoles](#)
- x Elaboration de document : [fiches de prévention servant de support aux formations](#)
- x Méthodologie d'intervention : [formation collective et diffusion personnalisée](#)

Outils mis en œuvre

- x Document d'information/sensibilisation
- x Site internet : diffusion des fiches
- x Autres : supports de formation

Outils existants en lien avec la sous action :

- x Guide : [guides nationaux MSA : plateformes de récolte et de taille en arboriculture](#)
- x Document d'information/sensibilisation : [fiches régionales LR](#)
- x Site internet : <http://www.chutesdehauteur.com/>
- x Bases de données : [statistiques AT MSA](#)

module de formation réalisée par la MSA MPN

IV – Suivi et bilan de la sous action

Suivi de la sous action

[Bilan intermédiaire par le groupe du PRST annuellement](#)

Bilan de la sous action

Résultats attendus :

Production de fiches pratiques de prévention spécifiques au milieu agricole.
Formations de salariés et exploitants agricoles sur le travail en hauteur.
Sensibilisation des exploitants par diffusion et accompagnement des fiches.

Indicateurs chiffrés :

Nombre de sessions de formation (suivre indicateur COG 3 formations par an et par MSA)

Nombre de personnes formées

Nombre de fiches créées





--

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de la sous action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec la sous action.

Produits de la sous action

[Formation, sensibilisation](#)

[Un module est déjà réalisé par la MSA MPN et déjà utilisé](#)

Documents en lien avec la sous action

[Fiches de prévention](#)

Modalités de communication/valorisation de la sous action

[Sites internet](#)

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)





ACTION 1.17/1.18

RPS





Diagnostic préalable PRST3 RPS

Fiche action n°1.17 & 1.18 / RPS

Action 1.17 & 1.18 : Impulser et coordonner, dans le cadre des PRST3, une offre de services régionale et nationale en matière de RPS - Mener une campagne de communication déclinée au plan territorial sur la prévention des risques psycho-sociaux.

(Co)Pilote(s): J. Pacchiarini (Carsat LR), P. Ramackers (UT030), T. Pradere (Aract), S. Koenig et F. Mirobolant (Carsat MP)

Contributeurs : M. Borquet ASMT, P. Malgouyres (ASTA), F. Harmandon et P. Millet (MSA), P. Duplessis (AIST), J. Godefroy et M. Sendra (CFE-CGC), C. Manpouya et M. Goupil (Directe) - Absents : JP. Buch (Sist), D. Forsans (ARS)

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

Le STRESS = 1^{er} DANGER lié au travail (Eurogip, 2016)

Causes

Les RPS sont liés aux **transformations du travail** (organisation, numérique, relations et sens) et à la multiplicité des changements. Des liens sont faits avec la QVT et les pratiques managériales.

Finalité

Il s'agit de limiter les situations de souffrance au travail, réduire les risques au niveau des organisations et des situations de travail.

Limite

Le vocabulaire prévention spécifique et « négatif » n'aide pas l'appropriation de cette thématique ni l'action.

Lien avec les politiques institutionnelles

Ce thème fait partie de la COG 2014/2017 « problématique RPS » des CARSAT/CNAMTS (élaboration du schéma régional des compétences).

Dans le cadre de son nouveau plan SST 2016-2020, la MSA doit mener des actions pour les exploitants et les décideurs des entreprises.

1. Sensibiliser les décideurs et/ou les relais de prévention des RPS (au niveau des MSA)
2. Agir auprès des exploitants pour prévenir les RPS

Etudes

C'est une problématique internationale, européenne avec un focus sur le cas de la France par de nombreuses enquêtes.

L'OCDE¹ constate une précarisation croissante des emplois et pression au travail et pointe le stress comme un obstacle majeur à la productivité, 3 à 4% du PIB/UE.

Eurofound réalise une 5^{ème} enquête européenne sur les conditions de travail² qui relève

¹ Organisation de Coopération et de Développement Economiques (34 pays, rapport 2011) « Mal-être au travail? Mythes ou réalités sur la santé mentale et l'emploi »





pour la France (causes):

- Un rythme de travail élevé et très standardisé
- Une autonomie à la baisse, avec un niveau d'autonomie inférieur à la moyenne de l'Europe
- Une charge de travail plus élevée que la moyenne de l'Europe
- Une augmentation de la standardisation.

Parmi la pluralité des causes des RPS, relevons des facteurs liés :

- Aux modèles économiques, à la compétitivité et aux objectifs inatteignables
- Aux restructurations boursières
- A l'intensification des rythmes
- A la gestion par la précarité
- Aux nouvelles formes d'organisation du travail et au développement du numérique
- A la gestion par l'urgence
- A la déshumanisation
- Au harcèlement moral

Selon la présentation de leur intervention en entreprise des partenaires du groupe, nous relevons des champs d'entreprises et des représentations d'acteurs de prévention allant des entreprises qui se portent bien avec des bonnes conditions de travail, qui réalisent des démarches de prévention...aux entreprises avec des conditions de travail et une organisation de travail délétères, en infraction (code du travail) et réfractaires à la prévention des risques professionnels (non engagées).

Enjeux de l'action

Objectifs

- Obtenir une véritable prise de conscience des effets de ces risques sur la santé des personnels avec de lourde conséquence en termes assurantiels
- Agir, faire agir des acteurs/entreprises en prévention primaire
- Mettre en place et promouvoir des plans d'actions efficaces (on sait faire)
- Développer la culture prévention/santé : difficulté du transfert/volonté ?
- Promouvoir des démarches de prévention des RPS au sein des entreprises et des exploitations agricoles et amener les entreprises à s'engager dans une telle démarche

Acteurs

- Région Occitanie : se connaître entre partenaires (qui fait quoi ? spécificités et complémentarités), se coordonner pour agir plus efficacement auprès des entreprises
- Associer fortement dès l'amont l'ensemble des acteurs au PRST (ex. écoles de commerce pour la formation des managers...), notamment les partenaires sociaux, organisations syndicales et patronales

Moyens

- Mobiliser les entreprises (différentes cibles selon nos interventions) et l'ensemble des personnes concernées (cf. acteurs ressources/mobilisables)

² EECT 2015





- Révéler des situations insoutenables (alertes) – faciliter l'expression des travailleurs
- Réussir une montée en compétence des publics visés
- Démontrer comment des idées reçues faussent l'identification de ces risques et contribuent à éviter les actions de prévention

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

RPS mondial/national = tous secteurs, toutes entreprises
Exploitations agricoles et entreprises à CHSCT

Rappel : selon l'approche (et les compétences) des organismes de prévention, il existe différents regards portés sur les situations d'entreprises en matière de prévention des RPS

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

RPS = toutes populations (avec des études plus spécifiques)
Tous types d'entreprises employant des salariés avec un zoom sur les décideurs et les exploitations agricoles (filiale élevage)

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)



Les effets des RPS sur la santé (troubles anxiodépressifs, suicides, dépression/burnout, malaises cardiaques, TMS, conduites addictives, stress et autres AT) sont très fortement niés (pas de lien avec le travail) et sous-déclarés (limites du système de reconnaissance sécurité sociale ainsi que du processus de réparation).

EUROPE

617 milliards €/an pour l'Europe (2013)

FRANCE

- 2 à 3 milliards € en France (job strain, 2010)
- 10 à 20 % des dépenses AT-MP, en France (soins absences, décès)
- 50 à 60 % de l'absentéisme lié directement ou indirectement au stress
- 26% des arrêts maladie > 180 jrs sont liés à des troubles mentaux (CNAMTS, 2009)
- Après 6 mois d'arrêt de travail, les chances de retour à l'emploi diminuent d'environ 50% (EUROGIP, 2012)
- Les psychopathologies représentent 27% des mises en invalidité et causes d'inaptitude

Coût pour l'entreprise lié au stress³

- Risque d'accident du travail x 5
- 50 % des journées de travail perdues
- 40% du coût du turn-over
- 1000 à 2400€/an/employé (Grande Bretagne et Allemagne)

Combien ça rapporte de vouloir et de faire quelque chose ?

- 1€ investi = bénéfice⁴ jusqu'à 13.62 € avec diminution de l'absentéisme, des plaintes aux prud'hommes, du turnover...Augmentation des résultats commerciaux, de la productivité...
- Rendement⁵ de 2.2 € / an / salarié/1€ investi avec une réduction des risques, des comportements dangereux et accidents - l'amélioration de l'image de l'entreprise, de la motivation et satisfaction des salariés - le renforcement de la culture prévention

C2RMP NATIONAL⁶, système de reconnaissance des maladies hors tableau

En 2014 (512 demandes) les affections psychiques représentent 28 % des dossiers (taux de reconnaissance de 47 %, plus que les pathologies ostéo-articulaires).

En 2015 (PLFSS 2017), 856 demandes liées aux affections psychiques (38 %/2224 demandes) [Affections malignes 20% (stables), pathologies ostéo-articulaires 31% (stable)]

³ <https://osha.europa.eu>

⁴ Osha, stress, 2013

⁵ AISS, 2011, rendement de la prévention pour 15 pays

⁶ cf. Assemblée nationale Mme Jeantet, 17.11.16 http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4433801_582dafb651751





Résultats : évolution des avis favorables rendus au titre de l'alinéa 4, tous régimes confondus, par les CRRMP.

	1995	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Objectif
Nombre de pathologies (alinéa 4)	17	150	176	186	227	235	258	299	491	612	738	Repérage des maladies non reconnues par la voie standard

Source: Bilan des CRRMP CNAMTS, 2015.

Champ : tous régimes.

Nombre d'avis favorables des CRRMP relatifs à des affections psychiques de 2010 à 2014

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Cumul sur 5 ans	
Dépressions	41	59	58	157	243	558	73.3 %
Troubles anxieux	11	15	6	30	39	101	13.3 %
Etats de stress post-traumatique	3	12	18	36	33	102	13.4 %
Total	55	86	82	223	315	761	100.0 %

CCPP⁷ National/RNV3P

RPS et TMS = premiers motifs de visites.

Les « troubles d'adaptation aux risques psychosociaux et les troubles mentaux et du comportement » : 1er motif de consultation dans les CCPP (21 %), suivis par les « maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif » (14,7 %).

Augmentation des consultations depuis 2001, passant de 16 419 à 27 692 en 2014.

Dans les services de santé au travail du réseau, l'ordre des motifs de consultation est inversé : 40,5 % pathologies du système ostéo-articulaire et 34,2% troubles d'adaptation aux RPS (2014). Ces maladies liées à des facteurs de risque organisationnels sont donc bien celles qui provoquent le plus de visites médicales du travail et dans des centres spécialisés (Anses).

MIDI-PYRENEES

- DAT mortels et graves : suicides et tentatives de suicide, malaises (infarctus, AVC), accidents routiers (produits psychoactifs) et violences par armes + autres AT
- Et AT violences externes, agressions, incivilités (relevés d'entreprises), AT violence interne (plaintes)

DAT mortels/graves Midi Pyrénées 2014/2016 :

	2014	2015	28.10.16
Suicides et malaises	20/40	23/33	14/34
Total	50%	70%	41%

Réparation pour troubles psychiques « intégrés » dans des catégories larges/non précisées :

AT 2014 : 44% avec blessure « contrainte physique du corps ou psychique » et agent

⁷ centres de consultation de pathologies professionnelles





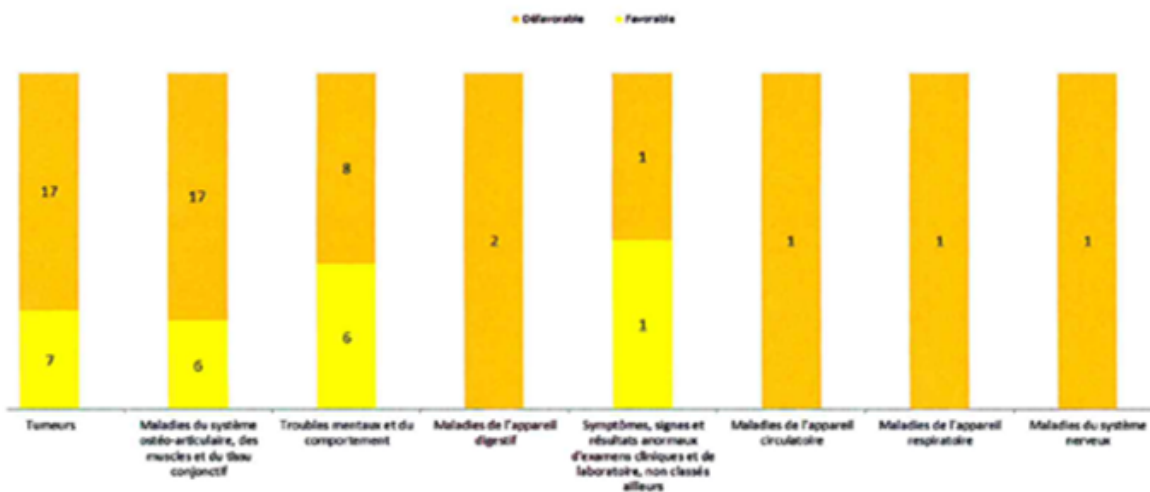
matériel 7% « organismes vivants et êtres humains », 20% « autres » et 22% « pas d'info ».

Pour les exploitants agricoles, demandes de reconnaissance de MP pour Burn Out, mal être de cette population, métier qui change également. Ils doivent de plus en plus se considérer comme des chefs d'entreprises

C2RMP Midi-Pyrénées : 2015

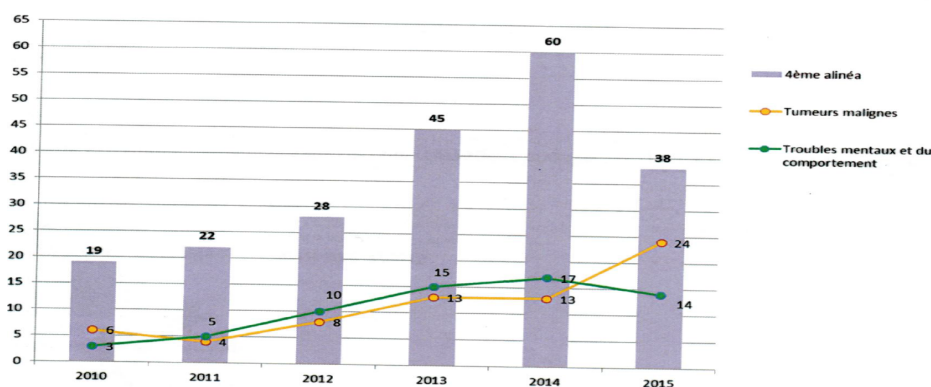
Nombre d'avis favorables et défavorables par regroupement libellé CIM 10

18/04/2015



Direction régionale du service médical - SERVICE ALPZA - MS * 6

ALINEA 4 (affections hors tableaux)
Nombre d'avis par regroupement de pathologies CIM 10
C : tumeurs malignes - F : troubles mentaux et du comportement



CCPP Midi-Pyrénées :

2014 : 40% des consultations sont des troubles psychiatriques/psychologiques (21% en 2010) avec origine professionnelle essentiellement – plus de 530 cas/an (2013 et 2014) - Nuisances : relations de travail et violences, management puis exigences liées à l'activité.

LANGUEDOC ROUSSILLON

CRRMP LR:

Nb d'avis favorables (épisode dépressif, réaction à un facteur de stress, anxiété généralisée,





trouble anxieux/panique)

Année	Nb / Nb de demandes
2012	2/46
2013	3/44
2014	3/31
2015	14/42
2016	19/77
total	40/240 (17%)

Données SIST Club RPS 2013 : RPS ET INAPTITUDE⁸

« RPS = toute situation de travail pouvant engendrer des troubles de la santé psychique de l'individu. Les RPS sont des situations ressenties, les causes sont multiples, individuelles ou collectives - « Souffrance au travail » - et peuvent être objectivées.

2541 dossiers étudiés en 2013 (2677 en 2012), participation de 108 médecins (122 en 2012)

RPS = 489 inaptitudes en pathologie principale soit 19,2% des dossiers

Les RPS sont la cause principale de l'inaptitude dans 26 % des inaptitudes des entreprises de 1 à 9 salariés - et 18 % des entreprises de 10 à 49 salariés.

Secteurs	Etude globale	1 à 9 salariés	10 à 49
Médico-social, aide à la personne	523	21	25
BTP	450	24	18
Commerce détail et gros	336	70	28
Industrie et agroalimentaire	239		16
Tertiaire	226	27	23
Hôtellerie restauration	201	30	22
Grande distribution	178		16
Transports	114		
Automobile	92	14	
Artisanat	76	11	
Tourisme, camping	27		
Collectivités publiques	25		
Enseignement privé	18		

Autres indicateurs pertinents

- ABSENTEISME⁹ (50 à 60% des arrêts maladies) -
- Coût de la réparation ? (plus cher que la prévention ?)
- SUMER/Dares, comparaison 2003/2010 : intensité du travail, contraintes organisationnelles, comportements hostiles

⁸ Etude régionale 2013 Languedoc-Roussillon. Dr Catherine Smallwood (PST 66) et Dr Jean-Pierre Buch (CMIST Alès-Lozère)

⁹ Enquête « Entreprise et Personnel » mars 2010 : Le coût de l'absentéisme représenterait 3 fois le taux horaire du salarié absent





- Exemples d'estimations annuelles selon des études : 500 suicides, 3 400 à 4 000 infarctus, ...TMS, autres AT...burnout ?
- Observatoires d'entreprises et CUMP régionaux?
- Nombre de fusions/fermetures d'entreprises
- Exemple Nord pas de Calais : 25% des consultations médicales chez des généralistes présentent des troubles anxiodépressifs liés au travail (Inserm)

En Occitanie : des indicateurs à se construire ?

- nombre de demandes d'entreprises au sein de nos organismes
- nombre d'alertes d'entreprises/services de santé/inspection du travail/carsat
- nombre d'AFS, FACT, aides financières ?
- nombre de CHSCT extraordinaires...PSE/changements importants, RPS cités dans les PV de CHSCT
- + DAT, inaptitudes

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents

Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource

Exemples

LR

- Groupe sur la prévention des agressions dans le transport de voyageurs, lien avec la FNTV, supports intégrés dans la mise à jour de la T16 / T89
- Réalisation d'un Guide RPS (Aract , 2 SST, Carsat, CFDT, CGPME, Direccte)
- Direccte : Journée regards sur la souffrance au travail

MP

- Echange sur des bonnes pratiques entre partenaires (outils, expérimentation) – groupe RPS et pluridisciplinarité (SIST/Carsat)
- Séminaire 2014 Université/institutions de prévention (actes)
- Prévention des conduites addictives : formation de 250 MT, IST, IPRP des SIST/SSTA – interventions en entreprises
- Contribution à l'expérimentation conduite par l'Inrs et l'Anact sur l'évaluation des interventions RPS avec les travaux d'un groupe mixte permettant des regards croisés sur les problématiques RPS.
- Ingénierie de formation TPE RPS
- Cartographie des RPS, schéma régional des compétences (SchreC)
- Préventica
- Réalisation de plus de 60 formations « stress en agriculture », 700 exploitants formés
- Réalisation de formation sur le management pour les exploitants, 70 exploitants formés-livrable : module de formation
- Réalisation d'accompagnements auprès d'entreprises : 12 entreprises
- Réalisation d'une soirée sur « Comment appréhender les RPS ? »





Les actions significatives réalisées hors PRST

Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource

Les Carsat :

- Intervention/accompagnement méthodologique des entreprises et DEP, délégation d'enquête paritaire, suite à suicide (ed inrs)
- Renseignement de la base EPICEA (enquête causes et actions de prévention suite à accident mortel)

CARSAT MP

- Structuration des actions/offres Carsat : amélioration du circuit demandes/réponses RPS, démarche assureur RPS (AFS/CP et injonction)
- Développement d'Evalist, outil d'Evaluation, de Veille, d'ALerte et Indicateurs de Santé au Travail pour les services de santé au travail
- GIPP-RPS, promotion d'un groupe de consultants en prévention des RPS (prévention primaire)
- Habilitation de formateurs RPS
- Groupe territorial sur les RPS et groupes de partenaires (départementaux, région, secteur transport) sur la prévention des conduites addictives, actions en entreprises, communication et supports

CARSAT LR

- Club RPS Comment mieux vivre au travail les entreprises s'engagent (sujets traités : RPS et DU, RPS et management, agressions et incivilités, RPS et TPE, RPS et TMS, RPS et QVT)
- CPOM SIST RPS dans le médico-social
- Structuration d'une offre d'aide financière actions Carsat : démarche assureur RPS (AFS/CP - Aides financières simplifiées et contrats de prévention - et injonction)
- Animation d'un réseau d'intervenants extérieurs spécialisé en prévention des RPS (prévention primaire, secondaire et tertiaire)
- Habilitation de formateurs en initiation à la prévention des RPS

Aract Occitanie :

- Interventions en entreprises (tous les secteurs, toutes les tailles, 10 à 100 jours, augmentation des interventions dans la fonction publique)
- Formations à destination d'acteurs relais
- Formations à destination des partenaires sociaux (Organisations Syndicales et Patronales)

Les actions significatives réalisées hors région

Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource - Outils, études, colloques

Autres régions ou Niveau national

CARSAT LR

Préventica MP T16/T89

Prévention des agressions des salariés en contact avec le public

Article RPS sur Travail et Sécurité Agressions dans l'habitat social





Article RPS et TMS dans une structure hospitalière

Article RPS et QVT dans un SSR

CARSAT Midi Pyrénées

- Article RPS sur Travail et Sécurité (entreprise)
- Colloque MILDECA conduites addictives
- ED RPS et DUER, INRS/CARSAT

Syndicat CFE-CGC

Action QVT/RPS : Mise en place d'un Indicateur Social sur la Qualité de Vie au Travail, outil expérimenté à la Poste

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

= **principales, essentielles, pertinentes- d'abord Occitanie puis liens**

Titre, auteur, usage, lien

- Outil Web RPS EVALIST (services de santé au travail)
- Supports Addictions
- Journal des RPS, Carsat Midi-Pyrénées/intervenants partenaires
- Guide RPS PRST2 LR
- T16 / T89 : recommandation prévention des agressions des salariés en contact avec le public et son guide pratique de mise en œuvre
- T66, souffrance au travail : information pour le salarié
- T67 RPS : information pour l'employeur
- Grilles d'évaluation des interventions/démarches TMS RPS
- Guide URIOPSS LR RPS dans le médico-social
- Guide prévention du Burn out, DRP
- Guide support enquêtes en entreprise suite à un suicide (en cours)
- Support DU et RPS, INRS : ED 6139 et 6140

- Formation « stress en agriculture »
- Formation sur le management pour les exploitants
- Projet « formation et si on parlait travail ? » Projet PSST 2016-2020
- Stressomètre

Les offres de formation institutionnelles existantes

Intitulé, thème, modalités, acteur ressource

Midi-Pyrénées/Languedoc R

- CARSAT MP et LR sur la prévention des RPS (cf. site @)
- Expérimentation « formation TPE RPS » pour les préventeurs des services de santé au travail et autres organismes institutionnels (2017)
- Formation CPOM équipe pluridisciplinaire SIST 11





- Formation « stress en agriculture »
- Formation sur le management pour les exploitants
- Projet « formation et si on parlait travail ? » Projet PSST 2016-2020

Formations catalogue Anact

Formation Aract à destination des partenaires sociaux

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

Toutes les catégories d'acteurs concernés par les conditions de travail dans diverses organisations : entreprises, établissements / régime général et MSA / collectivité publique et territoriale / Fonction publique d'état

Organisations professionnelles, syndicales et patronales

Expert-comptable / organismes de conseil / de formation / association

OPCA organismes de formation initiale et continue

Ecoles d'ingénieurs, écoles de commerce et de management

Mutuelles et complémentaires

Médecins généralistes, infirmières libérales, assistantes sociales

NOTA BENE : montée en compétences de certains acteurs de prévention de nos organismes discutée

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

Structures, compétences sur l'action

- Institutions du PRST : Aract, Carsat, Direccte, les services de santé (inter-entreprises et autonomes), MSA, ARS, OPPBTP – avec développement de compétences pour certains
- La recherche : Universités et laboratoires de recherche disciplines complémentaires (socio psycho ...) - CNRS INRS ANACT CNAM
- Entreprises pour témoignages d'actions et démarches réussies et innovantes
- Organisations professionnelles, syndicales et patronales
- Magistrats et avocats
- Articulation avec d'autres thèmes du PRST 3 (groupes TPE, formation, QVT, addictions...)

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Conditions de réussite, freins à lever, etc.

Optimiser nos moyens

Des actions réalisables





Pertinence de la cible (ex EHPAD, échanges, co-construction) → déployer une/des ACTIONS SIGNIFICATIVES

Les priorités et orientations à donner à l'action

- CFE CGC
Mise en place d'un Indicateur Social, avec support méthodologique (bénéfice)/QVT
- Sist : (avec la couverture du territoire)
- MSA :
 - sensibiliser les entreprises :
 - réunions débat (si on parlait travail) ½ jour
 - accompagner
- DIRECCTE : la question du genre...peut-on mener des enquêtes, recherches ...auprès des entrepreneurs ?
- DIRECCTE :
 - lien avec les CPOM RPS, valoriser (secteurs ? format de l'action ?...)
 - IT (thèmes croisés avec RPS (santé au travail, précarité/RPS, travail illégal/précarisation/fraude au travail détaché...)) = situations particulières qui fragilisent (salaires, amplitude, indemnisation...) → actions de contrôle ciblées :
 - ✓ travail détaché
 - ✓ distribution de prospectus
 - ✓ Services à domicile
 - ✓ chsct/alerte
 - ✓ suites aux situations de harcèlement
- Aract :
 - RPS autour de la performance et QVT – secteur TPE, PME
 - Secteurs d'entreprises à cibler (médico-social, SAP, banque, numérique ...)
 - Formation initiale : école d'ingénieurs, de management, commerce (repères/INRS/ANACT)
 - impliquer des branches professionnelles
- CARSAT :
 - travailler plus avec des branches professionnelles
 - valoriser les actions respectives et les coordinations entre partenaires (existantes et à améliorer)
 - agressions/incivilités
 - les nouvelles organisations protectrices
- Une journée de rencontre entre partenaires/RPS

Plus liens avec PRST culture de prévention, QVT, addictions, désinsertion, TMS, burnout (national et CTR)

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action





VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

Institutions

- Carsat MP <http://www.carsat-mp.fr/>
- Carsat LR <http://www.carsat-lr.fr/>
- Ameli <http://www.ameli.fr/employeurs/>
- INRS <http://www.inrs.fr/>
- Ministère du travail <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/>
- Orsmip <http://orsmip.org/>
- Guide RPS PRTS2 LR
- Guide URIOPSS LR RPS dans le médico-social
- Anact : <http://www.anact.fr>
- Aract Occitanie : <http://www.occitanie.aract.fr>

France

- ▶ DARES/SUMER 2003/09/16 : enquête sur la SURveillance MEDicale des Risques professionnels, 80% des salariés français
- ▶ EVREST : EVolutions et RELations en Santé au Travail
- ▶ MCP / BEH : Maladies à caractère professionnelle (InVS) - Quinzaines MCP
- ▶ SAMOTRACE 2006/07: Santé Mentale Observatoire Travail Rhône Alpes CEntre
- ▶ ANSES/RNV3P : Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles, CCPP (32 + 10 Services Santé au Travail)
- ▶ REF 84

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

- ▶ EUROFOUND / Dublin 1991 /2015 : 6^{ème} enquête européenne sur les conditions de travail EWCS, 35 pays
- ▶ Bilbao 2003/04 : observatoire européen
- ▶ ESENER 2009 : 1^{ère} Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents – 2014 : 2^{ème} 50 000 entreprises/56 pays
- ▶ SESAME 2016 : SST dans les micro et petites entreprises





Fiche Action PRST3 RPS

Fiche action n°1.17 & 1.18 / RPS

23/03/2017

Action 1.17 & 1.18 : Impulser et coordonner, dans le cadre des PRST3, une offre de services régionale et nationale en matière de RPS - Mener une campagne de communication déclinée au plan territorial sur la prévention des risques psycho-sociaux.

(Co)Pilote(s): J. Pacchiarini (Carsat LR), P. Ramackers (UT030), T. Pradere (Aract), S. Koenig et F. Mirobolant (Carsat MP)

Contributeurs : N. Borquet (ASMT 65), P. Malgouyres (SISTA 12), F. Harmandon et P. Millet (MSA MPN), P. Duplessis (AIST Béziers 34), J. Godefroy et M. Sendra (CFE-CGC), C. Mampouya et M. Goupil (Direccte), JP. Buch (CMIST Alès 30).

I – Synthèse de l'action : PREVENTION DES RPS

Objectifs et description synthétique de l'action

A partir du diagnostic réalisé, nous retenons les principes d'une action ou plutôt d'actions :

- réalistes, c'est-à-dire tenant compte des moyens et objectifs respectifs des partenaires
- à la hauteur des enjeux : le stress est le 1er danger lié au travail
- valorisant nos expériences et actions présentes et à venir (retour d'expérience, savoir-faire, bonnes pratiques)

Nous prévoyons différents niveaux d'action (spécifiques, à plusieurs partenaires, avec l'ensemble des partenaires) à moyen et long terme (2018 à 2020). L'année 2017 permettra de préparer et organiser ces actions.

Objectifs généraux :

- Obtenir une véritable prise de conscience des effets de ces risques sur la santé des personnels avec de lourde conséquence en termes assurantiels
- Agir, faire agir des acteurs/entreprises en prévention primaire
- Mettre en place et promouvoir des plans d'actions efficaces
- Développer la culture prévention/santé
- Promouvoir des démarches de prévention des RPS au sein des entreprises et des exploitations agricoles et amener les entreprises à s'engager dans une telle démarche

Toutes les catégories d'acteurs sont concernées par les conditions de travail dans diverses organisations :

- Entreprises, établissements / CARSAT régime général et MSA / collectivités publiques et territoriales / Fonction publique d'état





- Organisations professionnelles, syndicales et patronales
- Expert-comptable / organismes de conseil / de formation / association
- OPCA organismes de formation initiale et continue
- Ecoles d'ingénieurs, écoles de commerce et de management
- Mutuelles et complémentaires
- Médecins généralistes, infirmières libérales, assistantes sociales

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Voir fiche diagnostic.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
23/03/2017 Autres réunions sur l'année 2017 pour préciser et organiser les actions 2018-2020	<input type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input checked="" type="checkbox"/> Finalisée avec précisions faites le 23 mai 2017 (TPE, etc)

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action En lien avec les actions : prévenir les RPS, burn out, outils numériques, communications, offres de service...	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action En lien avec les actions : QVT, formation, maintien en emploi, addiction, culture prévention, TPE/PME, usure professionnelle, dialogue social...	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action En lien avec l'action : voir fiche diagnostic et bilan du PRST2	En lien avec l'action du plan COG CARSAT, MSA, COP, BOP DIRECCTE, objectifs nationaux des OS	Oui, cf fiche diagnostic

Date début d'action	Date de fin d'action
21/02/2017	31/12/2020

Calendrier prévisionnel





Calendrier annuel des organismes partenaires pilotes et contributeurs, et autres
Calendrier propre aux évènements et actions spécifiques du PRST3

II – Acteurs :

Pilote de l'action

[Les membres du](#) groupe PRST3 : Pilotes et contributeurs

Responsables associés

[Les directions \(Direccte, MSA, ARACT, CARSAT\) et](#) les autres partenaires de la région Occitanie (services de santé au travail notamment)

Partenaires ou contributeurs

Intervenants experts : entreprises, universitaires, journalistes, documentalistes, juristes, syndicalistes...

Secteurs d'activité concernés

Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

- Ensemble de la Région Occitanie
- Département : 13 départements d'Occitanie
- Territoire : à déterminer

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises : grands comptes, TPE/PME, Multi sites,
- Salariés : tous
- Organisations syndicales, institutions : toutes
- Branche professionnelle : toutes celles concernées par les publics visés
- Autres : fonctions publiques hospitalières et territoriales

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

1. Etablir un état des lieux et valoriser les actions des différents partenaires :

- Recensement des actions respectives auprès des partenaires : interventions en entreprise, formation-action, groupes de travail (exemple : indicateurs sociaux), création de supports, d'articles, d'outils, animation de réseaux ...
- Organisation de la diffusion des actions mise en œuvre ou programmées
- Synthèse, bilan et perspectives





2. Valoriser les actions du groupe RPS/PRST3 dans les différents événements planifiés/à planifier des différents partenaires :

- Journées club RPS
- Semaine QVT
- Sessions collectives de sensibilisation (SST)
- Travaux sur indicateurs (CFE-CGC)
- Formations des DP/CHSCT
- Formations de la MSA...

3. Organiser des évènements spécifiques au PRST3 (actions territoriales et régionales spécifiques) : informer et sensibiliser tous les acteurs de l'entreprise et les acteurs relais

- Conception, organisation de colloques régionaux
- Conception et organisation d'évènements territoriaux
- Actions collectives dans les SST
- Relais médiatiques : émissions radio, presse régionale et locale, alimentation des sites internet existants...

Quelques entrées/pistes/thématiques possibles pour ces actions/évènements :

- La prise de conscience
- La politique de prévention, l'engagement de l'employeur
- Les enjeux financiers → Rapport coûts / Bénéfices
- Dialogue social, Conditions sociales
- Les différents RPS : Stress / Violence interne / Violence externe
- Les nouvelles formes d'organisation du travail : le lean, l'évaluation, la qualité, la précarisation du travail ...
- Organisation et innovation sociale : l'organisation apprenante, le management coopératif, l'innovation managériale, l'entreprise libérée
- La démarche de prévention des RPS

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Interventions : sensibilisation, formation-action, accompagnement de projet, de démarche de prévention, contrôle et suivi, aide financière possible

Invitations ciblées des TPE/PME aux différentes manifestations : modalités d'action à [préciser le 23 mai 2017](#)

Information des actions communes et offres respectives de prévention par canal adapté





selon une communication propre à chaque partenaire (service de santé, MSA, syndicats, Carsat, Direccte, etc) ou commune

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres : Autres : addiction, management, formation, usure professionnelle ...

Typologie de l'action

- Action collective :
- Groupe de travail :
- Colloque :
- Formation :
- Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM:
- Autres : communication, transfert

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres ()

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide : cf. fiche diagnostic.
- Document d'information/sensibilisation : cf. fiche diagnostic.
- Site internet :
- Bases de données :
- Autres :





IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Réunions régulières entre co-pilotes et co-pilotes et contributeurs.
Travaux en sous-groupes pour les actions à décliner localement (départements, territoires, ...) et transversales.
Remontées régulières de l'avancement des actions du groupe RPS auprès du CROCT

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- Prise de conscience des acteurs d'entreprises, des intervenants (agents de contrôle, acteurs relais, acteurs de la prévention ...).
- Prise en compte des RPS dans le DUER.
- Développement de la culture de prévention RPS.
- Développement de la pluridisciplinarité.

Indicateurs chiffrés : avec précision des TPE PME

- Liste des actions engagées et réalisées : manifestations, interventions en entreprises, formations-sensibilisations, actions collectives, animations de réseau, ...
- Typologie des publics, partenaires, participants, acteurs, ...

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI – Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

A définir au fur et à mesure de la déclinaison des actions :

- Manifestations
- Sites internet
- Documents





Documents en lien avec l'action
Cf. Diagnostic.

Modalités de communication/valorisation de l'action
Sites internet PRST et respectifs aux partenaires. Plan de communication à définir.

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées
Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.





ACTION 1.22

*Sensibiliser et former les chefs
d'entreprise à l'évaluation du
risque routier et à sa prise en
compte dans le DUER*





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°1.22 – Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER

(Co)Pilote(s) : Cathy Bernatets (Carsat MP) et Ronan Malgoyre (Carsat LR)

Contributeurs : Marc Delanoë / Daniel Lavallée (MSA), Christian Manpouya / Julien Hornero / Nathalie Augade (Direccte), Martine Brasselet / Anne Labandibar / Olivier Audibert (SAMSI), Valérie Ruche (AIPALS), Céline Delcros / Claudine Mazziotta (PST 66), Stéphane Roig (OPPBTB), Fabien Vivès (Carsat MP), Philippe Legras (DREAL), Sylvie Bardies / Nicolas Thomas / Maryse Mayoral (SRAS)

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

En ce qui concerne le risque routier professionnel du régime général :

- 50 % des entreprises incluent le risque routier professionnel dans leur DUER, essentiellement dans les TPE / PME (Campagne de contrôle 2011 de l'Inspection du travail). Les actions de prévention déployées à une échelle encore limitée privilégient l'axe technique plutôt qu'organisationnel.
- Hors trajet, le risque routier représente 3 % des AT et 25 % des décès en 2015 en France. Les accidents de trajet représentent 4.6 accidents pour 1000 salariés, les secteurs des services, de l'intérim et de l'alimentation étant les plus touchés. 60 % sont consécutifs à la perte de contrôle d'un moyen de transport. Source : rapport de gestion AT MP de 2015 : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/brochures.html>
- Chaque année, la route est à l'origine de plusieurs centaines d'accidents du travail graves ou mortels dans le BTP. Or ce risque reste sous-estimé par les entreprises du secteur, la conduite étant associée à une activité banale, ne relevant pas spécifiquement du cadre professionnel.
- En Midi Pyrénées en 2015, 75 % des AT trajet sont liés à la perte de contrôle d'un moyen de transport (64 % voitures, 19 % 2RM, 5 % vélos) et 40 % des accidents mortels (mission et trajet) sont liés à la route. **Languedoc Roussillon à confirmer**
- Au-delà des accidents, se déplacer peut engendrer d'autres risques pour la santé, tels que douleurs dorsales, stress chronique, chutes ...

En région Occitanie-Pays catalan, en ce qui concerne les ressortissants agricoles :

- **le risque routier lié à des véhicules autres que des engins agricoles** représente sur les 8 dernières années 1,6% des AT avec ou sans arrêt pour les entreprises (avec une évolution à la baisse de 28%) et 1,2% des AT avec ou sans arrêt (avec une évolution à la baisse de 60%) pour les exploitations (non-salariés). Il représente également 2,3% des accidents graves non mortels chez les 2 populations.
- **le risque routier lié à des engins agricoles** représente sur les 8 dernières années 0,7% des AT avec ou sans arrêt pour les entreprises (avec une évolution à la baisse de 32%) et 2,2% des AT avec ou sans arrêt (avec une évolution à la baisse de 64%) pour les exploitations (non-salariés). Il représente également 1,2% des accidents graves non mortels chez les salariés et 2,8% des accidents graves non mortels chez les exploitants.
- Concernant les accidents mortels (mission/trajet), il y en a eu 44 sur les années 2014 et 2015. Seulement 2 sont liés à la conduite d'un véhicule routier autres que des engins agricoles (4,5%). En revanche 9 d'entre eux ont pour origine le renversement d'un tracteur.
- Dans un contexte de regroupement des coopératives, les déplacements des engins agricoles sur les routes sont de plus en plus long en durée et en distance. Les adaptations du réseau routier et notamment le développement des giratoires, non adaptés aux engins agricoles complexifient ces déplacements. Compte tenu des spécificités des engins agricoles (gabarits, vitesse, autorisation de conduite, signalisation), la cohabitation avec les autres usagers de la route à certaines périodes (ex les vendanges) entraîne des situations à risques avec un danger plus important pour ces derniers.





- Les 18-24ans représentent 9% de la population mais 21% des décès sur la route et la mortalité sur la route est la seconde cause de décès chez les jeunes après le suicide.

La Sécurité Routière en Occitanie :

- Bilan 2015 : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bilans-annuels-occitanie-r8149.html>
- Plus forte détection / consommation d'alcool que la moyenne en France : En 2015, l'alcool est présent dans environ 29% des accidents mortels de la route en Occitanie. Au niveau de la France, ce taux est de 25%.

Plus globalement dans le monde professionnel sont constatés les points suivants pouvant avoir un impact sur le risque routier :

- Une intensification du travail avec une évolution des métiers, des tournées, du rythme & de l'organisation du travail
- Une consommation accrue de médicaments et de cannabis (exemple du SAMSI sur une cinquantaine de tests ponctuels en visite d'embauche : 24 % de tests positifs, 20 % des chauffeurs positifs). A voir : études de l'ANPAA et du GAPRAT 65. <http://www.anpaa.asso.fr/>
- D'autres problématiques peuvent entrer dans le champ du risque lié à un déplacement : les engins autoportés, la circulation au sein de l'entreprise, les zones de chargement/déchargement (**sinistralité correspondante** ?)
- Les trajets sont de plus en plus longs pour aller travailler, les modes de déplacement changent (modes actifs, intermodalité, tiers lieu, porosité vie pro / vie perso ...), les outils et modes de communication évoluent (distracteurs technologiques) et le travail précaire se développe.
- La prévention des risques routiers s'inscrit dans la maîtrise des risques professionnels : toute démarche de prévention sur ces risques permet d'améliorer l'organisation de l'entreprise et les conditions de travail des salariés.

Enjeux de l'action

- Faire connaître les enjeux du risque routier aux entreprises et les convaincre à agir. La responsabilité de l'employeur, lorsqu'il s'agit d'un véhicule de l'entreprise est engagée, potentiellement jusqu'à la faute inexcusable. Ces arguments doivent inciter tout chef d'entreprise à prendre conscience de l'impact de son activité sur la conduite en sécurité, à repérer les populations et les fonctions les plus exposées, et à prendre les mesures adaptées. En particulier dans le secteur du BTP, avec l'omniprésence des VUL (Véhicules Utilitaires Légers) et leurs modalités d'utilisation.
- Développer l'évaluation des risques routiers dans les entreprises, que ce soit les risques liés à la mission professionnelle ou au trajet domicile – travail, en identifiant les secteurs d'activité les plus concernés.
- Sensibiliser les employeurs et les salariés du transport sur l'effet des distracteurs

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

- Stats ATMP : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>
- Ciblage possible par les SIST sur des secteurs d'activité ou des métiers
- Campagne nationale 2011 de l'Inspection du Travail
- **Cas particuliers de certains secteurs :**
Ressortir les stats des secteurs les plus concernés par AT route mission et AT route trajet
TRM : 1 accident / 10 a lieu sur la route
BTP : voir chiffres clés de 2015





Secteur agricole :

Concernant les accidents avec arrêt liés à la circulation routière 45% d'entre eux concernent le secteur de la production agricole, 18% la coopération, 26% les organismes professionnels et enfin 6% les jeunes en établissements scolaires.

Concernant les accidents avec arrêt liés à la circulation d'engins agricoles 93% d'entre eux concernent le secteur de la production agricole et 2% les jeunes en établissements scolaires.

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

- Stats Sécurité Routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere>
- DREAL : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/securite-routiere-r7817.html>
- Etudes sociologiques
- Stat ATMP

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

- Stats CARSAT : http://www.carsat-mp.fr/telechargements/entreprises/stats/LIV24.0815_Reccueil_prev_2014_Web.pdf
- [CARSAT LR](#)
- Stats MSA (services / production)
- BTP : En 2012, en France pour le BTP, on dénombrait ainsi **46 accidents de trajet mortels**, 528 accidents avec invalidité et 6 131 accidents avec arrêt de travail. Ces chiffres ont peu évolué depuis plusieurs années, à la différence de la tendance observée au niveau du grand public. De plus, si la fréquence des accidents de la route dans le BTP est sensiblement identique à celle des autres secteurs d'activité, **leur gravité est globalement supérieure**. (lié au type de véhicule, son âge, le nb de personnes rencontrées ...)
- Voir MIRT / inaptitudes

Autres indicateurs pertinents

- Etude Technologia sur l'impact des transports en commun parisiens sur la santé : <http://www.technologia.fr/blog/wp-content/uploads/2013/10/Enquete-Transports-Technologia-2010.pdf>
- Etude CREDOC sur le logement des salariés : <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R280.pdf>
- La mobilité des français : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/c/revue-cgdd-mobilite-francais.html>
- Enquête ménage sur l'agglomération toulousaine : https://www.tisseo.fr/sites/default/files/DP_R%C3%A9sultats_Enqu%C3%AAtes_M%C3%A9nages_D%C3%A9placements_04112014.pdf
- MSA

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents

Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource : voir bilan par C Mampouya : Différentes campagnes : + doc de comm distribué	<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource : voir bilan par C Bernatets 2 objectifs :





<ul style="list-style-type: none">○ Entreprises BTP○ Bus Itinérant○ CUMA, ETA○ Maintenance○ Entreprises paysagistes○ Sensibilisation des jeunes en formation pro○ Formation des référents RRP○ Sensibilisation des travailleurs au RR○ Sensibilisation adhérents CAPEB sur VUL○ Sensibilisation aux conduites addictives TPE PME nîmoises○ Prévention addictions dans TR et logistique○ Sensibilisation conduites addictives	<ul style="list-style-type: none">• Procéder entre acteurs de la prévention à une analyse partagée des accidents du travail (mission, trajet) pour en tirer des enseignements et mettre en oeuvre des actions.• Faire vivre la charte dans les transports routiers conclue entre les préfets, la CARSAT et les partenaires sociaux des transports sur la prévention des addictions et de l'hygiène de vie.
---	---

Les actions significatives réalisées hors PRST

- Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource

MSA : sensibilisation des futurs professionnels (DL), sommeil (MD), problématique quad

CARSAT : VUL / mobilité durable : intégration du risque routier dans les PDE & PDIE, formation des chefs de projet PDE / transport routier de marchandise

AFT : hygiène de vie et prévention des addictions

PST 66 : formation risque routier sur 4h avec audit de conduite sur simulateur (Celine D)

OPPBTP : prévention et performance (qq cas sur le risque routier), Préventis avec CFA (SR)

SAMSI : matinale sur RR, DU, aide à l'évaluation au RR, sensibilisation salariés (20 ent, 400 salariés), info collective (15 ent de TR / log), info individuelle (640 personnes dans le TR / log), club entreprise Eurocentre en cours de création

Club entreprise sécurité routière Toulouse : forum, offre de service

ASTIA : atelier par PSRE

MSA :

Formation à la conduite en sécurité appliquée au Quads.

7 heures de formation sur une journée avec une partie théorique (Législation / Statistiques / Risques / Equipement : Machine & Pilote), une partie technique (Véhicule / Mécanique / Schéma technique de situation de roulage / Utilisation de la Machine-Outil avec le quad adapté), une partie pratique (Roulage sur Ecole de Conduite et mise en situation en milieu agricole : Virages larges et serrés/ Montées/Descentes/ Dévers/ Croisements de Ponts/ Freinages/ Démarrages en sécurité/Préparation et Contrôle de la Machine / Equipement du Pilote / Sécurité au travail....)

Campagne de diagnostic des tracteurs et remorques agricoles

A l'occasion des vendanges dans les caves coopératives, lors des apports en raisins, profitant du temps d'attente des viticulteurs un diagnostic rapide des systèmes de freinage et de signalisation, de l'éclairage, de l'hydraulique et de la direction des tracteurs et remorques agricoles est réalisé. Un dépistage auditif et visuel, réalisé par un médecin du travail, est proposé également au conducteur.

Sensibilisation des futurs professionnels

Les jeunes, et plus particulièrement les élèves des classes professionnelles de 17 ans et plus, sont une cible particulière car ils représentent les professionnels de demain.

Agir sur le comportement

Les élèves assistent à un spectacle (à la fois pièce de théâtre et projection de film) intitulé « Crépuscule », créé et joué par la Compagnie des Oliviers. Des représentations sont proposées réparties sur l'ensemble du territoire et permettent de regrouper les classes de différents établissements.

Ce spectacle, d'une durée de 1 h 15, parle de la route, de ses dangers et des comportements de chacun. A destination des jeunes, il renvoie chacun à la règle, à la conscience et à la responsabilité. C'est un spectacle de prévention, basé sur de l'humour noir (appuyé par de vrais chiffres et statistiques et cas concret) qui tente de ne pas faire de morale.

Quelques jours après la représentation, une intervention de 4 heures sur les addictions et les conséquences





sur l'acte de conduite est réalisé dans chacune des classes ayant assistées au spectacle.

Agir sur l'apprentissage de la conduite

Pour les classes orientées vers la production agricole, un travail sur simulateur de tracteur est proposé.

Pour les élèves (14-16 ans) circulant à 2 roues, un apprentissage sur simulateur 2RM est assuré.

Agir sur l'intégration du risque routier dans la gestion de l'entreprise en formant les futurs managers

Les élèves des classes de BTS, en tant que futurs managers avec des postes à responsabilité et d'encadrement d'équipes sont une cible particulière. Pour leur permettre de gérer le risque routier en entreprise, un module pédagogique leur est proposé.

BTP :

- La journée de la Prévention organisée nationalement par la FFB en 2016 dont un des risques évoqués a été celui du risque routier. Présentation conjointe entre le PST66 et l'OPPBTP pour le département des P.O.
- PREVENT'IS (depuis 2012 et actions annuelles à destination des apprentis du CFA du BTP du département des P.O dont un des thèmes majeurs est celui du risque routier :
 - Sapeurs-pompiers, police Nationale, SOS remorquage : mise en scène d'un accident de trajet : **Désincarcération après un accident (animée et commentée) / L'organisation de la chaîne des secours / Echanger sur l'utilité de la réglementation pour la sécurité routière, en se confrontant aux conséquences.**
 - D.D.T.M, M.A.C.I.F, Conseil Général : démonstration et participation : **TEST-AU-CHOC / CASQUE-AU-CHOC / Confronter les apprentis à la violence d'un choc frontal en voiture comme en 2 roues motorisées**
 - S.I.S.T 66 : Test et Simulation de déplacements : **Parcours Alcool / Prendre conscience des effets de l'alcool sur la perception de l'environnement**
 - Scoot 66 : Diagnostic sur véhicule personnel : **Véhicules et équipements**
 - Connaître et savoir entretenir son véhicule / Savoir choisir ses équipements de protection et connaître la nouvelle réglementation
 - Route 66 : Temps de réaction : **Simulateur 2 roues / Sensibiliser les jeunes aux risques du 2 roues**
 - Route 66 : Comment s'organiser en soirée ? **Atelier Bar / Les effets de l'alcool et des stupéfiants sur les réflexes**
 - Police Nationale + Moto école + pompier + PRICE MOTO : Ateliers dynamiques de conduite et équipement du pilote : **On conduit une voiture, on pilote un 2 roues / Réaliser des essais sur 2 roues motorisées, encadrés par des professionnels / Dialogue autour du pilotage d'un 2 RM / L'équipement du pilote, vêtements de protections, gants, chaussures...**

Les actions significatives réalisées hors région

Autres régions	Niveau national
<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource <p>BFC : action PRST 3 sur le risque routier (enquête sur l'EvRRR et les actions mises en place dans secteurs ciblés et accompagnement des entreprises, synthèse des offres de services et promotion, intervention en formation en CFA)</p> <p>Pays de la Loire, Bretagne, Rhône : Clubs entreprises sécurité routière</p> <p>Alsace Moselle : blog sur le risque routier http://blogs.carsat-am.fr/spip.php?rubrique15</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource <p>Sécurité routière : 7 engagements pour une route plus sûre : http://routeplussure.fr/</p> <p>PSRE : ateliers, diagnostics, conférences dans toute la France : http://www.asso-psre.com/</p> <p>GP2R : groupement de préventeurs du risque routier (conseils et formation) http://gp2r.fr/</p>

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

- Titre, auteur, usage, lien : **Comment échanger les documents ?**





Chartes CATMP mission / trajet et livres blancs : <http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/le-risque-routier.php>

Documents INRS (affiches, guides, vidéos) : <http://www.inrs.fr/risques/routiers/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Documents CARSAT MP : <http://www.carsat-mp.fr/entreprises/documentation/nos-documents.html>

Plan d'évaluation du risque routier : outil PEDRO : <http://pedro.artifrance.fr/>

Documents MSA : <http://ssa.msa.fr/lfr/accueil>

OPPBTP : guide chartre <https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Prevention-du-risque-routier-dans-le-cadre-de-la-charte-securite-routiere-DSCR-CNAMTS-OPPBTP-FNTP>

Diaporamas de sensibilisation des différentes structures SRAS / SAMSI / CARSAT ...

Les offres de formation institutionnelles existantes

Intitulé, thème, modalités, acteur ressource

OPPBTP :

- "Maîtriser le risque routier"

Ce module de sensibilisation de 2h s'adresse à l'encadrement, aux chefs d'équipe et aux compagnons. L'objectif : **connaître les principaux risques** auxquels on est confronté lorsqu'on se déplace en véhicule, en particulier en utilitaire léger, et les **moyens de diminuer ce risque**.

- "Prév'action Opérateurs : Risques routiers"

Cette **formation interactive** de 4h permet aux opérateurs de passer en revue les **principaux risques liés à leurs activités**, illustrés à partir de photos et de films.

Organismes de Formation (Centaure, ECF ...) : formation VUL

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

- Chefs d'entreprise : secteurs d'activité « grands rouleurs » : BTP, transport, maintenance, aide à domicile, messagerie ...
- Salariés : « grands rouleurs », précaires, horaires atypiques : grande distribution, ...
- CFA : formation initiale (BTS, bac pro ...)
- Agriculture : filières utilisant le plus souvent les axes routiers : professionnels des secteurs Jardins Espaces Verts (JEV), Entreprises de travaux agricoles (ETA) et Coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA)

Secteur	Entreprise	Exploitation
JEV	1193	2852
ETA / CUMA	1206	981

- Les CHSCT : par exemple une intervention courte sur la thématique de l'évaluation du risque routier dans le DU dans le cadre des CHSCT

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

Structure, compétences sur l'action

- Partenaires pour déployer l'action, par secteur d'activité : organisations professionnelles, organismes de branche (AFT ...)
- Médecins du travail, SIST
- CFA
- Consultants, OF, OPCA
- Assureurs des flottes automobiles





- Clubs d'entreprises, ANDRH
- DREAL, DDTM, coordinateurs sécurité routière, chargés de mission sécurité routière, Escadrons départementaux

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Conditions de réussite, freins à lever, etc.

Conditions de réussite :

- Actions ciblées vers des secteurs d'activité, des tailles d'entreprises ...
- Convaincre les chefs d'entreprise
- Orienter les actions vers « les 4 managements » : organisation des déplacements, gestion des véhicules, gestion des communications et gestion des compétences
- Développer un réseau régional sur le risque routier professionnel
- Exploiter les CPOM

Freins :

- Quel est le budget alloué au financement des actions ?
- Quels moyens humains dégagés pour concevoir et déployer ces actions ?
- CARSAT : aucune mention du risque routier dans la COG 2014 – 2017, aucune orientation nationale du réseau prévention, aucune action en cours. De nouveaux objectifs seront inscrits dans la COG 2018, il faudra veiller à la cohérence des actions.
- MSA : le risque routier n'est plus un objectif dans le plan 2016 / 2020
- Statistiques : difficulté d'obtenir des stats précises avec l'évolution de la codification des AT : En ce qui concerne les causes et circonstances des accidents, les statistiques sont désormais établies conformément au modèle européen SEAT (depuis 2013). Les accidents de plus de 4 jours sont décrits à travers 4 variables :
 - l'activité physique : ce que faisait la personne au moment de l'accident
 - la déviation : l'évènement anormal qui est survenu (ex : chute)
 - l'agent matériel de la déviation : outil, objet lié à la déviation (ex : échelle)
 - le contact : modalité de la blessure.En conséquence, les accidents de moins de 4 jours ne sont pas décrits avec ces précisions et donc non codifiés
- Difficulté de mobiliser les dirigeants de TPE

Les priorités et orientations à donner à l'action

- Mieux se connaître et mutualiser entre les contributeurs
- Approfondir les stats pour cibler
- Dégager une offre de service commune : même type d'action, même méthodologie, même message
- Communiquer sur les enjeux : via les AG, les réunions d'info des SIST vers leurs adhérents, les clubs d'entreprises
- S'appuyer sur des évènements existants
- Outiller les entreprises

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Nombre d'actions de communication, nb de participants

Nombre d'actions de formation, nb de stagiaires

Nombre d'entreprises touchées, nb d'entreprises ayant évalué le RRP

Offre de service claire et connue, avec un message commun entre partenaires de l'action





.....

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

Cf ci-dessus





Fiche Action PRST3

Fiche action n°1.22 – Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Co-construire avec les partenaires une offre en matière de prévention du risque routier professionnel visant à :

- Faire connaître les enjeux du risque routier aux entreprises et les convaincre d'agir.
- Inciter les employeurs à prendre en compte le risque routier dans le DUER

Déployer cette offre, à la fois collectivement (multipartenarial) et individuellement (monopartenarial), en outillant / accompagnant les employeurs dans la réalisation d'un plan d'action

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Le risque routier professionnel est un enjeu majeur sous-évalué alors que conduire est un acte de travail quotidien.

Les conséquences des accidents :

- 50 % des décès au travail ont lieu sur la route.
- 21% des handicapés du fait du travail le sont suite à un accident de trajet ou de mission.

L'évaluation du Risque en entreprise

- Le risque lié au trajet domicile-travail est rarement pris en compte et concerne 75 % des accidents de travail sur la route.
- Seuls 50% des documents uniques d'évaluation des risques, s'ils existent, intègrent la prise en compte du risque routier dans le cadre de mission professionnelle.





- Il existe de nombreux outils créés par les différents partenaires, avec une méthodologie différente d'approche de la prévention du risque routier (ex : VECO / 4 managements) nécessitant une harmonisation.

Les particularités régionales

- La région Occitanie comporte un fort attrait touristique, avec un secteur hébergement et restauration important (ce secteur d'activité implique des horaires atypiques, et suppose une sinistralité élevée pour les accidents de trajet domicile-travail (à vérifier))
- On constate une augmentation des populations urbaines (Toulouse / Montpellier) et donc, du trafic routier sur ces localités.
- La moyenne d'âge des habitants de la région Occitanie est relativement élevée, ce qui suppose une activité importante du secteur sanitaire et médico-social
- La région Occitanie est relativement étendue et on y observe, comme sur d'autres territoires, le développement de l'activité de livraison/messagerie
- C'est la 2^{ème} région pour la mise en cause de l'alcool dans les accidents corporels
- La région Occitanie comporte 86 % de TPE de moins de 10 salariés, nombre supérieur à la moyenne nationale.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
<v.n°3 / 21/04/2017 >	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.22 et 1.23	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.1 (TPE), 2.11 (addictions), 1.2 (culture prévention en formation)	En lien avec l'action campagne nationale RRP 2011 et plaquette RRP de LR	En lien avec l'action 4 du plan national d'actions sécurité routière	

Date début d'action	Date de fin d'action
10/2016	12/2020

Calendrier prévisionnel
- Octobre 2016 : forum « gérer le risque routier en entreprise » à la CARSAT MP dans le cadre des 20 ans du Club Entreprises Sécurité Routière Toulouse Garonne
- Novembre 2016 : mise en place du groupe Risque Routier PRST 3





- Décembre 2016 à février 2017 : élaboration des fiches diagnostic et action
- 2017 :
 - o Evaluation des outils existants
 - o Création d'un questionnaire pour les chefs d'entreprise, utilisable à chaque manifestation pour suivi des indicateurs sur les 4 ans
 - o Création d'outils communs (par exemple : Plaquette + diaporama de sensibilisation)
 - o Elaboration d'un plan de communication
 - o Action de déploiement FIRRST des SIST de Midi Pyrénées
- 2018 :
 - o Création d'outils communs (par exemple : vidéos scribe, outils d'évaluation)
 - o Déploiement d'actions flash collectives par chaque partenaire
 - o Forum régional risque routier professionnel à Montpellier
- 2019 :
 - o Déploiement d'actions flash collectives par chaque partenaire
 - o Forum régional risque routier professionnel à Toulouse
- 2020 :
 - o Déploiement d'actions flash collectives par chaque partenaire
 - o Evaluation des actions menées et des résultats obtenus

Dates de réunion prévues pour l'ensemble des contributeurs :
31/01/2017, 20/06/2017, octobre 2017

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT LR et MP
Responsables associés
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> Direccte
<input checked="" type="checkbox"/> MSA
<input checked="" type="checkbox"/> OPPBTP
<input checked="" type="checkbox"/> SAMSI, SRAS, AIPALS, PST66
<input checked="" type="checkbox"/> DREAL
Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> BTP, Sanitaire et Médico Social (SMS), Café Hôtel Restaurant (CHR), Jardin Espace Verts (JEV) :





[\(toute taille d'entreprises\)](#)

Tous secteurs pour les entreprises de plus de 50 salariés (CHSCT)

Secteurs géographiques concernés

- Ensemble de la Région Occitanie
 Département :
 Territoire :

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises : [chefs d'entreprise \(salarié ou non\)](#)
 Salariés : .
 Organisations syndicales, institutions : .
 Branche professionnelle en fonction des secteurs ciblés
 Autres : [QSE, préventeurs, Clubs ou associations d'entreprises, centres de gestion, CHSCT](#)

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Phase 1 : Préparation des sensibilisations employeurs

Objectif : les partenaires auront une méthodologie commune et des outils communs

- Répertorier et évaluer les documents et outils existants en matière de prévention du risque routier
- Définir un message commun pour convaincre
- Améliorer ou créer des outils communs, en particulier pour des « actions flash collectives » (20 minutes max)

Exemples d'outils partagés :

- Plaquette (support PRST 2 LR à mettre à jour)
- Diaporama de sensibilisation commun à chaque partenaire
- Vidéos scribe (en fonction du coût) : enjeux - DUER / VUL / les 4 managements / prévention & performance
- Liste récapitulative des outils
- Quizz en ligne

Phase 2 : Sensibilisations employeurs

Objectif : faire connaître aux entreprises des secteurs ciblés les outils et offres de services proposés

- Déploiement d'« actions flash collectives » par chaque partenaire auprès de ses cibles à partir d'un message commun
- Déployer au moins une action multipartenariale sur l'intégration du risque routier dans le DUER





- Elaborer un plan de communication multipartenarial sur 4 ans accompagné d'une campagne médiatique

Exemples d'actions :

- Forum régional sur le risque routier professionnel
- Matinales en SIST
- Ateliers de sensibilisation
- AG de fédérations professionnelles
- Réunions cantonales (MSA)
- ...

Moyens :

- 3 à 4 réunions / an du groupe de contributeurs, avec du travail intermédiaire en sous-groupe et / ou à distance
- Enveloppe financière pour mettre à jour et créer des outils communs à définir en fonction des outils choisis
- Enveloppe financière pour mettre en œuvre au minimum un forum régional multipartenarial (financement possible de la DREAL)

Modalités d'action en direction des TPE-PME

- Réunions de sensibilisation opportunistes (organisations professionnelles, Club d'entreprise, PMIE, AG de fédération professionnelle, matinale SIST, experts comptables ...)
- Colloques multipartenaires de proximité géographique
- Lien avec action 1.1 sur le BTP, la restauration et le nettoyage : intégration du risque routier dans la fiche entreprise
- Investiguer les OPCA des secteurs ciblés et les actions possibles

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action





- Action collective : [intervention de 20 minutes lors des réunions professionnelles](#)
- Groupe de travail :
- Colloque : [1 évènement](#)
- Formation :
- Elaboration de document : [plaquette synthétique avec offre de service, trame commune de présentation](#)
- Méthodologie d'intervention : [démarche commune](#)
- CPOM:
- Autres :

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres (vidéos scribe, campagne numérique ...)

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide : [INRS, OPPBTP, ...](#)
- Document d'information/sensibilisation : [cf fiche diagnostic](#)
- Site internet : [INRS, MSA, travailler mieux, prévention BTP](#)
- Bases de données :
- Autres : [modules de formation](#)

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

[Groupes de travail en fonction des outils à créer et des évènements à organiser](#)

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- Harmonisation de la démarche entre les partenaires
- Evolution de la prise en compte de la prévention du risque routier dans le DU sur les 4 ans (Moyen de mesure : élaboration d'un questionnaire à utiliser dans les manifestations pour suivre la prise en compte du RR dans les DUER avec synthèse annuelle et suivi de l'évolution de 2017 à 2020. Dans ce questionnaire, demander les 3 engagements du chef d'entreprise pour l'inciter à passer à l'action (nudge))

Indicateurs chiffrés:





- Nb d'entreprises informées
- Nb de manifestations et personnes touchées
- Nb d'entreprises accompagnées
- Nb de chefs d'entreprises sensibilisés
- % de DU avec risque routier (recueil par questionnaire à chaque manifestation)

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

[Outils communs : plaquette, diaporama de sensibilisation ...](#)

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)





ACTION 1.24

*Contrôler et sensibiliser sur la
réglementation européenne*





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n° 1.24 Contrôler et sensibiliser sur la réglementation européenne

(Co)Pilote(s) : Nathalie AUGADE, Christian MAMPOUYA

Contributeurs : Julien HORNERO (Directe), Jean Michel SABATIER (Directe),
Michel JAURY (DREAL)

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

L'accidentalité routière liée au travail est une réelle problématique, elle impose le risque routier comme un axe prioritaire de prévention dans les entreprises.

En effet, un décès professionnel sur 2 a lieu sur la route, le risque routier professionnel est donc un enjeu important, c'est à ce titre, que ce risque doit être également inscrit dans le DUER.

- Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail.
- 483 personnes tuées et 4 520 ont dû être hospitalisées à la suite d'un accident lié au travail. Ces accidents ont lieu lors d'un trajet domicile-travail ou lors d'un trajet professionnel (c'est-à-dire en mission).
- 359 personnes (soit 10% de la mortalité routière de l'année) sont décédées lors d'un trajet domicile / travail, et 3 452 personnes ont dû être hospitalisées.

Aussi, dans le cadre de la campagne nationale risque routier professionnel réalisée en 2011 par direction régionale du travail, les résultats obtenus ont permis de dégager des pistes d'actions, notamment sur les aspects organisationnels (gestion des déplacements, des retards, des communications...)

En effet, si les mesures techniques sont prises en compte globalement par les entreprises, les aspects organisationnels nécessitent encore des améliorations.

Fort de ce constat, il donc pertinent de poursuivre une démarche de contrôle focalisée sur le respect de la réglementation européenne par les transporteurs de marchandises et de voyageurs.

L'analyse des Procès-Verbaux dressés suite à infraction (ex Midi-Pyrénées) conforte ce choix.

Par ailleurs, le mode routier est le mode majeur de transports de marchandises et que son poids est de plus en plus lourd par rapport au chemin de fer ou voie d'eau.

Enfin, les organisations patronales et syndicales du transport routier ont exprimé la volonté d'une mise en œuvre effective des dispositions réglementaires européenne dans l'ensemble





des établissements du secteur des transports, elles ont souhaité le concours de l'inspection du travail des transports.

La mise en place des sections spécialisées transport en DIRECCTE est une réelle opportunité pour investir ce secteur et contribuer efficacement à la prévention du risque routier professionnel.

Enjeux de l'action

L'action contribue à la réduction de l'accidentalité routière liée au travail dans les entreprises de transport assujetties à la réglementation sociale européenne.

Il s'agit de :

- contrôler l'effectivité de cette réglementation et de participer à l'amélioration des conditions de travail, en renforçant notre action dans les entreprises.
- initier et développer les partenariats de contrôle
- contribuer à la prévention du risque routier professionnel
- contrôler des entreprises étrangères : la région Occitanie est une zone de transit, 2/3 des véhicules sont conduits par des conducteurs étrangers (source).

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

- recueillir les données auprès du service de statistique sur les entreprises effectuant le transport public et privé, assujetties à la réglementation sociale européenne.
- une extraction et traitement des données (WIKIT) permettront de faire une répartition des entreprises par section, en fonction des effectifs.
- Tableau du parc automobile dont + de 3,5 t et – de 3,5 t et des immatriculations par département et pour la région.

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

- chauffeurs routiers de marchandises assujettis à la réglementation européenne
- chauffeurs routiers de voyageurs assujettis à la réglementation européenne





(Lien population / secteur d'activité à réaliser par le service des statistiques)

- Stat chrono service pour déterminer les caractéristiques de la population.
- Les salariés représentent une population assez âgée et le secteur connaît des difficultés de recrutement. Il faut rendre le métier plus attractif par rapport aux jeunes et aussi aux femmes.
- Forte représentation des TPE / PME et forte activité autour de l'alimentaire (transport frigorifique par exp). La région Occitanie connaît un déséquilibre entre flux entrants et flux sortants, les deux pôles d'activité Toulouse-Montpellier engendrant plus de consommation que de production de fret.

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

- De 2011 à 2015 : 1191 accidents impliquant au moins un poids lourd qui ont provoqué 266 tués et 1605 blessés (source DREAL Occitanie décembre 2016)
- Les accidents de Poids lourds se produisent majoritairement hors agglomération (62%) et hors intersection (83%).
- Les véhicules de transports de personnes sont impliqués dans 16% des accidents de poids lourds alors que les véhicules de transports de marchandises sont impliqués à hauteur de 86%
- Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail.
- 483 personnes tuées et 4 520 ont dû être hospitalisées à la suite d'un accident lié au travail. Ces accidents ont lieu lors d'un trajet domicile-travail ou lors d'un trajet professionnel (c'est-à-dire en mission).
- 359 personnes (soit 10% de la mortalité routière de l'année) sont décédées lors d'un trajet domicile / travail, et 3 452 personnes ont dû être hospitalisées.
- 124 personnes ont été tuées lors d'un trajet professionnel (soit 4% de la Mortalité routière) et 1 068 personnes ont dû être hospitalisées.
- Au total, 21 382 accidents corporels (4 accidents sur 10) ont impliqué au moins un usager effectuant un trajet domicile-travail ou un trajet professionnel.
- Les hommes sont surreprésentés dans les accidents liés au travail : 77% dans un trajet domicile-travail et 87% lors d'un trajet professionnel.
- L'indice de fréquence d'accidentalité (qui rapporte le nombre de victimes à l'effectif de la population étudiée) est plus élevé chez les conducteurs dans leur déplacement professionnel. Pour les trajets domicile / travail, les hommes « cadres moyens et employés » et les femmes « ouvrières » ont un indice de fréquence plus élevé que pour les autres catégories professionnelles.

Autres indicateurs pertinents





Au-delà des drames humains, les accidents routiers liés au travail ont aussi un coût pour les entreprises et la société. En 2014, les entreprises ont enregistré 5 855 070 journées perdues. (Source Sécurité Routière 2014/2015)

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents

Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource	<ul style="list-style-type: none">Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource

Les actions significatives réalisées hors PRST

- Actions annuelles (remontés SOLID consolidées)
- Contrôles réalisés par l'unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal (URACLI)
- DREAL : 148 entreprises contrôlées dans le TRV et 19 dans le TRP en 2016. 4389 véhicules contrôlés et 133 675 journées conducteurs par 46 CTT.
- Dans le cadre du plan régional de contrôle initié par le Préfet en 2016, 200 conducteurs ont fait l'objet de contrôles sur le repos hebdomadaire, la fraude à la PSI...Ce plan qui se poursuit à vocation à coordonner l'ensemble des services de l'Etat concernés : DREAL, DIRECCTE, DRFIP, DOUANES, JUSTICE, GENDARMERIE, POLICE, URSSAF, PREFECTURE et pourra organiser des actions dans le cadre des CODAF.
- Les forces de l'ordre contribuent également au contrôle de la RSE.

Les actions significatives réalisées hors région

Autres régions	Niveau national
----------------	-----------------





<ul style="list-style-type: none">• Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource	<p>Nom de l'action, objectifs, production, acteur ressource</p> <p>7 engagements pour une route plus sûre</p> <p>L'appel engage les entreprises à tout mettre en œuvre pour que leurs collaborateurs ne prennent aucun risque au volant. En y adhérant, les entreprises souscrivent un manifeste contenant 7 engagements forts :</p> <ol style="list-style-type: none">1 - Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant2 - Prescrire la sobriété sur la route3 - Exiger le port de la ceinture de sécurité4 - Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées5 - Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet6 - Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés7 - Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper
--	--

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

- Grille de contrôle Direccte Ile de France
- Decapro, lecteur de carte et chronotachygraphe

Les offres de formation institutionnelles existantes

Intitulé, thème, modalités, acteur ressource

- Formation Transport de l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)
- Formation Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude (DNLF)
- DREAL : formation initiale et formation continue des contrôleurs de transports terrestres (CTT).

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action





DIRECCTE / DREAL (Direction Transport – départements transports routiers)

La DIRECCTE et la DREAL pourront organiser des contrôles séparés ou conjoints durant toute la période du PRST3 selon une stratégie commune.

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

- Structure, compétences sur l'action

Les Douanes, la Police et la gendarmerie, La DREAL seront mobilisés pour les contrôles sur la route et le contrôle des conducteurs étrangers.

Pour cette action, les contrôles dans les entreprises sont prioritaires pour la DIRECCTE.

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Conditions de réussite, freins à lever, etc.

- Action retenue prioritaire dans le cadre du BOP111
- Formation des agents de contrôle affectés en section transport
- Adhésion à l'action des organisations professionnelles
- Etre en capacité de maintenir une force de contrôle (maintien des effectifs)
- Etre en mesure de contrôler sur l'ensemble du secteur régional
- Veiller à accompagner les forces en tenue sur la RSE (formation)

Les priorités et orientations à donner à l'action

L'action portera sur les priorités suivantes :

- TPE/PME
- Les entreprises de plus de 50 salariés
- Les entreprises ayant entre 10 et 49 salariés
- Les entreprises de moins de 10 salariés
- Les étrangers présents sur le territoire national
- Sur deux thèmes notamment : conduite de prise du repos hebdomadaire normal ; durée maximale de conduite et minimale de repos

S'agissant des aspects hygiène et sécurité, ils ne seront pas retenus pour cette action.

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront déterminés pour chaque sous action. Ces éléments d'appréciation doivent répondre aux critères SMART





- Nombre de contrôles sur route
- Nombre de contrôle en entreprises
- Nombre de journées conducteurs contrôlés
- Nombre d'infractions relevées (Wikit/Solid /Octet)
- Taux de couverture des entreprises / nombre de salariés contrôlés
- Nombre d'agents formés
- Nombre de réunions

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

- La Sécurité routière en France. Bilan de l'accidentalité routière 2015, ONISR
- Mise au point d'indicateurs nationaux de surveillance des accidents de circulation routière liés au travail,
- Septembre 2016, Santé publique France et Ifstar, d'après les données de la sécurité sociale et des accidents
- La circulation routière (fichiers BAAC 2004, 2009, 2012)
- Source : CNAMTS 2014
- Source : Enquête d'opinion Ifop (2016) pour la Sécurité routière
- Source : Enquête d'opinion Ifop (2015) pour MMA

- La sensibilisation des salariés au risque routier Octobre 2016
Sondage IFOP pour la Direction de la sécurité et de la circulation routières
- Règlement européen N° 561/2006 du 15/03/2006
- Code du transport
- Le décret du 7 avril 2016 adaptant le code du travail aux entreprises de transport détachant des salariés roulants ou navigants sur le territoire national entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

- Plan régional interservices du transport routier région Occitanie





Fiche Action PRST3

Fiche action n° 1.24 Contrôler et sensibiliser sur la réglementation européenne

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Renforcer le contrôle de la réglementation européenne dans le transport public routier

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Eviter les risques
- Evaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Dans le cadre de l'action coordonnée Campagne nationale 2011 sur la prise en compte du risque routier professionnel dans les entreprises, les résultats ont permis de dégager des pistes d'actions, notamment sur les facteurs organisationnels.

En effet, si les mesures techniques sont prises en compte globalement par les entreprises, les aspects organisationnels nécessitent encore des améliorations.

Fort de ces constats, il nous semble important de poursuivre une démarche similaire basée sur le respect de la réglementation sociale européenne des transporteurs de marchandises et de voyageurs.

La mise en place des sections spécialisées dans le transport routier est une opportunité pour investir ce secteur. Unanimement, les organisations patronales et syndicales du transport routier ont exprimé la volonté d'une mise en œuvre effective de ces dispositions dans l'ensemble des établissements du secteur et ont souhaité le concours de l'inspection du travail des transports.

Le plan régional de contrôle interservices dans les transports routiers initié par M. Le Préfet en 2016 a entraîné des contrôles coordonnés qui sont amenés à être reconduits.





Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
v.n° 1/15 décembre 2016	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.22 prévenir le risque routier professionnel	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action prévenir le risque routier professionnel	En lien avec l'action Risque routier professionnel	En lien avec le Plan régional inter-services du transport routier région Occitanie	Sans objet

Date début d'action	Date de fin d'action
1 janvier 2017	31 décembre 2020

Calendrier prévisionnel
<p>Programmation annuelle de l'avancement de l'action avec un réajustement semestriel si besoin</p> <p>Des extractions seront réalisées partir de SOLID / WIKIT / INFOCENTRE tous les 3 mois.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Juin 2017▪ Septembre 2017▪ Décembre 2017▪ Mars 2018▪ Juin 2018▪ Septembre 2018▪ Décembre 2018 <p>Des réunions semestrielles seront organisées pour l'animation et le pilotage de l'action. Juin et décembre de chaque année.</p>

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE OCCITANIE
Responsables associés
<input checked="" type="checkbox"/> DREAL <input type="checkbox"/>





<à préciser

Partenaires ou contributeurs

- DREAL-Service transport
- FNTR & FNTV+OTRE+TLF+UNOSTRA
- Service de santé au travail (SST)
- Carsat
-

Secteurs d'activité concernés

- Le Transport public et privé de marchandises et de voyageurs, français et étrangers assujettis à la réglementation sociale européenne.
- Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

- Ensemble de la Région Occitanie
- Département : .
- Territoire : .

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises : Transporteurs publics et privés de marchandises et de voyageurs français et étrangers
Toutes les entreprises sont ciblées, notamment les TPE /PME
- Salariés et employeurs
- Organisations syndicales, institutions :
- Branche professionnelle
- Autres :

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

- Augmenter le taux de couverture des entreprises du transport assujetties à la réglementation pour la DIRECCTE
- Faire respecter le taux de transparence concernant l'utilisation du chronotachygraphe
- Maintenir un bon niveau de contrôle de la RSE sur l'ensemble du territoire régional (DREAL)

Modalités d'action en direction des TPE-PME





- Renforcer l'action de contrôle dans les entreprises sur 4ans
- Faire respecter la réglementation sociale européenne
- Sensibiliser les employeurs, les dirigeants et les organisations professionnelles au respect de la RSE
- Outiller les agents de contrôle par les actions de formation et de partage au sein d'un réseau régional.
- Cibler également les contrôles sur la lutte contre la concurrence déloyale dans un objectif de régulation du secteur des transports routiers
- Mener des actions de prévention et de communication sur la thématique de la coresponsabilité des donneurs d'ordre
 - Des actions de contrôle seront menées sur la route et dans les entreprises par les agents de la Direccte et de la DREAL
 - Les outils informatiques, les bases de données et autres logiciels de reporting des deux services seront exploités afin d'obtenir des données chiffrées et qualitatives des contrôles réalisées.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective : contrôle concerté avec la DREAL
 - Groupe de travail : Groupe réseau transport Direccte Occitanie
 - Colloque : sensibilisation des employeurs lors des rencontres avec les organisations professionnelles.
 - Formation : les agents de contrôle des sections spécialisées transport suivront une formation adaptée
 - Elaboration de document : une grille de contrôle sera réalisée dans le cadre de cette action
 - Méthodologie d'intervention : contrôle en entreprises : sites de manutention et sur route
- Utilisation des logiciels SOLID et OCTET
- CPOM:
 - Autres : [Appui des Référents transport](#)

Outils mis en œuvre





- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet (Intranet)
- Bases de données : SOLID / OCTET, GRECO
- Autres () : formation des agents

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide : [Guide Ile de France](#)
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet :
- Bases de données : SOLID, WIKIT, GRECO
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Des extractions seront réalisées partir de SOLID / WIKIT / INFOCENTRE tous les 3 mois.

- Juin 2017
- Septembre 2017
- Décembre 2017
- Mars 2018
- Juin 2018
- Septembre 2018
- Décembre 2018

Des réunions semestrielles seront organisées pour l'animation et le pilotage de l'action.

Juin et décembre de chaque année.

Les indicateurs suivants seront renseignés à la fin de l'action :

- Nombre de réunions réalisées
- Nombre de contrôles sur route
- Nombre de contrôle en entreprises
- Nombre de journées conducteurs contrôlés
- Nombre d'infractions relevées (Wikit/Solid /Octet)
- Taux de couverture des entreprises / nombre de salariés contrôlés
- Nombre d'agents formés

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- Augmentation du taux de couverture des entreprises contrôlées (DIRECCTE) et maintien d'un bon de niveau de contrôle pour la DREAL.
- Etablissement d'une cartographie des manquements et infractions dans le secteur des transports, et rendre effective l'application de la réglementation





- Développement des compétences des agents au sein des unités de contrôle

Indicateurs chiffrés : indiquer les chiffres BOP : DIRECCTE :
BOP DREAL : 240 000 journées par an en contrôle sur route
BOP DREAL : 120 000 journées par an en contrôle en entreprise.

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

Bilan annuel pour faire évoluer l'action ou la pérenniser

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

- Un livrable relatif aux contrôlés réalisés sera établi pour le bilan de l'action en 2020
- Cartographie des sections Transport

Documents en lien avec l'action

- Guide de la réglementation européenne
- Le décret du 7 avril 2016 adaptant le code du travail aux entreprises de transport détachant des salariés roulants ou navigants sur le territoire national entre en vigueur le 1er juillet 2016.
- Plan régional interservices du transport routier région Occitanie

Modalités de communication/valorisation de l'action

- Réunions de l'UC ou Inter UC
- Retour d'expériences à destination des partenaires sociaux
- Communication sur internet de la Direccte
- Presse

VII –: Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

Fiche validée





ACTION 2.2/2.4

Qualité de vie au travail





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°2.2 – 2.4 « Qualité de vie au travail »

Pilote ou co-pilotes : Aract Occitanie

Contributeurs : Partenaires sociaux, Carsat Midi-Pyrénées,
Carsat Languedoc-Roussillon, SST, MSA, Cinov MP, Direccte

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

La QVT s'est invitée à l'agenda social de nombreuses entreprises de la région de tous les secteurs d'activité.

Différents types d'approches sont observables. Certaines sont plutôt centrées sur l'individu et son bien-être. D'autres se préoccupent de la prise en compte des évolutions récentes du droit. D'autres souhaitent positionner les questions de la QVT au niveau stratégique pour placer le travail et son organisation au cœur des démarches initiées.

Si elles ne s'opposent pas, ces différentes approches ne se situent pas sur les mêmes registres, tant du point de vue des niveaux de préventions des risques que des dynamiques sociales générées et des résultats sur la performance globale des entreprises.

Une QVT dégradée peut générer des effets en matière d'atteintes à la santé. Toutes invitent à articuler prévention des risques professionnels et démarches QVT, ces dernières permettant d'aller au-delà de l'approche par les risques pour positionner les enjeux du travail et des conditions de travail comme élément stratégique pour l'entreprise et permettant de s'inscrire résolument dans une perspective de prévention primaire, voir de promotion de la santé.

Les partenaires sociaux, avec l'ANI de 2013, ont posé un cadre et une définition faisant de la QVT une véritable démarche mobilisant tous les acteurs de l'entreprise. Ce cadre indique que la qualité de vie au travail vise d'abord le travail, les conditions de travail et la possibilité qu'elles ouvrent ou non de « faire du bon travail » dans une bonne ambiance, dans le cadre de son organisation. La qualité de vie au travail désigne et regroupe sous un même intitulé les actions permettant de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale de l'entreprise, d'autant plus quand leurs organisations se transforment.

De ce fait, la question du travail fait partie intégrante des objectifs stratégiques de l'entreprise et doit être prise en compte dans son fonctionnement quotidien afin d'anticiper notamment les conséquences des mutations économiques.





La qualité de vie au travail résulte de la conjonction de différents éléments, qui participent du dialogue social, et de la perception qu'en ont les salariés, tels que la qualité de l'engagement de tous à tout niveau de l'entreprise (les modes d'implication des salariés qui permettent de favoriser l'expression dans la vie au travail), la qualité de l'information partagée au sein de l'entreprise (environnement économique, objectifs et orientations stratégiques, valeurs de l'entreprise, caractéristiques des salariés), la qualité des relations de travail (reconnaissance du travail, mise en place d'espaces de dialogue, modalités de participation aux décisions,), la qualité des relations sociales, construites sur un dialogue social actif, la qualité des modalités de mise en œuvre de l'organisation du travail (qualité du pilotage, capacité d'appui de l'organisation pour la résolution de problèmes et l'anticipation de la charge de travail), la qualité du contenu du travail (autonomie, degré de responsabilité, contenu et sens donné au travail), la qualité de l'environnement physique (sécurité au travail, ambiances physiques), la possibilité de réalisation et de développement personnel (formation, égalité d'accès aux fonctions de direction, prise en compte des diversités), la possibilité de concilier vie professionnelle et vie personnelle (rythmes et horaires de travail, temps sociaux, prise en compte de la parentalité), le respect de l'égalité professionnelle.

Le PST s'appuie sur cette définition pour positionner la QVT comme un objet stratégique pour les entreprises, souhaite promouvoir des actions sur la QVT reposant sur le dialogue social et intégrant nécessairement un volet « qualité du travail » (axe « travail facteur de santé ») et impulser une offre régionale de services en matière de qualité de vie au travail, notamment en direction des PME TPE.

Le tissu économique de la région Occitanie est constitué principalement de très petites, petites et moyennes entreprises. Elles emploient plus de la moitié des salariés. Elles ne disposent généralement pas d'acteurs internes dédiés à la prévention, de peu de compétences en matière de gestion des ressources humaines, et trop rarement de représentants du personnel. Pour ces diverses raisons, elles doivent bien être ici une cible privilégiée des actions à envisager pour promouvoir les démarches QVT dans les entreprises, les branches et les territoires de la région.

Enjeux de l'action

Faire monter en compétence les acteurs des entreprises, des territoires et des branches de la région dans la perspective d'une démultiplication des démarches QVT, comme modalité de développement des démarches de prévention primaire et facteur de performance globale, dans les entreprises de la région Occitanie. Une bonne qualité de vie au travail est favorable à la santé des salariés et à la santé des entreprises.

Dans cette perspective :

- Dresser un bilan qualitatif des expérimentations sur la QVT réalisées dans les entreprises de la région Occitanie.
- Favoriser la réalisation d'actions de sensibilisation sur la QVT comme levier de santé pour les salariés et les entreprises.





- Initier des expérimentations dans des cadres et selon des modalités adaptées aux réalités et particularités des petites et moyennes entreprises de la région.
- Travailler à la constitution d'une offre de service QVT coordonnée entre les différents acteurs et à destination des PME et des TPE. L'absence fréquente de préventeurs et de représentants du personnel, le rôle central de l'employeur sur les questions de gestion des ressources humaines sont des facteurs à prendre en compte pour la conception d'une offre adaptée aux réalités des entreprises de taille modeste. Prendre en compte les particularités des entreprises de taille modeste par un travail de conception avec elle des contenus et modalités d'actions qui leur sont proposées. Une approche par branche professionnelle ou territoire peut s'avérer pertinente.
- Travailler sur une offre de formation destinée aux responsables d'entreprises, aux managers, aux représentants du personnel, aux chefs de projets, aux partenaires sociaux.
- S'appuyer sur un réseau de consultants QVT formés et animés afin d'assurer la qualité des travaux, assurer les interfaces entre prévention primaire - modernisation des entreprises et qualité de l'emploi, tirer des enseignements des travaux réalisés dans ce cadre à des fins de diffusion des résultats utiles aux acteurs de l'entreprise.

Pour avancer sur ces différents registres, il convient de travailler sur la question de l'outillage mobilisable par les acteurs de l'entreprise pour initier et mettre en œuvre une démarche QVT en entreprise, de travailler sur la question des indicateurs de mesure des résultats obtenus sur les différents registres visés par la QVT facteur de performance globale.

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

Les démarches relatives à la QVT concernent les entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs d'activité réparties sur l'ensemble des territoires.
Dans le cadre de la présente action, la priorité est donnée à des travaux s'adressant aux petites et moyennes entreprises de la région.

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

L'enjeu étant de hisser la QVT comme levier de développement de la santé des salariés et des entreprises de la région, tous les salariés sont ici concernés.
L'ANI QVT invite à une attention particulière portée sur la question de l'égalité professionnelle avec des enjeux à envisager en matière de mixité et de la prévention des





discriminations. Les sujets traités à la faveur de démarches QVT sont de nature à favoriser des emplois de qualité, facilitant l'insertion durable des jeunes salariés et le maintien en emploi des salariés expérimentés.

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

Le pari de la QVT comme levier de santé des salariés et des entreprises permet de viser des résultats favorables en matière de prévention et de réduction des différents risques professionnels pour les salariés, des risques d'exclusion de l'entreprise. Les indicateurs de santé, des indicateurs ATMP, les indicateurs relatifs à l'absentéisme, à l'inaptitude ou encore aux suivis médicaux sont souvent évoqués comme utiles à la réflexion sur les volets santé liés à la QVT.

Autres indicateurs pertinents

Un travail de qualité étant potentiellement générateur de santé économique pour les entreprises, des effets en matière de réduction de la sinistralité liée aux risques économiques pour les entreprises, en particulier les petites et les moyennes, peuvent également être évoqués.

Les indicateurs relatifs à l'évolution de situations conflictuelles dans les entreprises sont pertinents pour prendre en compte les évolutions en matière de relations sociales en liens avec de multiples autres dimensions de la QVT.

De nombreux médecins du travail s'inscrivent aujourd'hui dans le dispositif Evrest qui peut être source de données à l'échelle de la région Occitanie.

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans ou hors PRST précédents

Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">• Journées sensibilisation destinées aux entreprises• Journées sensibilisation, échanges avec consultants• Cluster QVT accord unique ; Action collective, en partenariat Aract / FIDAL regroupant 6 entreprises de secteurs variés, représentées par un binôme paritaire Partenariat avec FIDAL.	<p>A la suite de la signature de l'ANI de 2013 entre les partenaires sociaux, l'Aract MP a eu plusieurs types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ information auprès des entreprises et des acteurs relais ;✓ actions d'information ou d'accompagnement sectorielles ;✓ actions collectives d'accompagnement des entreprises ;✓ accompagnement individuel des entreprises ;✓ actions de formations





Transfert de la démarche QVT au sens de l'ANI, appui à l'élaboration d'un plan d'action QVT et préparation de la négociation d'un accord unique dans le cadre de la NAO.

• **Cluster qualité des soins et qualité de vie au travail dans le secteur de l'HAD.**

Action expérimentale en partenariat avec la Haute autorité de santé. L'action a rassemblé 7 structures publiques et privées de l'HAD, représentées par les directeurs, des cadres, des médecins et des représentants des différents métiers de l'HAD.

La démarche a permis la mobilisation d'espaces de discussion dans les différents établissements centrés sur les axes opérationnels d'action à l'interface entre 3 enjeux : le développement de l'activité, la qualité des soins et les conditions de réalisation du travail.

• **Cluster QVT dans le secteur Médico-social.**

Projet développé en partenariat avec l'URIOPSS qui a réuni 8 structures adhérentes de l'Uriopss, représentées par un binôme paritaire. La démarche cluster (commune à l'ensemble des clusters) est structurée en 3 étapes : des journées collectives de formation et de présentation des travaux dans chaque établissement ; des temps inter sessions centrés sur la mobilisation de l'équipe interne sur le diagnostic et le plan d'action QVT. Des temps d'animation de l'équipe de pilotage en intra destiné à soutenir la mise en œuvre des démarches d'expérimentation QVT.

L'expérience des différents clusters permet de repérer quelques points clés :

- La participation par binôme paritaire permet, dans un lieu de formation

Noter aussi de nombreuses informations et ou accompagnement ont eu lieu en direction de l'ensemble des trois fonctions publiques (mairie, CD, écoles ...)

1. Information auprès des acteurs relais et des entreprises.

Dès la signature de l'ANI, l'information sur la QVT définie par les partenaires sociaux a été portée par l'Aract MP, par exemple :

- Ecole des mines d'Albi dans la SQVT 2014
- QVT Toulouse Business School / Afnor
- Journée management /QVT Resact-CCI
- Ateliers QVT CFDT – Métallurgie
- Conférence ANDRH

Mais aussi auprès de structures ou d'entreprises curieuses de la démarche :

- Caisse d'Epargne Midi Pyrénées
- Adapei
- Fondation Bon sauveur d'Alby
- Alstom
- Mission locale 82

Au delà de l'information sur l'Ani et ses conséquences en tant que tel, **le lien avec les problématiques voisines** est aussi explicité par l'Aract auprès des partenaires, par exemple :

- genre (programmation 2014 et 2015) ;
- dialogue social (Institut National Polytechnique de Toulouse)
- RPS (CFDT, CGT)

2. Actions sectorielles d'information ou d'accompagnement

Plusieurs actions ont eu pour cibles des secteurs spécifiques : l'ESS, l'IAA, SAP, (Tourisme en LR), parfois dans un cadrage conventionnel national (cas de l'IAA)

3. Accompagnement collectif des entreprises





<p>neutre, de créer un espace d'échange et de débats sur les points de vue direction /IRP autour de la QVT et la démarche d'action QVT.</p> <ul style="list-style-type: none">• La sensibilisation à l'articulation entre dialogue professionnel et social.• La mobilisation dans chaque établissement des équipes sur un projet QVT ; A chaque regroupement les participants rendent compte de l'avancée des travaux• L'apprentissage de l'animation des espaces de discussion <p>• Réorganisation et QVT ANPAA</p> <p>L'Aract a accompagné la direction régionale de l'Anpaa sur une étude d'impact de la réorganisation : passage d'une structuration départementale à un pilotage régional. La QVT a été positionné comme facteur clé de construction du projet de réorganisation et de l'évolution du mode de management.</p>	<p>En 2015, l'Aract MP a réalisé un accompagnement collectif de 4 entreprises, en partenariat avec le cabinet de conseil juridique Fidal, avec un financement Agefos pour les entreprises (80 % du cout de la formation)</p> <p>Les 4 entreprises du Cluster QVT 2015 : Mercator océan (traitement de données satellites pour décrire les océans dans leur trois dimensions), 2EI (hydroélectricité de montagne), SAMSI (SIST 31) et La Mutuelle du rempart.</p> <p>Deux de ces structures ont témoigné dans le Comité d'orientation de l'Aract Occitanie, devant les partenaires sociaux et les partenaires financeurs.</p> <p>4. Action pilote « Diapason » avec 8 entreprises pour un appui par un binôme de consultants (performance industrielle et santé – ergonomie) pour des démarches innovantes visant la promotion de la santé et la performance des entreprises.</p> <p>5. Accompagnement individuel des entreprises</p> <p>Plusieurs demandes d'entreprises ont été examinées par l'Aract MP, et plusieurs structures ont été accompagnées directement sur le thème de la QVT :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'IME la Roquette (Rita)- Conseil général 65 (Philippe H)- La caisse d'épargne MP est en cours d'accompagnement (Thierry) <p>6. Actions de formation</p> <p>Enfin, une action de formation à la démarche QVT a été organisée en fin d'année 2016, elle a accueilli 16 participants inscrits seulement en 3 jours d'ouverture des inscriptions.</p>
<p>- Groupe de travail institutionnel RPS/CARSAT 2015 : grille de comparaison RPS/QVT sur les bases de l'ANI 2013</p>	





- Nombreux travaux en entreprises (tous les secteurs, toutes les tailles) avec des passerelles entre démarche RPS et QVT
- Club RPS 2016, Comment mieux vivre au travail les entreprises s'engagent : 350 adhérents entreprises, « RPS, Bien être et qualité de vie au travail : de quoi parle t on ? », témoignage du SSR « SUPERVALTECH »
- Club RPS 2017, Comment mieux vivre au travail les entreprises s'engagent : « nouvelles formes d'organisations du travail : opportunité ou illusion » en cours de conception pour le 2^{ème} Semestre 2017 (phase exploratoire : holocratie, sociocratie, ...)
- Accompagnement RSE de PME par la CCIR (2 actions collectives en 2009 et 2013) en partenariat avec CINOV MP et la CPC (représentations syndicales de consultants spécialisés RSE, ergonomes et IPRP) et la DIRECCTE MP.
- Travaux de réseaux de consultants comme le réseau EvPRP
- ...

Les actions significatives réalisées hors région

Autres régions et niveau national

- Beaucoup trop de choses ici pour pouvoir les citer. A titre d'exemple :
 - Séminaire institutionnel INRS janvier 2017 : Evolution réglementaire autour de la QVT. Approches BEAT
 - « Démarche partagée RSE du territoire Pays de la Loire » en partenariat avec les Comité 21 : démarche vertueuse à la fois du territoire et des entreprises locales.
 - Les Ateliers ACT Méditerranée de PACA en partenariat ANACT et acteurs locaux dont le CJD
 - Démarche du CJD : Centre des Jeunes Dirigeants : « Performance Globale »
 - ATEMIS : Analyse du Travail et des Mutations dans l'Industrie et les Services
 - ...
- 2 PRST sont aujourd'hui prêts et intègrent une fiche action QVT (Bretagne et La Réunion)

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

- Beaucoup de choses en réserve
- Outils d'autodiagnostic
- Guides
- Formations

A titre d'illustration

- Outil autodiagnostic pour TPE PME en Pays de la Loire,
- Tzatziki (serious game) avec réseau Anact-Aract,
- Démarches GPS pour travaux sur satisfaction au travail et QVT
- Guide Perféco produit par Aract Auvergne Rhône Alpes





- La formation « INITIER UNE DEMARCHE DE PREVENTION DANS LES TPE AVEC UN FOCUS SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX » qui forme les préventeurs à s'intéresser surtout au travail et à comprendre les besoins de l'entreprise et du chef d'entreprise
- ...

Les offres de formation institutionnelles existantes

Réseau Anact – Aract :

- En région :
 - ✓ Journées de sensibilisation pour publics diversifiés, tous secteurs
 - ✓ Cluster (formations action dans des cadre pluri-acteurs ; liens entre travail, conditions de travail et droit du travail dont accords QVT) pour des démarches QVT dans les PME et TPE
- Offre de formation Anact
 - ✓ Piloter une démarche de qualité de vie au travail
 - ✓ Agir sur le management pour améliorer la QVT
 - ✓ Analyser les données sociales pour améliorer les conditions de travail
 - ✓ Bien concevoir pour ne pas décevoir
 - ✓ Les nouveaux outils du dialogue social pour déployer la QVT
 - ✓ ...

IV – Les acteurs :

Les cibles de l'action

- Entreprises, en particulier les TPE et PME
- Partenaires sociaux
- Dirigeants d'entreprises
- Représentants du personnel
- Préventeurs
- Chambres consulaires
- Consultants

Les ressources mobilisables pour l'action

- L'Anact, L'Aract La Carsat, la Direccte, les SST, les représentants des salariés, les consultants en ergonomie et prévention des risques professionnels, les réseaux





consulaires, les représentants patronaux (MEDEF-CGPME-U2P), les organisations syndicales représentatives des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO), les chambres consulaires, les réseaux RH mais pas que et aussi les réseaux de concepteurs

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

L'émergence de la question de la QVT dans le PST et le PRST est en phase avec les enjeux de positionnement des actions dans une logique de prévention primaire, pour aller au-delà de la seule approche par les risques et envisager le travail comme facteur potentiellement mobilisable dans une perspective de promotion de la santé des salariés et des entreprises.

Positionnant la QVT comme un élément de la réflexion stratégique dans toutes ses dimensions, l'engagement de la direction de l'entreprise, de l'employeur dans les petites structures, est indispensable. La QVT est une démarche, tous les acteurs de l'entreprise sont directement concernés. Une démarche QVT invite à se préoccuper aussi de la question des modalités de conception et de conduite du changement. Elle se mène naturellement dans des cadres participatifs en associant les salariés et leurs représentants. La QVT concerne autant les acteurs des politiques RH que ceux en charge de la production de biens ou de services, ou en charge de la gestion.

La QVT, concerne aussi les petites et moyennes entreprises. L'ensemble des travaux devra en permanence se référer à cette priorité et veiller à l'accessibilité des communications, outils ou méthodes diffusées. Il sera important d'éclairer autant que faire se peut, ce qu'il en est des moyens, des aides, des ressources pouvant être mobilisés par les acteurs de l'entreprise soucieux de mettre en œuvre une démarche QVT.

Si la QVT est positionnée comme un levier favorisant la bonne santé des salariés, le groupe QVT du PRST devra cependant veiller à éviter les risques d'éparpillement, ne pas prendre en charge des questions imbriquées relevant des autres groupes de travail mis en place dans le cadre du PRST Occitanie (par exemple : usure et pénibilité, RPS, indicateurs et données, ...)

Les priorités et orientations à donner à l'action

Bien s'appuyer sur la définition de la QVT retenue par les partenaires sociaux dans le cadre de l'ANI sur le sujet.





Favoriser la réflexion des acteurs de la petite entreprise, trouver des modalités de travail avec eux pour pouvoir dire et qualifier ce qu'est ou ce que n'est pas la QVT.

Dans une perspective d'action, des pistes ou questions à traiter ou envisager sont évoquées :

- modalités permettant la réalisation d'un bilan qualitatif sur la QVT mise en œuvre dans les entreprises de la région Occitanie
- enquête ou questionnaire auprès des TPE sur QVT : ce que c'est, ce qui est fait, les résultats obtenus
- actions de sensibilisation sur la QVT comme levier de santé pour les salariés et les entreprises
- offre de formation destinée aux responsables d'entreprises, aux managers, aux représentants du personnel, aux chefs de projets, aux partenaires sociaux
- nourrir un volet sur la discussion sur le travail
- initier des expérimentations dans des cadres adaptés aux petites et moyennes entreprises
- s'intéresser au modèle managérial qui mérite d'être re-questionné
- travailler sur les liens entre QVT et la conduite du changement
- réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour outiller les acteurs de la négociation sur la QVT dans les PME
- au total, travailler donc sur une offre de service QVT coordonnée entre les différents acteurs et à destination des PME et des TPE, en envisageant la pertinence d'approches déclinées par branches ou par territoires et en s'appuyant sur un réseau de consultants formés et animés afin d'assurer la qualité des travaux, assurer les interfaces entre prévention primaire - modernisation des entreprises et qualité de l'emploi, tirer des enseignements des travaux réalisés dans ce cadre à des fins de diffusion des résultats utiles aux acteurs de l'entreprise.

Les principaux indicateurs en vue de points d'étape et de l'évaluation en fin de PRST

La réflexion sur ce point ne fait que commencer.

Les membres du groupe s'accordent pour énoncer des premiers points sur ce registre :

- le premier niveau d'évaluation sera celui qui consiste à vérifier que les actions sont mises en œuvre : quelles actions, mises en œuvre par qui, selon quelles modalités, avec quels résultats attendus et quels résultats observables
- l'évaluation présente un intérêt plus grand si elle permet de mesurer les résultats produits par les actions effectivement mises en œuvre, la corrélation entre action et indicateurs doit donc ici être recherchée
- la QVT est une démarche, à positionner à l'agenda stratégique des entreprises, avec des effets favorables attendus pour les salariés et la performance de l'entreprise : des indicateurs devront donc permettre de s'intéresser aux résultats produits sur les aspects sociaux dont la santé, sur la qualité du travail et de la production et sur les





effets économiques observables.

VI – Bibliographie utile

Références bibliographiques

Précaution : les références disponibles sont nombreuses, il ne peut s'agir ici d'une liste exhaustive. Au titre des références citées par les membres du groupes :

- « 10 questions sur la QVT », Anact
- QVT et Méthode, ANACT, Accompagnement-Conseil : <https://www.anact.fr/qualite-de-vie-au-travail-la-methode-anact>
- La revue des conditions de travail N°3 et N°4 « qualité de vie au travail : négocier le travail pour le transformer, enjeux et perspectives d'une innovation sociale », www.anact.fr
- La Revue des conditions de travail N°5 « conditions de travail dans les TPE/PME, comment mobiliser et innover », www.anact.fr
- « Travail et Changement » - Déc. 2010 – Quels indicateurs de la Qualité de Vie au Travail ? (ANACT)
- « Nouvelles du travail » Tome 11- Décembre 2016 (ARACT-Région Occitanie)
- Travail et changement, « conditions de travail et performance des organisations publiques », Anact, avril 2015
- Travail et changement, « discuter du travail pour mieux le transformer », Anact, janvier 2015
- Travail et changement, « Les TPE, une équation à plusieurs inconnues », Anact, sept 2014
- Autres N° de travail et changement sur « conciliation des temps », « numérique et CT », « Présentisme et absentisme »,
- L'INRS dans son article « Bien-être au travail, QVT, RPS : de quoi parle-t-on ? » HST n°242 mars 2016
- Article sur Travail et Sécurité février 2017 : « Soigner sa performance RPS », la QVT dans un SSR
- « Les nouvelles formes d'organisation du travail : opportunités ou illusions » HST n°245 octobre/novembre/décembre 2016
- Dossier Web INRS
- Réalité prévention octobre 2016, n°52, INRS : RPS, BEAT , QVt : positionnement de l'INRS
- « La QVT : un levier de compétitivité –Refonder les organisations du travail » (Les Notes de la Fabrique)
- QVT et Compétitivité, La Fabrique, Etudes-Recherche-Veille: <http://www.la-fabrique.fr/fr/projet/qualite-de-vie-au-travail-et-competitivite-industrielle/>
- QVT et Droit, Editions TISSOT, Juridique: http://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail-article.aspx?secteur=ST&id_art=7522&titre=La+qualité+de+vie+au+travail+favorise+





[a+performance+économique+de+l'entreprise](#)

- « QVT dans la Fonction Publique Hospitalière » : CNRACL – Fonds national de Prévention (Dossier N° 10 – octobre 2012)
- Etude STOP : Santé, Travail, Organisation dans les Petites entreprises, Irène Gaillar, Institut Régional du Travail Midi Pyrénées, février 2015
- Le Peuple N° 1718 – mai 2014
- Expérience et connaissance du travail : Yves Schwartz, éditions sociales, 2012
- Les risques du travail, pour ne pas perdre sa vie à la gagner : A Thebaud-Mony, P. Davezies, L. Vogel, S. Volkoff, édition La Découverte, avril 2015
- ...





Fiche Action PRST3

Fiche action n°2.2 – 2.4 « Qualité de vie au travail »

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Cette fiche action permet une présentation synthétique de l'ensemble des actions relatives à la QVT et proposées au titre du PRST 3 Occitanie.

Cette fiche « chapeau » est complétée par des fiches sous actions permettant une présentation plus précise de chaque action énoncée ici.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

La QVT s'est invitée à l'agenda social de nombreuses entreprises de la région de tous les secteurs d'activité.

Différents types d'approches sont observables. Certaines sont plutôt centrées sur l'individu et son bien être. D'autres se préoccupent de la prise en compte des évolutions récentes du droit. D'autres souhaitent positionner les questions de la QVT au niveau stratégique pour placer le travail et son organisation au cœur des démarches initiées.

Si elles ne s'opposent pas, ces différentes approches ne se situent pas sur les mêmes registres, tant du point de vue des niveaux de préventions des risques que des dynamiques sociales générées et des résultats sur la performance globale des entreprises.

Une QVT dégradée peut générer des effets en matière d'atteintes à la santé. Toutes invitent à articuler prévention des risques professionnels et démarches QVT, ces dernières permettant d'aller au delà de l'approche par les risques pour positionner les enjeux du travail et des conditions de travail comme élément stratégique pour l'entreprise et





permettant de s'inscrire résolument dans une perspective de prévention primaire, voir de promotion de la santé.

Les partenaires sociaux, avec l'ANI de 2013, ont posé un cadre et une définition faisant de la QVT une véritable démarche mobilisant tous les acteurs de l'entreprise. Ce cadre indique que la qualité de vie au travail vise d'abord le travail, les conditions de travail et la possibilité qu'elles ouvrent ou non de « faire du bon travail » dans une bonne ambiance, dans le cadre de son organisation. La qualité de vie au travail désigne et regroupe sous un même intitulé les actions permettant de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale de l'entreprise, d'autant plus quand leurs organisations se transforment.

De ce fait, la question du travail fait partie intégrante des objectifs stratégiques de l'entreprise et doit être prise en compte dans son fonctionnement quotidien comme dans la conduite des changements organisationnels afin d'anticiper notamment les conséquences des mutations économiques.

La qualité de vie au travail résulte de la conjonction de différents éléments, qui participent du dialogue social, et de la perception qu'en ont les salariés, tels que la qualité de l'engagement de tous à tout niveau de l'entreprise (les modes d'implication des salariés qui permettent de favoriser l'expression dans la vie au travail), la qualité de l'information partagée au sein de l'entreprise (environnement économique, objectifs et orientations stratégiques, valeurs de l'entreprise, caractéristiques des salariés), la qualité des relations de travail (reconnaissance du travail, mise en place d'espaces de dialogue, modalités de participation aux décisions,), la qualité des relations sociales, construites sur un dialogue social actif, la qualité des modalités de mise en œuvre de l'organisation du travail (qualité du pilotage, capacité d'appui de l'organisation pour la résolution de problèmes et l'anticipation de la charge de travail), la qualité du contenu du travail (autonomie, degré de responsabilité, contenu et sens donné au travail), la qualité de l'environnement physique (sécurité au travail, ambiances physiques), la possibilité de réalisation et de développement personnel (formation, égalité d'accès aux fonctions de direction, prise en compte des diversités), la possibilité de concilier vie professionnelle et vie personnelle (rythmes et horaires de travail, temps sociaux, prise en compte de la parentalité), le respect de l'égalité professionnelle.

Le PST s'appuie sur cette définition pour positionner la QVT comme un objet stratégique pour les entreprises, souhaite promouvoir des actions sur la QVT reposant sur le dialogue social et intégrant nécessairement un volet « qualité du travail » (axe « travail facteur de santé ») et impulser une offre régionale de services en matière de qualité de vie au travail, notamment en direction des PME TPE.

Le tissu économique de la région Occitanie est constitué principalement de très petites, petites et moyennes entreprises. Elles emploient plus de la moitié des salariés. Elles ne disposent généralement pas d'acteurs internes dédiés à la prévention, de peu de compétences en matière de gestion des ressources humaines, et trop rarement de





représentants du personnel. Pour ces diverses raisons, elle doivent bien être ici une cible privilégiée des actions à envisager pour promouvoir les démarches QVT dans les entreprises, les branches et les territoires de la région.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
V2 : 20/03/2017	<input type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input checked="" type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 2.2 – 2.4	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec toutes les actions du PRST 3	En lien avec l'axe « « mieux vivre au travail » »	En lien avec les actions de la COG, du COP 1, du plan interministériel pour l'égalité	

Date début d'action	Date de fin d'action
12 avril 2017	31 décembre 2020

Calendrier prévisionnel
Se reporter à chacune des fiches sous action

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Aract Occitanie
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> Partenaires sociaux (employeurs et salariés)
<input checked="" type="checkbox"/> Carsat LR et Carsat MP
<input checked="" type="checkbox"/> MSA
<input checked="" type="checkbox"/> SST
<input checked="" type="checkbox"/> Cinov MP





Direccte

Secteurs d'activité concernés

Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

Ensemble de la Région Occitanie

Cible principale / bénéficiaires de l'action

- les entreprises, prioritairement les TPE et PME :
- les dirigeants d'entreprises
 - les représentants du personnel
 - les salariés
 - les personnels d'encadrement et managers

Cibles complémentaires pour un appui aux acteurs de l'entreprise

- les partenaires sociaux
- les branches professionnelles
- les préventeurs
- les services de santé au travail
- les chambres consulaires
- les consultants

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Faire monter en compétence les acteurs des entreprises, des territoires et des branches de la région dans la perspective d'une démultiplication des démarches QVT, comme modalité de développement des démarches de prévention primaire, de conduite des projets de changements et facteur de performance globale, dans les entreprises de la région Occitanie. Une bonne qualité de vie au travail est favorable à la santé des salariés et à la santé des entreprises.

Dans cette perspective :

- Initier de nouvelles expérimentations sur la QVT dans des cadres et selon des





modalités adaptées aux réalités et particularités des petites et moyennes entreprises de la région ; dresser un bilan qualitatif des expérimentations réalisées dans les entreprises de la région Occitanie ; travailler sur la question des indicateurs de mesure des résultats des démarches QVT mises en oeuvre

- Favoriser la poursuite et la démultiplication d'actions de sensibilisation sur la QVT comme levier de santé pour les salariés et pour les entreprises.
- Travailler à la constitution d'une offre de service QVT coordonnée entre les différents acteurs et à destination des PME et des TPE ; elle comprend une offre de formation destinée aux responsables d'entreprises, aux managers, aux représentants du personnel, aux chefs de projets, aux partenaires sociaux.
- S'appuyer sur un réseau de consultants QVT formés et animés afin d'assurer la qualité des travaux, assurer les interfaces entre prévention primaire - modernisation des entreprises et qualité de l'emploi, tirer des enseignements des travaux réalisés dans ce cadre à des fins de diffusion des résultats utiles aux acteurs de l'entreprise.

Pour avancer sur ces différents registres, il convient de travailler sur la question de l'outillage mobilisable par les acteurs de l'entreprise pour initier et mettre en oeuvre une démarche QVT en entreprise, de travailler sur la question des indicateurs de mesure des résultats obtenus sur les différents registres visés par la QVT facteur de performance globale.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

L'absence fréquente de préventeurs et de représentants du personnel, le rôle central de l'employeur sur les questions de gestion des ressources humaines sont des facteurs à prendre en compte pour la conception d'une offre adaptée aux réalités des entreprises de taille modeste. Prendre en compte les particularités des entreprises de taille modeste par un travail de conception avec elle des contenus et modalités d'actions qui leur sont proposées. Une approche par branche professionnelle ou territoire peut s'avérer pertinente.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :





Typologie de l'action

- Action collective : Clusters QVT
- Groupe de travail : A minima, GT QVT PRST 3
- Colloque ou manifestations ouvertes au public, par exemple à la faveur des Semaines pour le Qualité de la Vie au Travail (SQVT)
- Formation : Actions de sensibilisation, de formation, en direction des publics entreprises, des partenaires sociaux, des managers, des préventeurs
- Elaboration de document
- Méthodologie d'intervention

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique, outils permettant la réalisation de démarches QVT
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres ()

Outils existants en lien avec l'action :

Nombreux outils, des méthodes, des contenus de sensibilisation et de formation, de nombreuses ressources disponibles via les sites ou documents produits par les partenaires du groupe QVT du PRST 3

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Un calendrier de mise en œuvre des actions proposées :

- Expérimentations, bilan qualitatif, réflexion sur les indicateurs : 2017 – 2018
- Actions de sensibilisation : 2017 – 2018
- Enrichissement de l'offre de service, dont la formation : 2018 – 2020
- Un réseau de consultants QVT formés : 2017 - 2020

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- Une offre de service enrichie et prioritairement orientée vers les acteurs des petites et moyennes entreprises
- Un dispositif d'appui, avec un réseau de consultants formés et animés pour capitalisation et diffusion des résultats

L'attention est attirée sur les liens entre réalisations possibles et moyens mobilisables pour se faire





Indicateurs chiffrés :

- Nombre d'expérimentations
- Nombre de bénéficiaires des actions de sensibilisation
- Nombre de consultants formés et participant au réseau ainsi constitué

Appréciation qualitative au 20/03/2017 :

Points forts :

- Une définition claire de la QVT posée par les partenaires sociaux
- Des résultats observés à la faveur des expérimentations réalisées dans des entreprises
- Des outils, des démarches d'ores et déjà mobilisables par les entreprises, les branches ou les acteurs des territoires

Points à améliorer :

- sensibilisation des entreprises, pour les inviter à positionner la QVT à l'agenda stratégique de l'entreprise en prenant appui sur des exemples concrets montrant l'intérêt technique, social et économique des démarches QVT
- lisibilité d'une offre de service orientée vers les petites et moyennes entreprises

Perspectives, évolution de l'action.

VI – Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

- CFDT : validation de la fiche facilitée du fait de la participation des membres du GPRO au groupe. Espoir que ces travaux aboutissent à la négociation d'un accord QVT par les partenaires sociaux. Intérêt de travailler dans le secteur médico-social
- Medef : Au niveau des expérimentations et de l'animation des réseaux de consultants, qui va porter ces actions et qui fait quoi ? Réponse : le portage des actions sera décidé par le groupe. La prochaine réunion permettra d'affiner leurs conditions de mise en œuvre.
- CFE-CGC : richesse du sujet, entente des partenaires sociaux pour travailler sur la QVT, surpris que l'ARS ne participe pas au groupe.
- ARS : l'ARS est présente dans beaucoup de groupes. Toutefois, au niveau du projet régional, 3 niveaux sont identifiés pour avoir une bonne santé :





- agir sur l'environnement
- agir sur l'hygiène de vie et les comportements individuels
- agir sur la QVT
- Directe : est sensible à ce que la QVT soit utile tant aux conditions de travail des salariés qu'à la performance des entreprises ; la QVT permet aujourd'hui de redécouvrir la notion d'espaces de discussion sur le travail

Fiche validée par le GPRO le 12 avril 2017





ACTION 2.6/2.8

Maintien en emploi / mettre en place une offre régionale coordonnée d'accompagnement des travailleurs et des entreprises. Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils contribuant au maintien en emploi





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°2-6/2-8 --- Maintien en emploi / mettre en place une offre régionale coordonnée d'accompagnement des travailleurs et des entreprises. Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils contribuant au maintien en emploi

Pilote : P. SAMPIETRO (DIRECCTE Occitanie)

Contributeurs : F. LOPEZ (PRITH - DIRECCTE), N. CHAZAL (Carsat LR), P. COURTOIS-IGOUNENC (Carsat MP), D. PASSIEUX (AGEFIPH), C. GALLI (AGEFIPH), B. RIBES (SIST 11), R. DI GIOVANNI (ARACT Occitanie), T. LAGRAULET (CTG 32), F. GRENOT (PST 66), M. FALCOU (PST 66), S. MONIER (PST 66).

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

L'allongement de l'âge de départ à la retraite, l'intensification des rythmes de travail ainsi qu'une profonde évolution du contenu des emplois à venir rendent essentielle la question du maintien en emploi. La région Occitanie connaît un taux de chômage conséquent 11,7% (contre 9,7 % pour la France métropolitaine chiffres 3ème trimestre 2016) - et disparate selon les départements et les bassins d'emploi : de 6,5% bassin de Rodez ou 6,4 % Lozère à 17,9 % Agde Pézenas qui peut aggraver cette question. Malgré une réelle montée en puissance des dispositifs mis en place (PDP, Sameth), le constat récurrent est que de nombreuses situations d'inaptitude se traduisent par une rupture du contrat de travail qui aurait pu être évitée dans nombre de cas (95% des situations d'inaptitudes déclarées se traduisent par un licenciement).

Plus de 7000 personnes sont licenciés pour inaptitude chaque année sur notre région.

Selon une étude nationale (Rapport Issindou mai 2015) 80 % des salariés licenciés pour inaptitude souffrent de TMS ou de pathologies liées à des RPS.

La question du maintien dans l'emploi peut s'analyser selon deux approches complémentaires : une approche individuelle et une approche collective.

La loi travail du 8 août 2016 a rappelé et renforcé l'obligation de reclassement qui incombe à chaque chef d'entreprise.

Le contexte : éléments de diagnostic local

⇒ Un accroissement du nombre et du chômage des personnes handicapées :

- La population en emploi salarié et non salarié s'élevait en 2014 à 1 219 283 personnes.
- En 2013, le taux d'emploi des personnes handicapées dans les établissements de plus de 20 salariés était de 2,9 %.





- Les reconnaissances de qualité de travailleur handicapé ont augmenté passant de 18 914 en 2012 à 20 100 en 2013. Au niveau national 2,5 millions de personnes disposent d'une RQTH en 2016 contre 1,8 millions en 2011.

⇒ L'intervention des partenaires externes en faveur du maintien dans l'emploi :

- Les médecins du travail, hors MSA et RSI, ont réalisé 8 478 visites de pré reprise en 2013 contre 8 244 en 2012.
- Les SAMETH ont soutenu 1 916 maintiens en région Occitanie en 2016 :
 - en région Midi Pyrénées 907 maintiens dans l'emploi en 2012, 864 en 2013, 998 en 2014, 1 057 en 2015, 1 056 en 2016 ;
 - en région Languedoc Roussillon 600 maintiens dans l'emploi en 2012, 663 en 2013, 716 en 2014, 822 en 2015, 860 en 2016.

Le nombre de maintien dans l'emploi réalisés par les sameth est en nette progression sur 2015 (+ 10 %) et légère augmentation en 2016.

L'intervention sociale en quelques chiffres :

En 2015 :

- 9758 personnes ont bénéficié de l'intervention du Service social dans le domaine PDP dont :
 - 7815 au titre d'une intervention individuelle ;
 - 1943 au titre d'une intervention collective.
- 5207 ont été pris en charge dans le cadre d'un accompagnement social.
A noter une forte progression de l'accompagnement social.

En 2016 :

- 12 437 personnes ont bénéficié de l'intervention du Service social dans le domaine PDP

Signalements Médecins conseils vers médecins du travail :

- 2753 en 2015, 3837 en 2016 à noter une disparité entre les deux ex régions le nombre de signalements étant beaucoup plus important en ex Midi Pyrénées.

Signalements Médecins conseils vers services sociaux Carsat :

- 4185 en 2015, 3812 en 2016 différence également dans le même sens entre les deux ex régions.

Nombre de bénéficiaires de pension d'invalidité : 59 480 en 2013, 59 524 en 2014, 59 716 en 2015.

Ces chiffres traduisent la forte activité des cellules PDP (prévention de la désinsertion professionnelle) des Carsat et des SAMETH (services d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés).





Enjeux de l'action

L'efficacité d'un maintien dans l'emploi dépend de la détection précoce des situations d'inaptitude, de l'anticipation dans la recherche des solutions adaptées et de la coordination des acteurs.

Une meilleure connaissance des dispositifs existants, une coordination encore plus forte des acteurs et une réelle implication des partenaires sociaux apparaissent nécessaire pour faire évoluer positivement cette situation.

Il a été constaté une baisse en 2015 des signalements du réseau des acteurs du maintien dans l'emploi vers les SAMETH de l'ordre de 6% (source PRITH).

les médecins du travail estiment qu'un quart des licenciements pour inaptitude pourraient être évités ; par ailleurs, le nombre des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés augmente sur notre région.

Un constat également partagé est que les partenaires sociaux restent peu mobilisés sur la question du maintien en emploi.

Par ailleurs la dimension collective du maintien dans l'emploi mérite aussi d'être travaillée appréhendée par l'ensemble des acteurs.

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

Données Directe :

- Etude sur les accords d'entreprise autour de la question du handicap (rechercher auprès des organisations d'employeurs et les syndicats de salariés des références à ces problématiques dans des entreprises n'ayant pas signé d'accords).
- Données issues de l'étude LR sur les inaptitudes (médecins du travail)
- Travaux PRITH ;

Données Carsat LR et MP :

- Données Agefiph maintien Sameth

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)





La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

Ameli :

- Sinistralité AT/MP (<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>)

Sécurité sociale :

Les chiffres clés en 2015 (http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/chiffres_cles_2015_web.pdf)

Etude régionale LR sur l'inaptitude

Autres indicateurs pertinents

- Les actions menées pour favoriser le maintien en emploi et notamment sur les aménagements de postes pour les travailleurs handicapés (nombre et type d'aménagements)
- Les démarches permettant la mise en place d'une cartographie de tous les postes par catégorie socio-professionnelle pour vérifier leur adaptabilité aux caractéristiques des personnes
- Cartographie maintien dans l'emploi

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents

Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">• Aucune action dans le PNST 2010-2014 et donc pas de déclinaison régionale (articulation avec les actions sur la prévention des CMR réalisées dans le PRST2)	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action dans le PNST 2010-2014 et donc pas de déclinaison régionale (articulation avec les actions sur la prévention des CMR réalisées dans le PRST2)

Les actions significatives réalisées hors PRST

- Action menée par l'ARACT LR dans le cadre d'une action nationale ANACT-Inca
- Actions menées dans le cadre des PRITH et par les acteurs du maintien en emploi
- Actions menées par le Service Social de la Carsat dans le cadre de son offre de service PDP
- Charte maintien emploi PRITH LR du 10 juin 2014 (période 2014 -2018)
- Fiches atelier prospectif maintien PRITH Occitanie sept 2016

Les actions significatives réalisées hors région





Autres régions	Niveau national
	<ul style="list-style-type: none">• Cartographie Maintien en cours
Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)	
<ul style="list-style-type: none">• Documents ARACT (réalisés avec des entreprises) → flyer pour aider les salariés à signaler leurs difficultés dans les entreprises mobilisées sur le sujet, plaquette de 4 pages pour donner des repères aux encadrants de proximité, diaporamas de sensibilisation à la problématique.• Plaquettes PDP de l'Assurance Maladie• Qui fait quoi sur le maintien réalisés dans plusieurs départements (Aude, Pyrénées Orientales)	

Les offres de formation institutionnelles existantes

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action
<ul style="list-style-type: none">- Les acteurs des entreprises (direction, représentants des salariés : Chsct /DP référents handicap, RH, ergonomes, assistants sociaux, encadrement, salariés, etc.)- Les acteurs extérieurs à l'entreprise (partenaires sociaux, consultants, médecins du travail, ergonomes, etc.)- Services inspection du travail et renseignement droit travail de la Direccte

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action
<ul style="list-style-type: none">• DIRECCTE• Animation PRITH• Carsat, MSA• SST, sociétés régionales de médecine du travail• ARS





- Associations Handicap
- Acteurs en charge du handicap et du maintien en emploi
- Les professionnels de santé
- Les experts comptables, centres de gestion, avocats

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Il existe de nombreuses actions sur le maintien en emploi conduite par différents acteurs et ce dans différents cadres notamment PRITH et PRST, il s'agit de bien articuler en complémentarité ces différentes actions. Pour ce faire plusieurs membres du PRITH participent au groupe maintien du PRST. En outre au sein du PRST il convient également de bien s'articuler avec le groupe de travail action 2-7 sur le maintien en emploi de salariés atteints d'une maladie chronique évolutive qui est piloté par l'ARACT.

Les conditions de réussite :

- Bonne articulation avec le PRITH
- Réussir la mobilisation de partenaires sociaux
- Mobiliser les SST
- Faire participer et impliquer les institutions représentatives du personnel (CHSCT/DP)
- Réussir avec le PRITH à mobiliser tous les acteurs dans des logiques d'actions coordonnées
- Réussir à fluidifier les parcours des personnes et accélérer le traitement des situations, améliorer les délais

Les freins :

- Méconnaissance de dispositifs
- Absence de volonté politique

Les priorités et orientations à donner à l'action

Pistes d'action :

- Travail avec PRITH sur l'amélioration de la coordination des acteurs
- Mobilisation des SST et travail en commun notamment cadre CPOM
- Mobilisation partenaires sociaux autour charte régionale maintien et travail avec CHSCT/DP
- Organiser fin 2017 une journée régionale maintien dans l'emploi en partenariat avec le PRITH afin notamment de valoriser l'action des cellules PDP et des Sameth déclinée dans chaque département.
- Mobiliser l'inspection du travail et les services renseignements de la DIRECCTE

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action





Indicateurs quantitatifs et qualitatifs à construire avec le PRITH, même tableau de bord à utiliser

VI – Bibliographie / sites utiles

Références bibliographiques

Ministère du Travail : cartographie nationale du maintien en emploi (en cours)





Fiche Action PRST3

Fiche action n°2-6/2-8 --- Maintien en emploi / mettre en place une offre régionale coordonnée d'accompagnement des travailleurs et des entreprises. Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils contribuant au maintien en emploi

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'enjeu est de faire connaître les dispositifs, les outils, les acteurs permettant de favoriser le maintien en emploi des salariés devenus inaptes à leur poste de travail ou pouvant le devenir.

Améliorer le ratio inaptitude / licenciement, 95% des situations d'inaptitudes déclarées se traduisent par un licenciement (source rapport Issindou mai 2015).

En région Occitanie, chaque année plus 7000 personnes sont licenciées pour inaptitude.

Faire en sorte que les personnes déclarées inaptes se voient proposer des solutions le plus en amont possible soit de maintien dans l'emploi, soit de maintien en emploi (en envisageant et mettant en œuvre des solutions de reconversion professionnelle externe).

Faire connaître et respecter l'obligation de reclassement qui incombe aux chefs d'entreprises.

Favoriser un accompagnement individuel dans le cadre d'une démarche collective : c'est-à-dire favoriser les interventions complémentaires des acteurs du maintien (la pluridisciplinarité) et aussi replacer l'analyse de la situation d'inaptitude dans le cadre général de l'analyse des conditions de travail de l'entreprise.

La question du maintien dans l'emploi peut s'analyser sur deux approches complémentaires : une approche individuelle et une approche collective.

L'approche individuelle va permettre de régler une situation à un instant donné, l'approche collective devrait permettre d'anticiper des inaptitudes futures en agissant sur les conditions de travail au sens large. Typiquement les risques liés aux TMS et RPS relèvent de cette deuxième approche.

Selon une étude nationale (rapport Issandou mai 2015) 80 % des salariés licenciés pour inaptitude souffrent de TMS (troubles musculo-squelettiques) ou de pathologies liées à des





RPS (risques psychosociaux).

D'une manière générale il est possible de considérer que les actions de prévention en matière de risques professionnels contribuent au maintien dans l'emploi. A contrario une action de maintien dans l'emploi individuelle peut permettre de révéler des problématiques de risques professionnels qu'il convient d'aborder de façon collective.

Comme l'indique le rapport Issindou « il est permis de suggérer que les organisations du travail elles-mêmes peuvent être à l'origine des inaptitudes. » et que « l'aptitude est le produit d'un environnement de travail, d'une organisation du travail accueillante, voire « capacitante » qui sait prendre en compte telle ou telle caractéristiques des salariés (âge, obésité, maladie chronique, TMS...).

La loi travail du 8 août 2016 et le décret du 27 décembre 2016 ont conforté le rôle majeur du médecin du travail en matière d'inaptitude, l'obligation de reclassement des employeurs est également renforcée, précisée et étendue à l'inaptitude d'origine non professionnelle.

Dans ce cadre la nécessité pour les services de santé au travail d'élaborer (et de mettre à jour) une fiche d'entreprise doit être rappelée, cette fiche est notamment un des éléments à prendre en considération dans le processus que doit engager le médecin du travail en matière de recherche de reclassement et d'aménagement de poste. La question de la fiche d'entreprise est abordée de manière plus globale dans l'action 1.1 du PRST.

Quatre Axes peuvent être privilégiés :

1/ la coordination des acteurs régionaux du maintien en emploi

En lien étroit avec les actions conduites dans le cadre du PRITH. Développer cette coordination en associant et mobilisant tous les acteurs (Direccte, Agefiph, Carsat, Sameth, SST, MSA, RSI notamment) afin d'offrir aux salariés et travailleurs indépendants des possibilités de suivi individuel personnalisé. Parcours coordonné unique à rechercher.

Mobiliser les CPOM pour intégrer la prévention de la désinsertion professionnelle en lien avec le projet de services des SST.

Point de vigilance toutes les situations d'inaptitudes ne passent pas par les Sameth, qui ne peuvent connaître qu'environ la moitié des situations. C'est-à-dire celles qui concernent des personnes handicapées ou en passe de voir un handicap reconnu or environ la moitié des situations d'inaptitudes relevées ne débouchent pas sur la reconnaissance d'un handicap.

2/ travailler sur l'anticipation des situations d'inaptitude : tous les acteurs s'accordent sur le fait que la réussite d'un maintien dépend grandement du traitement précoce de la situation, d'où l'importance de la visite de pré-reprise et de la mobilisation des « professionnels de santé » sur le repérage des patients concernés.





3/Former/ Informer les publics cibles et acteurs relais au sein des entreprises (préventeurs, responsables RH, CHSCT/DP) sur les mécanismes de la désinsertion professionnelle et les leviers du maintien en emploi.

Mobiliser et faire connaître tous les outils de construction des parcours professionnels : CEP, CPA/CPF, CRPE (contrat de rééducation professionnelle en entreprise) outils de GPEC.

Communiquer sur ces sujets, diffuser les bonnes pratiques

4/ Favoriser une approche collective sur la question du maintien dans l'emploi en conduisant des actions de prévention ciblées sur certains risques professionnels ou dans certaines branches, ici il s'agit plutôt de s'appuyer sur d'autres actions existantes au sein du PRST 3.

Un principe directeur est que les actions engagées dans le cadre du PRST3 doivent être coordonnées, articulées et en complémentarité de celle conduites au titre du PRITH Occitanie.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action





Des actions importantes existent sur la région en faveur du maintien dans l'emploi :

- Action réseau de l'assurance maladie au titre de son programme PDP (prévention désinsertion professionnelle), action des Sameth, mise ne place cellules maintien au sein de plusieurs SST.
- Charte maintien PRITH LR.
- Néanmoins les médecins du travail estiment qu'un quart des licenciements pour inaptitude pourraient être évités. Le nombre des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés augmente sur notre région.
- Un constat également partagé est que les partenaires sociaux restent peu mobilisés sur la question du maintien en emploi.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
<v.n° /date > 20 avril 2017	<input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input type="checkbox"/> En lien avec les actions <u>2-6/2-8</u>	<input type="checkbox"/> En lien avec l'action <u>2-7</u>	<u>non</u>	En lien avec l'action En lien avec PRITH différents plans santé (plan cancer 2014-2019, PSST MSA, programme PDP réseau assurance maladie) du plan	oui

Date début d'action	Date de fin d'action
01 janvier 2017	31 décembre 2020

Calendrier prévisionnel
2017 : analyse données, articulation avec PRITH, construction d'outils information





communication, ciblage actions et acteurs, mobilisation partenaires, première action communication fin année.

2018/2019 : actions informations, formation, mobilisation, communication, suivi objectifs

2020 : évaluation, mesure d'impact.

II – Acteurs :

Pilote de l'action

DIRECCTE Occitanie

Responsables associés

ARS

Partenaires ou contributeurs

CARSAT LR et MP

Aract Occitanie

AGEFIPH

SIST11, PST 66

PRITH

Autres SST Haute Garonne, Gers, PO

Partenaires sociaux à inviter

Secteurs d'activité concernés

Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

Ensemble de la Région Occitanie

Cible / bénéficiaires de l'action

Entreprises toutes et travailleurs indépendants

Salariés

Organisations syndicales, CHSCT, DP

Toutes branches professionnelles

Autres : SST, PRITH, Carsat ,MSA , DIRECCTE (Inspection du travail , service renseignement , services emploi) ARS, Associations personnes handicapées ,experts comptables , avocats ,MDPH, Professionnels de santé , etc.

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Améliorer la coordination des acteurs du maintien sur la région, améliorer la connaissance de





leur action, sensibiliser les partenaires sociaux, les professionnels de santé à la problématique.

Au final créer les conditions permettant d'améliorer les situations de maintien dans l'emploi des salariés.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

[Pas de ciblage spécifique à ce stade mais](#)

Actions proposées :

1/ sur la coordination des acteurs et l'anticipation des situations d'inaptitudes :

Travailler en lien étroit avec les SST :

Sur leur rôle en la matière, rappeler le rôle central du médecin du travail, faire connaître les dispositions de la loi travail et du décret du 27 décembre 2016.

Favoriser au sein de chaque SST la désignation de référents Sameth et l'émergence d'une action spécifique maintien dans l'emploi.

Inscrire dans tous les CPOM de la région l'action « prévention de la désinsertion professionnelle » soit sur la base des fiches actions des CPOM MP soit en faisant le lien avec les conventions signées en LR avec le service social de la Carsat et les SST.

(sur l'articulation avec les Sameth s'inspirer du CPOM SST Gers).

Faire converger les CPOM et les conventionnements service social Carsat/SST, en vue de construire une politique régionale en matière de coordination SST/CARSAT/DIRECCTE SUR thématique PDP. En ce sens travailler à la coordination des compétences et des actions conduites par la Carsat et les SST : cellules maintien SST, cellules PDP Carsat.

Travailler avec eux sur la prévention primaire et secondaire et la mise en place d'indicateurs communs de risque d'inaptitude (Age, genre, métiers, rythme travail, arrêts travail répétés). Sensibiliser les CA des SST sur le sujet (possibilité de travailler à une réunion type d'information à dupliquer dans tous les départements par ex).

Si besoin lancer un travail permettant de clarifier le rôle de chacun et d'éviter les « superpositions » travail à mener Agefiph, Direccte, Carsat, SST, Sameth. Dans ce cadre travailler aussi sur les besoins non couverts qui pourraient subsister.

Valoriser l'action des cellules PDP de l'Assurance Maladie, de cellules maintien dans l'emploi des SST et des Sameth (en particulier faire connaître la nouvelle offre de service des Sameth).

Favoriser la connaissance réciproque des possibilités d'actions des différents acteurs : prestations Assurance Maladie, dispositifs Agefiph, OETH, prestations offertes par les SST etc...

Harmoniser les pratiques et outils du maintien notamment pendant arrêt travail : utilisation PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel) « essai encadré », PHP





(prestation handicap projet) de l'Agefiph.

Conduire avec l'ARS une action de sensibilisation des professionnels de santé sur leur rôle en matière de détection précoce (intégrer dans le parcours de soin la préparation au retour à l'emploi) et notamment dans les parcours d'éducation thérapeutique.

Travailler en lien avec le PRITH sur l'amélioration de la coordination des acteurs du maintien

2/ Former/ Informer les publics cibles et acteurs relais au sein des entreprises :

Former informer les CHSCT et les DP sur les dispositifs existants et leur rôle en matière de maintien en emploi (voir actions Aract)

Sensibiliser les professionnels de santé sur le sujet

Mobiliser les partenaires sociaux autour d'une charte de maintien régionale en lien avec le PRITH.

Organiser une journée régionale sur le maintien, public cible à définir (partenaires sociaux, CHSCT /DP, SST, cellules PDP Assurance Maladie) dans ce cadre il paraît plus efficace d'organiser une journée départementale « clé en main » le même jour sur la région, le format pouvant être adapté.

Mieux faire connaître les possibilités d'étude et d'aménagement de poste : utiliser les supports existants (films réalisés en LR) ou en créer de nouveaux.

Utiliser tous les sites internet des partenaires pour réaliser une info sur maintien emploi. (mise en ligne de la cartographie du maintien dans l'emploi réalisée au niveau national).

Valoriser et mieux faire connaître tous les outils de sécurisation des parcours professionnels (CEP, CPA, CRPE, PSOP, bilans compétences notamment) dans ce cadre travailler avec les principaux OPCA.

Travailler avec Organisations syndicales et professionnelles sur les actions qu'elles souhaitent mener en faveur du maintien dans l'emploi.

Sensibiliser les services inspection travail renseignements droit du travail de la Direccte sur le sujet et les acteurs à contacter.

3 / Favoriser une approche collective sur la question du maintien dans l'emploi :

Développer des approches collectives de maintien dans l'emploi en lien avec des actions de branche notamment ou de prévention de certains risques (TMS, PRS par ex) ou en s'appuyant sur les accords TH qui doivent intégrer l'axe maintien dans l'emploi).





Travailler sur un axe formations à mettre en œuvre et identifier les besoins non couverts en termes d'accompagnement et de formations. Possibilité d'associer les OPCA à la réflexion sur la formation des acteurs de l'entreprise sur l'emploi des TH ou des travailleurs malades en visant la construction d'une APR.

Travailler à un tableau de suivi commun avec le PRITH / idée mettre en place un observatoire régional du maintien dans l'emploi (MDE) rôle : compiler indicateurs, conduire études, initier actions spécifiques ?

En termes d'actions à conduire en 2017 et 2018 :

1/ Mise en place d'un groupe de travail sur les indicateurs pertinents à retenir et à suivre en lien étroit avec le PRITH, groupe animé par F Lopez, il s'agit d'un groupe mixte PRITH /PRST. Première réunion du groupe 2^{ème} trimestre 2017.

2/ Charte maintien LR soit élargissement à l'ensemble région Occitanie et portage par tous les signataires soit abandon ou mise en sommeil décision à prendre dans le cadre du PRITH.

3/ Organisation de journées départementales sur le maintien dans l'emploi à destination des entreprises, des salariés et des partenaires sociaux journées Co organisées Co construites PRITH /PRST sur la 3^{ème} semaine de novembre 2017 semaine du handicap.

Conception et préparation à réaliser dans le cadre groupe maintien PRST avec membres PRITH et à mettre à disposition de tous les départements.

4/ Travailler/ faire des propositions sur comment intégrer le maintien dans l'emploi dans CPOM des SST. Propositions concrètes d'ici fin juin 2017 par groupe maintien PRST.

5/ Améliorer l'articulation des acteurs du maintien dans l'emploi, mieux les mobiliser : mobiliser les médecins traitants, différents soignants, les médecins du travail. Connaître et diffuser les bonnes pratiques.

6/ Mobiliser les partenaires sociaux, création d'un sous-groupe de travail du PRST qui se réunira avant la fin du 2^{ème} trimestre.

7/ Améliorer la communication sur le sujet

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS





- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- Groupe de travail :
- Colloque :
- Formation :
- Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM:
- Autres :

Outils mis en œuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres ()

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide : utiliser l'existant, se coordonner avec PRITH (guide emploi TH COD PO)
- Document d'information/sensibilisation : fiche MDE « qui fait quoi » COD Aude, plaquette PDP assurance maladie, Plaquettes SST (Aipals, Ametra) ; Plaquette info médecins traitants Aude (en cours)
- Site internet : Carsat, Direccte, Assurance maladie « AMELI », SST,
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Tableau de bord sur le suivi du maintien dans l'emploi, reprendre celui élaboré dans le cadre du PRITH. Utiliser les outils du PRITH et participer à leur élaboration

Bilan de l'action

Résultats attendus : améliorer la connaissance des dispositifs de maintien dans l'emploi, la coordination des acteurs du maintien, l'appropriation par les partenaires sociaux de ces dispositifs et au final favoriser la mise en place d'actions réussies de maintien dans ou à l'emploi.

Indicateurs chiffrés : reprendre ceux arrêtés dans le cadre du PRITH





--

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

--

VI – Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Plaquette information, possible guide à adapter existant, compte rendus réunions, charte maintien dans l'emploi

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Journées régionale et départementale, réunions information, relai avec actions PRITH

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

Fiche en cours de validation





ACTION 2.7

*Elaborer des solutions
permettant le maintien en emploi
des salariés atteints de
maladies chroniques évolutives*





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°2.7 – Elaborer des solutions permettant le maintien en emploi des salariés atteints de maladies chroniques évolutives.

Pilote : C. Pinatel (Aract Occitanie)

Contributeurs : C. Martinaud (Direccte), F. Lopez (PRITH - Direccte), N. Chazal (Carsat LR), P. Courtois-Igounenc (Carsat MP), M. Delanoë et F. Harmandon (MSA), D. Apode et J. Blanco (ARS), B. Duplessis (AIST Béziers), AGEFIPH, Y. Charrois (CFDT), JM Soulé (CFTC)

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

Les maladies chroniques évolutives touchent, selon le ministère de la santé, 1 personne sur 5 et pour près de la moitié des personnes, la maladie survient alors qu'elles sont encore dans la vie active. Pour l'INCA, 1/3 des personnes atteintes d'un cancer perdent leur emploi dans les 2 ans suivant la déclaration de la maladie.

Les MCE sont un sujet mal connu et peu appréhendé par les organisations du travail. Le manque d'information, la méconnaissance de la maladie et de ses impacts sur le travail peuvent contribuer à la marginalisation du travailleur.

Le fait que les organisations du travail n'intègrent pas les difficultés de ces personnes à travailler dans certaines situations (fatigabilité, effets secondaires des traitements, anxiété, difficulté à réaliser son travail, tensions dans le collectif de travail, ...), peut avoir des conséquences sur la performance de l'organisation, le fonctionnement des collectifs de travail et constituer, en fin de processus, un risque d'exclusion (licenciement pour inaptitude, démission, marginalisation...) avec comme conséquences :

- des travailleurs qui se retrouvent isolés et un travail qui ne peut pas les aider à se reconstruire,
- l'organisation qui perd des compétences utiles et nécessaires à son bon fonctionnement.

Enjeux de l'action

L'enjeu global de l'action est de favoriser, améliorer, in fine, le maintien en emploi des travailleurs atteints de MCE. Pour cela les objectifs suivants doivent être pris en compte :

- Favoriser la prise de conscience des employeurs, des travailleurs et des acteurs du maintien en emploi, de l'importance de cette thématique à l'intersection de la santé publique, de la santé au travail et du bon fonctionnement des organisations.

- Permettre aux employeurs d'avoir une démarche proactive afin qu'ils puissent élaborer des solutions organisationnelles prenant mieux en compte les problématiques des personnes atteintes de MCE ; il s'agit de trouver une meilleure adéquation entre caractéristiques des travailleurs (leur état leur de santé mais également leur âge, leur formation, leurs compétences, etc.) et caractéristiques des situations de travail.

L'hypothèse qui est faite ici est que la prise en compte de cette problématique à tous les niveaux de l'organisation, ce quels que soient leurs secteurs d'activité, permettra non seulement d'améliorer les conditions de travail des personnes concernées et ainsi favoriser leur maintien en emploi, mais aura également un impact sur la qualité de vie au travail de tous les travailleurs.

Par ailleurs, la sensibilisation des « acteurs relais » que sont les professionnels de santé spécialistes des MCE, sur la nécessaire prise en compte de la problématique « emploi » dans le parcours de soins, permettra de renforcer la détection des situations et l'accompagnement des personnes concernées et leurs employeurs par les services





« experts ».

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

Données Direccte :

- Etude sur les accords d'entreprise autour de la question du handicap (rechercher auprès des organisations d'employeurs et les syndicats de salariés des références à ces problématiques dans des entreprises n'ayant pas signé d'accords).
- Données issues de l'étude LR sur les inaptitudes
- Données sur des entreprises Aquitaine témoignant sur la mise en œuvre de démarche (site <http://www.maladie-chronique-travail.eu>)
- Démarches mises en œuvre dans des pays européens (voir fiches pays site <http://www.maladie-chronique-travail.eu>) et autres

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

Données du ministère des affaires sociales et de la santé :

- DREES - Etude de la contribution respective des maladies chroniques au handicap en France. http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/colloque-handicap-autonomie_6_maladies.pdf
- Plan cancer 2014-2019
- Données Assurance Maladie (service médical, observatoire des fragilités/SIG)
- ARS (santé publique)
- Enquête DIRECCTE Aquitaine sur le poids des MCE dans les inaptitudes – 2014
- Données issues de l'étude LR sur les inaptitudes

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

- Ameli :
 - o Sinistralité AT/MP (<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>) (sur le volet cancer professionnel même si le périmètre des MCE est plus large)
- Sécurité sociale :
 - o Les chiffres clés en 2015 (http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/chiffres_cles_2015_web.pdf)
- Données issues de l'étude LR sur les inaptitudes

Autres indicateurs pertinents

- Les actions menées pour favoriser le maintien en emploi et notamment sur les aménagements de postes pour les travailleurs handicapés (nombre et type d'aménagements) dans le cas de MCE (voir si possibilité de faire cette distinction)
- Les démarches permettant la mise en place d'une cartographie de tous les postes par catégorie socio-professionnelle pour vérifier leur adaptabilité aux caractéristiques des personnes





III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents	
Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">• Aucune action dans le PNST 2010-2014 et donc pas de déclinaison régionale (articulation avec les actions sur la prévention des CMR réalisées dans le PRST2)	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action dans le PNST 2010-2014 et donc pas de déclinaison régionale (articulation avec les actions sur la prévention des CMR réalisées dans le PRST2)

Les actions significatives réalisées hors PRST
<ul style="list-style-type: none">- Actions menées par l'Aract LR dans le cadre d'un projet national Anact-Inca- Actions menées dans le cadre des PRITH et par les acteurs du maintien en emploi (même s'il n'y a pas eu de ciblage sur la problématique MCE à ce jour)- Actions menées par le Service Social de la Carsat dans le cadre de son offre de service « accompagnement des pathologies lourdes »

Les actions significatives réalisées hors région	
Autres régions	Niveau national
<ul style="list-style-type: none">• Action menée par l'Aract Aquitaine avec de la sensibilisation, des accompagnements et la diffusion d'un guide (http://www.srfph-aquitaine.fr/IMG/pdf/guide2.pdf) Maladies Chroniques Evolutives – Pluridisciplinarité et maintien dans l'emploi en Aquitaine.	<ul style="list-style-type: none">• Action nationale Anact-Inca (avec la Martinique, Picardie, Aquitaine, Normandie)• Les CLACT sont une démarche nationale qui intègre toutes les actions qui concernent les TMS, les RPS, les projets innovants sur les organisations, la QVT, etc.

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)
<ul style="list-style-type: none">• http://www.srfph-aquitaine.fr/IMG/pdf/guide2.pdf• Documents Aract (réalisés avec des entreprises) → flyer pour aider les travailleurs à signaler leurs difficultés dans les organisations mobilisées sur le sujet, plaquette de 4 pages pour donner des repères aux encadrants de proximité, diaporamas de sensibilisation à la problématique.• Site internet : maladie-chronique-travail.eu• Plaquettes PDP de l'Assurance Maladie

Les offres de formation institutionnelles existantes
<ul style="list-style-type: none">• Aract Occitanie – Travail et Maladies Chroniques Evolutives<ul style="list-style-type: none">◦ à destination des acteurs de l'entreprise et de l'organisation publique (encadrants de proximité, DRH)

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action
<ul style="list-style-type: none">- Les acteurs des entreprises et organisations publiques (direction, représentants des salariés, référents handicap, RH, ergonomes, assistants sociaux, encadrement, salariés, etc.)- Les acteurs extérieurs (partenaires sociaux, consultants, médecins du travail, ergonomes, etc.)





Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

- Direccte
- Animation PRITH
- AGEFIPH
- Carsat, MSA
- SST, sociétés régionales de médecine du travail
- ARS
- Associations (APF, AIDS, Ligue contre le cancer, Etincelle, MIS, GEFLUC, etc.)
- Acteurs en charge du handicap et du maintien en emploi (Fonds TH, OETH, Sameth, Cap Emploi)
- Les professionnels de santé spécialistes des MCE
- Les experts comptables, centres de gestion

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Il existe de nombreuses actions sur le maintien en emploi et notamment sur l'aménagement de postes au travers des actions Handicap mais peu d'actions menées en région Occitanie ciblées sur la problématique MCE. Il s'agit pour ce groupe de proposer des actions spécifiques à la thématique MCE afin de ne pas faire de doublons avec le groupe traitant du maintien en emploi (pilote par la Direccte).

- Les conditions de réussite :
 - la volonté politique (l'employeur a compris l'intérêt de travailler sur ces questions),
 - la mise en place d'une conduite de projet (porteur, étapes, temps), adaptée selon la taille de l'organisation,
 - la mise en place d'une démarche pluridisciplinaire (en associant différents acteurs),
 - l'importance de conduire un diagnostic des situations de travail et des circuits d'informations
 - avoir des actions globales qui touchent l'organisation du travail
 - faciliter les processus d'alerte de travailleurs, de collectifs de travail, d'encadrants
 - outiller les managers de proximité sur l'analyse des situations de travail et sur les acteurs mobilisables dans l'action.
 - Avoir une réflexion proactive (anticiper la variabilité liée au travail et la variabilité liée aux personnes pour une meilleure adéquation).
- Les freins :
 - les représentations sur la maladie (« une personne malade ne peut plus travailler ») alors que l'intégration de la sphère travail dans le parcours de soin est un principe clé à mettre en avant.
 - les travailleurs ne parlent pas forcément de leurs difficultés et encore moins de leur maladie.
 - les employeurs peuvent ne privilégier que des actions au travers des aménagements de postes pour des personnes reconnues travailleurs handicapés, ce qui dans ce cas exclu les personnes atteintes de MCE ne bénéficiant pas toujours d'une RQTH.
 - Une multitude d'acteurs internes et externes mal connus et qui ne se concertent pas toujours ; la question de la coordination est pourtant essentielle.
 - Les employeurs sont davantage dans du réactif que dans une stratégie volontaire d'action.
 - La méconnaissance des MCE et des conséquences dans le travail au quotidien.





Les priorités et orientations à donner à l'action

4 priorités d'action :

- Communiquer sur cette problématique (lien notamment avec le Plan Cancer)
- Mieux sensibiliser les employeurs sur les MCE et leurs enjeux.
- Outiller les acteurs des organisations sur la façon de traiter ces questions.
- Faciliter la coopération entre les acteurs internes en charge de la problématique maintien en emploi des travailleurs atteints de MCE, avec les acteurs externes (s'occupant individus malades → bon nombre d'associations).

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

Indicateurs quantitatifs : nombre de productions à visée de transfert, nombre d'actions de transfert (sensibilisation, formation, diffusion de documents), nombre d'organisations (privées/publiques) concernées par les actions

Indicateurs qualitatifs : capitalisation sur les actions réalisées (accompagnements, actions/outils réalisés par les organisations et transférables, etc.)

VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

<http://www.maladie-chronique-travail.eu/maladies-chroniques-évolutives-et-maintien-dans-emploi>

Ministère du Travail : cartographie nationale du maintien en emploi (en cours) : <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/maintien-dans-l-emploi/prevention-et-maintien-dans-l-emploi-10705/>





Fiche Action PRST3

Fiche action n°2.7 – Elaborer des solutions permettant le maintien en emploi des salariés atteints de maladies chroniques évolutives.

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'enjeu global de l'action est de favoriser le maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives (MCE).

Pour cela les objectifs suivants doivent être pris en compte :

- Favoriser la prise de conscience des employeurs, des travailleurs et des acteurs du maintien en emploi, de l'importance de cette thématique à l'intersection de la santé publique, de la santé au travail et du bon fonctionnement des organisations ;
- Permettre aux employeurs d'avoir une démarche proactive afin qu'ils puissent élaborer des solutions organisationnelles prenant mieux en compte les problématiques des travailleurs atteints de MCE ; il s'agit à la fois d'inscrire ce sujet dans la stratégie de l'organisation mais également de trouver une meilleure adéquation entre caractéristiques des personnes (leur état leur de santé mais également leur âge, leur formation, leurs compétences, etc.) et caractéristiques des situations de travail,
- Mobiliser le réseau des professionnels de santé spécialistes des MCE : les sensibiliser à leur rôle dans la détection précoce, l'orientation et sur l'intégration de la dimension travail dans l'accompagnement des malades.

Pour décliner ces objectifs, les principes suivants seront mis en œuvre :

- Considérer que le maintien en emploi des personnes atteintes de MCE s'inscrit dans le dispositif global de maintien en emploi et de prévention de la désinsertion professionnelle ; les actions développées ici seront spécifiques à la problématique MCE mais également complémentaires à celles déclinées dans le groupe Maintien en emploi du PRST, dans le cadre du PRITH et celles mises en œuvre par les acteurs du maintien ;
- Il convient, pour une efficacité des démarches au sein des organisations, d'articuler approche individuelle (quand les difficultés sont présentes) et approche collective (pour les anticiper) ;
- Enfin il semble nécessaire, dans la logique des actions de ce groupe, de faire connaître, reconnaître cette problématique afin de décaler les représentations sur les MCE, de montrer l'intérêt de considérer le travail comme un des éléments essentiels du parcours de soin des personnes.

Ainsi, les actions proposées ici seront de trois ordres :

- développer la connaissance sur la problématique des MCE (analyse de données, capitalisation sur les pratiques des entreprises),
- élaborer des outils et démarches partagées à tous les contributeurs en vue de communiquer sur la problématique,
- développer des actions d'information et de communication vers les employeurs, les travailleurs et les acteurs relais mobilisables sur le sujet, notamment les professionnels de santé spécialistes des MCE.





Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- x Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- x Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Les maladies chroniques évolutives touchent, selon le ministère de la santé, 1 personne sur 5 et pour près de la moitié des personnes, la maladie survient alors qu'elles sont encore dans la vie active. Pour l'INCA, 1/3 des personnes atteintes d'un cancer perdent leur emploi dans les 2 ans suivant la déclaration de la maladie.

Les MCE sont un sujet mal connu et peu appréhendé par les organisations du travail. Le manque d'information, la méconnaissance de la maladie et de ses impacts sur le travail peuvent contribuer à la marginalisation du travailleur.

Le fait que les organisations du travail n'intègrent pas les difficultés de ces personnes à travailler dans certaines situations (fatigabilité, effets secondaires des traitements, anxiété, difficulté à réaliser son travail, tensions dans le collectif de travail, ...), peut avoir des conséquences sur la performance de l'organisation, le fonctionnement des collectifs de travail et constituer, en fin de processus, un risque d'exclusion (licenciement pour inaptitude, démission, marginalisation...) avec comme conséquences :

- des travailleurs qui se retrouvent isolés et un travail qui ne peut pas les aider à se reconstruire,
- l'organisation qui perd des compétences utiles et nécessaires à son bon fonctionnement.

Il conviendra donc dans cette action de mieux comprendre le lien entre MCE et travail et d'informer largement sur les enjeux de la prise en compte de ce sujet dans les entreprises et organisations publiques.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
v.n°1/ 10 mars 2017	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
x En lien avec l'action 2.7	Maintien en emploi (2.6, 2.8) Prévention risque chimique (1.9, 1.10), des TMS (1.6), vieillissement actif	Non	En lien avec les plans Cancer 2014-2019, PSST de la MSA 2016-2020, le PRITH	Oui (lien avec SST et lien éventuel avec les établissements de santé)





	(1.8), QVT (2.2, 2.4), système de données (3.13)			
--	--	--	--	--

Date début d'action	Date de fin d'action
01 janvier 2017	31 décembre 2020

Calendrier prévisionnel
Globalement le calendrier suivant sera mis en place : <ul style="list-style-type: none">- 2017 : analyse des données et construction des outils d'information et communication- 2018/2019 : actions d'informations et de communication ciblées- 2020 : évaluation

II – Acteurs :

Pilote de l'action
X Aract Occitanie
Responsables associés
X ARS
Partenaires ou contributeurs
X DIRECCTE
X CARSAT
X AIST Béziers
X MSA
X PRITH
X AGEFIPH
X CFDT, CFTC
X Autres organisations syndicales et patronales à préciser

Secteurs d'activité concernés
<input type="checkbox"/>
X Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés
X Ensemble de l'Occitanie
<input type="checkbox"/> Département : .
<input type="checkbox"/> Territoire : .





Cible / bénéficiaires de l'action

- X Entreprises : y compris les TPE ; organisations publiques
- X Salariés et agents
- X Organisations syndicales, CHSCT, DP
- X Branche professionnelle, organisations d'employeurs, organismes consulaires
- X Autres : les acteurs ressources mobilisables pour l'action : Direccte, Animation PRITH, Carsat, MSA, SST, sociétés régionales de médecine du travail, ARS, Associations (APF, AIDS, Ligue contre le cancer, Etincelle, MIS, GEFLUC, etc.), Acteurs en charge du handicap et du maintien en emploi, professionnels de santé spécialistes des MCE, experts comptables, centres de gestion

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

La logique globale de l'action est la suivante :



Les axes de travail proposés sont plus précisément les suivants :

- **Coordination entre les groupes MCE et Maintien en emploi du PRST** afin d'assurer de la cohérence et de la complémentarité
- **Capitalisation sur des pratiques, démarches existantes d'entreprises** : action transversale tout au long du PRST
- **Construction de données pertinentes pour appréhender la problématique MCE** : 2017
 - o Mise en commun des données des contributeurs
 - o Synthèse sur des indicateurs permettant de mieux appréhender la problématique en Occitanie et de nourrir les actions de communication. Ce travail sera mené en coopération avec l'action 3.13 du PRST et l'appui du Groupement d'Intérêt Scientifique national mis en place dans le cadre du PST.
- **Préparation des actions d'information et de communication** : 2017/début 2018
 - o Etat des lieux des actions des différents contributeurs en vue de préparer la rédaction des outils de communication,
 - o Rédaction d'un support d'information générale pour comprendre ce que représentent les MCE et identifier les acteurs à mobilisables,
 - o Réalisation d'un document de sensibilisation pour mieux comprendre la problématique et avoir des repères sur comment agir (à destination des acteurs relais et des employeurs)
 - o Préparation d'un support d'information spécifique en direction des professionnels de





- santé spécialistes des MCE pour les aider à intégrer la dimension travail dans leur accompagnement
- Création d'un kit d'animation pour les actions de communication (invitation, diaporama, dossier participant, Quizz MCE (outil Aquitaine))
- **Mise en œuvre d'actions de communication en direction des employeurs, travailleurs et acteurs relais : 2018/2019**
 - Information des acteurs relais sur le projet MCE du PRST (courrier, rencontres),
 - Information du grand public :
 - Campagne presse
 - Communication sur la problématique MCE dans des temps d'information existants (SST, Carsat, Aract, ARS, MSA, CCI, Chambres de Métiers, institutions, etc.),
 - Organisation d'ateliers sur la problématique MCE dans des départements (atelier spécifique MCE ou intégré à une sensibilisation du groupe PDP),
 - Organisation d'un colloque régional (proposition du groupe de lui donner une dimension nationale en lien avec le PST) en fin de PRST,
 - Mise en œuvre d'actions d'outillage des professionnels de santé spécialistes des MCE.
- Evaluation des actions menées dans le cadre de ce groupe : 2020

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Rédaction et diffusion d'une fiche d'information spécifique

Organisation d'ateliers départementaux (employeurs, représentants du personnel, personnel) pour toucher les petites entreprises

Information dans les supports de communication liés au Maintien en emploi, des partenaires, etc.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- X Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) : centré sur MCE
- RPS
- X Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- Groupe de travail :
- X Colloque/ateliers
- X Formation : à réfléchir en articulation avec le groupe Maintien en emploi
- X Elaboration de documents : **plaquette** d'information générale, document méthodologique à destination des acteurs relais dont les professionnels de santé spécialistes des MCE et des employeurs, kit d'animation des ateliers





- Méthodologie d'intervention :
- CPOM:
- Autres :

Outils mis en œuvre

- X Guide méthodologique
- X Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- X Autres : supports pour campagne de presse, kit d'animation des ateliers

Outils existants en lien avec l'action :

- X Guide MCE national
- X Document d'information/sensibilisation du réseau Anact, documents maintien non spécifiques MCE des contributeurs
- X Site internet :
<http://www.maladie-chronique-travail.eu/maladies-chroniques-évolutives-et-maintien-dans-emploi>
<http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/maintien-dans-l-emploi/prevention-et-maintien-dans-l-emploi-10705/>
- Bases de données :
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Points d'étape annuel sur la réalisation des actions engagées, réajustement du programme si nécessaire.

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- une prise de conscience sur la problématique
- des employeurs s'engageant dans des démarches de maintien en emploi de personnes atteintes de MCE
- des acteurs relais mobilisés et outillés sur la problématique, notamment les professionnels de santé spécialistes des MCE

Indicateurs chiffrés :

- Nombre de supports réalisés
- Nombre de réunions, participants aux réunions de communication, type de public
- Réponses aux questionnaires de satisfaction (à chaud, à froid)





Indicateurs qualitatifs :

- Périmètre des acteurs mobilisés
- Connaissances acquises lors des temps de sensibilisation (mesure à travers le questionnaire)

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

V –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Plaquette d'information générale
Guide méthodologique pour aider à l'action
Kit d'animation des ateliers
Lettre d'information sur le projet
Comptes rendus des réunions du groupe

Documents en lien avec l'action

Synthèse de l'analyse de données sur MCE
Document de capitalisation sur les pratiques des entreprises

Modalités de communication/valorisation de l'action

13 ateliers départementaux
Participation aux actions d'information des partenaires sur handicap, PDP, maintien en emploi des partenaires et acteurs relais
1 colloque régional (proposition de l'articuler avec un colloque national en fin de PST)

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

Remarque CPME : Les marges de manœuvre en matière de maintien en emploi sont étroites pour





les petites entreprises.

Précision du pilote : il est prévu des outils de sensibilisation spécifiques aux TPE et un travail de capitalisation sur les pratiques des entreprises, y compris les plus petites. Les actions de transfert permettront de partager des pratiques existantes intéressantes.

Fiche validée par le GPRO le 12 avril 2017





ACTION 2.9

*Transversalité santé travail/santé
publique*





Fiche Action PRST3

Fiche action n°2.9 : Transversalité santé travail/santé publique

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Développer les collaborations entre autorités chargées de la santé au travail et de la santé publique sur les territoires

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- x Éviter les risques
- x Évaluer les risques
- x Combattre les risques à la source
- x Adapter le travail à l'Homme
- x Tenir compte de l'évolution de la technique
- x Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- x Planifier la prévention
- x Donner la priorité aux mesures de protection collective
- x Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Des coopérations opérationnelles entre DIRECCTE et ARS Occitanie ont déjà été mises en œuvre sur différentes thématiques, dans le cadre du PRSE, du PRST2, des risques liés à l'amiante. Il importe de réaffirmer et renforcer ces échanges.

Les services de santé au travail sont représentés et contribuent à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).

L'ARS est membre du comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT).

Le GAST existe en Occitanie et est activé en tant que de besoin.

Une réunion d'échanges entre la DIRECCTE pôle T régional et la direction santé publique de l'ARS a été organisée le 16 décembre 2016, qui a permis des échanges sur les actions 2.9 et 2.11 du PRST 3, et d'engager des réflexions sur la transversalité de certaines actions

Une présentation succincte du PRST 3 et de ses enjeux a été faite par la DIRECCTE.

Des pistes de coopération ont été identifiées sur plusieurs thématiques :

- Maladies chroniques et ETP : actuellement, 40 000 personnes profitent du programme ETP en Occitanie. Un parallèle peut être fait avec la santé au travail notamment sur le volet « maintien en emploi ». Un rapprochement entre les SST et les programmes ETP (environ 400), pour accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques évolutives sur le volet « maintien en emploi », apparaît intéressant.
- Radiothérapie/rayons ionisants : des contrôles conjoints (ASN, ARS, DIRECTE) des





<p>cabinets et des installations sont à envisager.</p> <ul style="list-style-type: none">- Suicide et RPS : une formation des SST (notamment infirmières d'entreprises) au repérage des personnes à risque pourrait être proposée.- L'amiante et les produits chimiques ont été également abordés- Un lien avec le groupe d'alerte de santé travail (GAST) et la CVAGS. <p>Sur l'action 2.11 : prévenir les conduites addictives milieu professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none">- Associer les délégations départementales (DD) de l'ARS dans les groupes territoriaux- Associer la DIRECCTE sur le volet addiction dans les Contrats Locaux de Santé (CLS)
--

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
v.1 /20 février 2017	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 2.9	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 2.11	En lien avec l'action	En lien avec l'action du plan	Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Date début d'action	Date de fin d'action
2017	2020

Calendrier prévisionnel
<p>1^{er} semestre 2017 : définition des objectifs de l'action</p> <ul style="list-style-type: none">• Rechercher la conclusion d'une convention cadre entre Direccte et agence régionale de santé (ARS) afin d'organiser des actions communes sur des enjeux liés aux interactions entre travail et santé sur le territoire.• Favoriser la participation réciproque aux instances de concertation placées sous l'égide de la Direccte (comités régionaux d'orientation des conditions de travail) et de l'ARS (commission de coordination des politiques publiques de santé).• S'appuyer sur des outils tels que le projet régional de santé et le PRST pour expérimenter des dynamiques territoriales partenariales sur des thématiques identifiées.• Organiser des rencontres régulières entre DIRECCTE et ARS

II – Acteurs :

Pilote de l'action





M. DUCROT pôle T DIRECCTE/Mme MEYNARD, ARS

Responsables associés

ASN (question des contrôles conjoints)

Services de santé au travail autonomes (implication des infirmières d'entreprise)

Membres du GAST

Partenaires ou contributeurs

Docteur Corinne MARTINAUD, MIT DIRECCTE Occitanie

Docteur Eric REGNAUT, ARS Occitanie

Nathalie VITRAT, chef du service santé sécurité pôle Travail DIRECCTE Occitanie

Damien FORSANS, ARS Occitanie

Secteurs d'activité concernés

Des actions particulières en faveur du secteur hospitalier, EHPAD, soins à domicile (RPS) et des installations mettant en œuvre des rayonnements ionisants (cabinets médicaux, dentaires, etc...).

Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

Ensemble de la Région Occitanie

Département :

Territoire : des territoires spécifiques seront identifiés dans le cadre des programmes d'éducation thérapeutiques

Cible / bénéficiaires de l'action

Entreprises :

Salariés : .

Organisations syndicales, institutions : .

Branche professionnelle

Autres : .

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

- Conclure une convention cadre DIRECCTE/ARS définissant des axes d'action
- Agir en faveur du maintien en emploi pour les maladies chroniques évolutives, notamment à travers les programmes d'éducation thérapeutique, auxquels les services de santé au travail pourraient contribuer
- Organiser avec l'ASN des contrôles conjoints des installations mettant en œuvre des rayonnements ionisants (notamment cabinets médicaux, dentaires, etc.)
- Améliorer la prise en compte des risques psycho sociaux dans les secteurs hospitaliers, soins à domicile, EHPAD, pour lesquels un module de repérage des personnes à risque pourrait être dispensé aux infirmières d'entreprise





- Promouvoir la prévention des addictions en milieu professionnel, notamment à travers la participation des délégations départementales de l'ARS aux groupes territoriaux, et plus généralement l'association de la DIRECCTE à certains contrats locaux de santé
- Contribuer à la cellule de veille et d'alerte (GAST)

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Le secteur des soins à domicile et des EHPAD regroupe de nombreuses PME.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective : participation aux groupes territoriaux de prévention des addictions et aux contrats locaux de santé
- Groupe de travail :
- Colloque :
- Formation : formation des infirmières d'entreprises au repérage des profils à risques
- Elaboration de document : rédaction d'une convention DIRECCTE/ARS
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM : consultation de l'ARS sur les projets de CPOM (au sein du CROCT)
- Autres :

Outils mis en œuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres : convention de coopération





Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet : [du PRST 3](#)
- Bases de données :
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

[Réunions périodiques de suivi de la convention DIRECCTE ARS](#)

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- Objectifs de la convention cadre :
 - Fixer des orientations communes entre la DIRECCTE et l'ARS Occitanie
 - Déterminer les objectifs stratégiques et opérationnels régionaux
 - Déterminer les modalités d'action et les outils d'une collaboration structurante et pérenne entre les services respectifs, tant à l'échelon régional qu'entre les unités départementales de la DIRECCTE et les délégations territoriales de l'ARS

- Objectifs des actions : cf. supra

Indicateurs chiffrés :

- Nombre d'infirmières d'entreprises formées
- Nombre de réunions conjointes DIRECCTE/ARS
- Nombre de contrôles conjoints DIRECCTE/ASN/ARS

Appréciation qualitative au [<date à préciser>](#) :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.





VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Colloque de lancement du PRST 3, site internet du PRST

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

Souhait des partenaires sociaux d'être associés à la mise en œuvre des actions.





ACTION 2.11

*Prévention des pratiques
addictives en milieu de travail*





Diagnostic préalable - PRST3

action n°2.11/ Prévention des pratiques addictives en milieu de travail

(Co)Pilote(s) : Dr Martinaud Corinne, MIT, DIRECCTE Occitanie + Damien Forsans, ARS Occitanie

Contributeurs : ANPAA, CARSAT (Sandrine Koenig et Ronand Malgoyres), SSTI (ASTIA, ASTA, SISTA, TST, AMETRA, SantéBTP34), MSA

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

Il s'agit d'un problème de santé publique, qui touche toutes les catégories socioprofessionnelles dans toutes les branches professionnelles. Les pratiques addictives provoquent des conséquences négatives sur le plan individuel, socio-familial, mais aussi professionnel. Ces pratiques peuvent être génératrices de désinsertion professionnelle. Le service de santé au travail a un rôle important à jouer dans l'élaboration au sein des entreprises d'une stratégie de prévention des pratiques addictives.

Plan gouvernementale de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017¹⁰ : Prévenir dans le monde du travail (p 26 et 27)

Plan d'actions MILDECA 2016-2017 :

- 1.8 Faciliter la mise en place dans les secteurs publics et privés d'une politique de prévention collective des conduites addictives
- 1.9 Diffuser cette connaissance dans le monde du travail

Rapport IGAS Interactions entre santé et travail, juin 2013

Thématique inscrite pour la 1^{ère} fois dans le PST3 : Prévenir les pratiques addictives en milieu professionnel

Expériences significatives partenariales en régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon

Enjeux de l'action

Renforcer le rôle des services de santé au travail dans la prévention des conduites addictives en milieu de travail

- Par une montée en compétences des SST
- Par une meilleure coordination avec les instances de santé publique sur les territoires
- Par des actions collectives de prévention primaire menées en entreprise ou en inter-entreprises

¹⁰ http://www.drogues.gouv.fr/sites/drogues.gouv.fr/files/atoms/files/plan_gouvernemental_drogues_2013-2017_df.pdf





II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

Tous les secteurs d'activité sont concernés.

Trois secteurs se retrouvent presque systématiquement dans le trio de tête du classement selon le niveau de prévalence pour les différentes substances, qu'elles soient licites ou illicites : la construction, le secteur englobant les arts, les spectacles et les services récréatifs et le secteur de l'hébergement et de la restauration.

Dans le cas de cette dernière, la facilité d'accès au produit (l'alcool), en raison de la nature même du métier, joue certainement également un rôle important dans la surconsommation. Concernant les activités des arts et spectacles, des facteurs tenant à la culture commune d'un milieu professionnel peuvent également être avancés.

À l'autre extrême du classement, quatre univers de travail se caractérisent par des niveaux plus faibles de consommation pour la quasi-totalité des substances : l'administration publique, l'enseignement, le milieu de la santé humaine et de l'action sociale et les activités de service aux ménages.

Cf Baromètre INPES 2010 - Comparaison des consommations de substances psychoactives des actifs occupés parmi différents secteurs d'activité professionnelle - <http://inpes.santepubliquefrance.fr/30000/actus2012/004.asp>

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

Tous les salariés sont concernés, mais les hommes toujours plus que les femmes. Il existe des différences 'de genre' importantes, mais ces différences n'expliquent pas en totalité les différences en termes de consommation citées ci-dessus. Il existe aussi probablement des 'cultures d'entreprise' qui peuvent expliquer certaines caractéristiques en matière de consommation de SPA.

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

Les chiffres que l'on peut trouver dans la littérature sont pauvres et pas toujours concordants. L'assurance maladie, qui publie des statistiques en termes d'accidents du travail, ne dispose pas d'information permettant d'évaluer l'impact des pratiques addictives.

En revanche, on sait l'impact majeur en termes de santé publique : la mortalité associée au tabagisme est évaluée à 55737 décès chez les hommes + 17463 chez les femmes, soit 73200 décès annuels en 2013. On estime à environ 50 000 décès en France chaque année liés à l'alcool.

La morbidité liée à ces deux substances est majeure. Ces substances peuvent de plus interférer et potentialiser d'autres risques professionnels.

Autres indicateurs pertinents

- Pourcentage de professionnels santé au travail formés





- Nombres d'actions collectives de prévention primaire déployées en entreprise ?

III – État des lieux de l'existant :

Les actions réalisées dans les PRST précédents

Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">• En LR la thématique des addictions n'avait pas été portée par le PRST	<ul style="list-style-type: none">• Formation des professionnels des services de santé au travail avec l'ANPAA• Participation aux groupes territoriaux (GAPRAT : groupe 'historique' dans les Hautes Pyrénées et groupe aveyronnais)• Action visant les apprentis du BTP

Les actions significatives réalisées hors PRST

Des deux côtés de la région s'étaient constitués des groupes de travail sur la thématique addictions, groupes qui ont mené des actions :

En LR : Mise en place de formations avec l'ANPAA, ...

En MP : idem + autres actions

- Communication/colloques (Tarbes, Rodez, Préventica/Toulouse) : chefs d'entreprises, DRH, fédérations professionnelles
- Conception et distribution de supports : Gaprat 65, Coprat 12, groupe transport et groupe régional

Plusieurs SSTinterentreprises mènent aussi des actions.

Les actions significatives réalisées hors région

Autres régions	Niveau national
<ul style="list-style-type: none">• étude en Aquitaine sur les pratiques des médecins du travail (sur l'aspect individuel)	<ul style="list-style-type: none">• La MILDECA propose une formation de formateurs régionaux qui seront en charge de former les professionnels des SST

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)

- Guide, affiches, vidéos et articles de l'INRS
- Prévenir et gérer les conduites addictives : guide du CDG 82 (collectivités territoriales)
- Plaquettes réalisées en région

Les offres de formation institutionnelles existantes





- La MILDECA propose de former des formateurs régionaux à la prévention des addictions dont les objectifs sont : Présenter la méthode de Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB), Partager une approche cohérente et commune sur l'accompagnement des entreprises et des organismes publics dans l'élaboration d'un programme de prévention collective des conduites addictives, Savoir concevoir un dispositif de formation sur la prévention des conduites addictives en milieu professionnel, Élaborer et organiser un projet de déploiement de la formation auprès des médecins du travail et infirmiers de la région concernée.
- ANPAA côté MP : formation de l'ensemble des professionnels des SSTI à l'abord individuel et à la conduite d'actions de prévention collectives
- ANPAA coté LR : formation uniquement des MT+IDEST centrée sur le RPIB

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

Les salariés et les employeurs de tous les secteurs d'activité.

Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

- Services de santé au travail +++
- Services de prévention de la CARSAT
- ANPAA
- MSA
- Inspection du travail ?
- Fédérations professionnelles ?
- Autres ?

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Sortir de la problématique de l'aptitude sécuritaire sur les postes de sécurité qui ne correspond pas à la commande des partenaires sociaux.

Les priorités et orientations à donner à l'action

Sortir du tabou dans l'entreprise et promouvoir un dialogue social constructif sur ces questions

Insister sur la prévention primaire et collective des usages de substances en milieu professionnel. Faire le lien avec les conditions psycho-sociales du travail.





VI – Bibliographie / sitographie utile

Références bibliographiques

- Synthèse de la revue de littérature sur les consommations de substances psychoactives en milieu professionnel, Christophe Palle (Cette synthèse a été rédigée à partir de la revue de littérature réalisée par Laelia Briand-Madrid (OFDT), Christophe Palle (OFDT) et Jean-Baptiste Richard (Inpes)), Saint-Denis, le 08 octobre 2015.
http://www.drogues.gouv.fr/sites/drogues.gouv.fr/files/atoms/files/jnpcamp_151022_revue_litterature_ofdt.pdf
- Alcool et substances psycho actives dans l'entreprise : salariés et DRH s'expriment (2006) <http://inpes.santepubliquefrance.fr/70000/cp/06/cp060503.asp>
- Résultats de l'étude Héraclès - Surveillance par les médecins généralistes de la souffrance psychique liée au travail en région Nord-Pas de Calais <http://www.f2rsmpsy.fr/travail-souffrance-psychique-etude-heracles.html>
- Consommation de drogues illicites en milieu professionnel : état des lieux des connaissances et des recherches menées en France (OFDT 2010).
- Baromètre santé 2010, INPES et OFDT
<http://inpes.santepubliquefrance.fr/30000/actus2012/004.asp>
- Dépendance à la téléphonie mobile et risques associés – Références en santé au travail n° 145, mars 2016, INRS
- La sanitarisation de l'entreprise, l'exemple des substances psychotropes, AKNIN et JOVER, La Semaine Juridique Social n°37, 9.09.14
<http://servicelnf2.lexisnexis.fr/unerevues/pdf/une/sjs1437.pdf>
- Institut national de recherche et sécurité Inrs.fr
- Mildeca, Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives drogues.gouv.fr
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé Inpes.sante.fr
- Observatoire français des drogues et toxicomanies ofdt.fr
- Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie anpaa.asso.fr
- Fédération addiction <http://www.federationaddiction.fr>
- Inserm <http://www.inserm.fr/thematiques/neurosciences-sciences-cognitives-neurologie-psychiatrie/dossiers-d-information/addictions>





Fiche Action PRST3

action n°2.11/ Prévention des pratiques addictives en milieu de travail

Fiche-action N°1

(Co)Pilote(s) : Dr Martinaud Corinne, MIT, DIRECCTE Occitanie + Damien Forsans, ARS Occitanie

Contributeurs : ANPAA, CARSAT (Sandrine Koenig et Ronand Malgoyres), SSTI (ASTIA, ASTA, SISTA, AMETRA, TST, AIST Béziers, Santé BTP34, MSA

I – Synthèse de l'action 1:

Objectifs et description synthétique de l'action

Action 1 : Harmoniser et développer les actions de formation en prévention des conduites addictives des professionnels des SST de la région

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Formations déjà mises en place avec l'ANPAA des deux côtés de la région :
Plus de 100 professionnels déjà formés en MP
Idem en LR

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version

Etat de la fiche action





<v.n°3 /date 10/02/2017	<input checked="" type="checkbox"/> Finalisée
--	---

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
x En lien avec l'action 2.11 « prévention des conduites addictives »		En lien avec l'axe 2 du PRST2 qui s'intitulait 'Mieux vivre le travail'	En lien avec l'action 1.8 et 1.9 du Plan d'actions MILDECA 2016-2017	non

Date début d'action	Date de fin d'action
Janvier 2017	Décembre 2020

Calendrier prévisionnel
2017 : <ul style="list-style-type: none">• Eté 2017 : enquête auprès des SST sur les besoins de formation et ingénierie de formation pour élaboration d'une plaquette de formation harmonisée• Automne 2017 : exploitation des résultats et réflexion avec l'ANPAA sur l'harmonisation des formations 2018, 2019 et 2020 : déploiement des formations

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE + ARS
Responsables associés
<input checked="" type="checkbox"/> ANPAA pour ingénierie et mise en place des formations
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> MILDECA
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT
<input checked="" type="checkbox"/> Groupes addicto MP et LR

Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Ensemble de la Région





Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises : .
- Salariés: .
- institutions: **Services de santé au travail interentreprises, autonomes, agricoles**
- branche professionnelle
- Autres: .

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

- définir un socle commun de compétences à acquérir
- faire un état des lieux de l'existant en matière de compétences en terme de pratiques en matière de prévention des conduites addictives dans les SSTI
- faire en sorte que chaque SST dispose des compétences en matière de sensibilisation collective **et** individuelle

Modalités d'action en direction des TPE-PME

L'IPRP/ASST évoque le risque professionnel addiction lors de l'accompagnement de l'entreprise (fiche d'entreprise/DU au sein des RPS). La formation de ces professionnels à l'intégration du risque addiction dans l'évaluation des risques professionnels est donc nécessaire.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Formation : des professionnels des SSTI

Outils mis en oeuvre





- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres : **outil RPIB développé en santé publique**

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation : [maquettes de formation LR et MP](#)
- Site internet :
- Bases de données :
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Comité technique

Bilan de l'action

Résultats attendus :
Nombres de professionnels formés
Nombres de SST compétents (formés)

Indicateurs chiffrés :

Appréciation qualitative au [28/11/2016](#) :

Points forts : formations déjà existantes

Points à améliorer coté LR : aspect incitatif vers la conduite d'actions de prévention collectives primaires
Coté MP : aspect RPIB ?

Perspectives, évolution de l'action.

Travail d'harmonisation à réaliser sur 2017 .
Question de la possibilité de construire des formations à destination des partenaires sociaux ??





VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Consolidation d'une maquette de formation commune

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Les formations mises en place seront diffusées et valorisées par les partenaires dans leur réseau :

Par la DIRECCTE et la CARSAT auprès des SST

Par la MSA

Par l'ANPAA





Fiche Action PRST3

action n°2.11/ Prévention des pratiques addictives en milieu de travail

Fiche-action N°2

(Co)Pilote(s) : Dr Martinaud Corinne, MIT, DIRECCTE Occitanie + Damien Forsans, ARS Occitanie

Contributeurs : ANPAA, CARSAT (Sandrine Koenig et Ronand Malgoyres), SSTI (ASTIA, ASTA, SISTA, AMETRA, TST, AIST Béziers, Santé BTP34, MSA

I – Synthèse de l'action 2 :

Objectifs et description synthétique de l'action

Favoriser la création et accompagner les groupes territoriaux de prévention des addictions en milieu de travail

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Expériences très intéressantes de groupes territoriaux composés de professionnels (ANPAA, SST) et de partenaires sociaux : Hautes Pyrénées (GAPRAT), Aveyron (COPRAT), ... ayant mené en pluridisciplinarité des actions collectives en entreprise. Le format départemental, ou de 'bassin', semble l'échelon fonctionnel pour réunir les divers acteurs :

- Services de santé au travail
- Structures de 'santé publique' : ANPAA, DT de l'ARS
- Partenaires sociaux des entreprises locales
- Collectivités territoriales ?
- Médecine de soin notamment réseau de soins en addictologie





- Mutualité sociale agricole
- Etc...

Sur le territoire, ces groupes sont un lieu d'échanges privilégiés, mais aussi de construction d'actions collectives de sensibilisation et de prévention déployés dans les entreprises, les collectivités, etc...

L'action vise à partager ces expériences intéressantes et d'accompagner la création par les acteurs locaux de nouveaux groupes territoriaux.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
<v.n°2 /date 10/02/2017	<input checked="" type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input type="checkbox"/> En lien avec l'action 2.11	En lien avec l'action 2.12 « Favoriser la collaboration entre autorités en charge de la santé au travail et de la santé publique sur les territoires »		En lien avec l'action 1.8 et 1.9 du Plan d'actions MILDECA 2016-2017	Non

Date début d'action	Date de fin d'action
Janvier 2017	Décembre 2020

Calendrier prévisionnel
2017 : communication envers l'ensemble des protagonistes des expériences positives 2018 ou 2019 : organisation d'une rencontre régionale des groupes territoriaux, avec témoignages des membres, des entreprises ayant bénéficié d'actions, etc...(financement MILDECA ???)

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Dr Martinaud Corinne, MIT, DIRECCTE Occitanie + Damien Forsans, ARS Occitanie
Responsables associés
<input checked="" type="checkbox"/> ANPAA
<input checked="" type="checkbox"/> services de santé au travail
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> MILDECA ?





[GAPRAT](#)

Secteurs d'activité concernés

Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

Ensemble de la Région

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises :
- Salariés:
- Organisations syndicales, institutions: participation de représentants employeurs et salariés dans les groupes territoriaux
- branche professionnelle
- Autres: .

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

- communication en format grande région envers l'ensemble des protagonistes des expériences positives
- organisation d'une rencontre régionale des groupes territoriaux, avec témoignages des membres, des entreprises ayant bénéficié d'actions, etc...

Modalités d'action en direction des TPE-PME

L'implication dans les groupes territoriaux des partenaires sociaux permettra d'impliquer plus particulièrement : UPA ; CAPEB ; CGAD, CNAMS, UNAPL, et les unions locales des syndicats salariés. Les groupes territoriaux ont vocation à faire de la sensibilisation dans les entreprises, et en inter-entreprises pour les petites.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)





- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- Groupe de travail :
- Colloque :
- Formation :
- Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention : diffusion de la charte du GAPRAT ?
- CPOM:
- Autres :

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres ()

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation : plaquette du GAPRAT 65
- Site internet :
- Bases de données :
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Par le groupe PRST3 addictions composé de professionnels des SST, de directeurs de SST, des deux CARSAT, de l'ANPAA, de la DIRECCTE et l'ARS.

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- Poursuite des dynamiques existantes dans les groupes territoriaux existants
- Création de nouveaux groupes territoriaux de prévention des addictions en milieu de travail





Objectif : création d'au moins un groupe coté LR

Indicateurs chiffrés :

Nombre de groupes fonctionnels

Appréciation qualitative au 10/02/2017 :

Points forts :

Dynamisme des groupes historiques comme le GAPRAT 65 (qui vient de signer une charte)

Points à améliorer :

Connaissance du contexte et des acteurs coté LR
Impliquer les partenaires sociaux au niveau régional et local ?

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Meilleure coopération locale entre services de santé au travail, réseau de soins et services de santé publique (ARS, collectivités locales, ...)

Meilleure connaissance réciproque des acteurs

Meilleure prise en charge et orientation des salariés

Documents en lien avec l'action

Chartes de coopération sur la thématique de la prévention des conduites addictives

Modalités de communication/valorisation de l'action

Inscrire les groupes territoriaux dans un réseau spécialisé sur la prévention des addictions, ou au moins créer des ponts ?





ACTION 3.4

Poursuivre l'évolution du rôle du système d'inspection du travail dans le cadre de la réforme « Ministère fort »





Fiche Action PRST3

Fiche action n°3.4 : Poursuivre l'évolution du rôle du système d'inspection du travail dans le cadre de la réforme « Ministère fort »

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Mobiliser le système d'inspection du travail sur les enjeux de santé au travail, clairement identifiés dans ses objectifs stratégiques (risques prioritaires, implication dans le cadre des problématiques identifiées par le PRST) et avec des moyens d'action renouvelés et renforcés (actions d'accompagnement, contrôle, etc.), en particulier en direction des PME-TPE.

Renforcer l'implication du système d'inspection du travail dans des stratégies cohérentes élaborées par des **réseaux d'acteurs régionaux constitués en partenariat**

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- x Éviter les risques
- x Évaluer les risques
- x Combattre les risques à la source
- x Adapter le travail à l'Homme
- x Tenir compte de l'évolution de la technique
- x Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- x Planifier la prévention
- x Donner la priorité aux mesures de protection collective
- x Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Le SIT en Occitanie est constitué de 20 unités de contrôle territoriales, regroupant 170 sections d'inspection du travail, et une URACTI implantée sur plusieurs sites.

Plusieurs réseaux thématiques sont identifiés et animés par le niveau régional afin de traiter des secteurs spécifiques (agricoles, transports routiers, ferroviaires, maritimes, aériens).

Un réseau des risques particuliers amiante (RRA) est par ailleurs organisé à l'échelle régionale, en appui aux agents de contrôle et afin de mener des actions propres.

Le SIT Occitanie est engagé dans la mise en œuvre d'actions prioritaires nationales ou régionale sur des priorités de la politique de santé au travail :

- Prévention des chutes de hauteur
- Prévention des risques liés à l'amiante
- Prévention des risques des produits phytopharmaceutiques

Ainsi que sur des actions qui bien que visant des thématiques ne concernant pas





directement la santé au travail, ont également des impacts sur ce champ (lutte contre le travail illégal et la PSI irrégulière, journées conducteurs des transporteurs routiers).

Le SIT Occitanie vient de se réorganiser afin de mieux suivre le secteur des transports routiers avec la reconfiguration de 19 sections.

L'action du SIT s'inscrit par ailleurs en partenariat avec les réseaux d'acteurs présents sur le territoire régional : services de santé au travail (CPOM), CARSAT, ARACT, OPPBTP.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
v.1 /20 mars 2017	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec les actions 1.1, 1.2, 1.5, 1.9, 1.14, 1.24	En lien avec l'action	En lien avec l'action du plan	Toutes actions

Date début d'action	Date de fin d'action
2017	2020

Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none">• 2^{ème} semestre 2016 : Dialogues de gestion avec la DGT et détermination des modalités d'action territoriales pour 2017, des objectifs quantitatifs et qualitatifs• 1^{er} semestre 2017 : mise en œuvre des actions et suivi régulier de l'atteinte des objectifs, négociation et présentation au CROCT des projets de CPOM, conduite d'actions partenariales (chutes de hauteur, produits phytopharmaceutiques, travaux forestiers, ...)• 2^{ème} semestre 2017 : Dialogues de gestion avec la DGT et détermination des modalités d'action territoriales pour 2018, des objectifs quantitatifs et qualitatifs Bilan des actions 2017

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> DIRECCTE/CODIR/Pôle T régional
Responsables associés
<input checked="" type="checkbox"/> RUD et RUC





Partenaires ou contributeurs

- SST (deux associations régionales)
- CARSAT Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon
- ARACT Occitanie
- OPPBTP**

Secteurs d'activité concernés

- Tous secteurs selon choix des actions

Secteurs géographiques concernés

- Ensemble de la Région Occitanie
- Département :
- Territoire : [des territoires spécifiques peuvent faire d'objet d'actions ciblées par chaque UD/UC](#)

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises : toutes entreprises mais les PME/TPE seront particulièrement suivies, du fait de la typologie des intervenants exposés aux chutes de hauteur, amiante, produits phytopharmaceutiques
- Salariés :
- Organisations syndicales, institutions :
- Branche professionnelle (BTP, agriculture)
- Autres :

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Actions de sensibilisation, conseil, accompagnement : cf. détail dans les fiches des actions prioritaires du plan régional d'actions

Actions de contrôle : cf. fiches des actions prioritaires du plan régional d'actions

Pour mémoire : réalisation de

- Chutes de hauteur : 4000 contrôles et enquêtes
- Amiante : 550 contrôles et enquêtes
- Produits phytopharmaceutiques : 200 contrôles et enquêtes

Ces actions de sensibilisation/conseil : accompagnement et de contrôle sont regroupées et articulées en 3 sous actions thématiques :

Sous-action 1 : chutes de hauteur

Sous-action 2 : amiante





Sous-action 3 : produits phytopharmaceutiques

Objectifs des actions prioritaires sur d'autres priorités (LTI/PSI, transports routiers)

Contribution du SIT à l'élaboration et au suivi des CPOM.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Actions de sensibilisation au risque chutes de hauteur, menées en partenariat avec CARSAT et OPPBTP auprès des entreprises de moins de 20 salariés.

Sensibilisation des entreprises utilisatrices de produits phytopharmaceutiques (plaquette, courriers).

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique (sur risques CMR)
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective : dans la mise en œuvre des actions prioritaires nationales : journées de contrôle collectives,
- Groupes de travail : participation des agents du SIT au groupe de travail national sur les chutes de hauteur, aux GT régionaux sur les produits phytopharmaceutiques, sur les peintures aéronautiques,
- Colloque :
- Formation : formation des agents et sensibilisation des entreprises
- Elaboration de document : dans le cadre du GT « Phytos »
- Méthodologie d'intervention : idem
- CPOM : participation des UD/UC à l'élaboration et au suivi des CPOM
- Autres :

Outils mis en œuvre





- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation (plaquette « phytos »)
- Site intranet de la DIRECCTE pour les documents méthodologiques
- Bases de données
- Autres : convention de coopération et d'échanges d'information avec les CARSAT

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet : [du PRST 3](#)
- Bases de données :
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Réunions de responsables du SIT et réunions de CODIR, tableaux de bord de l'activité issus de WIKI'T (interventions, contrôles, enquêtes, réunions, examens de documents)

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- Objectifs des actions prioritaires : améliorer la prévention des risques identifiés par des actions prioritaires en matière de santé au travail, réduire la sinistralité
- Objectifs des CPOM : en fonction des actions ciblées

Indicateurs chiffrés :

- Nombre d'interventions, contrôles et enquêtes sur les plans d'action nationaux en santé au travail
- Taux de réalisation des objectifs quantitatifs
- Taux de couverture des SST par des CPOM

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :





Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Fiches actions régionales, TDB de suivi quantitatifs, bilans qualitatifs élaborés par les RUC

Documents en lien avec l'action

Document de synthèse sur l'activité du SIT

Modalités de communication/valorisation de l'action

Bilan annuel de l'activité du SIT Occitanie, présentation aux partenaires sociaux et à la presse





ACTION 3.7

*Structurer une offre de service et
des actions partenariales en
direction des PME-TPE,
notamment en mobilisant les
branches*





Diagnostic préalable - PRST3

Fiche action n°3.7

« Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE, notamment en mobilisant les branches ».

(Co)Pilote(s) : CARSAT LR Sébastien Lemeteyer CARSAT MP Guy Hourriez
Contributeurs : DIRECCTE Paul Artuso / Virginie Negre, ARACT Carine Belin, MSA, ASTL
46 Dominique Satgé, SISTA 12 Pierre Malgouyres, SIST Carcassonne Béranger
Ribes, BTP34 Sylvie de Lagrange

I – Problématique de l'action :

Éléments de contexte, problématique

Existence d'offres différenciées chez chacun des partenaires qui ne sont pas tous présents dans le groupe

Ces offres ne sont pas connues de chacun des partenaires entre eux ni des branches concernées et encore moins de la globalité des entreprises cibles

- Nécessité de répertorier l'existant ou en cours de conception de façon globale
- Nécessité d'identifier les besoins (manques) > co construction d'une offre complémentaire
- Nécessité de communiquer sur le sujet auprès de la cible globale via les supports les plus adaptés

Doit s'adresser en priorité à 130 000 entreprises (300 000 salariés) de 1 à 10 salariés réparties comme suit :

Agriculture, sylviculture et pêche	10 060 établissements et 16 872 salariés
Industrie	8 413 établissements et 25 843 salariés
Construction	18 171 établissements et 44 565 salariés
Commerce	25 491 établissements et 67 023 salariés
Services	65 028 établissements et 141 33 salariés

La co construction des supports nécessite la participation de la branche ou des partenaires identifiés

Enjeux de l'action

130 000 établissements génèrent 78 000 000€ de coût annuel en sinistralité AT/MP

Via 11 617 AT dont 14 mortels et 675 MP

70% du coût de la sinistralité touche 10% des secteurs d'activité :

Industries alimentaires

Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements





Travaux de construction spécialisés

Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles

Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

Transports terrestres et transport par conduites

Hébergement

Restauration

Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

Ces 10% concentrent également 50% des mortels (7)

II – Données disponibles :

Les caractéristiques des entreprises concernées (secteurs d'activité, territoires, taille, etc.)

	Entreprises	salariés
<3 sal	84 153	88 400
3 à 9	43 010	207 236
10 à 19	9 469	126 442
20 à 49	5 229	161 124

	Nb Entr.	Nb sal.
Agriculture, sylviculture et pêche	10 060	16 872
Industrie	8 413	25 843
Construction	18 171	44 565
Commerce	25 491	67 023
Services	65 028	141 333
Total	127 163	295 636

Les caractéristiques des populations concernées (emplois, métiers, qualifications, genre, âge, etc.)

TPE

Nb Entr. Nb sal.





Artisan-commerçant	5 597	9 955
Commerçant	7 422	11 180
Artisan	6 857	10 820
Profession libérale	5 716	8 462
Exploitant agricole	3 250	4 220
Société à responsabilité limitée (SARL)	63 652	171 278
Société anonyme à conseil d'administration	525	2 207
Société par actions simplifiée	8 379	25 381
Société civile	8 925	18 063
Association loi 1901 ou assimilé	10 697	21 797
Autres catégories	6 143	12 273
	127 163	295 636

La sinistralité (AT, MP, inaptitudes, etc.)

Libellé Division	Cumul Nb SE	Cumul Effectif Moyen	Cumul Nb AT avec Arrêt	Cumul Nb Mortel AT	Cumul Nb TJ Avec Arrêt	Cumul Nb Mortel TJ	Cumul Nb MP reconnu	Cumul Nb Mortel MP	Cumul Coût Total	IF
Total général	-	-	-	-	-	-	-	-	- €	#DIV/0!
Travaux de construction spécialisés	18 356	44 034	3 359	4	116	1	163	-	24 282 677,86 €	76,3
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	21 339	53 088	1 260	-	241	1	74	-	7 070 473,12 €	23,7
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	7 047	22 844	624	-	54	1	30	-	4 108 241,20 €	27,3
Restauration	12 177	27 953	1 089	-	216	1	38	-	4 082 027,52 €	39,0
Transports terrestres et transport par conduites	2 634	7 251	319	2	20	-	6	-	3 620 422,98 €	44,0
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	5 229	15 247	568	-	84	1	42	-	2 991 291,99 €	37,3
Hébergement	3 025	8 767	290	1	50	-	17	-	1 914 779,39 €	33,1
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	901	3 429	268	-	6	-	18	-	1 817 889,80 €	78,2
Industries alimentaires	3 807	10 825	328	-	75	-	51	-	1 710 915,18 €	30,3
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	4 221	6 079	254	-	17	1	20	-	1 617 361,29 €	41,8
Activités de location et location-bail	926	2 908	123	-	8	-	2	-	1 451 155,15 €	42,3
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	626	2 054	93	1	3	-	11	-	1 422 700,64 €	45,3
Construction de bâtiments	1 264	3 347	163	-	9	-	7	-	1 322 925,45 €	48,7
Activités pour la santé humaine	7 013	12 088	149	-	35	-	14	-	1 305 953,66 €	12,3
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	321	1 037	72	-	2	-	2	-	1 257 864,24 €	69,4
Enseignement	3 566	9 771	136	1	30	-	6	-	1 147 865,71 €	13,9
Action sociale sans hébergement	1 668	6 426	220	-	52	-	10	-	1 134 803,37 €	34,2
Autres services personnels	5 203	10 108	197	-	68	1	56	-	1 114 971,97 €	19,5
Activités liées à l'emploi	968	2 594	70	1	156	-	2	-	1 039 224,95 €	27,0
Réparation et installation de machines et d'équipements	904	2 723	122	-	6	-	8	-	911 015,14 €	44,8

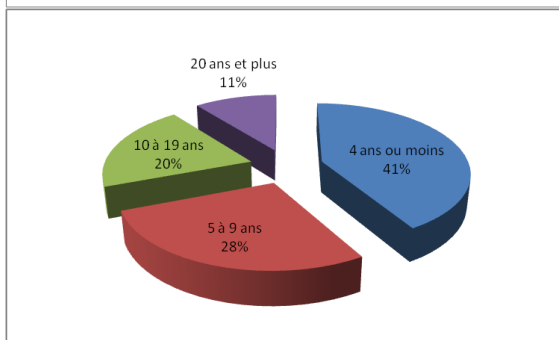
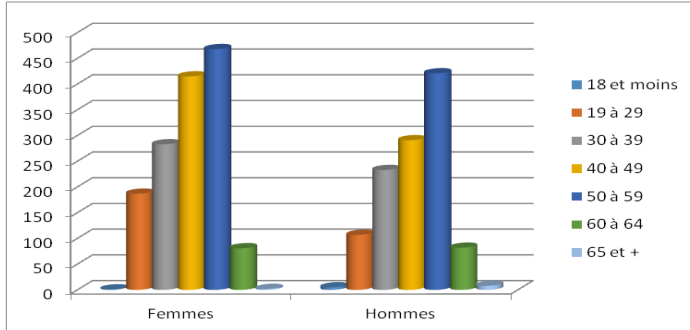
Autres indicateurs pertinents

Inaptitudes : Le médico-social et aide à la personne représente 21,3% ; le BTP: 16,6%





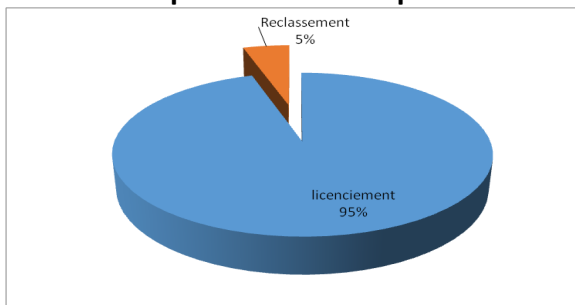
Quant au commerce, si on ajoute le commerce de détail et de gros à la grande distribution, il passe en 1^o position de fréquence avec 22,85%. Les femmes sont surreprésentées avec 56%; en augmentation régulière sur 3 ans. Comme les années précédentes, l'inaptitude augmente de façon linéaire avec l'âge.



- Les pathologies de la sphère mentale représentent 32,28% (32,83% en 2013 et 30,7% en 2012).
- Les pathologies ostéo-articulaires représentent 40,52% (41,74% en 2013 et 41,53% en 2012).

En 2013 et 2012, 52% avaient un lien avec le travail ; et partiellement pour 8% en 2013 et 5% en 2012

Devenir des personnes en inaptitude



III – État des lieux de l'existant :





Les actions réalisées dans les PRST précédents

Ex LR	Ex MP
<ul style="list-style-type: none">• TPE/PME sur le PRST2 (transversal3)	<ul style="list-style-type: none">• Néant spécifique TPE PME

Les actions significatives réalisées hors PRST

- **COTE CARSAT**

- COG :

- TPE maçon : communication sur la sinistralité et mise en ligne d'une AFS
- TPE restauration : L'action nationale TPE déclinée avec le métier de la « restauration traditionnelle »

Objectifs :

- Action 1 : Faire connaître et promouvoir l'outil en ligne d'aide à l'évaluation des risques dans la restauration (OIRA Restauration)
- Action 2 : Sensibiliser les chefs d'entreprises à l'évaluation des risques professionnels et sur le socle commun de prévention lors de la création ou lors de la reprise d'un restaurant.
- Action 3 : Faire connaître aux entreprises un socle commun de 10 mesures de prévention
- Action 4 : Mobiliser les restaurateurs ayant récemment déclaré un AT avec arrêt

- TPE transport

Les coûts sont essentiellement liés aux AT et 80 % des AT sont liés à des chutes et à de la manutention. Les lésions sont des contusions et des maux de dos.

90% des AT ont lieu véhicule à l'arrêt ou pendant les manœuvres.

50 % des décès sont des malaises dans la cabine.

Finalité :

Diminuer la sinistralité du secteur, en particulier les AT liés aux chutes de hauteur et de plain-pied, ainsi que ceux liés aux manutentions manuelles.

Moyens :

Communication sur un socle minimum et AFS transport

- TPE Garages

Distribution de mallettes EPI via les services de santé au travail volontaires

- DIPLUS

Finalité

Diffusion d'un outil autoporté aidant à l'évaluation des risques pour les TPE de moins de 20 salariés

Objectifs

Diagnostic rapide fait dans l'entreprise

Au moins 1 action mise en œuvre sur l'un des 5 thèmes de l'outil

Moyens

Déploiement par chambres consulaires

- Experts comptables

Une action nationale en cours d'élaboration avec l'INRS impliquant la CARSAT MP

- Les conventions d'objectif

[Réparation automobile](#)





[Forge et fonderie](#)
[Chaudronnerie-tuyauterie](#)
[Biens et composants d'équipements et de mécanique industriels](#)
[Travail à froid des métaux et construction métallique \(dont armatures et charpentes\)](#)
[Travaux publics](#)
[Bâtiment](#)
[CNO Transversale CTN C](#)
[Edition, imprimerie reprographique et activités connexes](#)
[Commerces de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale y compris traiteurs \(sauf "traiteurs-organismes de réception"\)](#)
[Filières viande, volaille et produits transformés](#)
[Commerce de gros de boissons](#)
[Activités de restauration traditionnelle et d'hôtellerie](#)
[Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza](#)
[Meunerie, nutrition animale, filière œufs et autres activités alimentaires non classées par ailleurs](#)
[Entreposage frigorifique](#)
[Activités de la chimie](#)
[Activités du caoutchouc](#)
[Plasturgie](#)
[Activités de la Chaussure, de la Maroquinerie, de la Tannerie, Mégisserie, Cuirs bruts et industries annexes.](#)
[Fabrication de produits céramiques, fabrication de tuiles et briques](#)
[Papiers cartons](#)
[Ameublement](#)
[Industries nautiques](#)
[Béton prêt à l'emploi](#)
[Verre-cristal](#)
[Fabrication de produits en béton](#)
[Textile-Habillement](#)
[Extraction et production de matériaux de construction et de minéraux industriels](#)
[Commerce de gros \(négoce\) de matériaux de construction](#)
[Activités du secteur de l'hébergement, de l'aide et du soin à la personne](#)

○ Les Aides Financières simplifiées

AFS Nationales

- **Centres de contrôle technique** : réduire le risque de cancers professionnels liés aux émissions de moteurs diesel > [accéder à l'offre AIRBONUS](#).
- **Amiante** : pour protéger vos salariés de l'amiante > accéder à l'offre [Stop AMIANTE](#)
- **BTP** > [accéder à l'offre BÂTIR +](#)
- **BTP** : maîtriser le risque de chutes de hauteur > [accéder à l'offre ECHAFAUDAGE +](#)
- **Logistique, industrie et commerce de gros** > [accéder à l'offre FILMEUSE +](#)
- **Fumées de soudage** : réduire les émissions de gaz et fumée de soudage > [accéder à l'offre FUMÉE DE SOUDAGE](#)
- **Garage** : prévenir le risque chimique et les TMS > [accéder à l'offre GARAGE + sùr](#)
- **Salons de coiffure** : maîtriser le risque de troubles musculosquelettiques > [accéder à l'offre PRECISEO](#)
- **Restauration** > [accéder à l'offre STOP ESSUYAGE](#)
- **TMS** > [accéder à l'offre AFS TMS Pros Diagnostic et AFS TMS Pros Actions](#)
- **Transport routier** : s'équiper en toute sécurité > [accéder à l'offre TRANSPORT + SÛR](#)






AFS Régionales MP

- **Ensevelissement** : réduire le risque d'ensevelissement lors de travaux en tranchée et en puits > [accéder à l'offre BLINDAGE +](#)
- **EHPAD** : maîtriser les risques liés aux manutentions et aux déplacements > [accéder à l'offre Prévention EHPAD](#)
- **Bruit** : réduire ou supprimer le risque de perte d'audition > [accéder à l'offre NUISANCES SONORES +](#)
- **Risques PsychoSociaux** > [accéder à l'offre Prévenir les RPS](#)
- **Commerce alimentaire** > [accéder à l'offre SUPERETTES-SUPERMARCHES +](#)
- **Vibrations** : maîtriser les risques liés aux vibrations > [accéder à l'offre AFS VIBRATIONS](#)





Les AFS régionales LR

-  [Equipements de travail en hauteur et système d'ancrage mobile](#)
-  [Intégrer le mieux vivre au travail dans l'évaluation des risques](#)
-  [Fumées de soudage en chaudronnerie](#)
-  [Vibrations](#)
-  [Entreprise du Sanitaire et Médico-social](#)

● **COTE ARACT**

Des actions collectives :

- De manière générale, l'ARACT conçoit avec des porteurs de projet (ex : organisation professionnelle, chambre consulaires, OPCA...) des actions collectives en direction de collectif d'entreprises dont certaines peuvent être des TPE sur des thématiques comme PRP, QVT... Aussi tout accompagnement individuel d'une entreprise en matière de CT (de manière générale)
- L'ARACT anime une action collective auprès de TPE du secteur des musiques nouvelles sur des démarches en faveur de l'égalité professionnelle (cluster MA sphère)
- Un cluster sur la QVT auprès de TPE et PME a été réalisé et animé par l'ARACT en 2015-2016 sur Toulouse et Montpellier. Un nouveau est engagé pour 2017 en Occitanie.

Des interventions individuelles auprès de TPE :

- Des diagnostics et des accompagnements dans des TPE sur tous les sujets relatifs au travail en particulier sur la QVT, la pénibilité et usure professionnelle, les relations conflictuelles, les RPS, l'absentéisme.
- Des diagnostics et accompagnement sont réalisés par des acteurs relais et des consultants sur les questions de RH et de conditions de travail auprès des TPE pour les aider dans leur recrutement (FRIE dispositif de la Région)

Des actions avec des branches :

- Sur le secteur des services à la personne, on a touché principalement des TPE avec les acteurs des branches qui ont été accompagnées sur la PRP.
- Dans l'insertion par l'activité économique, dans les secteurs d'activités restauration, espaces verts tri déchets..., une action de prévention des RPS a été conduite auprès de TPE de ces secteurs
- En projet : en 2017 une nouvelle action « numérique et CT » avec UD31 sur insertion par l'activité économique.

Des échanges de pratiques et du transfert avec les consultants du réseau EvPRP :

- Deux réunions d'échanges de pratiques sur « comment intervenir dans des TPE ? Quelles spécificités ? » en 2015 se sont déroulées. Ceci donnera lieu à la formalisation d'une fiche TPE sur le même sujet en tout début 2017
- Une formation à destination des consultants sur les questions de QVT.

Un dispositif financier :

- FACT est un fond de financement d'actions de conseil en direction des TPE géré par l'ANACT





Les actions significatives réalisées hors région	
Autres régions	Niveau national
<ul style="list-style-type: none">• Les AFS régionales	<ul style="list-style-type: none">• Les actions OIRA• Exemple ANACT/DP• Etude des partenariats EN3S

Les productions transférables existantes (guides, outils, etc.)
<ul style="list-style-type: none">• Vidéo chute de hauteur LR• Ed INRS• Modèle de document unique ASTL 46• DIPLUS• GPSST DIGESST• OPPBTP <p>Des guides sectoriels :</p> <ul style="list-style-type: none">• « Concevoir la boulangerie de demain » (aménagement des locaux et organisation du travail), produits par la Fédération des boulangeries et boulangeries-pâtisserie et ARACT LR, guide à l'usage des artisans boulangers et boulangers-pâtisseries.• « Évaluation et prévention des risques dans les entreprises artisanales de peinture en bâtiment », ARACT LR avec UPA, CAPEB, OPPBTP et SST.• « Prévenir les risques liés aux TMS dans les ateliers de mécanique et de carrosserie », ARACT LR avec CNPA et SST• « Agir pour la prévention des Risques Professionnels », dans les Entreprises artisanales, transports sanitaires, taxi, funéraire », ARACT LR et UPA, CNAMS et des consultants• « Travail et performance globale », Aract LR avec CPRIA UPA et les 5 centrales syndicales• « Construction bois : quand les CT créent de la valeur », réseau Anact Aract, l'Etat et le secteur du bois.• « Santé et sécurité dans les métiers de la fabrication et des services », Aract LR, CNAMS, UPA, CPRIA <p>Une fiche spécifique sur les TPE :</p> <ul style="list-style-type: none">• « Comment intervenir auprès et dans les TPE ? », réseau des intervenants en EvPRP et Aract Occitanie. <p>Des outils :</p> <ul style="list-style-type: none">• Support pour un auto diagnostic égalité professionnelle, Midact.• INRS « faire le point » sur les RPS (questionnaire pour TPE). <p>Des revues :</p> <ul style="list-style-type: none">• Revue Travail et changement : « spécial TPE », ANACT





Pour les PME et TPE, des guides :

- « Réussir son projet de développement en intégrant la QVT », LRIA et Aract LR, guide à l'usage
- « Apprentissage en situation de travail et pratiques du tutorat », Aract LR
- « DP en pratiques » pour les entreprises de moins de 50 salariés, Aract LR

- + résultats sous action 1

Les offres de formation institutionnelles existantes

- Voir offre de formation CARSAT
 - Personne désignée compétente
 - Compétences de base en prévention
 - Analyse d'AT
 - Initiation RPS
- Offre de formation des SIST
 - STEP
 - SST
 - PRAP
- Offre de formation OPPBTP
- Offre de formation ARACT
- **Une offre de formation-sensibilisation sur des thèmes divers touchant aux conditions de travail** (session de deux heures à une journée à la demande) proposée par l'ARACT Occitanie :
 - QVT, GPEC, égalité professionnelle et management du travail,
 - PRP, RSP, TMS, MCE et pénibilité et usure professionnelle,
 - Conduite de projet d'investissement, appui aux relations sociales et sur les outils du réseau Anact Aract
- **Une offre de formation en direction des DP et chefs d'entreprise de 11/49 salariés sur HSCT.** Elle peut être suivie par des dirigeants de TPE.
- Formation pour accompagner les acteurs internes dans la **conduite d'une démarche en faveur de l'égalité professionnelle**

Fest (formation en situation de travail) qui selon les OPCA peut concerner davantage les TPE.

IV – Les acteurs :

Les acteurs cibles de l'action

- Les directions d'entreprise
- Les salariés d'entreprise
- Les IRP
-





Les acteurs ressources mobilisables pour l'action

- Consulaires
- Branches
- Syndicats employeurs et salariés
- Rectorat et inspection
- OPPBTP
- SIST MSA
- Experts comptables

V – Les premiers enseignements du diagnostic préalable

Les points de vigilance et remarques des contributeurs à l'action

Recensement préalable indispensable mais très large donc complexe

Ciblage après recensement

Ne pas partir tous azimuts

Prévoir de dédier un animateur à chaque sous action ciblée

Construire ou répertorier les outils et démarches que l'on souhaite promouvoir et les modalités de communication

Les priorités et orientations à donner à l'action

4 secteurs d'activité sont à priori retenus comme prioritaires :

- Entreprises de propreté
- Restauration
- BTP
- Garages

Les fiches sous actions seront proches mais les outils et démarches seront adaptées à la culture de chaque branche

Les principaux indicateurs pour l'évaluation en cours et en fin d'action

- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre d'outils mutualisés et adaptés ou co-construits
- Nombre d'actions concrètes (réunions, formations...) mises en place sur la région/branche/secteur ou thématiques

VI – Bibliographie / sitographie utile





Sous actions possibles

1 sous action génériques et des sous actions ciblées par branche (6 ou 7 ou 80/20)





Fiche Action PRST3

Fiche action « Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE, notamment en mobilisant les branches ».

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Co construction avec les partenaires identifiés d'une offre en termes de démarche à promouvoir, outils à proposer, supports de communication et modalités de déploiement.

Une priorisation sur l'offre aux structures de moins de 11 salariés

Contexte régional de l'action

De nombreux outils et démarches créés pour les TPE par divers partenaires potentiels mais connus des seuls concepteurs.

Une sinistralité qui continu à être forte sur ces secteurs d'activité.

130 000 établissements génèrent 78 000 000€ de coût annuel en sinistralité AT/MP

Via 11 617 AT dont 14 mortels et 675 MP

70% du coût de la sinistralité touche 10% des secteurs d'activité

4 secteurs d'activité seront priorisés en sous action : restauration traditionnelle, propreté, construction et garages

Une difficulté pour trouver des outils adaptés, des interlocuteurs pertinents ou pour choisir les plus adaptés.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Tous les PGP seront évoqués en fonction des démarches et outils spécifiques de chaque sous action. On est sûr de la structuration d'une offre de services construits par ailleurs ou existante. Nous privilégierons les services s'appuyant sur les principes prioritaires





Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
< le 26/01/2017 >	<input type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input checked="" type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action <TPE>	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.1	En lien avec l'action LR	En lien avec l'action TPE du plan COG Actions spécifiques de SIST hors CPOM	Avec certains CPOM

Date début d'action	Date de fin d'action
Juin 2017	Décembre 2020

Calendrier prévisionnel
Fiche sous action numéro 1 restauration traditionnelle finalisée pour le 31/03/2017

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT puis 1 pilote spécifique par sous action
Responsables associés
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT LR, CARSAT MP, DIRECCTE, ARACT, MSA, ASTL 46, SISTA 12, SIST Carcassonne, BTP34, ARACT ?
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> CMA, CCI, OPCA concerné, branche professionnelle, organisation syndicale volontaire
<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale concernée : rectorat et/ou conseil régional
<input checked="" type="checkbox"/> Services de santé au travail volontaires
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Restauration traditionnelle, propreté, garages, construction
<input type="checkbox"/>





Secteurs géographiques concernés

- Ensemble de la Région Occitanie
- Département : .
- Territoire : dans la phase de test avant déploiement

Cible / bénéficiaires de l'action

- Entreprises : moins de 11 salariés
- Salariés : tous en entreprise de moins de 11 salariés
-
- Élèves en lycées professionnels ou en CFA

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

- Les entreprises auront connaissance des outils, démarches et offre de services proposés par les différents partenaires,
- Les entreprises sauront vers qui se tourner pour être aidées au choix des outils et démarches les plus adaptées
- Les entreprises sauront qui pourra les accompagner pour la mise en œuvre de ces outils et démarches
- Les futurs salariés et chef d'entreprise auront la connaissance de l'ensemble de ces outils et démarches ainsi que de leurs partenaires potentiels

Modalités d'action en direction des TPE-PME

- Proposer et mettre en place les outils de diffusion nécessaires pour que les entreprises concernées s'emparent et utilisent notre offre pour maîtriser leurs risques professionnels (documents, site internet dédié, forums...)
- Accompagner sur le terrain les entreprises afin de leur faciliter la mise en œuvre de l'ensemble des outils et démarches choisis (interlocuteurs identifiés, site de partage d'information...)

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS





- Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective : réunions locales de présentation des outils et démarches de prévention disponible. Entreprises et enseignement professionnelle
- Groupe de travail : avec les partenaires pré identifiés pour valider les démarches et outils et mettre à jour les supports d'offre de service
- Colloque :
- Formation : en direction des enseignants et formateurs pour la formation initiale ; pour des relais de nos partenaires pour l'utilisation de certains outils en direction des IRP sur le modèle ANACT
- Elaboration de document : document support de l'ensemble de l'offre de service générique ou spécifique du secteur d'activité (plaquette)
- Méthodologie d'intervention : groupes de travail, atelier de prise en main d'outil...
- CPOM:
- Autres :

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique ; applications numériques sur tablette ???
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- Bases de données
- Autres recommandations des branches professionnelles...

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation : Exemple pour la restauration traditionnelle
La restauration traditionnelle. Prévention des risques professionnels ;
Hôtels et restaurants. Refuser les risques du métier ;
Restauration traditionnelle. La santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés ; Santé et sécurité dans les métiers de la restauration.
Enseigner la santé et la sécurité au travail
R 493 socle de prévention pour la restauration traditionnelle
- Site internet : OIRA, DIPLUS...
- Bases de données : statistiques
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action





Remontée semestrielle des actions mises en place au pilote de la sous action

Bilan de l'action

Résultats attendus : les entreprises de moins de 11 salariés connaissent les partenaires capables de les aider ou accompagner dans leurs démarches de prévention

Elles ont à leur disposition sur des supports adaptés des outils pertinents et savent les trouver

Elles profitent des offres techniques, de formation et d'accompagnement pour avancer dans leur démarche de prévention

Indicateurs chiffrés :

- Taux d'entreprises informées des outils et démarches à leur disposition
- Taux d'entreprises informées des partenaires susceptibles de les aider et accompagner
- Taux d'entreprises utilisant les outils et démarches proposées via des outils internet ou des dispositifs d'accompagnement
- Taux de diffusion d'outil ou de démarches pré identifiés au sein des établissements d'enseignement auprès des futurs salariés
- Taux d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement
- Taux d'entreprises ayant réalisé une évaluation des risques et mis en place un plan d'actions

Appréciation qualitative au [<date à préciser>](#) :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

[Remarques du CROCT prises en compte dans la fiche.](#)





Fiche Action PRST3

Exemple : Fiche sous action n1 : la restauration traditionnelle

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

Co construction avec les partenaires identifiés d'une offre en termes de démarche à promouvoir, outils à proposer, supports de communication et modalités de déploiement.

Contexte régional de l'action

De nombreux outils et démarches créés pour les TPE par divers partenaires potentiels mais connus des seuls concepteurs.

Une sinistralité qui continu à être forte sur ce secteur d'activité.

12 177 SE 27 953 SAL 1089 AT 216 A TRAJ 38 MP **>4M€** IF39

Une difficulté pour trouver des outils adaptés, des interlocuteurs pertinents ou pour choisir les plus adaptés.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Tous les PGP sont évoqués que ce soit dans le dispositif OIRA à destination des entreprises pour évaluer les risques et générer un plan d'action à partir de la priorisation de ceux-ci. La formation des élèves porte notamment sur la compréhension et l'application de ces principes.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
<V2 24/03/2017 >	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
-------------------	----------------------------	--------------------	----------------------------	--------------------





<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action <TPE>	PRST3 <input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 1.1	En lien avec l'action LR	En lien avec l'action TPE du plan COG Actions spécifiques de SIST hors CPOM	Avec certains CPOM
---	---	--	--	--------------------

Date début d'action	Date de fin d'action
mai 2017	Décembre 2020

Calendrier prévisionnel
Fiche validée lors de la réunion CROCT du 12 avril Ateliers OIRA et MAV IMPLANT en 2017 et 2018 Actions en direction des élèves 2018 et 2019 Evaluation en 2020

II – Acteurs :

Pilote de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT
Responsables associés
<input checked="" type="checkbox"/> SIST Carcassonne, ASTL 46, DIRECCTE, ARACT <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Partenaires ou contributeurs
<input checked="" type="checkbox"/> CMA, CCI, UMIH, FAFIH, Rectorat, <input checked="" type="checkbox"/> ARDIR (association des directeurs de CFA : Mme VERDIER CFA Blagnac et ?? LR) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Secteurs d'activité concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Restauration traditionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale du secteur

Secteurs géographiques concernés
<input checked="" type="checkbox"/> Ensemble de la Région Occitanie <input type="checkbox"/> Département : <input checked="" type="checkbox"/> Territoire : dans la phase de test avant déploiement

Cible / bénéficiaires de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Entreprises : moins de 11 salariés





- Salariés : tous en entreprise de moins de 11 salariés
-
- élèves en lycées professionnels ou en CFA

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

- Les entreprises auront connaissance des outils, démarches et offre de services proposés par les différents partenaires,
- Les entreprises sauront vers qui se tourner pour être aidées au choix des outils et démarches les plus adaptées
- Les entreprises sauront qui pourra les accompagner pour la mise en œuvre de ces outils et démarches
- Les futurs salariés et chef d'entreprise auront la connaissance de l'ensemble de ces outils et démarches ainsi que de leurs partenaires potentiels

Modalités d'action en direction des TPE-PME

- Proposer et mettre en place les outils de diffusion nécessaires pour que les entreprises concernées s'emparent et utilisent notre offre pour maîtriser leurs risques professionnels (documents, site internet dédié, forums...)
- Accompagner sur le terrain les entreprises afin de leur faciliter la mise en œuvre de l'ensemble des outils et démarches choisis (interlocuteurs identifiés, site de partage d'information...)
- Les futurs salariés ou chefs d'entreprises de la restauration seront formés à l'évaluation des risques

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- Transversalité santé travail / santé publique (Hygiène/population client)
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective : SIST volontaire et FE type en enseignement pro initial au niveau formation enseignants (PAF),
- Groupe de travail : Ateliers OIRA et R 493, groupe sur le partage de bonnes pratiques et le





repérage des freins

- Colloque : pour les enseignants de la formation initiale et leur chef d'établissement, pour les chefs d'établissements TPE en 2019
- Formation : Formation DP ANACT, offre CARSAT (analyse AT, dirigeant...), voir offre UMIH formation et FAFIH
- Elaboration de document : participer à la mise en œuvre de la rénovation du CAP et BTS en intégrant R 493 et OIRA
- Méthodologie d'intervention : intégration prévention dans le prix VANEL ???, labellisation type RSE ???,
- CPOM :
- Intégrer R 493 sur le site national hôtellerie restauration éducation nationale

Outils mis en oeuvre

- Guide méthodologique OIRA R 493 voir complément UMIH et FAFIH
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet OIRA
- Bases de données statistiques + inaptitudes
- Autres ()

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide : R 493
- Document d'information/sensibilisation :
La restauration traditionnelle. Prévention des risques professionnels ; Hôtels et restaurants. Refuser les risques du métier ; Restauration traditionnelle. La santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés ; Conception des cuisines de restauration collective ;
Santé et sécurité dans les métiers de la restauration. Enseigner la santé et la sécurité au travail
R 493 socle de prévention pour la restauration traditionnelle
- Site internet : OIRA,
- Bases de données : statistiques
- Autres :

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Point annuel formalisé avec le pilote et l'ensemble des partenaires

Bilan de l'action

Résultats attendus : les entreprises de moins de 11 salariés connaissent les partenaires capables de les aider ou accompagner dans leurs démarches de prévention
Elles ont à leur disposition sur des supports adaptés des outils pertinents et savent les trouver





Elles profitent des offres techniques, de formation et d'accompagnement pour avancer dans leur démarche de prévention

Les établissements de formation initiale intègre le socle de prévention (R 493) dans leurs dispositifs de formation et dans leurs pratiques.

Indicateurs chiffrés :

- Taux d'entreprises informées des outils et démarches à leur disposition
- Taux d'entreprises informées des partenaires susceptibles de les aider et accompagner
- Taux d'entreprises utilisant OIRA
- Taux d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement
- Taux d'entreprises ayant réalisé une évaluation des risques et mis en place un plan d'actions via OIRA et/ou accompagnement (et son évolution sur des territoires donnés)

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action.

Produits de l'action

Documents en lien avec l'action

Modalités de communication/valorisation de l'action

[Colloque 2020](#)





ACTION 3.13

Développer à destination de toutes les régions une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial opérationnel et de l'animer





Fiche Action PRST3

Fiche action n°3.13 :

Développer à destination de toutes les régions une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial opérationnel et de l'animer

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'action 3.13 a pour objectif d'expérimenter des démarches de production de données croisées sur la santé au travail permettant de mieux cibler les besoins en santé au travail et les actions de prévention. En lien avec l'action 3.13 du PST national pilotée par l'Anact, il est proposé que la région Occitanie soit région expérimentale pour construire des outils innovants d'analyse et de pilotage des actions. Parallèlement, il apparaît indispensable de pouvoir appuyer les priorités des préventeurs institutionnels sur une analyse des besoins réels en santé au travail dans les entreprises. Pour cela, il est essentiel de promouvoir une exploitation et un partage entre les divers acteurs locaux et régionaux des données de santé au travail détenues par les partenaires, y compris les données issues du suivi de l'état de santé des salariés recueillies dans les services de santé au travail.

Les travaux du groupe 3.13 s'articuleront autour de 3 axes repris dans les fiches sous-action proposées :

- **Un premier axe sur un état des lieux régional en matière de santé au travail**, en coopération avec l'ORMIP-CREAI (Observatoire Régional de Santé).
- **Un deuxième axe pour développer des expérimentations en matière d'analyse de données** avec l'appui du groupe national. Ainsi, trois actions sont ciblées dans un premier temps :
 - Une action sur un territoire qui sera celui d'Alès dans le Gard,
 - Deux actions avec une approche thématique : une ciblée sur le risque « chute de hauteur » en lien avec le groupe 1.14/1.15 piloté par l'OPBBTP et une sur le « maintien en emploi des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives » en lien avec le groupe 2.7. Selon les résultats des expérimentations, il sera décidé d'un transfert de la démarche d'analyse sur d'autres actions du PRST.
- **Un troisième axe sur l'animation de la commission épidémiologie** qui sera élargie à l'échelle de la région Occitanie.

Par ailleurs le groupe 3.13 a réalisé un outil de diagnostic préalable aux actions du PRST permettant à chaque pilote d'action de partager avec ses contributeurs un état des lieux sur sa thématique et ainsi définir collectivement les actions qui seront menées sur la période du PRST. Un travail de capitalisation sur l'ensemble des fiches diagnostic sera réalisé en articulation avec le diagnostic régional réalisé par l'ORMIP.





Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Malgré les progrès réalisés globalement en matière de prévention des risques professionnels (mobilisation des acteurs, renforcement des politiques publiques, impact sur la sinistralité, etc.), les enjeux de santé au travail restent prégnants, nécessitant d'intégrer les conditions de travail dans la logique même des organisations et également pour appréhender des risques émergents sur lesquels les connaissances doivent être développées. La dynamique du PRST3 doit répondre à ces enjeux en favorisant la coopération des acteurs, l'articulation des savoirs et le pilotage par les partenaires sociaux. Toutes ces conditions nécessitent des outils de pilotage probablement innovants, permettant de cibler les actions et de mieux mesurer leurs impacts sur le terrain.

L'action 3.13 doit contribuer à ces enjeux en proposant des démarches expérimentales de diagnostic, d'analyse de données issues de différentes sources et qui ne sont pas toujours mises en lien. Notamment, l'ensemble des acteurs œuvrant produisant et utilisant des données de santé au travail (CARSAT, Services de santé au travail, Santé publique France, Universitaires, ORS, ARACT...) seront regroupés au sein d'une commission épidémiologie étendue à l'ensemble de l'Occitanie pour notamment renforcer la place de l'épidémiologie dans la pratique quotidienne des équipes pluridisciplinaires, l'utilisation d'indicateurs dans les projets de service, la capitalisation de bonnes pratiques de veille sanitaire, etc...

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
Version 1 du 01/12/2016	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action 3.13 <u>nationale</u> <input checked="" type="checkbox"/> en lien avec les actions 3.10, 3.11 et 3.12 nationales	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec toutes les actions, notamment 1.14/1.15 et 2.7	En lien avec les actions de diagnostic réalisées En lien avec les actions complémentaires (veille sanitaire) du PRST2 Midi-Py	En lien avec le plan Santé Publique	A définir





--	--	--	--	--

Date début d'action	Date de fin d'action
01/01/2017	31/12/2020

Calendrier prévisionnel
2017 : <ul style="list-style-type: none">- Capitalisation sur les diagnostics préalables de chaque action- Réalisation et diffusion de l'état des lieux régional sur la santé au travail- Démarrage de 3 expérimentations sur l'analyse des données (MCE et chutes de hauteur dans un premier temps ; Alès dans un deuxième temps)- Mise en place de la commission épidémiologie sur l'ensemble de la région Occitanie
2018 : <ul style="list-style-type: none">- Fin des expérimentations et capitalisation ; selon résultats, transfert sur d'autres actions du PRST- Commission épidémiologie : mise au point d'indicateurs épidémiologiques à partir des données existantes
2019 : <ul style="list-style-type: none">- Poursuite du transfert- Commission épidémiologie : mise au point d'indicateurs épidémiologiques à partir des données existantes, appropriation par les utilisateurs (services de santé au travail)
2020 : <ul style="list-style-type: none">- Evaluation des travaux menées dans l'action 3.13 et présentation de la synthèse réalisée- Evaluation d'utilisation des indicateurs épidémiologiques dans les services

II – Acteurs :

Pilote de l'action
Aract Occitanie
Responsables associés
DIRECCTE Occitanie
Partenaires ou contributeurs
Carsat MP et Carsat LR OPPBTP MSA ARS SST (dont CMIST sur Alès et AIST Béziers sur MCE) Partenaires sociaux du CROCT Partenaires du Groupement d'Intérêt Scientifique national dont l'Université de Montpellier Autres : ORSMIP, fournisseurs de données : DARES, Atout Métiers, etc. Pour la commission épidémiologique : SST volontaires, Santé publique France, EVREST...
Secteurs d'activité concernés
<input type="checkbox"/>





Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

Ensemble de la Région Occitanie

Département :

Territoire : Bassin d'Alès pour une des expérimentations en 2017 (Gard et autres bassins pour comparaison des données)

Cible / bénéficiaires de l'action

Entreprises

Salariés

Organisations syndicales, institutions : acteurs du PRST

Branches professionnelles

Autres : SST

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

L'action 3.13 se déclinera en 4 modalités d'actions complémentaires :

- l'élaboration et la capitalisation sur les fiches diagnostic mises à disposition des pilotes d'actions du PRST,
- la réalisation d'un état des lieux régional en matière de santé au travail avec l'appui de l'ORMSIP,
- l'animation par le Médecin inspecteur de la DIRECCTE Occitanie et Santé publique France de la commission épidémiologie Occitanie,
- la contribution aux travaux de l'action 3.13 nationale pilotée par l'Anact et qui a pour objectif d'expérimenter des démarches de production de données croisées sur la santé au travail, permettant de mieux cibler les actions de prévention. Pour mener à bien ce travail, un GIS (groupement d'intérêt scientifique) nommé ATLAST est en cours de création avec le COCT, l'Anact, la DGT, l'ANSES et des universités dont celle de Montpellier. Le GIS propose à des régions volontaires de réaliser avec son appui une expérimentation pour mettre en place un dispositif d'analyse de données soit sur l'ensemble du territoire, soit de façon ciblée (une thématique, un bassin d'emploi par exemple).

En Occitanie, ce travail permettra :

- de construire des indicateurs, croiser des données (sinistralité, économiques, sociales, de santé, etc.) qui permettraient de mieux cibler des actions,
- d'avoir une approche longitudinale dans le diagnostic pour le faire évoluer au fur et à mesure de l'action et ainsi élaborer un véritable outil de pilotage et de suivi,
- d'articuler les données disponibles avec les expériences, l'expertise des acteurs concernés (à travers les échanges au sein d'un groupe de travail travaillant sur des hypothèses permettant de cibler le choix des données utilisées, leurs croisements, leurs analyses et leur exploitation).

Le groupe 3.13 souhaite s'inscrire comme région expérimentale sur cette action mais de façon





ciblée. Trois sujets sont repérés comme pertinents pour expérimenter la démarche d'analyse des données :

- Le risque « chute de hauteur » au sein du groupe 1.14/1.15 piloté par l'OPPBTP, ce qui permettra dans cette action de mener des investigations non limitées au secteur du BTP.
- La thématique « maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives » au sein du groupe 2.7 piloté par l'Aract, groupe qui démarre ses travaux dans la production de données afin de mieux cerner la problématique et de construire des outils de sensibilisation des entreprises. Le ciblage permettra de croiser des données santé travail et santé publique.
- Le territoire d'Alès pour à la fois sa forte sinistralité AT/MP mais également pour la dynamique de ses acteurs : CMIST d'Alès, CCI, partenaires sociaux, etc.

L'Université de Montpellier (Master Santé et Territoire et Master de Géomatique) pourra être mobilisée ainsi que l'observatoire des fragilités du service social de la Carsat.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Cette démarche de diagnostic doit pouvoir servir à tous les acteurs de la prévention, partenaires institutionnels et partenaires sociaux, et donc être utile dans la définition des actions de prévention proposées aux entreprises des territoires. Sur le territoire d'Alès, les résultats seront mis à disposition des entreprises. Notons que l'ensemble des productions du GIS à vocation à être publié et les données sources à être ouvertes.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- X Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- X Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- X Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- X Groupe de travail pour chaque expérimentation, comité de pilotage pour l'état des lieux régional ; articulation avec la commission épidémiologie
- Colloque :
- X Formation : formation des groupes de travail par l'Anact
- X Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM :
- X Autres : coopération GIS national et Université de Montpellier





Outils mis en œuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation
- Site internet
- X Bases de données et cartographies des données
- X Autres : Synthèse des expérimentations, outils de transfert

Outils existants en lien avec l'action :

- Guide :
- Document d'information/sensibilisation :
- Site internet :
- X Bases de données des partenaires et bases mises à disposition par le GIS
- X Autres : Outils de cartographie proposés par l'Anact et le GIS

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Groupe 3.13 constitué en comité de pilotage de l'état des lieux régional et des expérimentations, points réguliers en CROCT

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- élaboration d'une démarche de recueil, d'analyse et d'exploitation des données pouvant être utilisée par les pilotes d'action
- outil de pilotage des actions du PRST
- contribution des partenaires sociaux à l'action
- meilleure implication des SST dans la veille sanitaire et la production d'indicateurs pertinents de santé au travail

Indicateurs chiffrés:

- nombre d'expérimentations (nombre de réunions et de jours passés à conduire l'expérimentation)
- nombre d'acteurs mobilisés dans l'action
- nombre de médecins/SST représentés au sein de la commission épidémiologie
- taux de participation régional à l'enquête MCP
- nombre de fiches EVREST récoltées en région Occitanie

Appréciation qualitative au [23 mars 2017](#) :

Points forts : la production de données, d'outils de présentation de ces données en vue de leur utilisation, de démarches innovantes en matière d'analyse de données sont les perspectives du

Points à améliorer : seront recherchés dans les travaux du groupe 3.13 une contribution des partenaires sociaux à travers notamment des points d'étape réalisés auprès des acteurs du





travail de ce groupe. Il s'agit de considérer le groupe 3.13 comme un lieu permettant d'expérimenter une approche innovante de l'analyse des données.

CROCT.

Perspectives, évolution de l'action.

VI –: Production, Documents et Communication en lien avec l'action

Produits de l'action

Capitalisation sur les diagnostics préalables aux actions

Démarche d'analyse des données et outils de cartographie

Données épidémiologiques utilisables dans le diagnostic régional santé au travail

Documents en lien avec l'action

Synthèse des diagnostics préalables aux actions

Synthèse sur les résultats des expérimentations 2017

Synthèses (si transfert) des résultats des actions engagées sur d'autres actions du PRST

Modalités de communication/valorisation de l'action

Communication sur les résultats des premières expérimentations

Communication sur la démarche d'analyse et les résultats produits

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

Remarque CGT : Il semblerait que le Master Géomatique de L'Université Paul Valéry ne soit pas au courant du dispositif mis en place par le groupe 3.13.

Réponse du pilote : L'université de Montpellier n'a pas pu intégrer le GIS dès sa création et le rejoindra rapidement. Le contact avec le GIS est l'enseignant-chercheur Christophe Evrard. Un partenariat régional ne pourra donc aboutir qu'à partir de l'année universitaire prochaine.

Fiche validée par le GPRO le 12 avril 2017





Fiche Action PRST3

Fiche sous action n°3.13 - 1 :

Etat des lieux

de la Santé au Travail en Occitanie

I – Synthèse de la sous-action :

Objectifs et description synthétique de la sous-action

A la suite des réformes portant sur l'organisation territoriale française et instaurant de nouvelles délimitations régionales entrées en vigueur le 1er janvier 2016, il paraît nécessaire de poursuivre et approfondir la démarche de « diagnostic » engagée en 2014 dans la région Midi-Pyrénées au niveau Occitanie participant ainsi à la construction d'une identité et d'une culture commune sur la thématique santé au travail dans cette nouvelle région.

La première étape de ce diagnostic passe par la réalisation d'un « état des lieux sur la santé au travail dans la nouvelle région Occitanie répondant à deux objectifs principaux :

- Développer la connaissance des dangers et des risques en milieu professionnel en Occitanie et faire le point sur les populations au travail et particulièrement les travailleurs les plus exposés, support d'un diagnostic partagé ;
- Rendre plus lisibles et diffuser des données générales sur la santé au travail en Occitanie.

Les travaux seront menés en lien avec le GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) créé dans le cadre l'action 3.13 nationale.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de la sous-action

Le PRST3 2016-2020 souhaite réinvestir et poursuivre ce travail de structuration et de coordination des systèmes d'information : « Le PRST 3 devra être l'expression de la volonté partagée et l'accélérateur du processus de rassemblement des données éparses, mais aussi de leur analyse pour une utilisation de ces informations au service de la stratégie générale de prévention ».

En 2014, cette dynamique avait été initiée en Midi-Pyrénées au cours du PRST2 afin de dresser un bilan sur les conditions de travail, santé, sécurité à partir des données et indicateurs immédiatement accessibles et de faire le point sur les insuffisances du système d'information actuel. En Languedoc-Roussillon, un travail d'analyse des indicateurs disponibles dans le champ de la santé au travail avait





permis d'étayer l'état des lieux préalable à l'élaboration du PRST2.

L'Observatoire Régional de la Santé en Midi-Pyrénées avait été chargé d'élaborer un tableau de bord rassemblant les principales données disponibles. Ce travail avait aussi mis en exergue des pistes de travail pour, dans une perspective évolutive, parvenir à documenter les différentes problématiques selon des angles différents et complémentaires. L'ORS-LR puis le CREA-ORS-LR avait participé au travail de mobilisation des données autour de l'activité des services de santé au travail et des accidents du travail et maladies professionnelles et effectué différentes analyses des données issues du dispositif EVREST.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche sous- action
Version 1 du 01/01/2017	Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
x En lien avec l'action 3.13 nationale	x En lien avec toutes les actions, notamment la 3.13	En lien avec le act diagnostic réalisé en 2014	En lien avec le plan Santé Publique	A définir

Date début de la sous-action	Date de fin de la sous- action
01/11/2016	1 er octobre 2017

Calendrier prévisionnel

Ce travail a été initié en novembre 2016.

L'analyse des bases de données régionales de sinistralité et de maladies professionnelles est programmée à partir d'avril 2017.

Le rapport sera finalisé au 1er octobre 2017.

II – Acteurs :

Pilote de la sous-action
Diréccte Occitanie
Responsables associés
ORMIP/CREAI LR
Partenaires ou contributeurs
Carsat MP et Carsat LR OPPBTP MSA ARS Aract Partenaires sociaux du CROCT Partenaires du Groupement d'Intérêt Scientifique national dont l'Université de Montpellier





fournisseurs de données : DARES, etc.

Secteurs d'activité concernés

x Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

X Ensemble de la Région Occitanie

Cible / bénéficiaires de la sous-action

X Entreprises

X Salariés

X Organisations syndicales, institutions : acteurs du PRST

X Branches professionnelles

Autres

III – Construction et déploiement de la sous-action

Description des objectifs concrets de la sous-action

1. Phase de définition, mise en place et validation

Un comité de pilotage animé par la DIRECCTE, réunissant les partenaires et acteurs producteurs d'information, est chargé de la définition du champ de l'étude, de la validation des protocoles de recueil et des résultats.

Un travail préparatoire en lien avec la DIRECCTE permet d'articuler cette démarche avec les groupes de travail du PRST3.

Les organismes identifiés comme « source de données » sont interpellés par l'équipe d'étude afin d'identifier une ou des personnes ressources qui pourront être contactées afin de faciliter l'accès aux données et aux résultats d'enquêtes ponctuelles ou périodiques et afin d'en préciser les définitions et limites.

2. Mobilisation et analyse des informations santé-travail

Cette phase de travail s'organise autour de plusieurs types d'investigation :

- Une analyse et présentation des données socio-économiques issues des différentes bases de données (Insee, Direccte, Pôle Emploi.) afin de dégager les spécificités régionales et les principales tendances évolutives. L'objectif est de pouvoir caractériser chacune des zones d'emploi de la région Occitanie selon le secteur d'activité, les branches d'activité et la taille de l'entreprise.
- Une analyse bibliographique particulièrement approfondie pour les problématiques relevant de particularités régionales. Ce temps de travail doit notamment permettre de dégager les apports de certaines enquêtes nationales (ex : Sumer) sur des thématiques mal documentées au niveau régional en termes d'expositions et de risques et qui permettent en particulier de mieux connaître et mesurer la réalité des risques professionnels et les populations les plus exposées.
- Une analyse des bases de données régionales de sinistralité et des maladies





professionnelles

Cette analyse, faite en étroite collaboration avec les institutions détentrices de données (CARSAT et MSA), devra permettre de cartographier les principaux indicateurs à l'échelle des zones d'emploi de la région Occitanie et les tendances évolutives. Les activités les plus accidentogènes seront identifiées ainsi que la mesure de ces différents indicateurs dans les activités employant le plus de salariés.

- Une analyse des données du dispositif EVREST en Occitanie

Cette valorisation des données régionales de l'observatoire EVREST permettra à l'échelle régionale d'éclairer les enjeux de santé au travail en apportant des informations sur le vécu et le ressenti des salariés au travail.

3. Synthèse et approche thématique par focus

Un travail de synthèse sur des grandes problématiques de santé au travail permettra de faire le point sur l'état de connaissance à l'échelle régionale et nationale et de mettre en perspective ces informations avec les caractéristiques de l'emploi et des zones d'emploi en Occitanie.

Certaines études ou actions locales particulièrement significatives seront intégrées dans ces chapitres.

Parmi les thématiques qui apparaissent prioritaires, sont retenues :

- les troubles musculo-squelettiques,
- les risques psycho-sociaux,
- les chutes de hauteur,
- l'amiante.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Une attention particulière sera portée tout au long de ce travail aux problématiques spécifiques rencontrées dans les petites entreprises (TPE – PME / PMI).

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
 - Risque Routier
 - Risque Chimique (dont CMR)
 - TMS
 - Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
 - RPS
- Transversalité santé travail / santé publique
 - Autres :

Typologie de la sous-action





- X Action collective :
- Méthodologie d'intervention
- CPOM:

Outils mis en œuvre

Outils existants en lien avec l'action :

IV – Suivi et bilan de la sous-action

Suivi de la sous-action

Un comité de pilotage composé des partenaires institutionnels, l'ORSMIP/CREAI et piloté par la Direccte

Bilan de la sous- action

Résultats attendus :

- élaboration d'un état des lieux : Le support et la dynamique de diffusion de cet état des lieux seront définis en étroite collaboration avec les professionnels et les partenaires institutionnels au regard de leurs propres publications.
- outil de pilotage des actions du PRST
- contribution des partenaires sociaux à l'action

Indicateur chiffré :

- production d'un rapport

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de la sous-action.

Tenir à jour l'état des lieux

VI – Production, Documents et Communication en lien avec la sous-action

Produits de la sous-action





Documents en lien avec la sous-action

Travaux antérieurs de l'ORMMIP et du CREAI-ORS Languedoc-Roussillon sur la thématique santé-travail :

ORS Midi-Pyrénées

- Conditions de travail, Santé, Sécurité en Midi-Pyrénées. 2014
- Étude-action : prévention en milieu de travail après un premier épisode de lombalgie aiguë. 2012
- Santé au travail : Soutien méthodologique à la définition, à la mise en place et à l'analyse d'études par les services de santé au travail en Midi-Pyrénées. Activité continue.
- La santé au travail. Vers une dynamique d'observation régionale. 2006
- Santé-Travail et prévention en Midi-Pyrénées. État des lieux 2005

ORS Languedoc-Roussillon et CREAI-ORS Languedoc-Roussillon :

- Atlas de la santé observée en Languedoc-Roussillon – Fiche : Accidents du travail et maladies Professionnelles –2012
- Santé au travail des employés des salons de coiffure dans les Pyrénées-Orientales (EVREST) 2012
- Les risques professionnels dans les métiers de l'aide et du soin à domicile : chiffres clés en 2006 en région Languedoc-Roussillon –2008
- Atlas de la santé observée en Languedoc-Roussillon – Fiche : Médecins du travail –2008
- La santé au travail dans les régions de France – 2008
- Mise en relation et analyse des données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en Languedoc-Roussillon – 2008
- Evolution et relations en santé au travail en Languedoc-Roussillon (EVREST) 2012
- Pluridisciplinarité en santé au travail : état des lieux et mise en place réglementaire en Languedoc-Roussillon – 2005
- Pluridisciplinarité en santé au travail : répertoire d'actions menées en Languedoc-Roussillon en 2003 et 2004 - 2005 Synthèse des diagnostics préalables aux actions

Modalités de communication/valorisation de la sous-action

Consultable sur le site internet de chaque partenaire institutionnel.

Consultable sur le site internet dédié PRST 3

Impression Papier pour diffusion aux partenaires clés.

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

Pas de remarques

Fiche validée par le GPRO le 12 avril 2017





Fiche Action PRST3

Fiche sous-action n°3.13 - 2

Conduire des expérimentations innovantes en matière d'analyse de données

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'action 3.13 a pour objectif d'expérimenter des démarches de production de données croisées sur la santé au travail permettant de mieux cibler les actions de prévention. En lien avec l'action 3.13 du PST national pilotée par l'Anact, il est proposé que la région Occitanie soit région expérimentale pour construire des outils d'analyse et de pilotage des actions innovantes. Ces expérimentations seront menées avec l'appui du groupe national.

Ainsi, trois actions seront ciblées dans un premier temps :

- une action ciblée sur le risque « chute de hauteur » en lien avec le groupe 1.14/1.15 piloté par l'OPBBTP,
- une action ciblée sur la thématique « maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives » en lien avec le groupe 2.7,
- une action sur le territoire d'Alès dans le Gard.

Selon les résultats des expérimentations, il sera décidé d'un transfert de la démarche d'analyse sur d'autres actions du PRST, ce qui nécessitera une formalisation de cette démarche et des outils d'analyse, ainsi que l'outillage des acteurs en charge de leur utilisation.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

Malgré les progrès réalisés globalement en matière de prévention des risques professionnels (mobilisation des acteurs, renforcement des politiques publiques, impact sur la sinistralité, etc.), les enjeux de santé au travail restent prégnants, nécessitant d'intégrer les conditions de travail dans la logique même des organisations et également pour appréhender des risques émergents sur lesquels les connaissances doivent être développées. La dynamique du PRST3 doit répondre à ces enjeux en favorisant la coopération des acteurs, l'articulation des savoirs et le pilotage par les partenaires sociaux. Toutes ces conditions nécessitent des outils de pilotage probablement innovants, permettant de cibler les actions et de mieux mesurer leurs impacts sur le terrain.





L'action 3.13 doit contribuer à ces enjeux en proposant des démarches expérimentales de diagnostic, d'analyse de données issues de différentes sources et qui ne sont pas toujours mises en lien.

Les contributeurs au groupe 3.13 souhaitent que les travaux engagés permettent innovations, expérimentations pour sortir d'une approche experte du traitement des données.

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
Version 1 du 21/03/2017	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom
<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec l'action nationale 3.13	<input checked="" type="checkbox"/> En lien avec toutes les actions, notamment 1.14/1.15 et 2.7	En lien avec les actions de diagnostic réalisées	En lien avec le plan Santé Publique	A définir

Date début d'action	Date de fin d'action
01/01/2017	31/12/2020

Calendrier prévisionnel

2017 : Démarrage des 3 expérimentations sur l'analyse des données (MCE et chutes de hauteur dans un premier temps ; Alès dans un deuxième temps)

2018 : Fin des expérimentations et capitalisation ; selon résultats, démarrage du transfert sur d'autres actions du PRST

2019 : Poursuite du transfert

2020 : Evaluation des travaux menées dans l'action 3.13 et présentation de la synthèse réalisée

II – Acteurs :

Pilote de l'action

Aract Occitanie

Responsables associés

DIRECCTE Occitanie

Partenaires ou contributeurs

Carsat MP et Carsat LR

OPPBTP

MSA

ARS

SST : CMIST, AIST Béziers (MCE) puis autres SST

Partenaires sociaux du CROCT

Partenaires du Groupement d'Intérêt Scientifique national dont l'Université de Montpellier





Autres : acteurs du territoire investigué et des groupes MCE et chutes de hauteur

Secteurs d'activité concernés

x Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés

X Ensemble de la Région Occitanie

Département :

X Territoire : Bassin d'Alès pour une des expérimentations en 2017/2018 (Gard et autres bassins pour comparaison des données)

Cible / bénéficiaires de l'action

X Entreprises

X Salariés

X Organisations syndicales, institutions : acteurs du PRST

X Branches professionnelles

Autres

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

L'action 3.13 régionale s'appuiera sur les ressources mises à disposition de l'action 3.13 nationale pilotée par l'Anact qui a pour objectif d'expérimenter des démarches de production de données croisées sur la santé au travail, permettant de mieux cibler les actions de prévention. Pour mener à bien ce travail, un GIS (groupement d'intérêt scientifique) nommé ATLAST a été créé avec le COCT, l'Anact, la DGT, l'ANSES et des universités dont celle de Montpellier. Le GIS propose à des régions volontaires de réaliser avec son appui une expérimentation pour mettre en place un dispositif d'analyse de données soit sur l'ensemble du territoire, soit de façon ciblée (une thématique, un bassin d'emploi par exemple).

En Occitanie, ce travail permettra :

- de construire des indicateurs, croiser des données (sinistralité, économiques, sociales, etc.) qui permettraient de mieux cibler des actions,
- d'avoir une approche longitudinale dans le diagnostic pour le faire évoluer au fur et à mesure de l'action et ainsi élaborer un véritable outil de pilotage et de suivi,
- d'articuler les données disponibles avec les expériences, l'expertise des acteurs concernés (à travers les échanges au sein d'un groupe de travail travaillant sur des hypothèses permettant de cibler le choix des données utilisées, leurs croisements, leurs analyses et leur exploitation).

Le groupe 3.13 souhaite s'inscrire comme région expérimentale sur cette action mais de façon ciblée. Trois sujets sont repérés comme pertinents pour expérimenter la démarche d'analyse des données :

- Le risque « chute de hauteur » au sein du groupe 1.14/1.15 piloté par l'OPPBTP, ce qui permettra dans cette action de mener des investigations non limitées au secteur du BTP.





- La thématique « maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives » au sein du groupe 2.7 piloté par l'Aract, groupe qui démarre ses travaux dans la production de données afin de mieux cerner la problématique et de construire des outils de sensibilisation des entreprises. Le ciblage permettra de croiser des données santé travail et santé publique.
- Le territoire d'Alès pour à la fois sa forte sinistralité AT/MP mais également pour la dynamique de ses acteurs : CMIST d'Alès, CCI, partenaires sociaux, etc.

L'Université de Montpellier (Master Santé et Territoire et Master de Géomatique) pourra être mobilisée ainsi que l'observatoire des fragilités du service social de la Carsat.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Cette démarche de diagnostic doit pouvoir servir à tous les acteurs de la prévention, partenaires institutionnels et partenaires sociaux, et donc être utile dans la définition des actions de prévention proposées aux entreprises des territoires. Sur le territoire d'Alès, les résultats seront mis à disposition des entreprises. Notons que l'ensemble des productions du GIS a vocation à être publié et les données sources à être ouvertes.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- X Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- X Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- X Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- X Groupe de travail pour chaque expérimentation
- Colloque :
- X Formation : formation des groupes de travail par l'Anact
- X Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM :
- X Autres : coopération GIS national et Université de Montpellier

Outils mis en œuvre

- Guide méthodologique
- Document d'information/sensibilisation





- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Site internet |
| X Bases de données et cartographies des données |
| X Autres : Synthèse des expérimentations, outils de transfert |

Outils existants en lien avec l'action :

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Guide : |
| <input type="checkbox"/> Document d'information/sensibilisation : |
| <input type="checkbox"/> Site internet : |
| X Bases de données des partenaires et bases mises à disposition par le GIS |
| X Autres : Outils de cartographie proposés par l'Anact et le GIS |

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Groupe 3.13 constitué en comité de pilotage des expérimentations, points réguliers en CROCT

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- élaboration d'une démarche de recueil, d'analyse et d'exploitation des données pouvant être utilisée par les pilotes d'action
- contribution des partenaires sociaux à l'action

Indicateurs chiffrés:

- nombre d'expérimentations (nombre de réunions)
- nombre d'acteurs mobilisés dans l'action

Appréciation qualitative au <date à préciser> :

Points forts :

Points à améliorer :

Perspectives, évolution de l'action.

VI – Production, Documents et Communication en lien avec l'action





Produits de l'action

Démarche d'analyse des données et outils de cartographie

Documents en lien avec l'action

Synthèse sur les résultats des expérimentations 2017/2018

Synthèses (si transfert) des résultats des actions engagées sur d'autres actions du PRST

Modalités de communication/valorisation de l'action

Communication sur les résultats des premières expérimentations

Communication sur la démarche d'analyse et les résultats produits

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées

Remarque CGT : Il semblerait que le Master Géomatique de L'Université Paul Valéry ne soit pas au courant du dispositif mis en place par le groupe 3.13.

Réponse du pilote : L'université de Montpellier n'a pas pu intégrer le GIS dès sa création et le rejoindra rapidement. Le contact avec le GIS est l'enseignant-chercheur Christophe Evrad. Un partenariat régional ne pourra donc aboutir qu'à partir de l'année universitaire prochaine.

Fiche validée par le GPRO le 12 avril 2017





Fiche Action PRST3

Fiche sous action n°3.13 - 3

Analyse des données épidémiologiques en Occitanie

I – Synthèse de l'action :

Objectifs et description synthétique de l'action

L'action 3.13 a pour objectif d'expérimenter des démarches de production de données croisées sur la santé au travail permettant de mieux cibler les besoins en santé au travail et les actions de prévention.

En effet il apparaît indispensable de pouvoir appuyer les priorités des préventeurs institutionnels sur une analyse des besoins réels en santé au travail dans les entreprises. Pour cela, il faut promouvoir une exploitation et un partage entre les divers acteurs locaux et régionaux des données de santé au travail détenues par les partenaires y compris par les données issues du suivi de l'état de santé des salariés recueillies dans les services de santé au travail.

Lien avec les 9 Principes Généraux de Prévention

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés

Contexte régional de l'action

L'ensemble des acteurs œuvrant produisant et utilisant des données de santé au travail (CARSAT, Services de santé au travail, Santé publique France, Universitaires, ORS, ARACT...) seront regroupés au sein d'une commission épidémiologie étendue à l'ensemble de l'Occitanie pour notamment renforcer la place de l'épidémiologie dans la pratique quotidienne des équipes pluridisciplinaires, l'utilisation d'indicateurs dans les projets de service, la capitalisation de bonnes pratiques de veille sanitaire, etc...

Date de mise à jour de la fiche / numéro de version	Etat de la fiche action
Version 1 du 15/03/2017	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Finalisée

Lien avec le PST3	Lien avec une autre action PRST3	Lien avec le PRST2	Lien avec d'autres plans :	Lien avec les Cpom





x en lien avec les actions 3.10, 3.11 et 3.12 nationales	x En lien avec toutes les actions	En lien avec les actions de diagnostic réalisées En lien avec les actions complémentaires (veille sanitaire) du PRST2 Midi-Py	En lien avec le plan Santé Publique	Cf action présente dans le CPOM ASMT65
--	-----------------------------------	--	-------------------------------------	--

Date début d'action	Date de fin d'action
01/01/2017	31/12/2020

Calendrier prévisionnel
2017 : Mise en place de la commission épidémiologie sur l'ensemble de la région Occitanie 2018 : Commission épidémiologie : mise au point d'indicateurs épidémiologiques à partir des données existantes 2019 : Commission épidémiologie : mise au point d'indicateurs épidémiologiques à partir des données existantes, appropriation par les utilisateurs (services de santé au travail) 2020 : Evaluation d'utilisation des indicateurs dans les services

II – Acteurs :

Pilote de l'action
DIRECCTE Occitanie
Responsables associés
Santé Publique France (Stéphanie Rivière, épidémiologiste)
Partenaires ou contributeurs
Carsat MP et Carsat LR ARACT OPPBTP MSA ARS Partenaires sociaux du CROCT SST volontaires, EVREST...

Secteurs d'activité concernés
x Tous secteurs

Secteurs géographiques concernés
X Ensemble de la Région Occitanie

Cible / bénéficiaires de l'action
X Entreprises





- X Salariés
- X Organisations syndicales, institutions : acteurs du PRST
- X Branches professionnelles
- X Autres : SST

III – Construction et déploiement de l'action

Description des objectifs concrets de l'action

Cette sous-action consistera en l'animation par le Médecin inspecteur de la DIRECCTE Occitanie et Santé publique France de la commission épidémiologie Occitanie. Ce travail permettra de construire des indicateurs, de convaincre le plus grand nombre de SST à en assurer le suivi, croiser des données (sinistralité, économiques, sociales, de santé, etc.) qui permettront de mieux cibler des actions, et enfin d'imaginer pouvoir évaluer l'impact des actions par le suivi de ces indicateurs.

Modalités d'action en direction des TPE-PME

Cette démarche de diagnostic doit pouvoir servir à tous les acteurs de la prévention, partenaires institutionnels et partenaires sociaux, et donc être utile dans la définition des actions de prévention proposées aux entreprises des territoires.

Thématique

- QVT
- Evaluation des Risques Professionnels
- Chutes de hauteur
- Risque Routier
- Risque Chimique (dont CMR)
- TMS
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- RPS
- X Transversalité santé travail / santé publique
- Autres :

Typologie de l'action

- Action collective :
- Groupe de travail pour chaque expérimentation
- Colloque :
- Formation : formation des groupes de travail par l'Anact
- X Elaboration de document :
- Méthodologie d'intervention :
- CPOM :
- Autres

Outils mis en œuvre





- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Guide méthodologique |
| <input type="checkbox"/> Document d'information/sensibilisation |
| <input type="checkbox"/> Site internet |
| X Bases de données |
| X Autres : outils de transfert |

Outils existants en lien avec l'action :

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Guide : |
| <input type="checkbox"/> Document d'information/sensibilisation : |
| <input type="checkbox"/> Site internet : |
| X Bases de données des partenaires |
| <input type="checkbox"/> Autres : |

IV – Suivi et bilan de l'action

Suivi de l'action

Groupe 3.13

Bilan de l'action

Résultats attendus :

- Elargissement de la commission épidémiologie à l'Occitanie
- Meilleure connaissance des données de santé
- Meilleure implication des SST dans la veille sanitaire et la production d'indicateurs pertinents de santé au travail

Indicateurs chiffrés :

- Nombre de médecins/SST représentés au sein de la commission épidémiologie
- Taux de participation régional à l'enquête MCP
- Nombre de fiches EVREST récoltées en région Occitanie

Appréciation qualitative au [27/03/2017](#) :

Points forts : existence de la commission coté MP depuis 2011. Participation de médecins et SST très motivés, entraînant la motivation de l'ensemble des SST.

Points à améliorer : outils logiciels à disposition des SST souvent peu performants quant à l'exploitation collective des données de santé recueillies, d'où peu de motivation pour le recueil...

Perspectives, évolution de l'action.

VI – Production, Documents et Communication en lien avec l'action





Produits de l'action
Données épidémiologiques utilisables dans le diagnostic régional santé au travail

Documents en lien avec l'action
--

Modalités de communication/valorisation de l'action
Communication sur les données produites par la commission épidémiologie

Avis du CROCT sur la fiche action

Remarques et réponses apportées
<u>Pas de remarques</u>
Fiche validée par le GPRO le 12 avril 2017

